2.1.2 Impact à l'échelle de l'exploitation

L'impact du projet d'extension de la carrière est également évalué à l'échelle de l'exploitation afin de prendre en compte la valeur de la parcelle par rapport à l'ensemble du parcellaire.

Pour cela, nous avons tout d'abord utilisé des indicateurs portant sur la part de la surface de la parcelle concernée par le projet d'extension, par rapport aux surfaces de l'exploitation suivantes :

- Surface agricole utile,
- Surface du système de culture qui dégage le plus de revenus,
- Surface facilement accessible depuis le siège d'exploitation,
- Surface des sols d'alluvions, sols à meilleur potentiel agronomique de la petite région agricole,
- · Surface des sols potentiellement irrigables.

Par ailleurs, nous avons tenté d'estimer si la perte des parcelles avait un impact sur le projet d'exploitation, en considérant bien que les parcelles concernées ne sont pas la propriété des exploitants.

2.2 Résultats

2.2.1 Exploitation individuelle Gabriel TRINDADE

Structure et projet d'exploitation

Statut	Exploitation individuelle
Nom du chef d'exploitation	M. TRINDADE Gabriel
UTH 2018	1 temps plein et 1 saisonnier de 2 mois pour les asperges
SAU 2018	69, 07 ha dont 9, 87 ha potentiellement irrigables (14%) • Propriété : 20 ha • Fermage : 45,87 ha • Commodat : 3,20 ha
Systèmes de culture	Grandes cultures : Céréales à paille / Tournesol / Sorgho grain / Mais grain irrigué Localisation : Plaine alluviale de l'Hers, fonds de vallons et coteaux Type de sol : Sols d'alluvions et argilo-calcaires Part de SAU : 70%
	Fourrages: prairies temporaires et prairies permanentes Localisation: Pentes en bordure des ruisseaux de Barréjat et de Fontanelle Type de sol: Argilo-calcaires Part de SAU: 28%
	Asperges Localisation: Plaine alluviale de l'Hers Type de sol: Sols d'alluvions limono-argilo-sableux calcaires Part de SAU: 2%
Productions dominantes d'un point de vue économique	Asperges > Céréales > Fourrages
Commercialisation	Coopérative Arterris pour les céréales Coopérative et une petite partie en vente directe pour les asperges S.A.S. Gilles Baudot (expert en nutrition animale) pour les fourrages
Perspective d'évolution dans les 10 prochaines années	Reprise par le fils d'une activité de céréales et peut-être de légumes, asperges et/ou autres légumes de plein champ, en pluriactivité (travail également hors de l'exploitation)

Tableau 4 : Structure et projet d'exploitation de l'El Gabriel TRINDADE

L'exploitation individuelle Gabriel TRINDADE est spécialisée en productions végétales. Avec une surface de 69 ha, l'exploitation est de de taille modeste, la moyenne régionale étant de 102 ha pour les exploitations de grandes cultures avec irrigation. La particularité de l'exploitation qui permet la viabilité économique est la production d'une culture à forte valeur ajoutée : l'asperge.

En 2018, l'assolement se répartit entre cultures d'hiver (avoine et blé), cultures d'été (sorgho grain et tournesol), prairies et légumes plein champ (asperges) de la manière suivante :

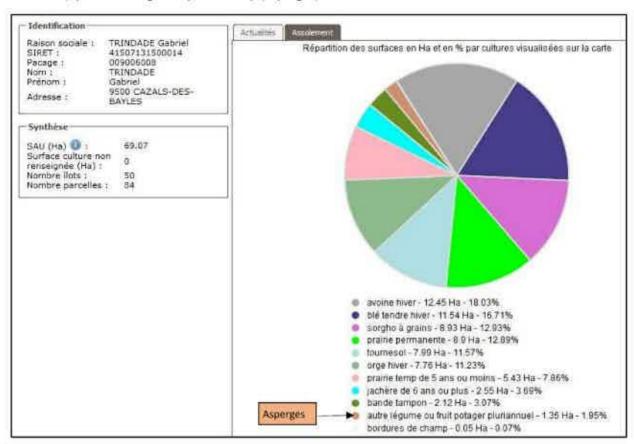


Figure 6 : Assalement 2018 de l'exploitation individuelle(EI) Gabriel TRINDADE

Parcelle exploitée par El TRINDADE appartenant à Ets Rescanières SAS

Localisation	Plaine alluviale de l'Hers
Type de sol	Sol d'alluvions, limono-sablo-argileux, assez calcaire
Surface	3,20 ha
Historique	Parcelle exploitée par El Trindade depuis 2015, et avant cette date par El Donnat. Cultures depuis 2015 : Sorgho grain (2015) / Orge d'hiver (2016) / Sorgho grain (2017) / Blé tendre d'hiver (2018)
Système de culture actuel	Grandes cultures sans irrigation Céréale à paille (blé tendre, avoine ou orge d'hiver) / Sorgho grain
Système de culture des 10 prochaines années si la parcelle continuait à être exploitée	Grandes cultures non irriguées Blé tendre / Sorgho grain / Avoine / Sorgho grain / Blé tendre / Sorgho grain / Avoine / Sorgho grain / Blé tendre / Sorgho grain

Tableau 5 : Caractéristiques de la parcelle du projet d'extension de la carrière exploitée par l'El Gabriel TRINDADE

La parcelle est conduite en conventionnel, avec du matériel présent sur l'exploitation, exceptée la moisson réalisée par une entreprise. Les perspectives d'évolution de l'exploitation n'entraineraient pas de modification notable de la conduite de cette parcelle. En particulier, la parcelle est trop éloignée du siège d'exploitation pour envisager y réaliser des asperges. La simulation sur les 10 prochaines années est donc réalisée à partir du matériel, des intrants (semences, engrais, produits phytosanitaires) et des résultats des cultures actuels.

Les cultures réalisées sur la parcelle de 3.2 ha concernée par l'extension de la carrière sont du blé tendre, du sorgho grain et de l'avoine, vendus à la coopérative.

Culture	Rendement q/ha	Produits C/ha	Aides PAC C/ha	Charges intrants C/ha	Marge Brute C/ha	Charges prestations C/ha	Charges matériel C/ha	Marge semi-directe C/ha
Blé tendre	35	630	200	303	327	90	91	346
Bië tendre sol argilo- calcaire	60	1 032		358	674			
Sorgho grain	30	450	200	284	166	90	165	111
Sorgho grain petites terres	50	700		272	428			
Avaine hiver	30	510	200	267		90	84	269

Les lignes grisées en italique correspondent aux référentiels du conseiller 2017 pour le Sorgho grain, et 2015 pour le blé tendre.

Tableau 6 : Marges semi-directes annuelles - El Gabriel TRINDADE

Les résultats économiques des cultures sont très modestes. Les résultats techniques sont plus faibles que les moyennes régionales sur ce type de sol, avec des rendements de l'ordre de 40% plus faibles. Les intrants sont modérés mais ne permettent pas dégager une marge brute équivalente aux références. Les charges de mécanisation (prestations et matériel) de 175 à 255 €/ha sont assez bien maîtrisées, en comparaison de la moyenne départementale de 250 à 300 €/ha.

Pour le système de culture envisagé dans les dix prochaînes années, la marge dégagée sur la parcelle se répartit ainsi :

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total sur 10
Culture	Blé tendre	Sorgho grain	Avoine d'hiver	Sorgho grain	Blé tendre	Sorgho grain	Avoine d'hiver	Sorgho grain	Blé tendre	Sorgho grain	ans
Marge semi- directe C/ha	346	111	269	111	346	111	269	111	346	111	2 131 C/ha
Perte de	marge su	r 10 ans p	our les 3,	20 ha explo	ités par El	TRINDADE	appartenar	it à Ets Res	canières Sa	AS	6 819,20 €

Tableau 7 : Manque à gagner - El Gabriel TRINDADE

Bilan de l'impact de l'extension de la carrière sur l'exploitation El Trindade

L'exploitation est composée de parcelles de relativement petite taille, de moins de 1 ha à 3,5 ha pour la plus grande, localisées dans un rayon de 2 km à vol d'oiseau autour du siège de l'exploitation.

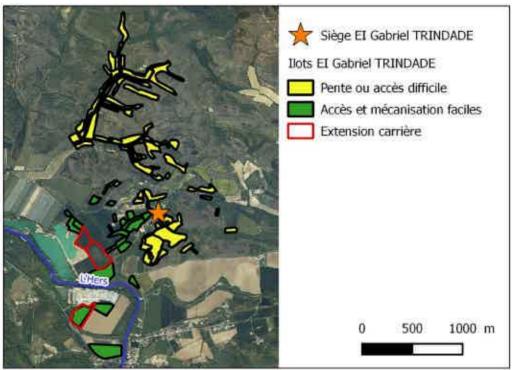


Figure 7 : Parcellaire de l'El Gabriel TRINDADE

	Surface actuelle	% de surface impacté par la perte de la parcelle
SAU	69,07 ha	4,6 %
Surface du système de culture « Grandes cultures »	48,67 ha	6,6 %
Surface des parcelles facilement accessibles depuis le siège d'EA et facilement mécanisables	20,47 ha	16 %
Surface des Sols d'alluvions	13,39, ha	24 %
Surface des Sols potentiellement irrigables	9,87 ha	32 %
Manque à gagner sur 10 ans		6 819,20 €
Manque à gagner moyen par an		681,92 €

Tableau 8 : Impact à l'échelle de l'explaitation - El Gabriel TRINDADE

En conclusion, la perte de la parcelle de 3,20 ha impacte l'activité « Grandes cultures » de l'exploitation individuelle de M. Gabriel Trindade en retirant une surface qui représente près de 4,6 % de la surface totale et 6,6 % de la surface en grandes cultures, sur les meilleures terres de l'exploitation : zones planes à sols d'alluvions, fertiles et faciles à travailler, potentiellement irrigables. En terme économique direct, le manque à gagner est estimé à 682 euros par an.

Par rapport au projet d'exploitation, cette parcelle faisant partie des meilleures terres de l'exploitation, la perte de cette parcelle peut impacter le projet en limitant les surfaces à meilleurs potentiels qui pourraient être implantées en légumes plein champ. En l'absence d'élément plus concret sur le projet, cette perte n'est pas chiffrable.

2.2.2 Exploitation EARL de GAILLADE - Franck et Sabine LOPEZ

Structure et projet d'exploitation

Statut	El LOPEZ Franck et Sabine depuis 2018 (ex. EARL de Gailladè)
Nom du chef d'exploitation	LOPEZ Franck et Sabine
SAU 2018	322 ha
Systèmes de culture	Grandes cultures sans irrigation : Blé tendre améliorant / Tournesol / Sorgho grain Type de sol : Argilo-calcaires et sols d'alluvions Part de SAU : 65 %
	Maïs semence irrigué Type de sol : Sols d'alluvions Part de SAU : 19 %
	Fourrages: luzerne et prairies permanentes Type de sol : Argilo-calcaires Part de SAU : 14 %
	Vergers : pommiers et poiriers Type de sol : Sols d'alluvions Part de SAU : 1,6 %
Productions dominantes d'un point de vue économique	Maïs semence > Vergers > Grandes cultures > Fourrages
Commercialisation	Stockage à la ferme et vente à Grains d'Oc ou la CRL Vente de fruites à la ferme
Perspective d'évolution dans les 10 prochaines années	Pas de changement majeur prévu

Tableau 9 : Structure et projet d'explaitation de l'El LOPEZ Franck et Sabine

L'exploitation de 322 ha est de taille importante avec des cultures à forte valeur ajoutée : blé tendre améliorant, maïs semence et pommes. La vente directe et le stockage à la ferme grâce à un investissement en équipements spéciaux permet une meilleure valorisation des prix.

En 2018, l'assolement se répartit entre cultures d'hiver (blé tendre améliorant), cultures d'été (sorgho grain, tournesol et maïs semence), fourrages (prairies et luzerne) et vergers (pommiers et poiriers) de la manière suivante :

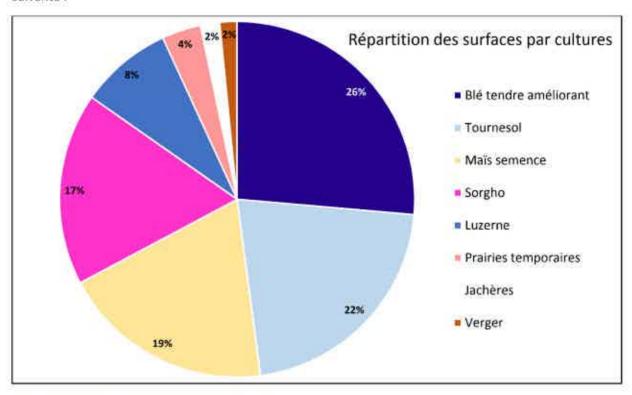


Figure 8: assolement 2018 exploitation individuelle LOPEZ

Parcelle exploitée par El LOPEZ appartenant à Ets Rescanières SAS

Localisation	Plaine alluviale de l'Hers
Type de sol	Sol d'alluvions, limono-argilo-sableux, calcaire
Surface	3,90 ha
Historique	2011 à 2017 : mais semence irrigué
Système de culture actuel	Grandes cultures sans irrigation Céréale à paille (blé tendre améliorant) / Sorgho grain / Tournesol
Système de culture des 10 prochaines années si la parcelle continuait à être exploitée	Grandes cultures non irriguées Blé tendre améliorant / Tournesol / Blé tendre / Sorgho grain /

Tableau 10 : Caractéristiques de la parcelle du projet d'extension de la carrière exploitée par l'El LOPEZ Franck et Sabine

La parcelle est conduite en conventionnel, avec du matériel présent sur l'exploitation. Comme il n'y a pas de changement majeur prévu au cours des 10 prochaines années, la simulation est réalisée à partir du matériel, des intrants (semences, engrais, produits phytosanitaires) et des résultats des cultures actuels.

Les cultures réalisées sur la parcelle de 3.9 ha concernée par l'extension de la carrière sont du sorgho grain vendu pour l'oisellerie, du blé tendre améliorant à qualité boulangère élevée, et du tournesol. Les marges semi-directes ont donc été calculées pour ces 3 cultures.

Culture	Rendement q/ha	Produits C/ha	Aides PAC C/ha	Charges intrants C/ha	Marge Brute C/ha	Charges matériel C/ha	Marge semi- directe C/ha
Sorgho grain oisellerie	50	800	200	472	328	160	368
Sorgho grain petites terres	50	700		272	428		
Blé tendre améliorant	60	1 290	200	463	827	177	850
Blé tendre sol argilo-calcaire	60	1 032		358	674		
Tournesol	22	671	200	357	314	156	358
Tournesol sol à faible réserve en eau	20	716		200	516		

Les lignes grisées en italique correspondent aux référentiels du conseiller 2017 pour le Tournesol et le Sorgho grain, et 2015 pour le blé tendre.

Tableau 11: Marges semi-directes annuelles - El LOPEZ Franck et Sabine

Les rendements sont dans les moyennes régionales avec des prix de vente plus élevés grâce à meilleure valorisation que dans les filières classiques : oisellerie pour le sorgho et boulangerie pour le blé améliorant.

Les charges opérationnelles sont plus élevées que les valeurs de référence, en particulier pour le poste « engrais » du sorgho et du tournesol du fait de l'apport de compost sur ces 2 cultures, apport de fond qui n'est pas estimé dans les référentiels mais qui permet un entretien du sol. Le coût d'engrais plus élevé pour le blé améliorant se justifie par la valorisation de ses protéines.

Les charges de mécanisation sont faibles indiquant une bonne gestion de ce poste.

Globalement, les marges semi-directes à l'échelle de la rotation sont bonnes, grâce notamment au blé qui est la culture la plus rentable de la rotation.

Pour le système de culture envisagé dans les dix prochaines années, la marge dégagée sur la parcelle se répartit ainsi :

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total sur
Culture	Blé tendre amé- liorant	Tour- nesol	Blé tendre amé- liorant	Sorgho grain	Blé tendre amé- liorant	Tour- nesol	Blé tendre amé- liorant	Sorgho grain	Blé tendre amé- liorant	Tour- nesol	10 ans
Marge semi- directe C/ha	850	358	850	368	850	358	850	368	850	358	6 060
Perte di	e marge	sur 10 an	s pour les 3.90	ha exploit	és nar FI I C	PF7 anna	rtenant à Et	s Rescanière	E SAS		23 634

Tableau 12 : Manque à gagner - El LOPEZ Franck et Sabine

Bilan de l'impact de l'extension de la carrière sur l'exploitation El Lopez Franck et Sabine

L'exploitation est composée de parcelles d'assez grande taille, 4ha en moyenne, localisées pour plus de 90% dans un rayon de 4 km à vol d'oiseau autour du siège de l'exploitation. Un groupe de parcelles de 27ha, éloignées du siège d'exploitation, à environ 15 km à vol d'oiseau, est implanté en luzerne ou en prairie temporaire.

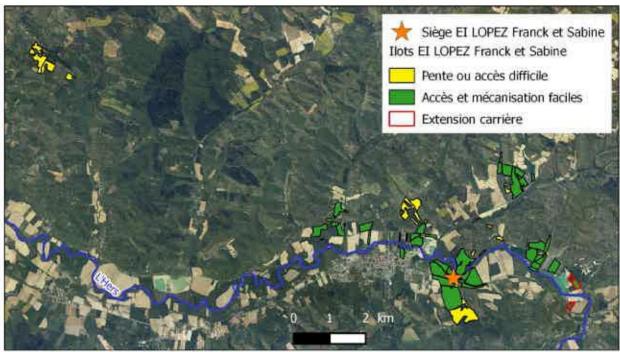


Figure 9 : Parcellaire de l'El LOPEZ Franck et Sabine

	Surface actuelle	% de surface impacté par la perte de la parcelle
SAU	322 ha	1,2 %
Surface du système de culture « Grandes cultures »	210,40 ha	1,9 %
Surfaces parcelles facilement accessibles depuis le siège d'EA	242 ha	1,6 %
Surfaces Sols d'alluvions potentiellement irrigables	149 ha	2,6 %
Manque à gagner sur 10 ans		23 634 €
Manque à gagner moyen par an		2 363,40 €

Tableau 13 : Impact à l'échelle de l'exploitation - El LOPEZ Franck et Sabine

En conclusion, la perte de la parcelle de 3,90 ha impacte l'activité « Grandes cultures » de l'exploitation individuelle de Lopez Franck et Sabine en retirant une surface qui représente une faible part du parcellaire soit 1,2 % de la surface totale et 1,9 % de la surface en grandes cultures.

Ce sont toutefois les meilleures terres de l'exploitation : zones planes à sols d'alluvions, fertiles et faciles à travailler, potentiellement irrigables, localisée à 5,5 km du siège d'exploitation par la route.

En terme économique direct, le manque à gagner est estimé à 2 363 euros par an, qui s'explique notamment par la surface relativement importante (3,90 ha) et des marges dégagées sur les cultures soutenues par la marge du blé tendre améliorant réalisé 1 an sur 2.

Le projet d'extension de la carrière ne remet pas en cause la viabilité de l'exploitation LOPEZ Franck et Sabine, et n'a pas d'impact sur des projets en cours ou à venir.

2.2.3 Exploitation EARL du PASTEL - Jérôme BERNARD

Structure et projet d'exploitation

Statut	EARL du PASTEL
Nom du chef d'exploitation	BERNARD Jérôme
SAU 2018	 179 ha sur deux sites éloignés d'environ 40 km : 100 ha sur la commune de GIBEL (31) 79 ha sur la commune de Cazals-de-Bayles et alentours (09 et 11)
Systèmes de culture	Grandes cultures: Blé dur / Blé tendre / Orge d'hiver / Colza / Pois de printemps / Pois chiche / Sorgho grain / Tournesol / Maïs / Soja Type de sol: Argilo-calcaires sans irrigation majoritairement et sols d'alluvions irrigués Part de SAU: 72 %
	Fourrages : luzerne et prairies Type de sol : Argilo-calcaires Part de SAU : 25 %
	Légumes porte graine : Céleri et carottes Type de sol : sols d'alluvions irrigués Part de SAU : 3 %
Productions dominantes d'un point de vue économique	Grandes cultures > Volailles > Cultures porte graine
Commercialisation	Coopérative pour les grandes cultures Vente directe pour les volailles
Perspective d'évolution dans les 10 prochaines années	Conversion de toute l'exploitation en agriculture biologique (AB) Mai 2018 : conversion des parcelles de Cazals-de-Bayles Septembre 2018 : conversion des parcelles de Gibel Cultures porte graine en AB

Tableau 14 : Structure et projet d'exploitation de l'EARL du PASTEL

L'exploitation de 179 ha est de taille assez importante avec un parcellaire éclaté sur 2 sites, à 90% sur des sols argilo-calcaires. Les % de la surface sont consacrés aux cultures dont une partie est consommée par les volailles (mais, blé tendre et pois). Les cultures porte graine (semences de potagères) occupe une petite surface avec une meilleure valorisation économique que les grandes cultures grain.

Aujourd'hui, l'ensemble de l'exploitation est en conversion Bio. La première étape va porter sur les grandes cultures grain puis il est envisagé de réaliser des cultures porte graine en Bio.

En 2018, l'assolement présente une assez grande diversité de cultures. Il se répartit entre cultures d'hiver (blé dur, blé tendre, orge, colza, pois), cultures de printemps (pois chiche), cultures d'été (soja, sorgho grain, maïs, tournesol), fourrages (prairies et luzerne) et cultures porte graine (céleri et carotte) de la manière suivante :

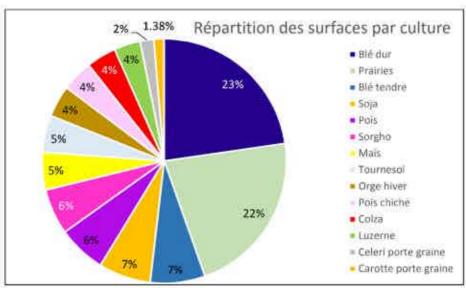


Figure 10: assolement 2018 EARL du Pastel

Parcelle exploitée par l'EARL du PASTEL appartenant à Ets Rescanières SAS

Localisation	Plaine alluviale de l'Hers
Type de sol	Sol d'alluvions, limono-argilo-sableux, calcaire
Surface	1,90 ha
Historique	Blé tendre d'hiver (2016) / Carotte porte graine (2017) / Blé tendre d'hiver (2018)
Système de culture actuel	Grandes cultures sans irrigation
Système de culture des 10 prochaines années si la parcelle continuait à être exploitée	Grandes cultures en AB avec irrigation Soja irrigué / Blé tendre d'hiver / Lentille / Blé tendre d'hiver

Tableau 15 : Caractéristiques de la parcelle du projet d'extension de la carrière exploitée par l'EARL du PASTEL

La parcelle était conduite en conventionnel jusqu'en 2017.

A partir de 2018, deux changements majeurs interviennent : la conversion en Bio et la possibilité d'irriguer la parcelle avec le réseau qui a été tiré jusqu'à la parcelle.

Les cultures réalisées sur la parcelle de 1.9 ha concernée par l'extension de la carrière seraient dans les prochaines années du soja irrigué destiné à l'alimentation humaine en AB, du blé et des lentilles certifiées AB. Pour limiter les risques de maladies, la lentille revient sur la parcelle tous les 6 ans.

N'ayant pas de références sur l'exploitation, les marges semi-directes des cultures en Bio sont calculées à partit des itinéraires techniques moyen des cultures en agriculture biologique dans le Sud-Ouest.

Culture	Surf. ha	Rendt q/ha	Produits dont aides PAC C/ha	Charges C/ha	Charges prestation C/ha	Charges matériel C/ha	Marge semi- directe C/ha
Soja AB alimentation humaine	1,92	25	1865	436	90	274	1065
blé tendre AB	1.92	30	1250	172	90	148	840
lentille AB	1,92	8	1160	270	90	210	590

Tableau 16: Marges semi-directes annuelles - EARL du PASTEL

Même avec des rendements assez faibles, les prix du Bio permettent de dégager des marges élevées sur les cultures. L'irrigation du soja permet des rendements corrects et c'est ainsi la culture qui devrait avoir la meilleure marge avec environ 1 000 euros par hectare. La lentille est une culture qui donne des résultats très variables d'une année sur l'autre, de 3 à 15q/ha, c'est pourquoi un rendement moyen de 8q/ha a été choisi. Malgré des charges assez faibles et un prix de vente élevé, la marge de cette culture reste moyenne à cause du fiable rendement.

Les charges de mécanisation restent sont moyennes malgré les opérations de désherbage mécanique nécessaires en agriculture biologique, indiquant une bonne gestion de ce poste.

Pour le système de culture envisagé dans les dix prochaines années, la marge dégagée sur la parcelle se répartit ainsi :

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total sur
Culture	Soja AB alimen- tation humaine	Blé AB	Lentille AB	Blé AB	Soja AB alimen- tation humaine	Blé AB	Soja AB alimen- tation humaine	Blé AB	Lentille AB	Blé AB	10 ans

Tableau 17 : Manque à gagner - EARL du PASTEL

Bilan de l'impact de l'extension de la carrière sur l'exploitation EARL du PASTEL

L'exploitation est composée de parcelles d'assez grande taille, 4ha en moyenne. Sur les 79 localisées en Ariège et dans l'Aude, le parcellaire est regroupé dans un rayon d'1 km à vol d'oiseau autour du siège de l'exploitation.

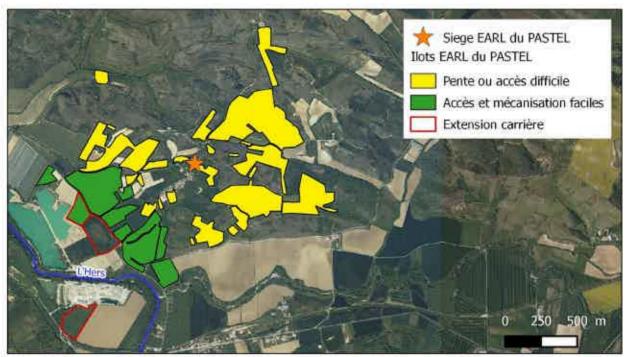


Figure 11: Parcellaire de l'EARL du PASTEL - Zone Ariège/Aude

	Surface actuelle	% de surface impacté par la perte de la parcelle
SAU	179 ha	1,1 %
Surface du système de culture « Grandes cultures »	127 ha	1.5%
Surfaces parcelles facilement accessibles depuis le siège d'EA	24,5 ha	7,8 %
Surfaces Sols d'alluvions potentiellement irrigables	14 ha	14 %
Manque à gagner sur 10 ans		16 293 €
Manque à gagner moyen par an		1 629,30 €

Tableau 18 : Impact à l'échelle de l'exploitation - EARL du PASTEL

En conclusion, la perte de la parcelle de 1,90 ha impacte l'activité « Grandes cultures » de l'EARL du PASTEL en retirant une surface qui représente une faible part du parcellaire soit 1,1 % de la surface totale et 1,5 % de la surface en grandes cultures mais sur les meilleurs sols et les plus accessibles. L'exploitation étant à plus de 90% sur des sols argilo-calcaires de coteaux, en ne pouvant plus exploiter cette parcelle, c'est environ 14% de la surface au meilleur potentiel qui ne peut plus être utilisé.

En terme économique direct, le manque à gagner est estimé à 1 629 euros par an, qui s'explique notamment, malgré la faible surface, par la valorisation des cultures en Bio.

Le projet d'extension de la carrière a comme impact principal sur cette exploitation de diminuer le potentiel de surface des cultures irriguées.

2.3 Bilan de l'impact du projet sur les 3 exploitations agricoles

Exploitation agricole	Surface totale	Surface impactée	Manque à gagner sur 10 ans	Perte de SAU	Perte de surface en grandes cultures	Perte des surfaces les plus accessibles	Perte des surfaces à meilleur potentiel	Impact sur le projet d'exploitation
EI TRINDADE Gabriel	69 ha	3,2 ha	6819€	4,6%	6,6 %	16 %	24 %	Moins de possibilité de production de légumes comme l'asperge
EI LOPEZ	322 ha	3,9 ha	26 634 €	1,2 %	1,9 %	1,6 %	2,6 %	Aucun
EARL du PASTEL	179 ha	1,9 ha	16 293 €	1,1 %	1,5 %	7,8 %	14 %	Moins de possibilité de cultures irriguées

3 Potentiel agronomique des sols du projet d'extension de la carrière

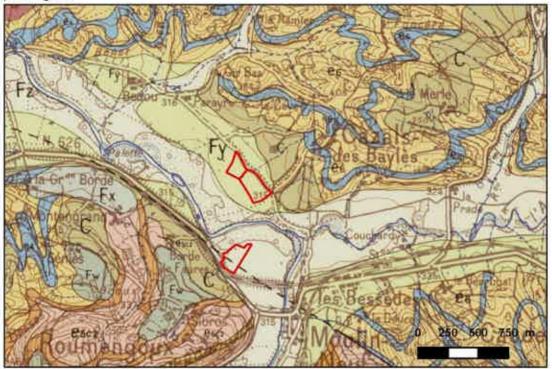
L'extension de la carrière porte sur des sols actuellement utilisés à des fins agricoles. Une évaluation de leur potentiel pour cette utilisation agricole et une proposition de

3.1 Potentiel agricole des sols sur lesquels porte le projet d'extension

Le contexte géologique et morpho-pédologiques sont précisés avant de présenter les sols et leurs caractéristiques physico-chimiques.

3.1.1 Contexte géologique

Dans cette région de morphologie jeune, les sols sont très liés à la composition du sous-sol. L'extension de la carrière porte sur des sols développés sur les alluvions de l'Hers. Ces alluvions sont alimentées par les matériaux qu'elles traversent et par ceux descendant des versants : gneiss, calcaires, marnes, molasses et poudingues.



Crédits : Chambre d'agriculture de l'Ariège - Source : BRGM

La zone extension Sud se développe sur des alluvions modernes de la basse vallée de l'Hers (Fz) constituées de sables et de cailloux recouvertes lors des crues par les matériaux descendant des versants : alluvions anciennes (Fw), marnes, calcaires et molasses (e et g). La zone extension Nord est situé sr un niveau supérieur d'alluvions, celui des basses terrasses de l'Hers (Fy), constitué des mêmes types de matériaux mais dont l'évolution, en général la décalcification, est plus poussée.

3.1.2 Contexte morpho-pédologique

Les unités morpho-pédologiques représentent des zones au sein desquelles on retrouve une organisation identique de sols. La zone d'extension de la carrière se situe dans l'unité « Basse plaine d'alluvions récentes de vallées secondaires à sols limono-argileux » localisée sur les vallées de l'Hers, de la Lèze et de l'Arize. Ces sols sont limités dans leur extension aux zones de vallées.

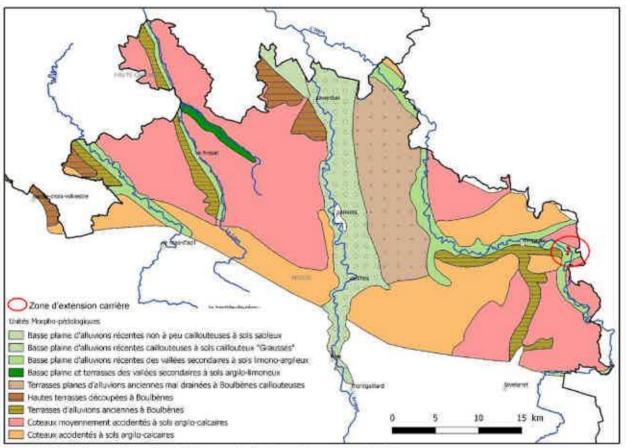


Figure 12 : Carte des unités morpho-pédologiques de la plaine et des coteaux de l'Arlège

Crédits : Chambre d'agriculture de l'Ariège - Source : Chambre régionale d'agriculture Midi-Pyrénées, INRA

3.1.3 Caractérisation des sols et potentiel agricole

La campagne de terrain a eu lieu les 12 et 14 septembre 2018. Afin d'évaluer le potentiel agricole, nous nous intéressons à la profondeur maximale d'enracinement des cultures, soit environ 1 m. Des profils creusés à la bêche et des sondages ont été réalisés afin de délimiter les horizons et de caractériser leurs propriétés physiques : texture, structure, porosité, présence d'hydromorphie, charge en éléments grossiers et quelques traits chimiques comme la teneur en calcaire. Des prélèvements de terre ont ensuite été réalisés sur les 2 premiers horizons et envoyés au laboratoire Aurea pour une analyse complète. Les bulletins d'analyse sont joints en annexe.

Parcelle de la zone Sud – Exploitation agricole : G. Trindade

Le sol de cette parcelle se développe sur des alluvions récentes de la basse vallée de l'Hers. Les alluvions se déposent par bancs, avec des teneurs en calcaire et une charge en cailloux irrégulières selon le débit de la rivière : particules les plus fines quand le débit est lent et cailloux quand le débit est le plus rapide.

La carte ci-dessous représente la variabilité de sol au sein de la parcelle avec une bande non calcaire dans la partie la plus éloignée du lit actuel de la rivière, et un rond de cailloux sur une zone très légèrement surélevée au centre de la parcelle.

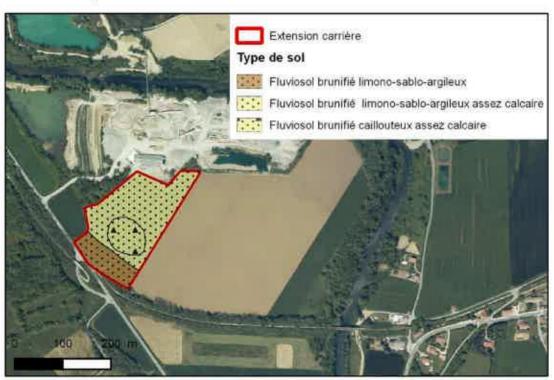


Figure 13 : Carte des sols de la parcelle située au Sud de la carrière exploitée par l'El TRINDADE - Crédits : Chambre d'agriculture de l'Ariège - Source : Chambre d'agriculture de l'Ariège, BD Ortho IGN

Le sol majoritaire est un FLUVIOSOL BRUNIFIÉ limono-sablo-argileux, assez calcaire.

Profondeur	Nom horizon	Structure – Couleur	Texture			
0-7 cm	LA ₁	Horizon repris récemment au déchaumeur – Pailles en décomposition Structure grumeleuse –Couleur brune 10YR4/3	- Limono-sableux-argileux - 2% à 5% d'éléments grossiers quartzeux et calcaires			
7-22 cm	LA ₂	Structure polyédrique sub-anguleuse – Couleur brune 10YR4/3	- Calcaire			
22-26 cm	G	Semelle de labour Compact – Structure continue – Gris bleu				
26-90 cm	s	Structure polyédrique anguleuse Couleur beige 10YR 5/4	- Limon fin - < 2% d'éléments grossiers - Calcaire			
> 90cm	C	Structure polyédrique anguleuse Couleur beige 10YR 5/4	- Argilo-limoneux - < 2% d'éléments grossiers - Calcaire			





Figure 14 : Profil et sondage du sol majoritaire de la parcelle El TRINDADE

Le sol est profond (> 90cm), avec une très bonne structure de l'horizon travaillé dont la couleur témoigne de la présence de matière organique. La semelle de labour entre 22 et 26 cm est marquée. La texture est équilibrée avec une dominante limoneuse, ce qui donne une tendance à la prise en masse. L'absence de cailloux facilite la bonne implantation des cultures. La présence de calcaire est également un élément qui offre un contexte favorable pour une bonne structure. De par ses propriétés physiques, ce sol est un très bon réservoir en eau et en éléments nutritifs.

La variante de ce sol est située sur la micro-butte au centre de la parcelle. La charge en éléments grossiers en surface et dans le profil est de 10 à 15%, avec une augmentation en profondeur. Le potentiel d'enracinement et les réserves en eau et en éléments sont donc plus faibles.



Figure 15 : Profils de la variante caillouteuse du sol de la parcelle El TRINDADE

La variante non calcaire aura tendance à s'acidifier plus rapidement mais a aujourd'hui un potentiel très similaire à celui du sol majoritaire.

A partir des observations in situ, les horizons 0-22 cm et 30-50 cm ont été prélevés à la tarière. Les échantillons envoyés au laboratoire sont issus d'un mélange de 15 prélèvements élémentaires répartis sur la parcelle en évitant les zones particulières (sol non calcaire et sol à cailloux).

	Argile %	Limons %	Sables %	Texture (triangle Aisne)	Indice de battance	%Matière organique	pH eau	Calcaire total %	CEC mé/100g
0-22 cm	19	42	38	LSA	1:24	1.8	8.4	10.4	9.0
30-50 cm	20	42	37	LSA		1.3	8.5	10.1	8.6

Tableau 19 : Analyse de sol de la parcelle El TRINDADE - Propriétés Intrinsèques et état organo-calcique

Ce sol a une texture équilibrée, avec une dominante de limons et de sables, et un taux de matière organique de l'horizon de surface très moyen (<2%). Il n'est cependant pas battant. Il est calcaire, ce qui est favorable à se structure mais qui a l'inconvénient de bloquer certains éléments comme le phosphore. La capacité d'échange cationique (CEC) moyenne, traduit un réservoir en éléments nutritifs de taille moyenne mais permettant des échanges assez rapides.

	CaO ech. mg/kg	K₂O ech. mg/kg	MgO ech.mg/ kg	Na ₂ O ech. mg/kg	P ₂ O ₅ Olsen mg/kg	Zn mg/kg	Mn mg/kg	Cu mg/kg	Fe mg/kg	Bore mg/kg
0-22 cm	11 375	118	94	13	16	1.12	14.72	1.41	<10	0.29
30-50 cm	12 435	94	103	12	11	<1	11.66	1.37	11.8	0.14

Tableau 20 : Analyse de sol de la parcelle El TRINDADE - Teneur en éléments minéraux

Le sol est bien pourvu en éléments sauf en phosphore et en bore Le calcium est largement majoritaire, du fait du caractère calcaire du sol, ce qui entraîne des blocages des autres éléments. Pour les cultures exigeantes ou moyennement exigeantes en phosphore comme le sorgho, une fertilisation en cet élément est nécessaire. Le bore est à apporter pour le tournesol. Un entretien par une fertilisation organique est conseillé.

En conclusion, les atouts et contraintes de ce sol pour les cultures sont résumées ci-dessous :

Atouts	Contraintes
Profondeur potentielle d'enracinement > 90cm	Semelle de labour limitant la profondeur actuelle d'enracinement
Bonne réserve en eau et en éléments nutritifs (sauf phosphore et bore)	Teneur en matière organique très moyenne
Sol facile à travailler : ressuyage rapide, peu usant	Risque de blocages induits par le calcaire

Tableau 21 : Atouts et contraintes du sol de la parcelle El TRINDADE

Parcelles de la zone Nord - Exploitations agricole : LOPEZ Franck et Sabine et EARL du PASTEL

Le sol de ces parcelles se développe sur des alluvions un peu plus anciennes, celles des basses terrasses de la vallée de l'Hers, qui se sont également développées en bancs avec une granulométrie irrégulière. La carte ci-dessous représente la variabilité de sol au sein des parcelles avec des zones de cailloux.

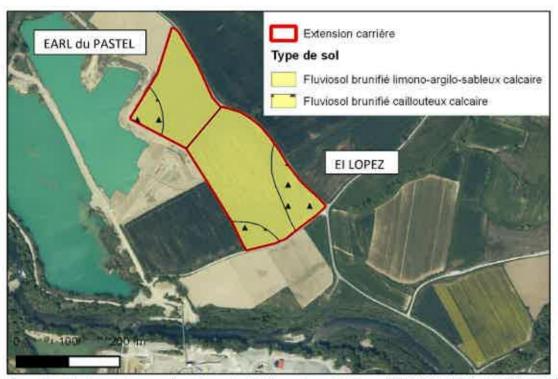


Figure 16 : Carte des sols des parcelles située au Nord de la carrière exploitées par l'El LOPEZ et l'EARL du PASTEL - Crédits : Chambre d'agriculture de l'Ariège - Source : Chambre d'agriculture de l'Ariège, BD Ortho IGN

Le sol majoritaire est un FLUVIOSOL BRUNIFIÉ limono-argilo-sableux, calcaire.

Profondeur	Nom horizon	Structure - Couleur	Texture
0-15 cm	LAı	Racines du sorgho en place nombreuses explorant l'ensemble du volume de sol Activité biologique (champignons sur pailles en décomposition) Structure grumeleuse et polyédrique sub-anguleuse de 5 mm -Couleur beige sombre 2.5Y4/3	- Limono-argilo-sableux - Pas d'éléments grossiers - Calcaire
15-25 cm	LAz	Structure polyédrique sub-anguleuse de 2 cm- Couleur beige sombre 2.5Y4/3	- Calcaire
25-80 cm	s	Structure polyédrique anguleuse et arrondie de 5 cm Couleur beige 2.5Y5/3	
80-100 cm	C ₁	Couleur beige grisée 2.5Y5/4	- Sableux (sables fins) - Pas d'éléments grossiers - Calcaire
> 100cm	C2	Couleur beige grisée 2.5Y5/3 Tâches rouille-brun d'oxydation fossile ou actuelle	- Sablo-limoneux - Pas d'éléments grossiers - Calcaire

Figure 17 : Profil et sondage du sol majoritaire de la parcelle El LOPEZ

Profondeur	Nom horizon	Structure – Couleur	Texture			
0-40 cm	LA	Horizon repris récemment par le labour Pailles en décomposition à partir de 25 cm Structure grumeleuse et polyédrique sub-anguleuse de 3 à 5 cm Couleur beige sombre 2.5Y4/3	- Limono-argilo-sableux - Pas d'éléments grossiers - Calcaire			
40-75 cm	s	Structure polyédrique anguleuse de 10 cm Couleur beige sombre 2.5Y4/3				
75-90 cm	C ₁	Couleur beige grisée 2.5Y5/4	 Sableux (sables fins) Pas d'éléments grossiers Calcaire 			
> 90cm	Cs	Couleur beige grisée 2.5Y5/3	- Limono-sableux - Pas d'éléments grossiers - Calcaire			

Figure 18 : Profils du sol majoritaire de la parcelle EARL du PASTEL

Le sol est profond (> 90cm), avec une très bonne profondeur potentielle d'enracinement. La différence entre les 2 parcelles réside dans les pratiques de travail du sol : non labour pour l'El LOPEZ et labour profond d'environ 40 cm pour l'EARL du PASTEL. Les horizons supérieurs, plus sombres, témoignent de la présence de matière organique et à la battance, d'autant plus quand la matière organique est en trop faible quantité. L'absence de cailloux facilite la bonne implantation des cultures. La présence de calcaire est également un élément qui offre un contexte favorable pour une bonne structure. De par ses propriétés physiques, ce sol est un très bon réservoir en eau et en éléments nutritifs.

A partir des observations in situ, les horizons 0-25 cm et 25-50 cm ont été prélevés à la tarière. Les échantillons envoyés au laboratoire sont issus d'un mélange de 15 prélèvements élémentaires répartis sur la parcelle en évitant les zones particulières (sol à cailloux).

	Argile %	Limons %	Sables %	Texture (triangle Aisne)	Indice de battance	%Matière organique	pH eau	Calcaire total %	CEC mé/100g
0-25 cm	19	50	29	LAS	1.58	1.5	8.5	12	8.5
25-50 cm	18	51	30	LAS		1.1	8.5	18.3	9.

Tobleau 22 : Analyse de sol de la parcelle El LOPEZ – Propriètés intrinsèques et état organo-calcique

	Argile %	Limons %	Sables %	Texture (triangle Aisne)	Indice de battance	%Matière organique	pH eau	Calcaire total %	CEC mé/100g
0-25 cm	20	54	24	LAS	1.68	1.4	8.4	15.5	9.8
25-50 cm	19	55	25	LAS		1.1	8.6	16.8	8.5

Tableau 23 : Analyse de sol de la parcelle EARL du PASTEL - Propriétés intrinsèques et état organo-calcique

Ce sol a une texture avec une dominante de limons (>50%), et un taux de matière organique de l'horizon de surface assez faible (≤1.5%). Il a une tendance à la battance, d'autant plus quand la teneur en matière organique est plus faible. Il est calcaire, ce qui est favorable à se structure mais qui a l'inconvénient de bloquer certains éléments comme le phosphore. La capacité d'échange cationique (CEC) moyenne, traduit un réservoir en éléments nutritifs de taille moyenne mais permettant des échanges assez rapides.

	CaO ech. mg/kg	K ₂ O ech. mg/kg	MgO ech.mg/ kg	Na ₂ O ech. mg/kg	P ₂ O ₅ Olsen mg/kg	Zn mg/kg	Mn mg/kg	Cu mg/kg	Fe mg/kg	Bore mg/kg
0-25 cm	11 943	161	85	10	25	<1	11.15	1.12	<10	0.21
25-50 cm	11 096	105	67	13	10	<1	9.11	1.09	<10	0.09

Tableau 24 : Analyse de sol de la parcelle El LOPEZ - Teneur en éléments minéraux

	CaO ech. mg/kg	K2O ech. mg/kg	MgO ech.mg/ kg	Na2O ech. mg/kg	P2O5 Olsen mg/kg	Zn mg/kg	Mn mg/kg	Cu mg/kg	Fe mg/kg	Bore mg/kg
0-25 cm	12 131	142	92	31	16	<1	11.08	1.39	<10	0.23
25-50 cm	11 914	102	84	11	10	<1	9.24	1.27	<10	0.16

Tableau 25 : Analyse de sol de la parcelle EARL du PASTEL- Teneur en éléments minéraux

Le sol est bien pourvu en éléments sauf en phosphore et en bore Le calcium est largement majoritaire, du fait du caractère calcaire du sol, ce qui entraîne des blocages des autres éléments. Pour les cultures exigeantes ou moyennement exigeantes en phosphore comme le sorgho, une fertilisation en cet élément est nécessaire. Le bore est à apporter pour le tournesol. Un entretien par une fertilisation organique est conseillé, ce qui est pratiqué actuellement par l'El LOPEZ.

En conclusion, les atouts et contraintes de ce sol pour les cultures sont résumées ci-dessous :

Atouts	Contraintes
Profondeur potentielle d'enracinement > 90cm	Tendance à la battance
Bonne réserve en eau et en éléments nutritifs (sauf phosphore et bore)	Teneur en matière organique très moyenne
Sol facile à travailler : ressuyage rapide, peu usant	Risque de blocages induits par le calcaire

Tableau 26 : Atauts et contraintes du sol de la parcelle El TRINDADE

Que ce soit dans la zone Sud ou la zone Nord avec un peu plus de battance, le potentiel agronomique de ces sols est excellent. Ils font partite des meilleurs sols cultivés du département de par leurs qualités d'implantation, d'enracinement, d'alimentation en eau et éléments minéraux

3.2 Proposition de reconstitution des sols après exploitation de la carrière

Les propositions pour la reconstitution des sols après exploitation de la carrière portent sur trois points :

- Une séparation très soignée des horizons au moment de l'extraction du sol
- Un stockage de l'horizon organo-minéral dans de bonnes conditions
- Une réparation de la compaction par des amendements organiques et des couverts végétaux au moment de la remise en culture en parallèle d'observations de sol mises en œuvre pour décider des itinéraires techniques de travail du sol

3.2.1 Séparation de l'horizon organo-minéral: extraire l'horizon de 22 à 25 cm de profondeur

Les observations et analyses de sol mettent en évidence une diminution graduelle de la matière organique avec la profondeur. De plus, des teneurs assez faibles dans l'horizon de surface sont aujourd'hui un des points critiques de ces sols. La matière organique est un élément fondamental du sol qui permet d'assurer sa fertilité. Une attention toute particulière doit donc être portée au moment de l'extraction du sol pour bien distinguer et stocker séparément l'horizon organo-minéral du reste du sol.

Sur la parcelle localisée au Sud de la carrière, cet horizon a une profondeur de 22 cm et sur la parcelle localisée au Nord, 25 cm de profondeur.

3.2.2 Stockage et couverture de l'horizon organo-minéral

Il est également nécessaire de conserver au maximum les propriétés de cet horizon le plus fertile. D'u point de vue chimique, le risque est un lessivage des éléments. Il pourrait être envisagé de couvrir le tas avec par exemple une couverture végétale, ou dans tous les cas un matériau qui permettent les échanges avec l'air.

3.2.3 Amendements organiques et couverts végétaux pour réparer la compaction

La reconstitution du sol sera effectuée en remettant les horizons en place dans leur ordre initial. D'un point de vue physique, les propriétés du sol seront dégradées par le déplacement du sol. Afin de rétablir la bonne structure il est conseillé de réaliser un amendement organique en quantité importante, de l'ordre de 20 à 30t/ha de fumier composté puis d'implanter un couvert végétal multi-espèces avec au moins une légumineuse. Les itinéraires techniques précis, choix des espèces et mode d'implantation seront à choisir en fonction des cultures prévues avec les exploitants accompagnés par un technicien qui réalisera les observations de sol nécessaires.

ANNEXE : Bu	ulletins d'ar	nalyses de	sol	



COMMENTAIRES DU LABORATOIRE





DESTINATAIRE

CHAMBRE DEP.AGRICULTURE ARIEGE 32 AV.DU GENERAL DE GAULLE DEMANDEUR / PRESCRIPTEUR

09000 FOIX

TRINDADE GABRIEL

V/Lat Nº Hot Veference TRINDADE 0-22 PARCELLE surface

Technicien PELLETIER Aude

N" RAPPORT

Constitutions BPS CARACTERISTIQUES DU SOL

田田田田 ARGILO CALCARE MOYEN 22 cm 2900 SOL e:

ensité apparente (T/m3)

rotondour de prétévem

Masse du sol (T/hal)

12/09/2018 19/09/2018 10/10/2018 11577910 Jate de prefévense Date de reception ate d'édition

CDE SELON DEVIS

ARGILO CALCARE MOYEN 2 4 Texture solon is triangle GEPPA

Indice de battance : C.D. ndice de ponosite : 0,7

Refus (%) | 8%

25 128 281 281

Jimons grosslers (20 à 50 µm) :

Limons fins (2 à 20 µm)

Argiles (< 2 pm)

Sables fins (50 à 200 µm)

Sables grossiers (200 à 2000 µm) Greenstein and disconnection

Set noti bactanti Perotetti dellav anamia

183

Granulometrie (pour mille)

ETAT PHYSIQUE

THE RESERVE OF PROPERTY.

COMMENTAIRES DE VOTRE TECHNICIEN

ETAT ORGANIQUE

Estimation de l'apote minéralisable en lig/ha Estimation day pertay armuelles en MO: Stack minimus countatable en MO Estimation du coefficient k2 (%) Fulls 2 Matiere organique (%)* - 1.8 Azote total (%): 0.125

667 kg/ha 43 kg/hs

St liba 641.914

991

Falls

Potentiel biologique

Sankterare Stock on matheres organiques (MO) 4-15 8.1 Rapport C/N

tappert CN normal transformation de la multiple organisse sabilitablante.

Les resultats d'ambases sold bendas un terre fine séche

Les anuityses quet réanisées seç le site ut'Aunte Andins. 270 Albé de la Pamme de Pay, 45560 Andos Titl. 0g 44.11, 40.40. Faz. 0g.44.31.40.41 - consect@hazessau - www.auntes.eu

ITTE GOOD IS SHOWING.





Référence

11577910

TRINDADE 0-22

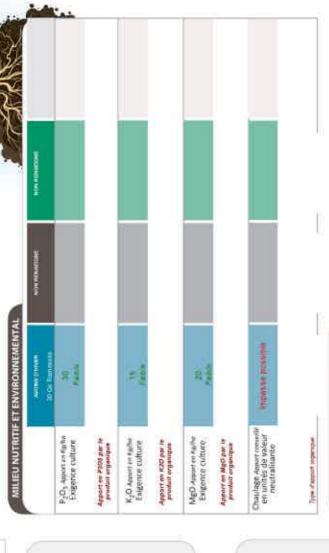
Taux d'occupation de la CEC (%) Taux de saturation 5/CEC (%) *: Actuel >150 Optimal >95 CarCEC :> 160 MORC: 2.8 3 1,6 STATUT ACIDO-BASIQUE Calcaire total (g/kg) Calcaine Actif (g/kg) CEC Menum cmol+/kg (mmeg/10/kg) CaD (g/kg) DH KC DH ead

* 1 - Somme Mes cultures emanges like K/Mg.: 0.55 Souhaltable: 1.13 RyO./ MgO:: 1.3 Souhaltable:: 2.7 0.35 \$ 0.45 0.06 2 0.1 Eléments majeurs assimilables ou échangeables 2,015 0,112 POTENTIEL NUTRITIF PyD₍[g/kg] P2O518/481 (\$1/8) 073

Oligo	-eleme	ents (no	Oligo-eléments (unité mg/kg)		Autres resultats et colculs	ts et col	carls
	Super At definit		Aleque 2'saxês	Medicance			Southetable
Bore soluble 6.29	0.29			0.4	Conductivité (m5/cm)		
Manganèse echangeable		0			Fer osalate (mg/kg)		
Cuivre échangeable		0			* 241	0	
Culine EDTA		5		Į	Sodium (Na ₂ D g/kg)	0.013	50.0
Mangunèse EDTA		14.72		P	Potentiel REDOX (mV)	0	
FerEDTA		4.99		10.5	P ₂ O ₅ Dyer (g/kg)		
Zinc EDTA 1.12	1.12	0		en mi	Sulfates (mg/kg)		

Heres, States (Aracide states at 1907-16) (in teleschar server (Yalasa visit Medical Innovation) (Aracide states at 1907-16) (Aracide states a

CONSEILS DE FERTILISATION



APPORTS ORGANIQUES ENVISAGES

Estimation des disponibilités en Kg/ha

0.12 8 0.18

0.094

MeO (u/kgl

Autre amendament:

- "eliquette. Pour plus de précisions, effectuer une Pour les produits du commerce, vous référer à analyse de votre amendement.
- Apports non pris en compte dans les conseils de fumure of dessus
- Année de l'apport

202

COMMENTAIRES



Mgd



CERTISOLS

Vos résultats d'analyses TERRE

QUrea



11577511 Reference

TRINDADE 30-50

N° RAPPORT

STATUT ACIDO-BASIQUE

pH eau DH KC

TRINDADE GABRIEL

DESTINATAIRE

CHAMBRE DEP.AGRICULTURE ARIEGE

DEMANDEUR / PRESCRIPTEUR

32 AV.DU GENERAL DE GAULLE

09000 FOIX

N. Hot:

TRINDADE 30-50

PARCELLE

묜

Technicien : PELLETIER Aude

Taux d'occupation de la CEC (%)

GALCEC :> 150 KKIDEC 23

> Calcaire total (g/kg) Catcaire Actrif (g/kg)

Taux de situration S/CEC (%) *

CAD (E/NE) CEC Methon

979

* 5 + Sommo dits cations échanguables Actuel x188 Optimal >6\$

CARACTERISTIQUES DU SOL

Coordinames SPS

Y/Lat

X/tong

Type de soi			
Densité apparente (T/m3)	89		
Masse du sol (T/lia)	3900	Sol humide	
Profondeur de prélèvement (cm)	50 cm	Sol sec	
Spil/Sous-sol	SOUS SOL	Melanary Farments	97 mm

-	
75	
-20	
-	
- 35	
46	
3	
-16	
140	- 2
38	-
3	460
- (2)	
(4)	_
30	-
- 25	
	erro.
2	200
-51	-
- 81	End:
(B)	E-A
3	Diagram I
20	E-al-
75	54
-2	(C.1)
	-
3	
2	10.0
2	mH.
· 181	Brits:
- 6	Detail.
-	Will.
-	400

ronulométrie (pour mille)	
es (< 2 µm):	199
ns fins (2 à 20 µm):	180
socs grossiers (20 à 50 µm):	250
35 50	224
bles grossiers (200 à 2000 pm)	140

Solven battant Pomitte det avorration

ce de battance | 1.1 ce de porosité : 0.7 u. (%) : 0% :000

ire selon le triangle GEPPA

CBM / OZN

2.7

KyO / MgO : Southartable

0.12 0.17 0.35 a 0.45 0.06 9 0.1

0.103

Med (g/kg)

K / Mg 0.39 Souhaltyble

0.011

105(R/Ng) P,O,(8/kg)

CDE SELON DEVIS

N bon de comman

ate de réception

Date de prelève N" RAPPORT

0.094

(20 |g/kg)

Eléments majeurs assimilables ou échangeables

POTENTIEL NUTRITIF

11577911 12/09/2018 19/09/2018 10/10/2018 Southaitable

SF.

colca	***				0.00			
tots et					0.012			
Autres résultats et colc.		Conductivité (mS/cm)	For oxalate (mg/kg)	PC*	Sodium (Na ₂ O g/kg)	Potentiel REDOX (mV)	F ₂ O ₅ Dyer (g/kg)	Sulfates (mg/kg)
/6	Reference	6.4			0.0	9	10.0	35
Oligo-éléments (unité mg/kg)	Alique				137			
nts (un)						##	7	0
-élémei	Magne de defin	0.14			i			8
Oliga		Born soluble	Manganèse échangeable	Cuivre échangeable	Cuivre EDTA	Manganèse EDTA	Fer EDTA	Zinc EDIA

630 kg/ha 44 kg/hs

Extimation de l'azote minéralisattie en lg/lla : Estimation des pertes annuelles en MO :

Estimation du coefficient k2 (%):

Fathe

7.3

Matiere organique (%)* 1.3

ETAT ORGANIQUE

1.25

86 1/118 50 tha

9.0

Stock on matieres organiques (MO) Stock minimal sounaitable en WO :

Sandaham

8-15

2

Potentiel biologique

< 0.1

stern good virtual control and the second observed of the second observed the second o

*Colcal/ Provide all See 60th

Azote total (%) 0.090 Rapport C/N

apped CIM bornut, transformation de la maildre organisse suttainaisente.

Les analyses sont réalisées sur le site d'Aurès Ardon : 770 Albé de la Pomme de Phi, 45180 Ardon Tel: 01 As 31, 40 All - 50x 01 Al 31, 80 Al - contact@aures.se: www.aures.eu Ges resultats if configures sont remain nur terre fine sector



COMMENTAIRES DU LABORATOIRE





DESTINATAIRE

CHAMBRE DEP.AGRICULTURE ARIEGE 32 AV.DU GENERAL DE GAULLE 09000 FOIX DEMANDEUR / PRESCRIPTEUR

EARL DE GAILLADE

Technicien PELLETIER Aude

M" Hot reference LOPEZ 0-25 PARCELLE Surface X/Long

14/09/2018 19/09/2018 10/10/2018 11577854 Jate de prefévens Date de reception N" RAPPORT ate d'édition

ARGILO CALCARE MOYEN

CARACTERISTIQUES DU SOL

e:

ensité apparente (T/m3)

Constitutions BPS

71 mm

25 cm 3200

rotondour de prétévem

Masse du sol (T/hal)

SOL

CDE SELON DEVIS

ETAT PHYSIQUE

Granulometrie (pour mille)

COMMENTAIRES DE VOTRE TECHNICIEN

300 242 193 Sables grossiers (200 à 2000 µm) Jimons grosslers (20 à 50 µm) : Sables fins (50 à 200 µm) Limons fins (2 à 20 µm) Argiles (< 2 pm)

Greenstein and disconnection

Set noti bactanti Perotetti dellav anamia

Indice de battance : 1.3 indice de ponosite :: 0,3 Refus (%)

THE RESERVE OF PROPERTY. ARGILO CALCARE MOYEN 2 4 Texture selon le triangle GEPPA ::

ETAT ORGANIQUE

Estimation de l'apote minéralisable en Ng/ha Estimation day pertay armuelles en MO: Stack minimus countatable en MO Estimation du coefficient k2 (%) Fulls 2 Matière organique (%)* 1.5 Azote total (%) : 0.101

646 kg/ha 44 kg/hs

70 1104 47 Efte 8

Falls

Potentiel biologique

Sankterare Stock on matheres organiques (MO) 4-15 10.00 Rapport C/N

tappert CN normal transformation de la multiple organisse sabilitablante.

Les resultats d'ambases sold bendas un terre fine séche

Les anuityses quet réanisées seç le site ut'Aunte Andins. 270 Albé de la Pamme de Pay, 45560 Andos Titl. 0g 44.11, 40.40. Faz. 0g.44.31.40.41 - consect@hazessau - www.auntes.eu

ITTE GOOD IS SHOWING.





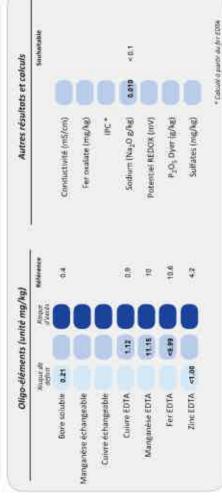
Référence

11577854

LOPEZ 0-25

Taux d'occupation de la CEC (%) Taux de saturation 5/CEC (%) *: * 1 - Somme Mes callints emageable Actual >156 Optimal >95 CarCEC : > 160 WOED: 40 = Z. 118 STATUT ACIDO-BASIQUE 10 Calcaire total (g/kg) Calcaine Actif (g/kg) DH KC DH ead

K/Mg: 0.90 Souhaltable 1.17 KyO / MgO : 1-9 Souhaltable: 2-6 0.12 8 0.17 0.35 \$ 0.45 0.06 2 0.1 Eléments majeurs assimilables ou échangeables 0.085 0.025 0,161 POTENTIEL NUTRITIF CEC Mesum chol+/kg i-men/10/kg P₂O₂(g/kg) MeO (u/kgl P2O518/481 (\$1/8) 073 CaD (g/kg)



Merce, States (state) of 20 (16) pit behalm strong (riskes had belong however of the 2000) Court of N (11) Cou

CONSEILS DE FERTILISATION

Exgence culture Exgence culture For Assaure exponence Engence culture Engence culture Engence culture For Assaure en sume	######################################	W-Committee William	
Apport on 100 per he produit arganique MEO Ausurt en 840-e			
March Assumer ern Raiche			
Evigence culture			
Apport on NgG par in Irradul organique			
Chaulige Apper committee on unities de valeur imperante contralitante	71.4		

APPORTS ORGANIQUES ENVISAGES

Estimation des disponibilités en Kg/ha

Autre amendement.

- "eliquette. Pour plus de précisions, effectuer une Pour les produits du commerce, vous référer à analyse de votre amendement.
- Apports non pris en compte dans les conseils de fumure of dessus
 - Année de l'apport

202

PIOS 120

Mgd

620

COMMENTAIRES



CALENTISOLS

Vos résultats d'analyses

QUrea

STATUT ACIDO-BASIQUE

pH eau DH KO

EARL DE GAILLADE

DESTINATAIRE

CHAMBRE DEP. AGRICULTURE ARIEGE

DEMANDEUR / PRESCRIPTEUR

32 AV.DU GENERAL DE GAULLE

09000 FOIX

N llot

LOPEZ 25-50

PARCELLE

묜

Technicien : PELLETIER Aude



LOPEZ 25-50 11577855 N° RAPPORT Reference

KKCEC 24

Taux d'occupation de la CEC (%)

03/GBC :> 150

Calcaire total (g/kg)

Taux de situration S/CEC (%) * Actuel >188 Optimal >6\$

(1,110 7 Catcaire Actrif (g/kg)

CAD (E/NE) CEC Methon

* 5 + Sommo dits cations échanguables

CARACTERISTIONES DI SOL

Coordinames SPS

Y/Lat

(/tone

			1
Densité apparente (T/m3)	m		
Masse du sol (T/lia)	900	Sol humide	
Profondeur de prélèvement (cm) à	50 cm	Sol sec	
Soil/Sous soil	Sous Sor	Relative Facilitation	72 mm

11577855 14/09/2018 19/09/2018 10/10/2018 Date de preleve N" RAPPORT

Eléments majeurs assimilables ou échangeables

POTENTIEL NUTRITIF

CDE SELON DEVIS V" bon de comman

K₂G / MgO

2

K/Mg 0.ot Souhaityble

0.010

105(R/Ng) 10, (g/kg) 0.108 0.067

(20 |g/kg)

Med (g/kg)

4.5

KyO / MgO : Spulhartable

0.13.50.38 0.35 a 0.45 0.06 9 0.1

Souhaltable

Conductivité (mS/cm) Fer oxalate (mg/kg)

Autres resultats et colculs

Oligo-éléments (unité mg/kg)

ETAT ORGANIQUE

Autiere organique (%)* 121			2.1	ratio	Estimation du coefficient k2 (%):
Accepted (W) 0.076			4		Extraoritoride l'azote mineralisattie en kg/lia. Extraoritorides pertes annuelles en MO: Stock minimal souhaitable en MO:
Support C/N	8.1		8-13	Saterasan	Stock on matilities organiques (MO):
Manual Manual Manual	ı	The second	Section 6	1	Potentiel biologique Beshkant

Rapport CIN somme, transformation de la mattére organisse sutuitabante.

Ges resultats if configures sont remain nur terre fine sector

Les analyses post reinleses sur in site of flure's Ardinn : 770 All-le de la Pomme de Ph., 45165) Ardinn tei, 01 A4 31 40 All - 50x 01 A5 31 A0 All - contact@aums.no: www.nurs.eu

Texture selon le triangle GEPPA: indice de battance | 1.6

Refus (%):

362 318 #

Limons grassiers (20 à 50 µm):

Granulométrie (pour mille)

Argiles (< 2 µm) :

4

Sables grossiers (200 à 2000 pm)

Sables firs (50 à 200 µm) : Limbes files (2 à 20 µm):

Grandstreete sans decentrateral

Sot on peu trattant Porosida dal au ortalan

100

10.9 70 80 410.00 9,11 Önc EDTA <1,00 60.0 Bary soluble Manganèse EDTA Fer EDTA Manganèse échangeable Cuivre échangeable Cuivre EDTA

\$16 kg/ha

86 (//18 42 tiha

37 kg/hs

1.23

< 0.1

Sodium (Na₂O g/kg) Potentiel REDOX (mV) P₁O₅ Dyec (g/kg) Sulfates (mg/kg)

ž

Hermatismus standars recognise in Still 1881 / pin teached record / Colone stand standars and the 25 2000 / Colone standars and the 25 2000 / Colone standars and the 25 2000 / Colone standars and 1900 / Colone *CokerV & portor all der 60th



COMMENTAIRES DU LABORATOIRE





DESTINATAIRE

CHAMBRE DEP.AGRICULTURE ARIEGE 32 AV.DU GENERAL DE GAULLE 09000 FOIX DEMANDEUR / PRESCRIPTEUR

EARL DU PASTEL

Technicien PELLETIER Aude

V/Lat Nº Hot Veference BERNARD 0-40 PARCELLE surface

CARACTERISTIQUES DU SOL

Constitutions BPS

LIMON ARGLEUX CALCARE

67

ensité apparente (T/m3)

14/09/2018 11577862 Jate de prefévens Date de reception N" RAPPORT ate d'édition

19/09/2018 10/10/2018

74 mm

calcula safde 20 cm

40 cm 3900

refendeur de préférent

Masse du sol (T/hal)

SOL

CDE SELON DEVIS



Texture selon le triangle GEPPA ::

Indice de battance : 5.4 ndice de ponosite :: 0.1 Refus (%)

±

Jimons grosslers (20 à 50 µm) :

Limons fins (2 à 20 µm)

Argiles (< 2 pm)

Sables fins (50 à 200 µm)

Sables grossiers (200 à 2000 µm) Greenstein and disconnection

204

Granulometrie (pour mille

ETAT PHYSIQUE

COMMENTAIRES DE VOTRE TECHNICIEN

Le profestidas de prefestida

LIMON ARGILEUX CALCAIRE

2 4

THE RESERVE OF PROPERTY.

Set noti bactanti Perotetti dellav anamia

ETAT ORGANIQUE

Estimation de l'apote minéralisable en Ng/ha Estimation des pertes ambuelles en MO Stack minimus southattable en MO Estimation du coefficient (2 (%) Fulls 2 Matière organique (%)* 1.4 Azote total (%): 0.108

675 kg/ha St kg/hs

MI III 56 tiha 103

Setthernt

Potentiel Biologique

Stock en martières organiques (MO)

Pathe

8-15

7.6

Rapport C/N

tappert CN halde. La décomposition de la matière organisare est rapide.

Les analyses quet réalisées ser le site d'Auste André. 370 Albée de la Parme de Par, 45160 Andrée. Tels 01 44 31 40 40 - Par 01 44 31 40 41 - compatignates aux move aurès au

Les resultats d'ambases sold bendas un terre fine séche

ITTE GOOD IS SHOWING.





11577852

Référence

BERNARD 0-40

Taux d'occupation de la CEC (%) Taux de saturation 5/CEC (%) *: Actual >156 Optimal >95 CarCEC :> 160 NOSC 314 3 , STATUT ACIDO-BASIQUE 8.8 Calcaire total (g/kg) Calcaine Actif (g/kg) CEC Menum cmol+/kg (mmeg/10/kg) CaO (g/\g) DHIXC DH ead

* 1 - Some the culture of angestile. K/Mg: 0.65 Souhaitable: 6.94 KyO / MgO: 15 Souhartable: 22 0.13 & 0.18 0.30 4 0.40 0.06 2 0.1 Eléments majeurs assimilables ou échangeables 0.092 2,015 0.142 POTENTIEL NUTRITIF P20,(8/48) MeO (se/kgl P20515/481 (\$1/8) O(3

200	O-EFETTRE	nes than	Ongo-elements (unite mg/kg)	/6/	AND COURSE FEBRUARY	00 es co	2465
	Super A		Abque 9'exels	Motheman			Sauhaltable
Bore soluble 6.22	0.22			0.4	Conductivité (m5/cm)	0	
Manganese echangeable		0			Fer outlate (mg/kg)		
Cuivre échangeable		0			* 5(4)	0	
Culine EDTA		0		2.5	Sodium (Na ₂ D g/kg)	0.031	× 0.7
Mangunèse EDTA		11.08		P	Potentiel REDOX (mV)	0	
FerEDTA		48.00		10.8	P ₂ O ₅ Dyer (g/kg)	0	
Zinc IDTA <0.98	44,98			un M	Sulfates (mg/kg)		

Merce, States (state) of 20 (16) pit behalm strong (riskes had belong however of the 2000) Court of N (11) Cou * Calculut a punch du for ECIDA

CONSEILS DE FERTILISATION

	(New Anticophies)	The Hemiletean	CHARMINEN	
	The second secon	CANCEL BOOK SERVICE		
P ₂ O ₃ Appert on Appin Exigence culture				
Appeal or F305 par te produit organique				
K ₂ O Apport on Earling Engence culture				
Apport on K20 per in produit organique				
MgO appur en syste. Enigence culture				
Apport on MgG par in produit organique				
Chaulage Apovt convite en unités de valeur neutralitante				
Type of Applicat inspections				

APPORTS ORGANIQUES ENVISAGES

Estimation des disponibilités en Kg/ha

Autre amendement:

- l'étiquette. Pour plus de précisions, effectuer une - Pour les produits du commerce, vous référer à analyse de votre amendement.
- Apports non pris en compte dans les conseils de fumure of dessus

Année de l'apport

PZOS 120 202

Mgd

620

COMMENTAIRES



Type de production: ARBORICULTURE:

CHAMBRE DEP.AGRICULTURE ARIEGE 32 AV.DU GENERAL DE GAULLE 09000 FOIX

N. Hot.: BERNARD 40-60 PARCELLE

Coordonnées GPS CARACTERISTIQUES DU SOL N" RAPPORT 73 mm SOUS SOL mo 09 3900

a procedural of painting and a first solution to the utilities of the 20 cm.

Texture selon le triangle GEPPA. indice de battance 1.8 Indice de porosité : 0,1 Refut (%) ... # = 3 12 13 Sables grossiers (200 à 2000 jum) :-Umoris (rossiers (20 à 50 µm). Granulométrie (pour mille) Saldes fine (50 à 200 µm) : Umons fins (2 à 20 µm) : Argles (< 2 µm):

Syndrothypelite same discention applicable

Sol amsec bottant Potosile del avocales

Canada a a a a a function

45 kg/hs Estimation de l'azote minimalisable en lig/ha Estimation des pertes annuelles en MC Sestiment Stock en matières organiques (MO) Stock minimal stuhaitable en MO Estimation flu coefficient (2 (%) Potential biologique Falls Falls 5-12 2.2 N Matiere organique (%)" 1.1 Azote total [%] 0.087 Rapport C/N

552 kg/ha

1,31

86 t/hs 42 trha

106

Rapport COV Faible. La décompassion de la maribre organique est rapida.

Les résultant d'undyses sant rendus sur terre pre satte

Les analyses sont trackees sur le see d'Autre Agtun (200 Alte de la Pontine de l'in, 45160 Anton 141 05 44.31.40.40 - Fac. 01.40.41.41.41. contactifique es es exementes e

THEMSON, IS SWITH



Qured

11577883

BERNARD 40-60

TATUT ACIDO-BASIQUE

DH 830 日本名

EARL DU PASTEL

Taux d'occupation de la CEC (%) KKIDEC 2.8

9

03/08C :> 15p

Calcaire total (g/kg) Calcaire Actif (g/kg)

Technicien : PELLETIER Aude

Taux de saturation S/CEC (%) * :-

E

8.8

CEC AMISSA

11577863

4/09/2018 19/09/2018

(a0 (g//g)

Actual >150 * 5 + Sommer this callions behanges >98 Optimal

CDE SELON DEVIS

10/10/2018

CIM/O'X 10 K₂D / MgO Soutuitatie K/Mg g.51 Southillable 0.12 0 0 17 0.35 a 0.45 0.06 9 0.1 Eléments mojeurs assimilables ou échangeables 0.084 0.010 0.102 Med (g/Ag) P205(R/NR) 10,(g/kg) (20/8/0°)

× 0.1 Autres résultats et calculs Sodium (Na₂O g/kg) Conductivité (m5/cm) Fer oxalate (mg/kg) Potentiel REDGX (mV) PyDy Diver 18/NE) Sulfates (mg/kg) 10.8 Oligo-éléments (unité mg/kg) 45.00 9.24 Zinc EDTA <0.38 Bore soluble 8.16 Culyre EDTA Manganera EDTA Fer EDTA Cuivre ochangeable Manganese echangeable

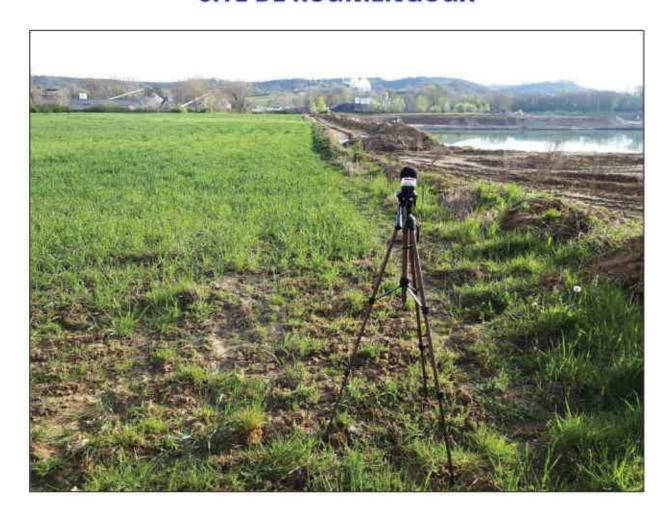
The control of the co

* CottaW & party du fir 2004.





SITE DE ROUMENGOUX



RAPPORT DE MESURAGE

Campagne de mesures 2019

Rapport de mesures environnementales des niveaux sonores Rescanières – Site de Roumengoux

25/04/2019 Page 2/24

SOMMAIRE

1.		RESULTATS	433
	a)	Référentiel réglementaire	3
	b)	Niveaux sonores en limite de propriété	3
3	c)	Niveaux sonores mesurés	4
2.	- 51	METHODOLOGIE	5
3.		FICHES DE MÉSURE	Ę
CE	RF	FICATS DE CALIBRATION	c



25/04/2019 Page 3/24

1. RESULTATS

a) Référentiel réglementaire



Carte de localisation des points de mesure (source : Google Maps)

Les points de mesure ont été choisis suivant :

- le dossier de demande d'autorisation d'août 1998,
- les dernières campagnes de mesures.

L'arrêt préfectoral d'autorisation du 7 juin 1999 impose :

- les niveaux sonores limites suivants : 65 dB en limite de propriété,
- pour les riverains, de 6h30 à 21h30 pour les niveaux supérieurs à 35 dB(A): émergence de 5 dB (A).

b) Niveaux sonores en limite de propriété

Point de mesure	L _{Aeq} en dB(A)	Niveau limite de bruit admissible en dB(A) pour la période 7h00-22h00	Avis
Point 6	44,5	65	Conforme
Point 7	47,0	65	Conforme
Point 8	53,3	65	Conforme

Les points de contrôle 6, 7 et 8 sont situés à la limite de propriété du site. Les niveaux sonores ambiants mesurés et exprimés en LA_{eq} ont donc été comparés dans le tableau ci-dessus à la valeur seuil de 65 dB(A) fixée par l'arrêté préfectoral du 7 juin 1999.



25/04/2019 Page 4/24

c) Niveaux sonores mesurés

En dB(A)	Niveau sonore moyen mesuré Equipements en fonctionnement	Niveau sonore moyen mesuré Equipements à l'arrêt	Emergence admissible Arrêté préfectoral du 7/06/1999	Emergence calculée
Point 1	L _{Aeq = 50,8}	L _{Ang = 50,3}	5	0,5
Point 2	L _{Aeq = 46,2}	L _{Aeq = 46,1}	5	0,1
Point 3	L _{Aeq = 56,8}	L _{Aeq} = 56,6	5	0,2
Point 4	L _{Aeq = 48,2}	L _{Aeq = 47,6}	5	0,6
Point 9	L _{Aeq = 41,4}	L _{Aeq} =40,7	5	0,7

Point 1 - Bordes de Favres :

L'émergence calculée au lieu-dit Bordes de Favres est conforme aux exigences de l'arrêté préfectoral d'exploitation.

Point 2 - Sibros:

L'émergence calculée au lieu-dit Sibros est conforme aux exigences de l'arrêté préfectoral d'exploitation.

Point 3 - Carrefour de la RD 507-626 :

L'émergence calculée au carrefour de la RD 507 et de la RD 626 est conforme aux exigences de l'arrêté préfectoral d'exploitation.

Point 4 - Moulin-Neuf:

L'émergence calculée sur la commune de Moulin-Neuf est conforme aux exigences de l'arrêté préfectoral d'exploitation.

Point 9 - Cazals-des-Bayles:

L'émergence calculée sur la commune de Cazal-des-Bayles est conforme aux exigences de l'arrêté préfectoral d'exploitation.



25/04/2019 Page 5/24

2 METHODOLOGIE

Afin de répondre à l'arrêté préfectoral, des mesures environnementales de niveaux sonores ont été réalisées par Geoffrey BLANC et Simon MARCONNET, Ingénieurs Carrières pour la société des Etablissements RESCANIERES. Ces mesures ont été réalisées en différents points mentionnés sur le plan de la page 3. Ces points ont été choisis suivant les dernières campagnes de mesures et suivant le dossier de demande d'autorisation d'août 1998.

Les mesures chez les riverains ont été effectuées équipements en fonctionnement et à l'arrêt.

La méthode utilisée est conforme aux prescriptions de :

- La norme NF S 31-010 de décembre 1996 et amendement A1 de décembre 2008 relatifs à la caractérisation et au mesurage des bruits de l'environnement sans déroger à aucune de ses dispositions (méthode dite « de contrôle »).
- L'arrêté ministériel du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement, sans déroger à aucune de ses dispositions.

Pour des raisons de représentativité des mesures, les enregistrements ont été effectués conformément aux prescriptions avec :

- Des périodes d'enregistrement de 30 minutes minimum dans chacune des configurations de mesurage (avec et sans activité) et sur une période représentative du fonctionnement normal de l'entreprise.
- Un appareillage (Sonomètre Cirrus) placé sur un trépied entre 1.2m et 1.5m du sol.
- Une durée d'intégration de 1 seconde.

Pour chaque point, une fiche de mesure précise le temps de chaque mesure, les conditions climatiques, les circonstances particulières ou les incidents éventuels, l'endroit où est placé le sonomètre, le fonctionnement ou non de l'installation, le graphique de l'évolution temporelle des niveaux sonores mesurés et la valeur des niveaux sonores L_{Aeq} (niveau sonore moyen), L_{min}, L_{max} et L₅₀ (niveau d'acoustique fractile, bruit dépassé 50% du temps) mesurés.

La valeur du niveau sonore continu équivalent (L_{Aeq}) est utilisée pour les <u>bruits admissibles en limites de</u> propriété.

L'utilisation de l'indice statistique L₅₀ permet de nous affranchir de tous les événements sonores parasites, brefs et très énergétiques, ne provenant pas de l'activité du site (passage de voiture, aboiements de chiens, ...).

Dans le cas où la différence L_{Aeq} – L₅₀ est supérieure à 5 dB, on utilise comme <u>indicateur d'émergence</u> la différence entre le L₅₀ calculé sur le bruit ambiant et le bruit résiduel (annexe 2.5b de l'arrêté du 23/01/1997).

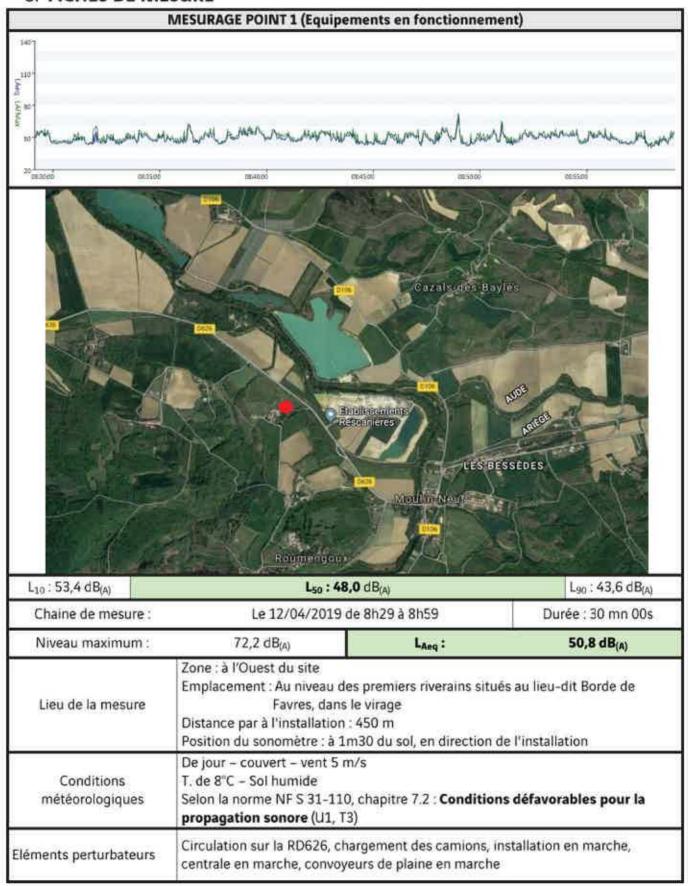
L'appareillage utilisé est un sonomètre de marque CIRRIUS de classe 1.

L'appareil de mesure est calibré avec le calibreur avant et après chaque mesure, conformément au chapitre 6.1.3 de la NF S 31-110 et à l'annexe 2.1 de l'arrêté du 23/01/1997.



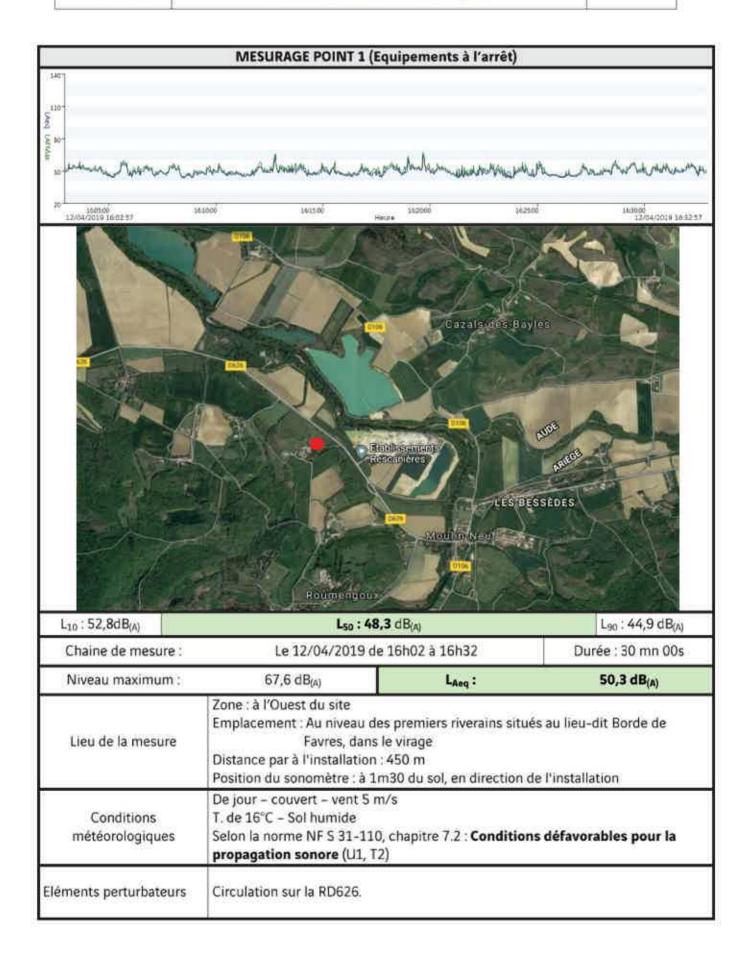
25/04/2019 Page 6/24

3. FICHES DE MESURE



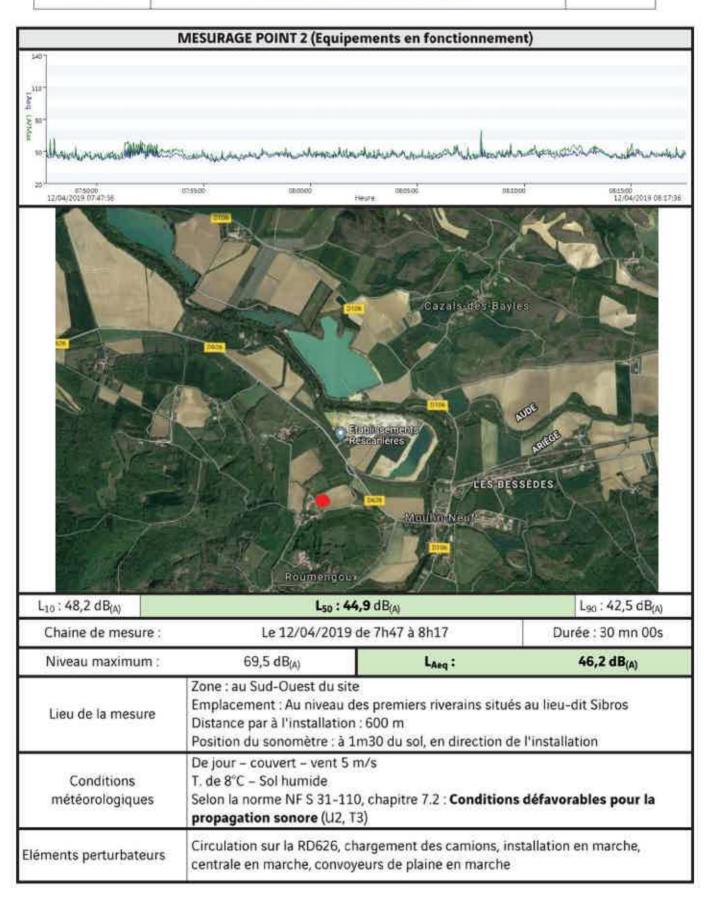


25/04/2019 Page 7/24



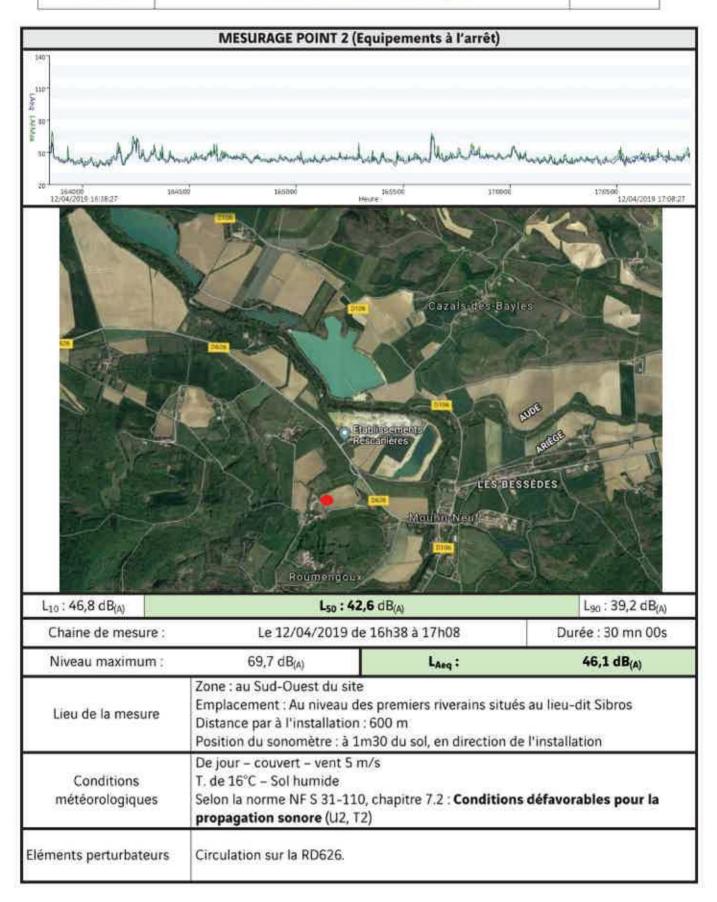


25/04/2019 Page 8/24



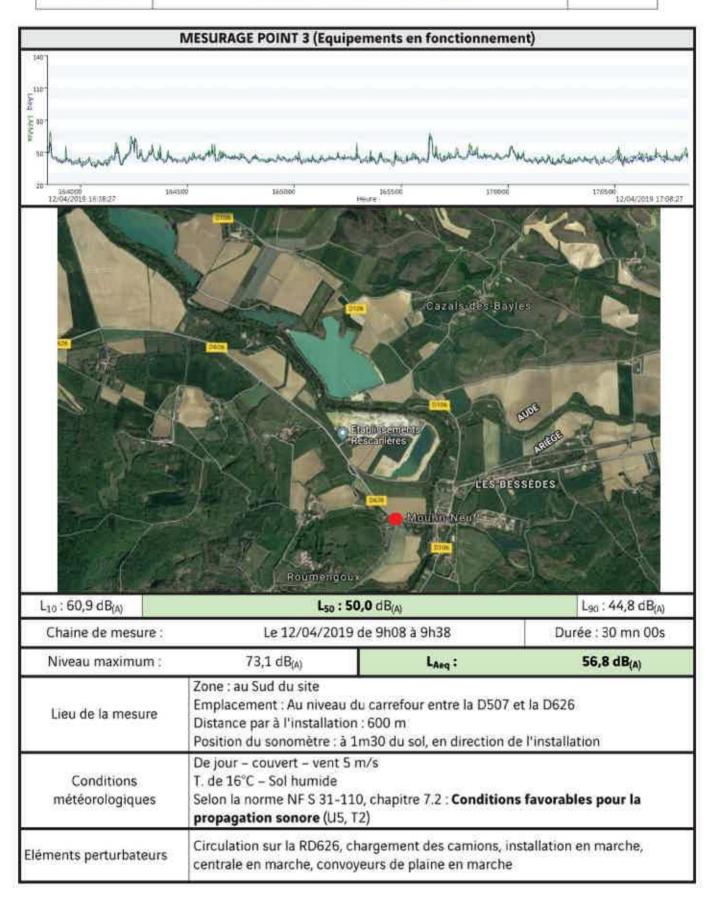


25/04/2019 Page 9/24



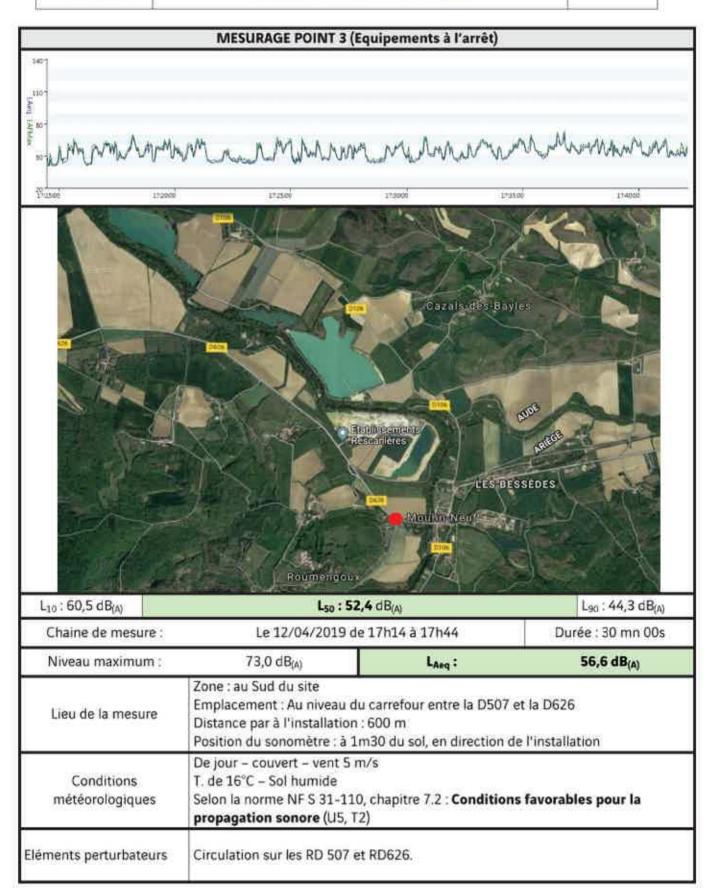


25/04/2019 Page 10/24



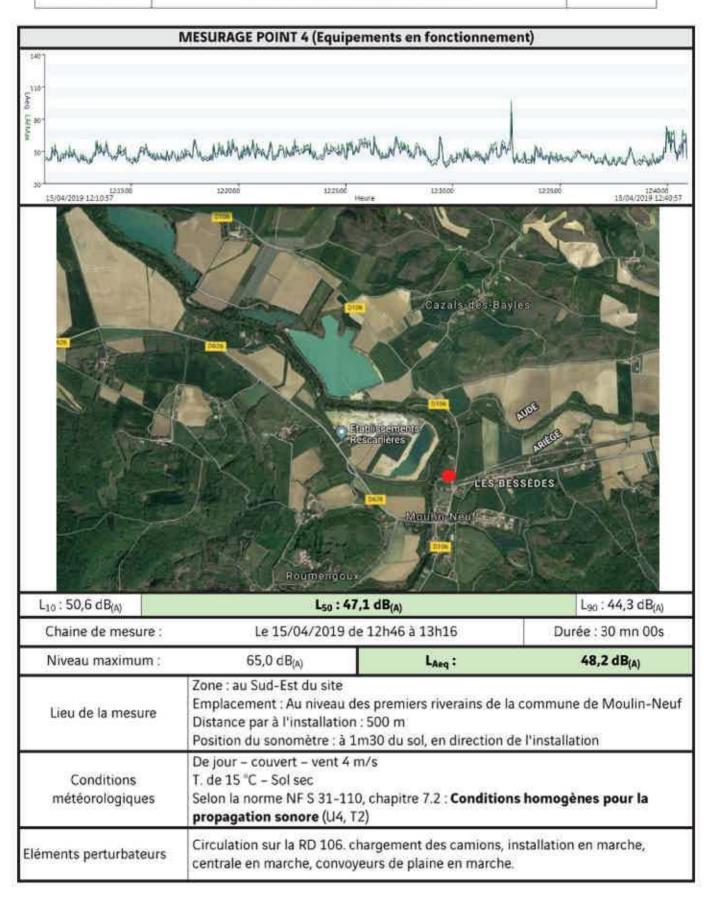


25/04/2019 Page 11/24



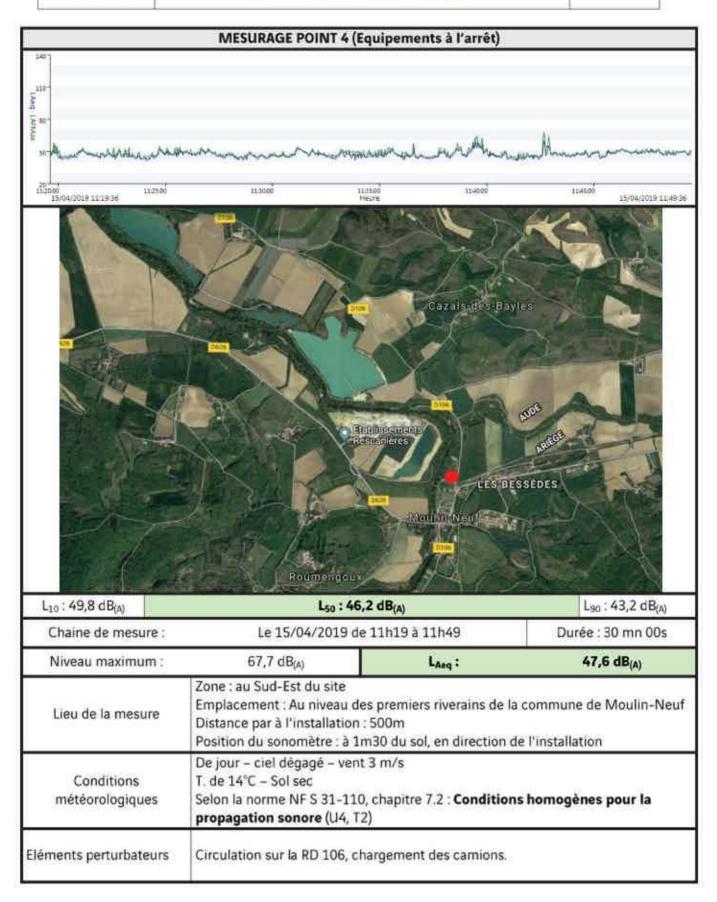


25/04/2019 Page 12/24



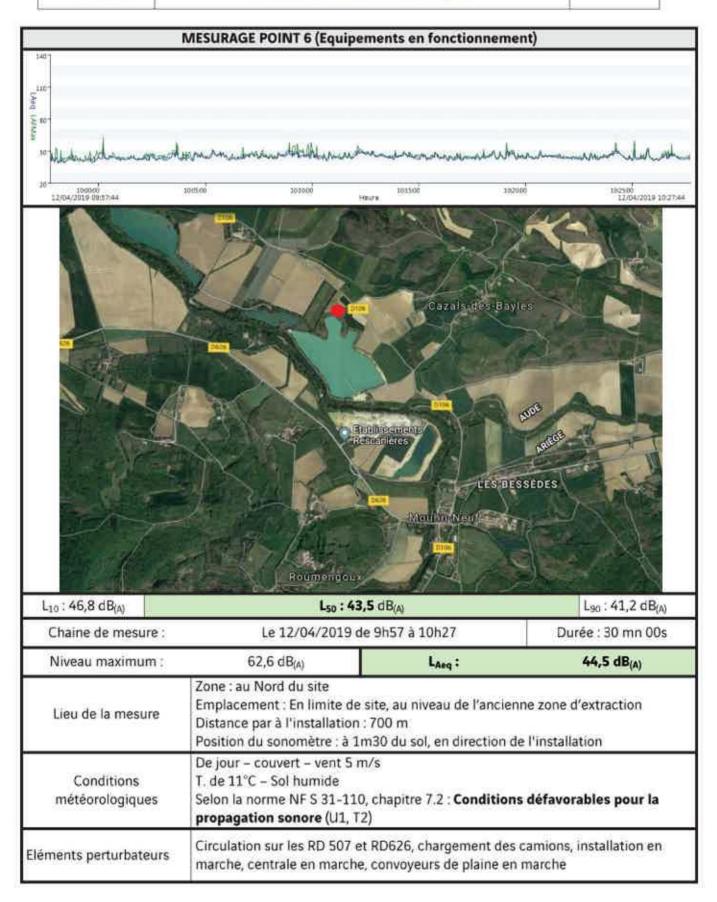


25/04/2019 Page 13/24



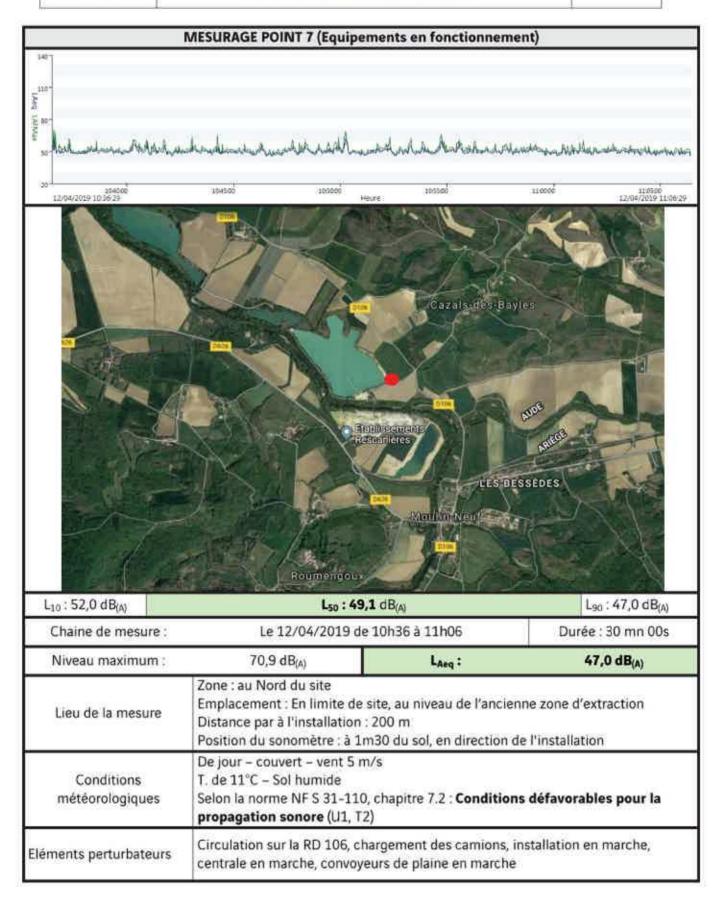


25/04/2019 Page 14/24



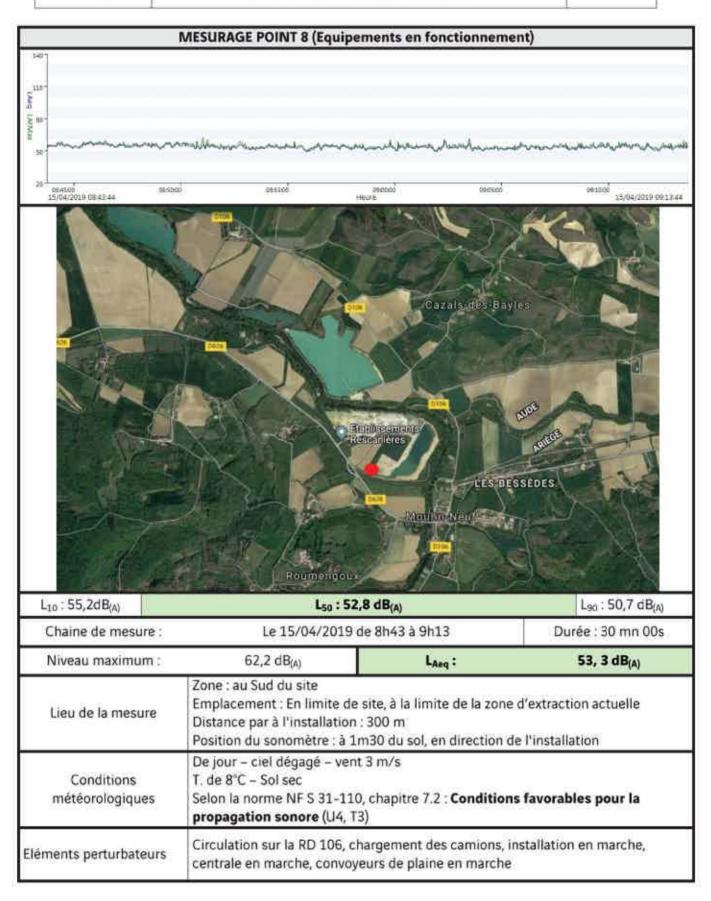


25/04/2019 Page 15/24



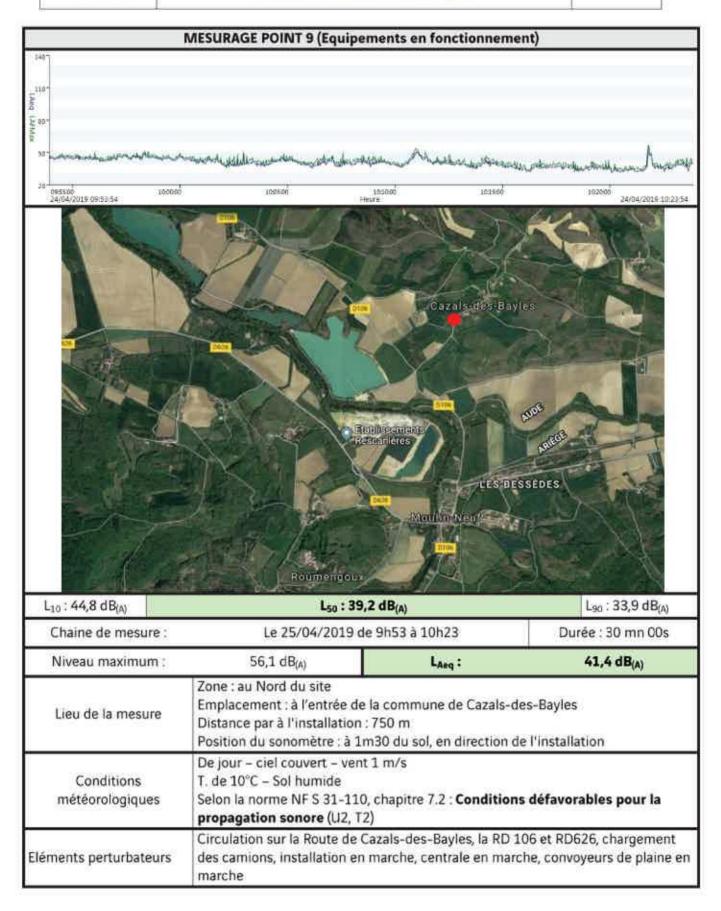


25/04/2019 Page 16/24



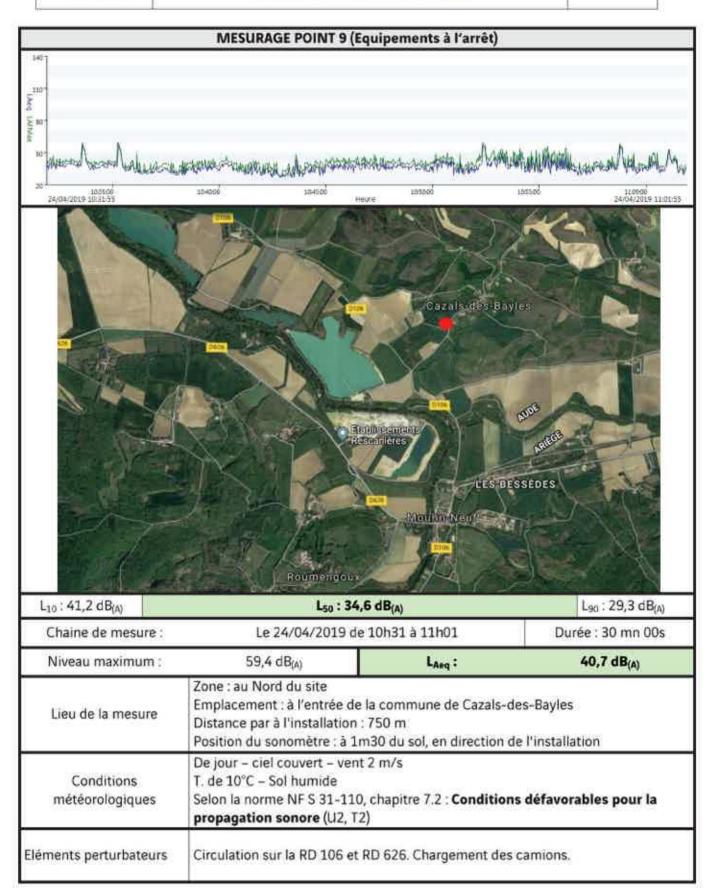


25/04/2019 Page 17/24





25/04/2019 Page 18/24





CERFICATS DE CALIBRATION



25/04/2019 Page 20/24

http://stan.ctplc.local.8080/Tracker/Jaces/pages/import/DisputchUplo...

Certificate of Calibration



Equipment Details

Instrument Manufacturer Circus Resnarch Plc

Instrument Type

CR:1710

Description

Sound Level Meter

Serial Number

G079929

Calibration Procedure

The instrument detailed above has been calibrated to the publish test and calibration data as detailed in the instrument hand book, using the techniques recommended in the latest revisions of the International Standards IEC 61672-1:2013, IEC 61672-1:202, IEC 60651:1979, IEC 60804:2001, IEC 61260:1995, IEC 60942:2003, IEC 60942:1997, IEC 61252:1993, ANSI S1.4-1983, ANSI S1.11-1986 and ANSI S1.43-1997 where applicable.

Sound Level Meters: All Calibration procedures were carried out by substituting the microphone capsule with a suitable electrical signal, apart from the final acoustic calibration.

Calibration Traceability

The equipment detailed above was calibrated against the calibration laboratory standards held by Cirna Research plc. These are traceable to International Standards (A.0.6). The standards are:

Microphone Type

B&K 4192

Serial Number

1920791

Calibration Ref.

\$6450

Pistonphone Type

B&K 4220

Scrial Number

613843

Calibration Ref.

S6388

Calibrated by

Calibration Date

Calibration Certificate Number

18 December 2017

255567

This Calibration Certificate is valid for 12 months from the date above.

Cirrus Research plc, Acoustic House, Brislington Road, Hummanhy, North Yorkshire, YO14 0PH Telephone: 444 (0) 1723 891655 Fax: 444 (0) 1723 891742 Email: sales@cirrus/esearch.co.uk



25/04/2019 Page 21/24

Certificate of Calibration

Certificate Number: 115752

Date of issue: 18 December 2017



Instrument

Manufacturer:

Cirrus Research pic

Serial Number: 82417

Model Number: CR:515

Calibration Procedure

The sound calibrator detailed above has been calibrated to the published data as described in the operating manual and in the half-inch configuration. The procedures and techniques used are as described in IEC 60942:2003 Annex B - Periodic Tests and three determinations of the sound pressure level, frequency and total distortion were made.

The sound pressure level was measured using a WS2F condenser microphone type MIC224 manufactured by Cirrus Research plc.

The results have been corrected to the reference pressure of 101.33 kPa using the manufacturer's data.

Date of Calibration: 29 November 2017

Calibration Results

Measurement	Level (dB)	Frequency (Hz)	Distortion (% THD + Noise)
1	94.00	1000.0	1,40
2	94.00	1000.0	1,41
3	94.00	1000.0	1,40
Average	94.00	1000.0	1.40
Uncertainty	± 0.13	± 0.1	± 0.10

The reported uncertainties of measurement are expanded by a colverage factor of k=2, providing a 95% confidence level.





25/04/2019 Page 22/24

Environmental Conditions

Pressure:

1007.10 kPa

Temperature:

21.3 °C

Humidity:

31.2 %

Evidence of Pattern Approval

The manufacturer's product information indicates that this model of sound calibrator has been formally pattern approved to IEC 60842:2003 Annex A to Class 1. This has been confirmed with the PhysikalischTechnische Bundes

Statement of Calibration

As public evidence was available, from a testing organisation responsible for approving the results of pattern evaluation tests, to demonstrate that the model of sound calibrator fully conformed to the requirements for pattern evaluation described in Armex A of IEC 60942:2003, the sound calibrator tested is considered to conform to all the Class 1 requirements of IEC 60942:2003.

Calibration Laboratory

Laboratory:

Cirrus Research pic

Acoustic House, Bridlington Road, Hummanby North Yorkshire, YO14 0PH, United Kingdom

Alexander .

Test Engineer:

Johnny Johnston



25/04/2019 Page 23/24

Certificate of Calibration

Certificate Number:

115756

Date of Issue:

18 December 2017

Microphone Capsule

Menufacturer:

Cirrus Research pic

Serial Number:

600647B

Model Number:

MK:224

Calibration Procedure

The microphone capsule detailed above has been calibrated to the published data as described in the operating manual of the associated sound level meter (where applicable).

The frequency response was measured using an electrostatic actuator in accordance with BS EN 61094-6:2006 with the free-field response derived via standard correction data traceable to the National Physical Laboratory, Middlesex, UK.

The absolute sensitivity at 1 kHz was measured using an acoustic calibrator conforming to IEC 50942:2003 Class 1.

Date of Calibration: 07 June 2017

Open Circuit

51.4 mV/Pa

Sensitivity at 1 kHz: -25.8 dB rel 1 V/Pa

Environmental Conditions

Pronsure

99.40 kPa

Temperature:

20.0 °C

Humidity:

44.0 %

Calibration Laboratory

Laboratory:

Cirrus Research pic

Acoustic House, Bridlington Road, Hunmanby North Yorkshire, YO14 0PH, United Kingdom

Test Engineer:

Dobra Swalwell

Cirrus Research pile, Accountic House, Bridlington Road Hunmanby, North Yorkshire, YOM DRH, United Kingdom Talephone: 0845 230 2434 Int: +44 1723 991655 Email: sales@circuresearch.co.cir

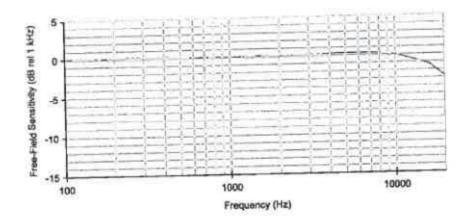






Free-Field Frequency Response

Frequency (Hz)	Free-Field Sensitivity (d8 rel 1 kHz)	Actuator Response (dB)
100	0.00	0.09
125	0.08	0.14
160	0.03	0.11
200	0.05	0.13
250	0.20	0.28
315	0.11	0.20
400	0.17	0.25
500	0.07	0.15
630	0.04	0.11
800	0.05	0.09
1 000	0.08	0.03
1 250	0.05	0.03
1 800	0.11	0.03
2 000	0.04	-0.14
2 500	0.12	-0.21
3 150	0.16	-0.49
4 000	0.23	-0.79
5 000	0.26	-1.22
6 300	0.28	-1.97
8 000	0.22	-3.06
10 000	0.01	-4.81
12 500	-0.56	-6.80
16 000	-1.24	-9.19
20 000	-2.79	-12.03



Annexe 8 : Volet Naturel de l'Etude d'Impact



VOLET NATUREL DE L'ETUDE D'IMPACT

Extension d'autorisation d'exploiter Carrière de Roumengoux

Département de l'Ariège Communes de Cazals-des-Baylès, Moulin-Neuf et Roumengoux



Dossier établi avec le concours du bureau d'études



4, Rue Jean Le Rond d'Alembert - Bâtiment 5 – 1" étage - 81 000 ALBI Tel : 05.63,48.10.33 - contact@artifex-conseil.fr

SOMMAIRE

Le sit	e d'étude 5
Jac	Situation générale
ii.	Choix du site d'étude
III.	Situation à l'échelle communale du site d'étude
IV.	Occupation des terrains
Etat i	nitial 9
1.	Définition des périmètres d'étude
Ĭ.	Les zonages écologiques
70.2	Les zonages règlementaires
	2. Les zonages d'inventaire
- 3	B. La trame verte et bleue
8.0	1. Flore et faune remarquables (données bibliographiques)
11.	Résultats des investigations de terrain
	L. Description et évaluation des habitats de végétation
	2. Etude « Zones humides »
	B. Description et évaluation de la flore
	1. La faune
	5. Description et évaluation des fonctionnalités écologiques
	Synthèse des enjeux du milieu naturel
PARTIE I. II. III.	1: Analyse des impacts du projet sur l'environnement
IV.	Synthèse des impacts sur le milieu naturel
V.	Bilan des effets positifs du projet
PARTIE	
	BLES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT
I.	Mesure d'évitement
	ME 1 : Mise en défens des stations de Dauphinelle de Bresse
В.	Mesures de réduction
	MR 1 : Respect du calendrier écologique
	MR 2 : Maintien de falaises sablonneuses favorables au Guêpier d'Europe et à l'Hirondelle de rivage durant l'exploitation
Ш.	
Evalu	ation des incidences NATURA 2000 99
1.	Position spatiale du projet au sein du réseau Natura 2000
L	Analyse des interactions possibles du projet avec le réseau Natura 2000
11.	Analyse des incidences potentielles du projet sur les sites Natura 2000
700	Incidences sur les habitats d'intérêt communautaire
4	Incidences sur les espèces et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire

III. C	onclusion	103
Méthod	lologie - difficultés éventuelles - Auteurs	104
PARTIE T	RELEVES DE TERRAIN	105
PARTIE 2	METHODOLOGIE	106
I. R	echerches bibliographiques et consultations de bases de données	106
1.	Étude des zonages écologiques du secteur	
2.	Consultation des bases de données	107
3.	Prises de contacts avec les organismes locaux	107
II. P	rospections de terrain	108
1.	Calendrier des prospections	108
2	Méthode d'inventaire	109
III. É	aluation des enjeux de conservation	
1.	L'enjeu local des habitats	
2.	L'enjeu régional d'une espèce	115
3.	L'enjeu local d'une espèce	116
4.	Prise en compte du statut de protection	117
PARTIE 3	: BIBLIOGRAPHIE	118
PARTIE 4	AUTEURS DE L'ETUDE D'IMPACT ET DES ETUDES QUI ONT CONTRIBUE À SA REALISATION	124
Annexe	S	126

Illustrations

Illustration 1 : Localisation géographique du site d'étude dans le département de l'Ariège	6
Illustration 2 : Localisation géographique du site d'étude à l'échelle du territoire	
Illustration 3 : Localisation du site d'étude au niveau communal	7
Illustration 4 : Photo aérienne du site d'étude – état d'avancement mai 2019	11
Illustration 5 : Photo aérienne du site d'étude — état d'avancement mai 2020	11
Illustration 6 : Zonages écologiques règlementaires et de gestion	
Illustration 7 : Zonages écologiques d'inventaire (ZNIEFF de type I)	
Illustration 8 : Zonages écologiques d'inventaire (ZNIEFF de type II)	15
Illustration 9 : Inventaire des zones humides au sein du site d'étude	18
Illustration 10 : Cartographie des PNA au sein de l'aire d'étude éloignée	19
Illustration 11 : Extrait du SRCE relatif au site d'étude	21
Illustration 12 : Carte des habitats naturels et anthropiques au sein du site d'étude et ses alentours	38
Illustration 13 : Cartographie des ensembles de végétation au sein de l'aire d'étude immédiate	
Illustration 14 : Localisation générale des stations de Nigelle de France en 2018	
Illustration 15 : Localisation des stations connues de Nigelle de France autour du site d'étude	
Illustration 16 : Localisation générale des stations de Dauphinelle de Bresse en 2018	
Illustration 17 : Localisation des stations connues de Dauphinelle de Bresse autour du site d'étude	
Illustration 18 : Localisation des observations des oiseaux hivernants sur le site d'étude	50
Illustration 19 : Localisation des observations d'oiseaux nicheurs à enjeu régional sur le site d'étude	61
Illustration 20 : Localisation des observations d'oiseaux nicheurs à enjeu sur le site d'étude – suite	62
Illustration 21 : Localisation des points d'enregistrement des chiroptères (SM4) sur le site d'étude	64
Illustration 22 : Synthèse des prospections de terrain chiroptères	
Illustration 23 : Localisation des amphibiens à enjeu sur le site d'étude	72
Illustration 24: Localisation des enjeux écologiques	77
Illustration 25 : Localisation des secteurs à Dauphinelle	86
Illustration 26 : Plan de principe des plantations	91
Illustration 27 : Localisation de la mesure de réduction 3	92
Illustration 28 : Localisation de la mesure de réduction 4	95
Illustration 29: Zonages écologiques réglementaires et de gestion (Natura 2000)	100
Illustration 30: Zonages écologiques réglementaires et de gestion (Natura 2000)	101

Annexes

Annexe 1 : Liste complète des espèces végétales relevées sur le site d'étude

Annexe 2 : Liste complète de la faune relevée sur le site d'étude (inventaires réalisés entre février 2017 et août 2018) Annexe 3 : L'ingénierie écologique appliquée à la restauration des populations locales de Nigelle de France après

exploitation de la carrière alluvionnaire - VALORHIZ - octobre 2018



LE SITE D'ETUDE

20 km

I. SITUATION GENERALE

Le site d'étude se trouve dans le quart Sud-Ouest de la France, à l'Est du département de l'Ariège (09), dans la région Occitanie. Les illustrations suivantes permettent de localiser le site à diverses échelles.

Source : IGN – GEOFIA

Légende

Site d'étude

Préfecture

Sous-préfecture

Autoraute

Nationale

Cours d'eau

St Girons

ARIBES

Illustration 1 : Localisation géographique du site d'étude dans le département de l'Ariège

Le site d'étude prend place dans la communauté de communes du Pays de Mirepoix.

Source : IGN Scan Régional Légende du-Barn Site d'étude Lupenn 69 Carpent 8 Communauté de communes Mage St-Fello moramult Segura Villefort 20 gaillard Lavelant

Illustration 2 : Localisation géographique du site d'étude à l'échelle du territoire

II. CHOIX DU SITE D'ETUDE

Le site d'étude a été défini par le porteur de projet et le bureau d'étude préalablement à la réalisation de l'étude. Le site d'étude comprend la zone actuellement autorisée en sablière et les terrains périphériques dont RESCANIERES SAS dispose de la maîtrise foncière. Le choix a également été fait d'intégrer la rivière de l'Hers qui coupe le site en deux et qui présente des liens forts avec la sablière.

III. SITUATION A L'ECHELLE COMMUNALE DU SITE D'ETUDE

Le site d'étude est implanté sur les communes de Roumengoux, Moulin-Neuf et Cazals-des-Baylès. Il prend place de part et d'autre de l'Hers.

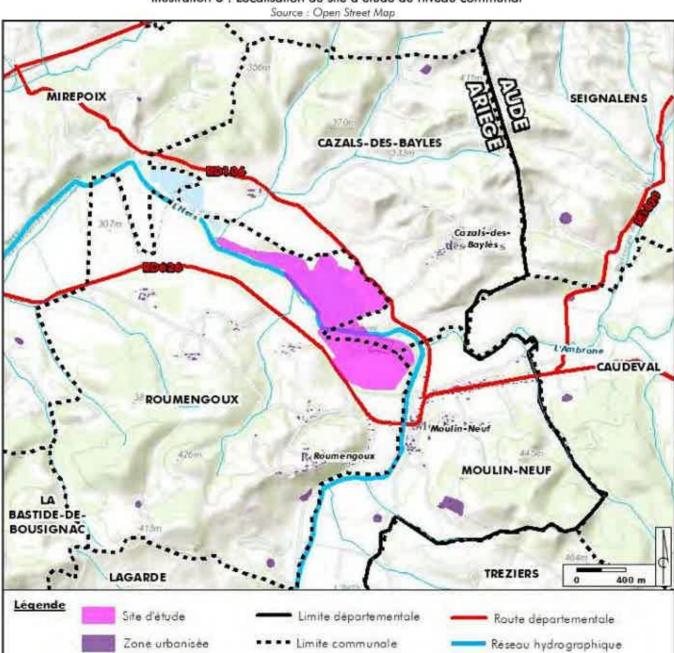


Illustration 3: Localisation du site d'étude au niveau communal

IV. OCCUPATION DES TERRAINS

Le site d'étude se décompose principalement en 6 parties :

- Le secteur ayant déjà été exploité en sablière. La remise en état de ces terrains est en cours de finalisation;
- La zone qui comprend les installations de traitement, les stockages de matériaux et le dispositif de traitement des eaux;
- Les bureaux ainsi que l'atelier d'entretien et les aires de stationnements. Cette partie du site est également utilisée par l'Entreprise Jean Lefèbvre, également une filiale du groupe Eurovia, dont l'activité principale est la réalisation travaux publics et privés;
- L'usine d'enrobage, exploitée par la société ENROBES SUD (anciennement EESO). L'usine a été sortie du périmètre de la sablière en 2015 par le biais d'une demande de changement d'exploitant et d'une cessation partielle d'activité (Récolement du 20/03/2015);
- la zone d'exploitation actuelle, divisée en une zone en eau (lac d'extraction), une zone en chantier (décapée, en cours d'exploitation hors d'eau) et une zone en attente d'exploitation;
- les terrains agricoles correspondant aux zones visées par les projets d'extension du site. La surface de ces terrains est de 8,99 ha répartis de part est d'autre de l'Hers (5,75 ha en rive droite et 3,24 ha 83 en rive gauche).





I. DEFINITION DES PERIMETRES D'ETUDE

Le tableau suivant présente les aires d'étude considérées dans cette étude du milieu naturel. Elles sont représentées sur la carte ci-après.

Définition	Milieu naturel
Aire d'étude éloignée	
Il s'agit de la zone qui englobe tous les impacts potentiels. Elle amène à considérer les éléments physiques du territoire facilement identifiables ou remarquables, les frontières biogéographiques ou les éléments humains ou patrimoniaux remarquables. Y sont effectuées les recherches bibliographiques (données des BDD locales, listes communales, zonages ZNIEFF, Natura 2000). Cette aire est notamment représentée sur les cartes portant sur les zonages écologiques.	5 km
Aire d'étude rapprochée	
Cette aire d'étude permet d'appréhender les espaces de fonctionnalité et les différentes espèces mobiles (oiseaux et chiroptères notamment) potentiellement impactés par le projet d'extension de la sablière.	
Aire d'étude immédiate	
Cette aire d'étude inclut le site d'étude ainsi qu'une zone tampon de 50 m. Elle vise essentiellement les éléments du patrimoine naturel directement concernés et influencés par les travaux d'extraction de matériaux (emprise physique et impacts fonctionnels). A noter que les investigations, en particulier pour la faune mobile et les fonctionnalités écologiques, peuvent s'étendre au-delà de ce périmètre en fonction des sensibilités écologiques pressenties sur place (ripisylves, boisements), dont les différentes cartes correspondantes tiennent compte.	50 m
Site d'étude	

Il s'agit de l'emprise autorisée pour l'exploitation de la sablière ainsi que des terrains ciblés pour le projet d'extension.

Il est important de souligner que la présente étude d'impact écologique concernait le projet global d'extension, intégrant les terrains de la rive droite et de la rive gauche. La demande actuellement portait par RESCANIERES SAS concerne uniquement les terrains d'extension de la rive droite.

De plus, la présente étude d'impact écologique a été achevée en 2019, les cartographies se basent donc sur l'avancement de l'exploitation de mai 2019, bien que l'extraction ait continué à progresser depuis cette date. Les illustrations ci-dessous présentent l'état d'avancement en mai 2019 (considéré dans l'étude) et de mai 2020 (état actuel).



Illustration 4 : Photo aérienne du site d'étude – état d'avancement mai 2019

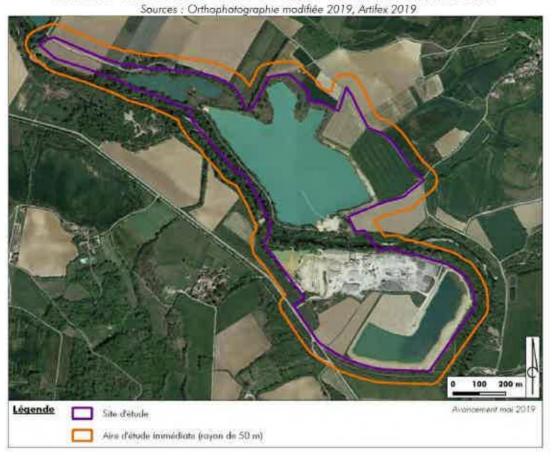
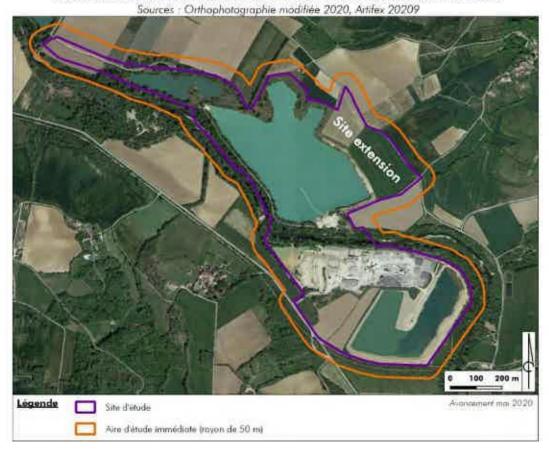


Illustration 5 : Photo aérienne du site d'étude – état d'avancement mai 2020



I. LES ZONAGES ECOLOGIQUES

Les zonages règlementaires

L'illustration ci-dessous localise les zonages écologiques réglementaires les plus proches du site d'étude.

Illustration 6 : Zonages écologiques règlementaires et de gestion Source : IGN Scan 100, DREAL Occitanie ; Réalisation : Artifex 2018 Domaine Raffégue Hounoux Mativel du Cuin Espinoux St-Gauderic 0,1 Malegoude D406 28 Bastonis Delpoux **Fontaine** Chât. -etle Terride Seignalens Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste Lignairolles Cazalsle Merle des-Bayles le Garret Te Rev Anc. cath. la Prade alaquit Longchamp Comm la Baraque Gueytes et Roumengoux Moulin-Neuf Jacquet 0.2 Gueyte Cazal Caudeval d'en Ha Bourrastel: des Faures Paychels e Cammazou le Taychou Treziers La Bastide Ferme du Parc de-Bousignac irbieres Lagarde feoda Piquetale 0307 Labouche Sibra Balaguier Tour la Leude St-Quenting Barry la-Tour d'en haut Légende Site Natura 2000 Directive Site d'étude "Habitat-Faune-Flore" (ZSC) Aire d'étude éloignée (rayon de 5 km)

Les sites Natura 2000

Selon l'article L414-1 du code de l'environnement « Les sites Natura 2000 font l'objet de mesures destinées à conserver ou à rétablir dans un état favorable à leur maintien à long terme les habitats naturels et les populations des espèces de faune et de flore sauvages qui ont justifié leur délimitation. Les sites Natura 2000 font également l'objet de mesures de prévention appropriées pour éviter la détérioration de ces mêmes habitats naturels et les perturbations de nature à affecter de facon significative ces mêmes espèces. »

Ainsi, ces zonages constituent un réseau écologique européen cohérent de sites naturels, dont l'objectif principal est de favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, dans une logique de développement durable. Cet objectif peut requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines adaptées.

Le résegu est composé :

- des Zones de Protection Spéciale (ZPS) nominées au titre de la Directive Européenne 2009/147/CE du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages (Directive Oiseaux);
- des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) nominés au titre de la Directive Européenne 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage (Directive Habitats-Faune-Flore).

Le site d'étude est en partie intégré dans le site Natura 2000 de la Directive « Habitats-Faune-Flore » (ZSC : Zone Spéciale de Conservation) désigné par arrêté le 27 mai 2009. Il s'agit de l'ensemble des rivières « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste » (code FR7301822), qui englobe la Garonne et ses principaux affluents en Midi-Pyrénées. Au sein du site d'étude, il s'agit de l'Hers, dont les ripisylves et les zones humides annexes forment des habitats inscrits à la Directive (forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior — 91E0, forêts mixtes à Quercus robur, Ulmus laevis, Ulmus minor, Fraxinus excelsior ou Fraxinus angustifolia, riveraines des grands fleuves — 91F0, mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpins — 6430, rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p. — 3270, etc.).

Ce réseau hydrographique présente un grand intérêt, notamment pour les poissons migrateurs (zones de frayères actives et potentielles pour le Saumon par exemple), les mammifères semi-aquatiques (Desman des Pyrénées et Loutre d'Europe) et terrestres (Minioptère de Schreibers, Pipistrelle pygmée, etc.) ou encore les invertébrés (Gomphe de Graslin, Cordulie à corps fin, etc.).

Les réserves naturelles

Aucun zonage de ce type n'est mentionné au droit du site d'étude ou à proximité de celui-ci.

Les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB)

Aucun zonage de ce type n'est mentionné au droit du site d'étude ou à proximité de celui-ci.

Les Parcs Naturels (PNR et PN)

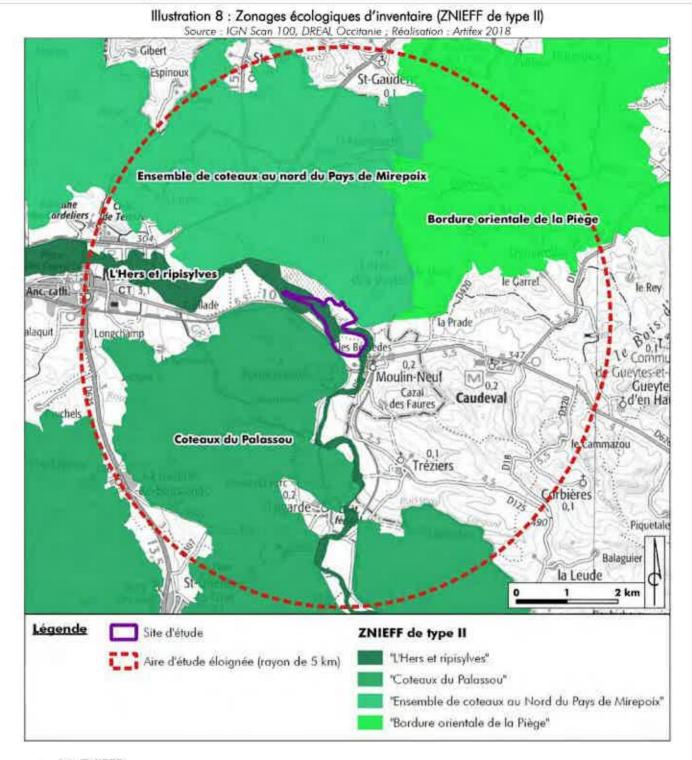
Aucun parc naturel n'a été identifié au sein de l'aire d'étude éloignée.



2. Les zonages d'inventaire

Les cartes suivantes localisent les zonages d'inventaires identifiés dans l'aire d'étude éloignée.

Illustration 7 : Zonages écologiques d'inventaire (ZNIEFF de type I) Source : IGN Scan 100, DREAL Occitanie ; Réalisation : Artifex 2018 Domaine Raffegue Hounoux S Gibert du Cuin Espinoux St-Gaudéric Larche **Fontaine** Chôt. des Cordeliers de Terride Seignalens Coteaux du nord-Mirapicien Lignairolles Cours de l'Hers Merle le Garrel Anc. cath CT 3,1 saillade la Prade plaquit Longchamp Bois du Pech des Bioux Paychels Lac de Montbel et partie orientale du bas pays d'Olmes 0.1 Bois d'en Bas et bois de Borreil Treziers le Taychou 0,2 arde: Chat féod Barry o 2 km d'en haut Légende ZNIEFF de type I "Bois d'en Bas et bois de Borreil" Site d'étude "Bois du Pech des Biaux" Aire d'étude éloignée (rayon de 5 km) "Coteaux du nord-Mirapicien" "Cours de l'Hers" "Lac de Montbel et partie orientale du bas pays d'Olmes"



Les ZNIEFF

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) constituent un inventaire du patrimoine naturel à l'échelle nationale, qui a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation.

On distingue 2 types de ZNIEFF :

- Les ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ;
- Les ZNIEFF de type II: grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Les ZNIEFF identifiées dans le secteur du site d'étude sont présentées dans le tableau suivant.



Identifiant	Type de zonage	Distance	Description succincte
730011985 - Cours de l'Hers	ZNIEFF type 1	Concerne la sablière autorisée (adjacente aux terrains	Le lit mineur de l'Hers et ses berges, en contact direct avec celui-ci. Habitats déterminants : 17 habitats sont déterminants, dont les bois de Frênes et d'Aulnes, bancs de graviers sans végétation, végétation enracinées flottantes
		d'extension)	Espèces déterminantes : mammifères, poissons, oiseaux, invertébrés flore.
730011904 - Coteaux du nord Mirapicien	ZNIEFF type 1	Adjacent au site d'étude	Cette ZNIEFF est soumise à des conditions bioclimatiques méditerranéennes avec des zones de fonds de vallées et de versants. Nord plutôt marqués par des influences atlantiques. Constituée d'ur ensemble de coteaux secs et de vallons, les fruticées sclérophylles e pelouses sèches dominent le paysage. Les milieux boisés son dominés par le Chêne pubescent, et les sous-bois sont souven pâturés. Habitats déterminants : pelouses à Aphyllantes, prairies à Molinie su calcaires, pelouses calcicoles sèches et steppes, chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes. Espèces déterminantes : amphibiens, invertébrés, mammifères, avifaune, flore.
730003043 - Lac de Montbel et partie orientale du bas pays d'Olmes	ZNIEFF type 1	Adjacent au site d'étude	Cette ZNIEFF correspond à la zone de Cuesta située dans la partie orientale de la chaîne du Plantaurel, fortement soumis à des conditions bioclimatiques subméditerranéennes. Constitué d'un ensemble de coteaux secs, de vallons et de collines, les formations géologiques dominantes y sont de type calcaire, marne et grès. Ce territoire se caractérise par une mosaïque bocagère et de boisements thermophiles ou milieux ouverts xériques. Habitats déterminants : pelouses à Aphyllantes, prairies calcaires subatlantiques très sèches, pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides, bas-marais alcalins (tourbières basses alcalines), garrigues calcicoles de l'étage méso-méditerranéen occidental. Espèces déterminantes : amphibiens, avifaune, mammifères, invertébrés, champignons, flore.
730030555 - Bois du Pech des Biaux	ZNIEFF type 1	~1 km du site d'étude	Cette ZNIEFF correspond à une petite zone de cateaux à l'Est du département de l'Ariège, en rive droite de la rivière Hers. Marquée par une forte influence méditerranéenne, à dominante forestière, elle présente également les milieux habituels de ce type de cateaux secs fruticées sclérophylles et pelouses sèches parfois riches en archidées Habitats déterminants : pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides, pelouses semi-sèches médio-européennes à Bromus erectus, bois occidentaux à Quercus pubescens. Espèces déterminantes : flore, avifaune, invertébrés.
910030434 - Bois d'en bos et bois de Borreil	ZNIEFF type 1	~3,9 km du site d'étude	Cette ZNIEFF est située dans l'Ouest du département de l'Aude, à l'Ouest de la ville de Limoux. Située à la limite départementale avec l'Ariège, elle englobe un ensemble de collines et de vallons boisés de part et d'autre de la vallée de l'Ambrone. Espèces déterminantes : avifaune, flore.
730011986 - L'Hers et	ZNIEFF type 2	Concerne la sablière autorisée	Il s'agit de la rivière de l'Hers, lit mineur additionné des éléments du lit majeur préservés (prairies, sablières, ripisylves). Cette rivière montre une diversité de milieux naturels importante, avec de beaux complexes d'habitats riverains : forêts riveraines de Saule blanc, aulnaie-frênaie
ripisylves	5.7	(adjacente aux terrains d'extension)	Habitats déterminants : 16 habitats déterminants dont les phragmitaies inondées, les forêts de Saules blancs, les pelouses méditerranéennes xériques
			Espèces déterminantes : mammifères, poissons, oiseaux, invertébrés, reptiles, flore.



Identifiant	Type de zonage	Distance	Description succincte
730030360 - Ensemble des coteaux au nord du pays de Mirepoix	ZNIEFF type 2	Adjacent au site d'étude	Cette ZNIEFF est composée de coteaux marneux et molassiques ainsi que de collines avec une forte influence méditerranéenne alternée avec des influences plus atlantiques en fonds de vallées et versants nord. Habitats déterminants: 8 habitats sont déterminants dont les landes sèches, les pelouses calcicoles sèches, les steppes Espèces déterminantes (108 espèces): amphibiens, mammifères, invertébrés, aiseaux, reptiles, plantes.
730011976 - Coteau du Palassou	ZNIEFF type 2	Adjacent au site d'étude	Cette zone est comprise entre la vallée de l'Hers, la plaine de l'Ariège et de l'Hers et au sud de la partie la plus orientale du Plantaurel. Espèces déterminantes (190 espèces): amphibiens, insectes, crustacés, mammifères, mollusques, reptiles, oiseaux, plantes.
910030638 - Bordure orientale de la Piège	ZNIEFF type 2	~900 m du site d'étude	Partie orientale du cours de la Piège. Espèces déterminantes : amphibiens, avifaune.

Il est à noter que les terrains de l'extension ne sont compris dans aucune ZNIEFF mais adjacents à deux d'entre elles.

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Les Conseils Départementaux sont compétents pour développer une politique de mise en valeur des Espaces Naturels Sensibles grâce à la loi du 18 juillet 1985. On peut les définir comme un espace naturel, présentant une valeur écologique ou paysagère forte. Les actions qui y sont menées ont pour objectifs la valorisation du site (ouverture au public par exemple) et sa préservation.

Le département de l'Ariège ne comporte aucun ENS.

L'inventaire des zones humides

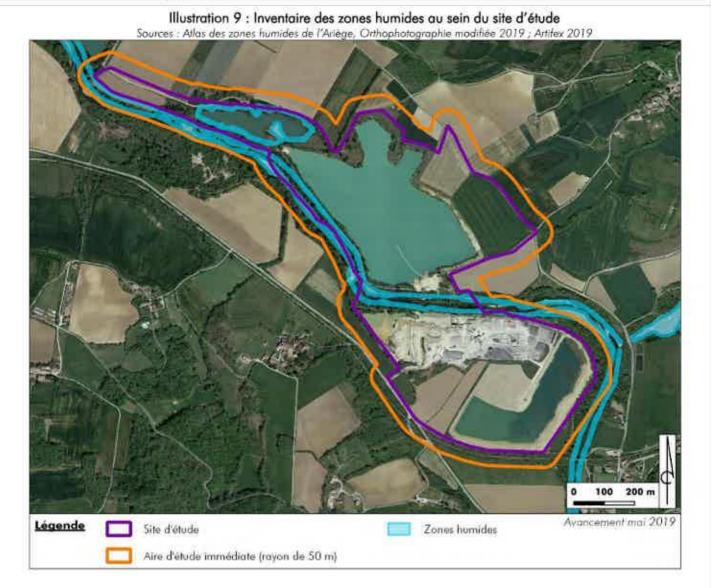
Le code de l'environnement instaure et définit l'objectif d'une gestion équilibrée de la ressource en eau. A cette fin, il vise en particulier la préservation des zones humides. Il affirme le principe selon lequel la préservation et la gestion durable des zones humides sont d'intérêt général. Il souligne que les politiques nationales, régionales et locales d'aménagement des territoires ruraux doivent prendre en compte l'importance de la conservation, l'exploitation et la gestion durable des zones humides qui sont au cœur des politiques de préservation de la diversité biologique, du paysage, de gestion des ressources en eau et de prévention des inondations.

En 2010, le Conservatoire Départemental des Espaces Naturels d'Ariège (CEN) a publié un atlas des zones humides. Celui-ci a été établi sur la base des critères de l'arrêté du 28 juin 2008 modifié en 2009. Suite à l'arrêté du Conseil d'Etat du 22 février 2017, le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire a émis la note technique, en date du 26 juin 2017, spécifiant les critères législatifs d'identification d'une zone humide. Une zone humide est donc caractérisée comme suit :

- En présence d'une végétation spontanée, il est nécessaire d'avoir une végétation caractéristique et un sol caractéristique
- En l'absence de végétation spontanée, seul le critère pédologique est pris en compte.

De ce fait, l'inventaire réalisé par le CEN doit être considéré avec précaution et les zones humides feront l'objet d'un traitement spécifique par la suite.





Les Plans Nationaux d'Actions

Les plans nationaux d'actions (PNA) sont des outils stratégiques opérationnels qui visent à assurer la conservation ou le rétablissement dans un état de conservation favorable d'espèces de faune et de flore sauvages menacées ou faisant l'objet d'un intérêt particulier.

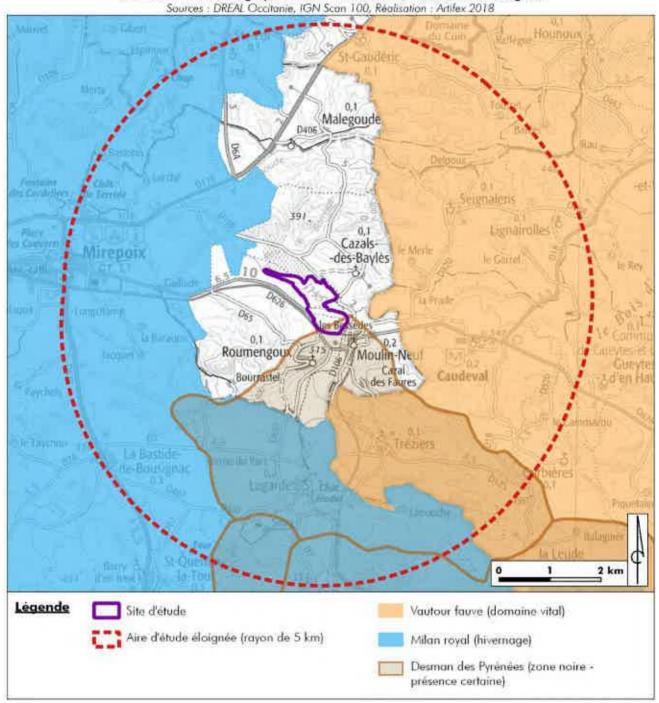
On distingue deux types de plan national d'actions :

- le plan national d'actions pour le rétablissement caractérise les mesures à mettre en œuvre en vue d'améliorer la situation biologique de l'espèce ou des espèces à sauvegarder. Sa durée est généralement de 5 ans;
- le plan national d'actions pour la conservation permet de capitaliser les actions, pour assurer la conservation à long terme de l'espèce ou des espèces concernées. Cela vaut en particulier pour les espèces qui ont fait l'objet d'efforts dans le cadre d'un PNA pour le rétablissement. Quand leur situation biologique est meilleure ou stabilisée, il convient de basculer sur un PNA pour la conservation. Sa durée moyenne est de 10 ans.

Le tableau ci-dessous présente les Plans Nationaux d'Actions dans un périmètre de 5 km autour du site d'étude.

Espèces	Distance
Desman des Pyrénées	Inclus dans le site d'étude
Milan royal (zone d'hivernage)	450 m
Vautour fauve (domaine vital)	430 m

Illustration 10 : Cartographie des PNA au sein de l'aire d'étude éloignée



Le site d'étude est concerné par trois Plans Nationaux d'Actions :

- PNA 2017-2026 Milan royal (site d'hivernage);
- PNA 2017-2026 Vautour fauve (domaine vital);
- PNA 2010-2015 Desman des Pyrénées (présence certaine);
- PNA Chiroptères 2016-2025 (non cartographié).

Le Desman des Pyrénées est un petit mammifère, vivant dans des zones montagneuses. Il fréquente préférentiellement les rivières et torrents pyrénéens à cours rapide, aux eaux permanentes, froides et bien oxygénées. Le site d'étude, situé dans la plaine alluviale de l'Hers est donc dans un secteur peu favorable à cette espèce. Le document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste » prévoit des inventaires ciblés sur le Desman des Pyrénées pour pouvoir affiner les connaissances sur sa répartition. Ainsi, d'importantes recherches ont été réalisées sur ces cours d'eau en 2006 et 2007 par l'Association des Naturalistes de l'Ariège (ANA), ainsi que par la Fédération de l'Ariège pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. Malgré une pression d'observation importante, aucune détection nouvelle n'a pu être rapportée sur la commune de Roumengoux et ses alentours. Ainsi, la demière trace détectée du Desman des Pyrénées sur l'Hers remonte aux années 80. De plus, le projet d'extension n'engendrera pas d'aménagement sur l'Hers (utilisation du passage à gué déjà existant). Ainsi, le Desman des Pyrénées n'a pas fait l'objet d'inventaires spécifiques au sein du site d'étude.

De plus, d'après l'atlas des chiroptères de Midi-Pyrénées fait par le CEN en 2011, un gîte estival de Minioptères de Schreibers (Miniopterus schreibersii) semble présent à proximité du site d'étude (non cartographié). Cette espèce est une espèce prioritaire du PNA Chiroptères 2016-2025.

Les espèces visées par ces PNA ont fait l'objet d'une attention particulière pendant les phases d'inventaire écologique, afin de déterminer le rôle fonctionnel joué par le site d'étude pour ces dernières.

3. La trame verte et bleue

D'après la loi de programmation de la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, la Trame Verte et Bleue (TVB) d'un territoire se compose des espaces protégés et des territoires assurant leur connexion et le fonctionnement global de la biodiversité. La trame verte est ainsi constituée des grands ensembles naturels et des corridors les reliant ou servant d'espaces tampons. Elle est complétée par la trame bleue, formée des zones humides, des cours d'eau et des bandes végétalisées le long de ces derniers.

La TVB est un outil d'aménagement du territoire qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national. Cette mesure est déclinée à l'échelle de la région par la mise en place du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE). Plus localement, la TVB doit être prise en compte dans les documents d'urbanisme (PLU, SCoT, PADD...).

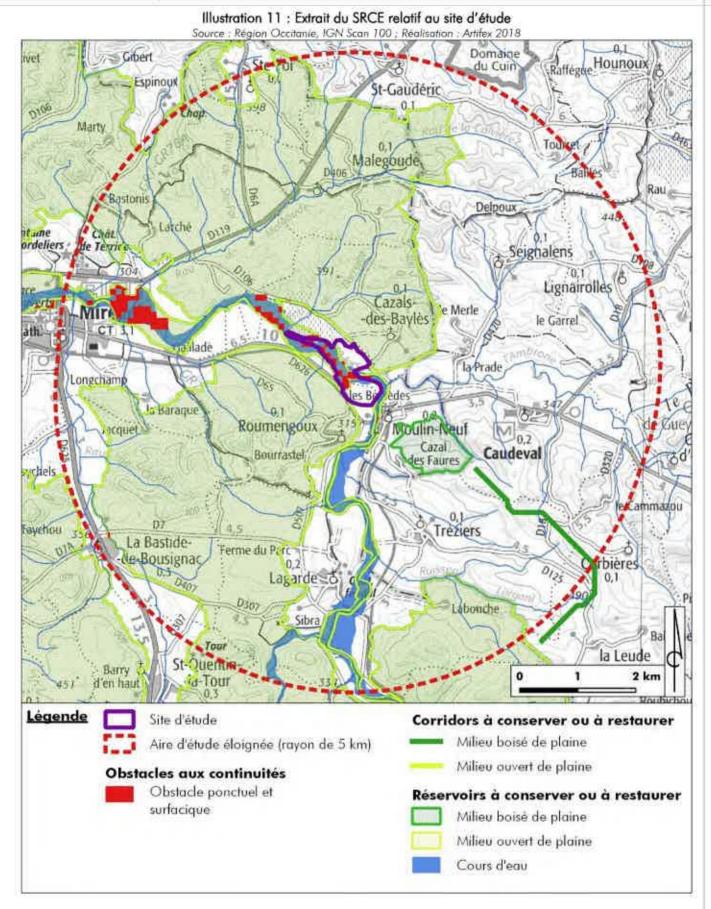
Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)

Le projet de Schéma Régional de Cohérence Ecologique de la région Midi-Pyrénées a été arrêté le 27 mars 2015 par le Préfet de région et le Président de la Région Midi-Pyrénées, dans les conditions prévues par l'article R.371-32 du code de l'environnement. Ce dernier est considéré à grande échelle, afin de mettre en évidence les grands axes et réservoirs écologiques.

Une illustration du SRCE est présentée ci-après, ciblant l'aire d'étude éloignée. Les éléments constitutifs du SRCE présents sur le site d'étude correspondent aux zones d'expansion des crues les plus élevées de l'Hers. En conséquence, son lit habituel est plus restreint.

Concernant les réservoirs de biodiversité, le site d'étude est parcouru par des milieux ouverts de plaine. Il est également ceinturé au Nord et au Sud-Ouest par des réservoirs de même type. A noter également un réservoir de milieux boisés de plaine au Sud-Est, à moins d'un kilomètre. Le corridor écologique le plus proche est signalé à environ 2,5 km au Sud-Est.





Le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT)

La Trame Verte et Bleue du SCoT est définie sur la base des milieux naturels et agricoles qui composent le territoire et qui forment la matrice sur laquelle s'exprime la biodiversité. Les communes de Roumengoux, Cazals-des-Baylès et Moulin-Neuf ne sont intégrées dans aucun SCoT.

4. Flore et faune remarquables (données bibliographiques)

Faune remarquable connue à proximité du site d'étude

Les données de l'Association Nature Midi-Pyrénées, consultables dans la base de données BAZNAT ainsi que les données issues de Faune France ont été analysées. Ces bases de données mentionnent plusieurs espèces patrimoniales sur la commune de Roumengoux :

- Mammifères : l'Ecureuil roux (Sciurus vulgaris) ;
- Oiseaux : le Busard des roseaux (Circus aeruginosus), le Canard chipeau (Mareca strepera), le Cisticole des joncs (Cisticola juncidis), le Circaète Jean-le-Blanc (Circaetus gallicus), l'Epervier d'Europe (Accipiter nisus), la Foulque macroule (Fulica atra), le Fuligule milouin (Aythya ferina), le Guêpier d'Europe (Merops apiaster), le Grèbe huppé (Podiceps cristatus), le Grèbe castagneux (Tachybaptus ruficollis), l'Hirondelle rustique (Hirundo rustica), la Huppe fasciée (Upupa epops), le Martin-pêcheur d'Europe (Alcedo atthis), le Milan noir (Milvus migrans), le Milan royal (Milvus milvus), la Nette rousse (Netta rufina) ou encore la Sarcelle d'été (Anas querquedula).

Flore remarquable connue à proximité du site d'étude

Concernant la flore, la base de données SILENE Flore (Conservatoire Botanique National des Pyrénées et Midi-Pyrénées) et Baznat (Base de données naturalistes partagée en Midi-Pyrénées) ont été consultées pour la commune de Roumengoux et les communes limitrophes les plus proches du site d'étude, à savoir Mirepoix, Lagarde, Cazalsles-Baylès et Moulin-Neuf.

Aucune espèce patrimoniale n'est listée pour la commune de Roumengoux. En revanche 3 espèces patrimoniales sont listées pour les communes voisines :

- La Dauphinelle de Bresse (Delphinium verdunense), protégée au niveau national et listée comme « en danger » sur la liste rouge de la flore vasculaire régionale;
- La Jacinthe de Rome (Bellevalia romana), protégée au niveau national et listée comme « quasi-menacée » sur la liste rouge nationale;
- Et la Nigelle de France (Nigella hispanica var. parviflora), également protégée au niveau national, listée comme « vulnérable » sur la liste rouge nationale et « en danger » sur la liste rouge de la flore vasculaire régionale.

Ces espèces ont donc fait l'objet d'une attention particulière lors de nos prospections de terrain, notamment les espèces messicoles.

A RETENIR

Plusieurs espèces à enjeu, en faune (avifaune notamment) et en flore (espèces messicoles), ainsi que des éléments à enjeu comme les zones humides et des réservoirs identifiés dans le SRCE ont fait l'objet d'une attention particulière lors des prospections de terrain.



II. RESULTATS DES INVESTIGATIONS DE TERRAIN

Les enjeux de conservation des habitats et des espèces (enjeu régional et enjeu local) sont évalués selon la méthodologie présentée dans la Partie 2 : Méthodologie en pages 106 et suivantes.

1. Description et évaluation des habitats de végétation

Le site d'étude est principalement constitué de terrains étant ou ayant été exploités pour l'extraction de matériaux (zones rudérales, parcelles enfrichées, sablière, plans d'eau...). Cette activité ainsi que l'agriculture induisent un contexte très largement remanié.

Plusieurs entités naturelles sont liées à la présence de l'Hers, qui coupe l'aire d'étude immédiate en deux parties. Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques de habitats naturels identifiés au sein de l'aire d'étude immédiate.

Habitat	Code EUNIS	Code CORINE biotope	Code UE (Natura 2000)	Déterminant ZNIEFF	Zone humide	Surface (ha)	Surface relative (%)	Enjeu local
Plans d'eau libre X Végétations aquatiques	C1.1 X C1.23	22.1 X 22.4	X	Non	Non	24,5	27,0	Très faible
Cultures intensives	11,12	82.1	1	Non	Non	22,0	24,2	Très faible
Ripisylves	G1.22	44.4	91F0	Non	Oui	9,3	10,2	Faible
Sablière	J1.4	86.3	7	Non	Non	8,2	9,0	Très faible
Eaux courantes	C2.1	24.1	7	Non	Non	3,9	4,2	Très faible
Formations spontanées de Robiniers	G1.C3	83.324	1	Non	Non	3,8	4,2	Très faible
Terrains en friche X Fruticées	I1.53 X F3.11	87.1 X 31.81	1	Non	Non	3,6	3,9	Très faible
Fruticées	F3.11	31.81	1	Non	Non	3,4	3,7	Très faible
Zones rudérales	E5.12	87.2	1	Non	Non	2,9	3,2	Très faible
Bâtis, routes et chemins	J1.1	86.2	1	Non	Non	2,8	3,1	Très faible
Terrains en friche	11.53	87.1	7	Non	Non	2,1	2,3	Très faible
Formations de Peupliers	G1	44	¥	Non	Non	1,8	1,9	Très faible
Bosquets de fevillus	G2.9	84.3	1	Non	Non	1,0	1,1	Très faible
Vergers	G1.D	83.1	7	Non	Non	1,0	1,1	Très faible
Prairies de fauche mésophiles	E2.2	38.2	ž	Non	Non	0,6	0,7	Très faible
Fourrés de Saules	F9.1	44.1	1	Non	Non	0,1	0,2	Très faible
TOTAL			90),98 ha			100	

Parmi les habitats naturels identifiés au sein de l'aire d'étude immédiate, seules les ripisylves représentent un intérêt patrimonial.



Plans d'eau libre X Végétations aquatiques

Code & intitulé CORINE Biotopes : 22.1 X 22.4 - Eaux douces X Végétations aquatiques

Code EUNIS: C1.1 X C1.23

Code & intitulé UE : Ø

Déterminant ZNIEFF : Ø





Plans d'eau libre X Végétations aquatiques sur le site d'étude, 26 avril et 21 août 2018, Fanny Schott (Artifex)

Localisation et représentativité: entités majeures au sein du site d'étude, au centre et au Sud-Est, les différentes masses d'eau représentent environ 24,5 ha, soit près de 27 % de l'aire d'étude immédiate.

Description: ce complexe d'habitats correspond d'une part à des zones d'eaux libres et d'autre part à la végétation aquatique qui colonise peu à peu les berges et les plans d'eau de faible profondeur. Cet habitat a été créé par l'activité du demandeur sur le site d'étude.

Espèces « indicatrices » relevées sur la zone d'étude (liste non exhaustive) :

 <u>Plans d'eau libre X Végétations aquatiques</u>: Chara vulgaris, Myriophyllum spicatum, Najas marina, Potamogeton berchtoldii, Potamogeton crispus, Elodea canadensis, Potamogeton pusillus.

Enjeu local de conservation : ces milieux aquatiques ne présentent qu'un intérêt	Enjeu local	
patrimonial limité.	Très faible	

Parcelles agricoles

Code & intitulé CORINE Biotopes : 82 - Cultures

Code EUNIS : 11

Code & intitulé UE : Ø

Déterminant ZNIEFF : Ø





Parcelles agricoles sur le site d'étude, 6 juin et 21 août 2018, Fanny Schott (Artifex)

Localisation et représentativité : ces parcelles se retrouvent au Nord-Ouest, Nord et Sud du site d'étude. Elles s'étendent sur plus de 22 ha, soit plus de 24 % de l'aire d'étude immédiate.

Description : il s'agit de cultures récoltées annuellement, monospécifiques, bordées par une bande enherbée. Une espèce messicole, protégée au niveau national, a été identifiée dans ces parcelles : la Nigelle de France. L'enjeux de cette espèce est étudié dans la partie « Flore ». La présente fiche prend en compte uniquement l'enjeux de l'habitat.

Espèces « indicatrices » relevées sur la zone d'étude (liste non exhaustive) :

<u>Parcelles agricoles</u>: Sorghum bicolor, Triticum spec., Linum grandiflorum, Nigella hispanica var. parviflora,
 Papaver rhoeas, Setaria italica, Panicum capillare, Vicia hirsuta, Geranium dissectum, Fumaria officinalis.

Enjeu local de conservation : peu diversifiés et soumis à une forte pression anthropique, ces milieux ont un intérêt patrimonial limité et ne constituent pas un enjeu de conservation notable.

Enjeu local

Très faible

Ripisylves

Code & intitulé CORINE Biotopes : 44.4 - Forêts mixtes de Chênes, d'Ormes et de Frênes des grands fleuves

Code EUNIS : G1.22

Code & intitulé UE: 91F0 – Forêts mixtes de Quercus robur, Ulmus laevis, Ulmus minor, Fraxinus excelsior ou Fraxinus angustifolia riveraines des grands fleuves

Déterminant ZNIEFF : Ø





Ripisylves sur le site d'étude, 6 juin et 24 juillet 2018, Fanny Schott (Artifex)

Localisation et représentativité : ces boisements traversent le site d'étude d'Est en Ouest. Ils représentent près de 9,3 ha, soit 10,2 % de l'aire d'étude immédiate.

Description: il s'agit des ripisylves qui bordent de part et d'autre le lit de l'Hers. Dominées par des peuplements de Saules blancs et de Peupliers noirs, d'Aulnes glutineux et de Frênes, elles s'apparentent à l'habitat d'intérêt communautaire des Farêts mixtes de Quercus robur, Ulmus laevis, Ulmus minor, Fraxinus excelsior ou Fraxinus angustifolia riveroines des grands fleuves. Toutefois, la composition spécifique, l'état de dégradation à certains endroits et l'envahissement par des espèces invasives et le Robinier faux-acacia tendent à dégrader la patrimonialité de cet entité naturelle.

Espèces « indicatrices » relevées sur la zone d'étude (liste non exhaustive) :

 <u>Ripisylves</u>: Populus nigra, Robinia pseudo-acacia, Quercus robur, Salix alba, Alnus glutinosa, Fraxinus excelsior, Buddleia davidii, Ulmus minor, Populus alba, Impatiens glandulifera, Carex pendula, Epolobium hirsutum, Silene baccifera, Lythrum salicaria.

Enjeu local de conservation : cet habitat peut être affilié en partie à un habitat d'intérêt communautaire de par sa typicité. Toutefois, son état de dégradation et ses caractéristiques ne justifient qu'un enjeu de conservation faible.

Enjeu local

Faible



Sablière

Code & intitulé CORINE Biotopes : 86.3 - Sites industriels en activités

Code EUNIS: J1.4

Code & intitulé UE : Ø

Déterminant ZNIEFF : Ø





Sablière sur le site d'étude, 26 avril 2018, Fanny Schott (Artifex)

Localisation et représentativité: principale activité industrielle au centre-Est du site d'étude, cette entité occupe une surface d'environ 8,2 ha, soit 9 % de l'aire d'étude immédiate.

Description: ce milieu correspond aux zones d'extraction des matériaux ainsi qu'aux zones de traitement et de stockage. Quelques espèces pionnières et/ou invasives s'y développent.

Espèces « indicatrices » relevées sur la zone d'étude (liste non exhaustive) :

 <u>Sablière</u>: Conyza canadensis, Oenothera biennis, Lathyrus latifolius, Veronica anagallis-aquatica, Taraxacum officinale.

Enjeu local de conservation : aucun enjeu de conservation n'a été retenu pour ce type	Enjeu local
d'habitat.	Très faible

Terrains en friche

Code & intitulé CORINE Biotopes : 87.1 - Terrains en friche

Code & intitulé UE : Ø

Déterminant ZNIEFF : Ø





Terrains en friche sur le site d'étude, 26 avril et 21 août 2018, Fanny Schott (Artifex)

Localisation et représentativité: ce complexe de milieux ouverts est présent en marge des plans d'eau principaux, au Sud-Est et au centre du site d'étude. Il représente 5,7 ha, soit plus de 6,2 % de la surface totale de l'aire d'étude immédiate.

Description : l'ensemble de ces habitats ne constitue pas un milieu spécifique, mais plutôt une mosaïque colonisée par une végétation spontanée, sur des sols largement remaniés par l'activité de la sablière. Ces friches sont représentées par différents faciès (herbacés et arbustifs), colonisées par des espèces opportunistes à fort potentiel de développement.

Les friches annuelles et vivaces médio-européennes ou subméditerranéennes, méso à xérophiles, sont majoritaires dans ces complexes perturbés. S'y développent également des cortèges de pelouses basophiles ou d'espèces pionnières, introduites, à tendance hygrophile ou nitrophile pour certaines, colonisant les terrains perturbés. Certaines présentent un caractère invasif : citons, par exemple, le Seneçon du Cap, l'Amaranthe réfléchie, la Sétaire d'Italie ou encore le Sporobole tenace.

Par ailleurs, plusieurs espèces compagnes affiliées aux tonsures annuelles et aux cultures viennent compléter ces formations végétales ubiquistes:

En outre, une espèce protégée au niveau national a été identifiée au sein de certaines des parcelles enfrichées du site : la Dauphinelle de Bresse (Delphinium verdunense).

Enfin, certains secteurs sont en voie de fermeture, dynamique traduite par la colonisation progressive de fruticées [Code EUNIS F3.11].

Espèces « indicatrices » relevées sur la zone d'étude (liste non exhaustive) :

<u>Terrains en friche</u>: Rubus fruticosus, Prunus spinosa, Populus nigra, Salix alba, Capsella bursa-pastoris, Senecio vulgaris, Lysimachia arvensis, Solanum nigrum, Setaria italica, Sherardia arvensis, Scandix pectenveneris, Lamium purpureum, Mercurialis annua, Amaranthus retroflexus, Sporabolus indicus, Senecio inaequidens, Legousia speculum-veneris, Kickxia spuria, Lolium multiflorum, Polypogan monspeliensis, Andryala integrifolia, Datura stramonium, Helianthus annuus, Avena barbata, Medicago sativa, Melilotus albus, Verbena officinalis, Ceratochloa cathartica, Convolvulus arvensis, Tussilago farfara, Daucus carota, Echium vulgare, Hypericum perforatum, Onopordum acanthium, Onopordum acanthium, Centaurea nigra, Serapias vomeracea, Plantago media, Ranunculus bulbosus, Ophrys aranifera, Bituminaria bituminosa, Trifolium pratense, Lychnis flos-cuculi, Bellis perennis, Delphinium verdunense.

Enjeu local de conservation : le remaniement global du site et la typicité du milieu justifient le très faible intérêt patrimonial de ce complexe d'habitats. En conséquence, il ne représente aucun enjeu de conservation.

Enjeu local

Très faible



Cours d'eau

Code & intitulé CORINE Biotopes : 24.1 - Lits des rivières

Code EUNIS : C2.1

Code & intitulé UE : Ø

Déterminant ZNIEFF : Ø





Cours d'eau sur le site d'étude, 26 avril et 6 juin 2018, Fanny Schott (Artifex)

Localisation et représentativité : cet habitat coupe le site d'étude en deux et le traverse d'Est en Ouest. Il couvre environ 3,9 ha, soit 4,2 % de la surface totale de l'aire d'étude immédiate.

Description : cet habitat correspond au lit de l'Hers qui se compose principalement d'un substrat alluvionnaire indépendamment des ripisylves.

Enjeu local de conservation : ce milieu aquatique ne constitue pas un enjeu de conservation | Enjeu local notable.

Formations spontanées de Robiniers

Code & intitulé CORINE Biotopes : 83.324 - Formations spontanées de Robiniers

Code & intitulé UE : Ø

Déterminant ZNIEFF : Ø





Formations spontanées de Robiniers sur le site d'étude, 26 avril et 6 juin 2018, Fanny Schott (Artifex)

Localisation et représentativité : ces formations se localisent au Sud et Sud-Est du site d'étude, le long des voies d'accès ou de l'Hers. Elles couvrent une surface totale de 3,8 ha, soit 4,2 % de l'aire d'étude immédiate.

Description: parfois réduit à l'état d'alignements d'arbres, cet habitat se compose presque exclusivement de Robiniers faux-acacia. Ces formations denses ne permettent pas le développement d'une flore riche et diversifiée, d'autant plus que la sous-strate est dominée par des ronces et autres arbustes épineux.

Espèces « indicatrices » relevées sur la zone d'étude (liste non exhaustive) :

 Formations spontanées de Robiniers: Robinia pseudoacacia, Rubus fruticosus, Juglans regia, Prunus spinosa, Crataegus monogyna, Euonymus europaeus, Corylus avellana, Rosa arvensis.

	Enjeu local de conservation : le peu d'intérêt floristique que présente cet habitat justifie un	Enjeu local
J	enjeu local de conservation très faible	Très faible

Fruticées

Code & intitulé CORINE Biotopes : 31.81 - Fourrés médio-européens sur sol fertile

Code & intitulé UE : Ø

Déterminant ZNIEFF : Ø





Fruticées sur le site d'étude, 26 avril et 21 août 2018, Fanny Schott (Artifex)

Localisation et représentativité : ces formations arbustives se retrouvent en divers endroits sur le site d'étude et ses abords. Elles couvrent 3,4 ha, soit environ 3,7 % de l'aire d'étude immédiate.

Description: principalement en structure linéaire, cet habitat se compose d'essences caducifoliées affiliées aux fourrés arbustifs médioeuropéens des étages planitiaires et montagnards. Souvent à proximité des plans d'eau, on peut y retrouver des espèces à tendance mésohygrophile tandis que d'autres font partis du cortège des ourlets basophiles ou eutrophiles.

Espèces « indicatrices » relevées sur la zone d'étude (liste non exhaustive) :

 <u>Fruticēes</u>: Populus nigra, Robinia pseudoacacia, Helleborus foetidus, Anthriscus sylvestris, Stellaria holostea, Rubus fruticosus, Draba verna, Sambucus ebulus, Chelidonium majus, Astragalus glycyphyllos, Brachypodium sylvaticum, Euonymus europaeus, Cydonia oblonga, Cytisus scoparius, Rhamnus cathartica, Cornus sanguinea, Prunus cerasus.

Enjeu local de conservation : compte tenu de leur faible superficie et de leur densité, ces formations n'offrent qu'un très faible intérêt patrimonial. Ainsi, ce type d'habitat ne	Enjeu local
constitue pas un enjeu de conservation notable.	Très faible

Zones rudérales

Code & intitulé CORINE Biotopes : 87.2 - Zones rudérales

Code & intitulé UE : Ø

Déterminant ZNIEFF : Ø





Zones rudérales sur le site d'étude, 26 avril 2018, Fanny Schott (Artifex)

Localisation et représentativité : les secteurs rudéraux sont localisés en marge des plans d'eau au Nord et Nord-Est du site d'étude. Au total, ils occupent une surface d'environ 2,9 ha, soit 3,2 % de l'aire d'étude immédiate.

Description : ces zones anthropisées au sol compacté sont issues du remaniement du site ou de la remise en état des berges qui longent le plan d'eau après l'arrêt des extractions des granulats.

Quelques espèces pionnières rudérales subsistent, ainsi que des espèces exotiques envahissantes. Notons toutefois la présence de la Nigelle de France dans la zone la plus à l'Ouest.

Espèces « indicatrices » relevées sur la zone d'étude (liste non exhaustive) :

 Zones rudérales: Cyperus eragrostis, Melilotus albus, Nigella hispanica var. parviflora, Foeniculum vulgare.

Enjeu local de conservation : aucun enjeu de conservation n'a été retenu pour ce type	Enjeu local
d'habitat.	Très faible

Bátis, routes et chemins

Code & intitulé CORINE Biotopes : 86.2 - Villages

Code EUNIS : J1.1

Code & intitulé UE : Ø

Déterminant ZNIEFF : Ø





Bâtis, routes et chemins sur le site d'étude, 24 juillet 2018, Julien Mieusset (Artifex)

Localisation et représentativité: ces secteurs artificialisés couvrent 2,8 ha, soit 3,1 % de l'aire d'étude immédiate. Description: ces milieux correspondent aux bâtiments, routes et chemins / accès agricoles. Quelques espèces pionnières rudérales s'y développent.

Enjeu local de conservation : ce type d'habitat anthropique ne constitue pas un enjeu de conservation notable.

Enjeu local
Très faible

Formations de Peupliers

Code & intitulé CORINE Biotopes : 44 - Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides

Code EUNIS : G1

Code & intitulé UE : Ø

Déterminant ZNIEFF : Ø





Formations de Peupliers sur le site d'étude, 6 juin et 21 août 2018, Fanny Schott (Artifex)

Localisation et représentativité: cet habitat borde la partie Sud des deux plans d'eau au Nord. Il couvre une surface totale d'environ 1,8 ha, soit un peu plus de 1,9 % de l'aire d'étude immédiate.

Description: développées sur les berges des plans d'eau, ces formations arborées correspondent à des boisements spontanés dominés par des Peupliers noirs. Réduites par endroits à de simples alignements d'arbres mais denses, elles ont des strates arbustive et herbacée peu développées.

Espèces « indicatrices » relevées sur la zone d'étude (liste non exhaustive) :

 Formations de Peupliers: Populus nigra, Salix alba, Carex pendula, Lythrum salicaria, Buddleia davidii, Rubus fruticosus.

Enjeu local de conservation : compte tenu de la faible épaisseur de cet habitat et de sa faible diversité spécifique, il ne représente pas un enjeu de conservation notable.

Très faible



Bosquets de feuillus

Code & intitulé CORINE Biotopes : 84.3 - Petits bois, bosquets

Code EUNIS : G2.9

Code & intitulé UE : Ø

Déterminant ZNIEFF : Ø





Bosquets de feuillus sur le site d'étude, 26 avril et 6 juin 2018, Fanny Schott (Artifex)

Localisation et représentativité: quelques peuplements ont été relevés sur le site d'étude, à l'Ouest et au centre. Au total, ces habitats naturels occupent une surface de près de 1 ha, soit environ 1,1 % de l'aire d'étude immédiate.

Description: ces boisements de feuillus résiduels se composent principalement d'espèces médio-européennes, courantes en milieux planitiaires et collinéens. La strate arbustive y est peu représentée tandis que la strate herbacée est composée principalement d'espèces affiliées aux ourlets et lisières plus ou moins nitrophiles.

Espèces « indicatrices » relevées sur la zone d'étude (liste non exhaustive) :

 Bosquets de feuillus: Quercus pubescens, Prunus spinosa, Crataegus monogyna, Ulmus minor, Ligustrum vulgare, Dioscorea communis, Sambucus ebulus, Sambucus nigra, Stachys sylvatica, Helleborus foetidus, Stellaria holostea, Anthriscus sylvestris, Lamium maculatum, Robinia pseudoacacia, Juglans regia.

Enjeu local de conservation : bien que diversifiés, ces habitats arborés présentent un intérêt patrimonial limité. Par ailleurs, leur caractère résiduel permet de justifier un enjeu de conservation très faible.

Enjeu local Très faible

Vergers

Code & intitulé CORINE Biotopes : 83.1 - Vergers de hautes tiges

Code EUNIS: G1.D

Code & intitulé UE : Ø

Déterminant ZNIEFF : Ø





Vergers sur le site d'étude, 6 juin 2018, Fanny Schott (Artifex)

Localisation et représentativité: localisées au Nord-Ouest du site d'étude, ces parcelles agricoles représentent une surface de près de 0,1 ha, soit environ 1 % de l'aire d'étude immédiate.

Description: ces plantations arbustives se caractérisent par des alignements d'arbres fruitiers dont le sol et les rangées inter-plants sont soumis à un entretien régulier. Seule une végétation pionnière et / ou messicole s'y développe.

Espèces « indicatrices » relevées sur la zone d'étude (liste non exhaustive) :

 Vergers: Malus spec., Taraxacum officinale, verbena officinalis, Valerianella locusta, Ajuga chamaepitys, Lamium purpureum.

Enjeu local de conservation : très homogène et à faible diversité spécifique, cet habitat	Enjeu local	
ne constitue pas un enjeu de conservation notable.	Très faible	

Prairies de fauche mésophiles

Code & intitulé CORINE Biotopes : 38.2 - Prairies à fourrage des plaines

Code & intitulé UE : Ø

Déterminant ZNIEFF : Ø





Prairies de fauche mésophiles sur le site d'étude, 26 avril et 6 juin 2018, Fanny Schott (Artifex,

Localisation et représentativité : ce milieu se localise au Sud du site d'étude, en périphérie de la route. Il ne représente qu'une surface de 0,6 ha, soit 0,7 % de l'aire d'étude immédiate.

Description: cette prairie mésophile est relativement homogène et principalement colonisée par des graminées, puis fauchée. Des espèces principalement affiliées aux prairies médio-européennes et mésohydriques s'y développent.

Espèces « indicatrices » relevées sur la zone d'étude (liste non exhaustive) :

 Prairies de fauche mésophiles: Lolium perenne, Avena fatua, Bromus hordeaceus, Geranium dissectum, Papaver rhoeas, Sherardia arvensis, Veronica persica, Plantago lanceolata, Lychnis flos-cuculi, Trifolium pratense, Trifolium repens, Agrostis stolonifera, Mentha arvensis, Achillea millefolium, Dactylis glomerata, Leucanthemum vulgare, Arrhenatherum elatius, Cynosurus cristatus, Phleum pratense, Veronica serpyllifolia, Plantago major, Poterium sanguisorba, Trifolium campestre, Vicia cracca, Centaurium erythraea.

Enjeu local de conservation : bien que diversifié, cet habitat de faible superficie et	Enjeu local
relativement homogène ne constitue pas un enjeu de conservation notable.	Très faible

Fourrés de Saules

Code & intitulé CORINE Biotopes : 44.1 - Formations riveraines de Saules

Code EUNIS: F9.1

Code & intitulé UE : Ø

Déterminant ZNIEFF : Ø





Fourrés de Saules sur le site d'étude, 26 avril 2018, Fanny Schott (Artifex)

Localisation et représentativité: cet habitat à tendance humide est localisé au centre du site d'étude. Il ne représente qu'une surface 0,1 ha, soit environ 0,2 % de l'aire d'étude immédiate.

Description: cette formation dominée par les Saules et autres espèces pionnières hygrophiles se développe au sein du bassin de décantation des fines de lavages qui assure un dépôt limoneux et vaseux régulier.

Espèces « indicatrices » relevées sur la zone d'étude (liste non exhaustive) :

 Fourrés de Saules: Salix alba, Salix purpurea, Juncus effusus, Mentha suaveolens, Juncus bufonius, Scirpoides holoschoenus, Lycopus europaeus, Phragmites australis, Juncus conglomeratus, Eupatorium cannabinum, Typha angustifolia, Lythrum salicaria.

Enjeu local de conservation : ce milieu naturel, relativement perturbé, ne présente pas	Enjeu local
d'enjeu de conservation notable en raison de sa typicité.	Très faible

A RETENIR

Une seule entité naturelle présente un enjeu de conservation notable : les « Ripisylves » (enjeu faible).



Formations spontonées de Rabiniers (G1, C3) Terrains on friche X Fruticees [11 53 X F3.11] Plans deau libre X Végétations aquatiques [CT 1 X CT 23] Ave detude immédiate (rayon de 50 m) 200 m Prairies de lauche mésophiles [£2.2] MISCARDISTAS Summacu (P) Habitats naturels et anthropiques Intité (Code EUNS) Bátt, routes et chemins [11.1] Formations de Peuphers [G1] Bossements riversing [G1, 22] Bosquett de feuillus [G2.9] Cultures internives [11.12] Fouries de Saules (F9.1) 90 Terrains on byche [11.53] Zones rudéroles [ES:12] Plant deau libre [C1.1] Eaux countintes [C2.1] Frutices [F3,11] Vergens (G1.D) Site d'étude → cırtifex 1:6000 Légende Illustration 12: Carre des habitats naturels et anthropiques au sein du site d'étude et ses alentours Sources. Ontratholographic Gougle Spiellie, Adries: Realization : Anties 2019, maritière en rest 2020.

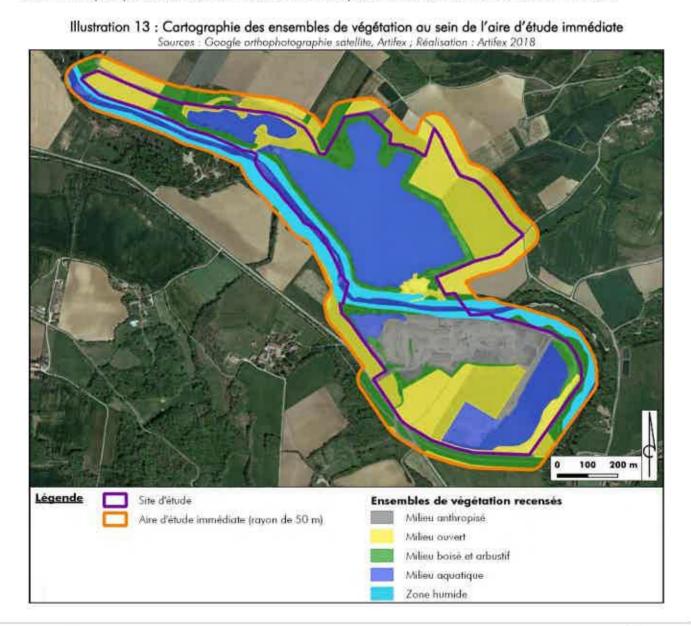
Etude « Zones humides »

L'étude bibliographique menée précédemment (Partie II. Les zonages écologiques en pages 12 et suivantes) a permis de mettre en évidence la présence de zones humides potentielles au sein du site d'étude. Elles ont donc fait l'objet d'une attention particulière lors des inventaires écologiques.

Les critères de définition et de délimitation des zones humides sont fixés par l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 modifié. Celui-ci précise les critères relatifs à l'hydromorphologie des sols et les critères relatifs aux plantes hygraphiles. Le Conseil d'État a considéré dans un arrêt récent (CE, 22 février 2017, n° 386325) "qu'une zone humide ne peut être caractérisée, lorsque de la végétation y existe, que par la présence simultanée de sols habituellement inondés ou gorgés d'eau et, pendant au moins une partie de l'année, de plantes hygraphiles". Nous pouvons considérer que les deux critères pédologique et botanique sont, en présence de végétation, cumulatifs.

Au titre de l'Arrêté du 24 juin 2008 modifié et de l'Arrêté du Conseil d'Etat du 22 février 2017, un habitat naturel a été identifié comme humide. Il s'agit des ripisylves de l'Hers intitulées « Ripisylves » [Code EUNIS G1.22]. Les inventaires écologiques de 2018 n'ont pas permis de conclure sur le caractère humide des bordures de plan d'eau remises en état en 2017 après l'arrêt de l'activité de la sablière.

La carte ci-après permet de localiser les zones humides présentes au sein de l'aire d'étude immédiate.





Un seul habitat naturel peut-être qualifié de zone humide : les « Ripisylves » [Code EUNIS G1.22].

Description et évaluation de la flore

272 espèces ont été identifiées sur les 91 ha de l'aire d'étude immédiate au cours des différentes sessions d'inventaire. La liste complète des espèces contactées est présentée en Annexe.

Parmi les espèces remarquables, 10 espèces inscrites sur la liste ZNIEFF Midi-Pyrénées (citées au niveau régional ou en tant que déterminantes pour la zone géographique dite « Plaine ») sont à signaler sur le site d'étude :

- Le Cornouiller mâle (Cornus mas)
- La Dauphinelle cultivée (Delphinium ajacis),
- Le Miroir de Vénus (Legousia speculum-veneris),
- Le Potamot fluet (Patamogetan pusillus),
- Le Nerprun purgatif (Rhamnus cathartica),
- La Sauge fausse-verveine (Salvia verbenaca),
- Le Scandix peigne de Vénus (Scandix pecten-veneris),
- Le Silène d'Italie (Silene italica),
- La Moutarde des champs (Sinapis arvensis),
- Le Lotier maritime (Lotus maritimus).

Non menacées et relativement communes, ces espèces ne présentent pas d'enjeu de conservation.

3.1.1. Les enjeux de conservation avérés

Deux espèces protégées et présentant un enjeu de conservation notable ont été contactées au sein du site d'étude :

- la Nigelle de France (Nigella hispanica var. parviflora), protégée sur le territoire national, listée comme « <u>vulnérable</u> » sur la liste rouge de la flore vasculaire nationale et « <u>en danger</u> » sur la liste rouge régionale, également listée en tant qu'espèce déterminante ZNIEFF;
- la Dauphinelle de Bresse (Delphinium verdunense), protégée sur le territoire national, listée comme « en danger » sur la liste rouge régionale, également listée en tant qu'espèce déterminante ZNIEFF.



Nigelle de France (Nigella hispanica var. parviflora)

Enjeu régional



Protection régionale : -

Protection nationale : Article 1

Statut européen : -

Liste rouge Midi-Pyrénées* : En danger (EN)



La Nigelle de France est une plante de petite taille aux fleurs de teinte bleu pâle et aux feuilles divisées. Elle se distingue des espèces du même genre par ses fruits composés de carpelles soudés jusqu'au sommet et par l'absence d'involucre. Espèce messicole, elle affectionne tout particulièrement les cultures céréalières (blé notamment) du Sud de la France.

La floraison intervient en juillet – août. De ce fait, l'intensification des pratiques agricoles (travail du sol profond et précoce, utilisation de pesticides) constitue une réelle menace pour la Nigelle de France.

Menacée à l'échelle nationale et régionale, déterminante ZNIEFF, l'espèce est inscrite à l'article 1 de l'arrêté du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées en France métropolitaine.

Photo: Fanny Schott (Artifex)





Individu contacté sur le site d'étude et parcelle agricole où se localise une station de Nigelle de France Photos : Fanny Schott et Julien Mieusset (Artifex) - 21/08/2018 et 24/07/2018, Roumengoux (09)

<u>Présence dans le site d'étude</u> : La Nigelle de France est bien représentée, avec **299 pieds** dénombrés dans le périmètre de l'aire d'étude immédiate.

- 121 individus ont été contactés en bordure de la parcelle agricole où le blé est cultivé, ainsi que sur les merlons induits par l'activité de la sablière [Code EUNIS I1.12], au Sud-Est du site d'étude;
- 144 individus ont été recensés sur les talus enfrichés en cours de remise en état [Code EUNIS 11.53], à la limite Est du site d'étude;
- 22 individus ont été notés dans la zone rudérale [Code EUNIS E5.12] au Nord-Ouest du site d'étude, remise en état en 2017;
- Enfin, 12 pieds ont été identifiés dans une parcelle agricole cultivée en pois chiches [Code EUNIS I1.12], en limite extérieur Nord du site d'étude.

Enjeu local

Fort



Sources ; Orthophotographie modifiée 2019, Artifex 2019

Légende Site d'étude

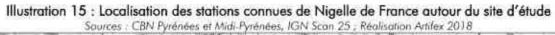
Aire d'étude irrumédiate (rayon de 50 m)

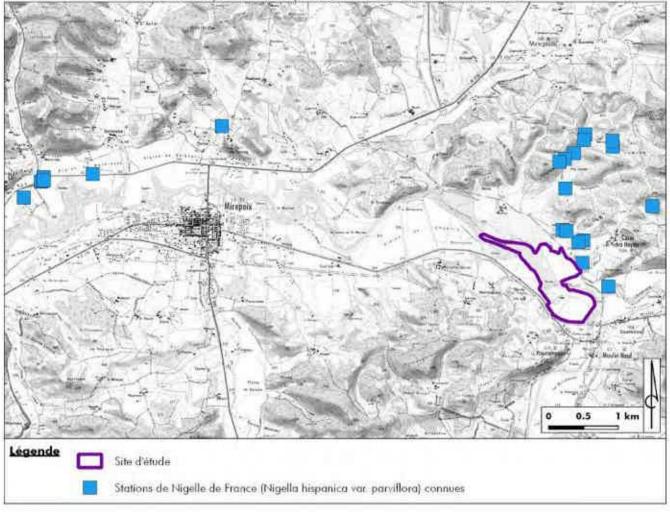
Avancement mai 2019

Stations de Nigelle de France (Nigelle hispanica var. parvillora)

Illustration 14 : Localisation générale des stations de Nigelle de France en 2018

Le Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées a été consulté afin de recueillir des informations sur la présence de la Nigelle de France aux alentours du site d'étude. Ces données sont présentées sur la carte ci-après. Toutefois, il est important de noter que la grande majorité de ces observations sont antérieures à 2010.





Dauphinelle de Bresse (Delphinium verdunense)

Enjeu régional

Protection régionale : -

Protection nationale : Article 1

Statut européen : -

Liste rouge Midi-Pyrénées* ; En danger (EN)



La Dauphinelle de Bresse, ou Pied d'Alouette de Bresse, est une plante annuelle de taille moyenne (jusqu'à 80 cm). Sa tige légèrement pubescente, ses fleurs bleues à bleu-violet, prolongées par un éperon, ses feuilles profondément découpées en lanières et ses fruits composés de trois follicules permettent de la distinguer des autres Dauphinelles. Espèce messicole, on la trouve volontiers sur des parcelles cultivées et les milieux rocailleux calcicoles.

Sa floraison intervient de juillet à octobre. L'intensification des pratiques agricoles (travail du sol profond et précoce, utilisation de pesticides) constitue une menace pour cette espèce.

Menacée à l'échelle régionale, déterminante ZNIEFF, l'espèce est inscrite à l'article 1 de l'arrêté du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées en France métropolitaine.

Photo: Fanny Schott (Artifex)







Individus contactés sur le site d'étude : détails des feuilles et des fruits permettant l'identification de l'espèce, parcelle agricole où se localise une station de Dauphinelle de Bresse

Photas : Julien Mieusset (Artifex) — 01/08/2018, Roumengoux (09)

<u>Présence dans le site d'étude</u>: la Dauphinelle de Bresse est présente avec **8 pieds**. Ces individus ont été relevés en limite Est du site d'étude, sur le talus enfriché en marge du plan d'eau [Code EUNIS 11.53].

Enjeu local

Fort



Sources : Orthophotographie modifiée 2019, Artifex 2019

Légende Site d'étude

Aire d'étude immédiate (rayon de 50 m)

Avancement mai 2019

Stations de Dauphinielle de Bresse (Delphinium verdumense)

Illustration 16 : Localisation générale des stations de Dauphinelle de Bresse en 2018

Le Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées a été consulté afin de recueillir des informations sur la présence de la Dauphinelle de Bresse aux alentours du site d'étude. Ces données sont présentées sur la carte ci-après. Toutefois, il est important de noter que ces observations sont antérieures à 2007.

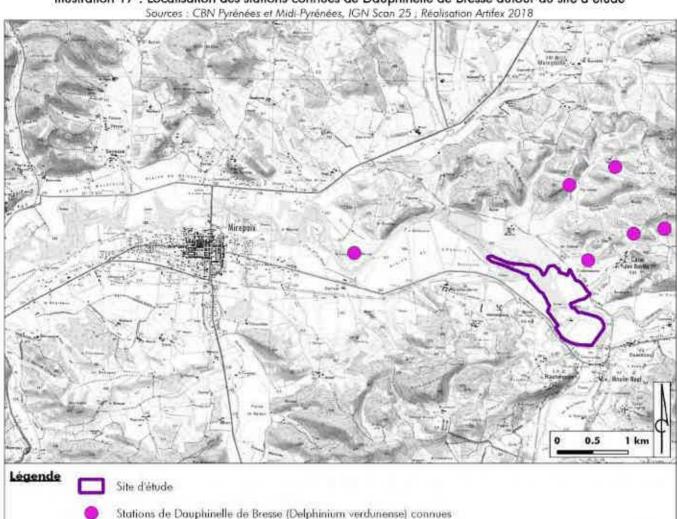


Illustration 17 : Localisation des stations connues de Dauphinelle de Bresse autour du site d'étude

3.1.1. Espèces Végétales Exotiques Envahissantes (EVEE)

A partir de la liste des plantes exotiques envahissantes de Midi-Pyrénées (établie par le Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées), treize espèces végétales exotiques envahissantes ont été identifiées dans l'aire d'étude immédiate : 10 dites « avérées » et 3 considérées comme « à surveiller ».

Une espèce « <u>envahissante avérée</u> » se définit comme une plante exogène ayant, dans son territoire d'introduction, une dynamique d'extension rapide et formant localement des populations denses et bien installées. Ce type d'espèce peut dans certains cas avoir des impacts négatifs notables sur la biodiversité, la santé humaine et/ou encore sur les activités économiques locales.

La catégorie des espèces dites « à surveiller » regroupe, quant à elle, les espèces non indigènes, signalées ponctuellement en milieu naturel et ne présentant actuellement pas de caractère envahissant avéré dans le territoire considéré. Toutefois, la possibilité de le développer n'est pas totalement écartée, compte tenu du caractère envahissant de ces plantes et de leurs impacts dans d'autres régions. La présence de telles plantes sur le territoire, dans les milieux naturels ou anthropisés, nécessite donc une surveillance particulière.

Espèces	Catégories EVEE (Midi-Pyrénées
Amaranthe réfléchie (Amaranthus retroflexus)	Avérée
Ambroise à feuilles d'Armoise (Ambrosia artemisiifolia)	Avérée
Buddléia de David (Buddleja davidii)	Avérée
Souchet robuste (Cyperus eragrostis)	Avêrée
Elodée du Canada (Elodea canadensis)	Avérée
Vergerette du Canada (Erigeron canadensis)	Avérée
Impatience de l'Himalaya (Impatiens glandulifera)	Avérée
Onagre bisannuelle (Oenothera biennis)	Avérée
Seneçon du Cap (Senecio inaequidens)	Avérée
Sporobole tenace (Sporobolus indicus)	Avérée
Lampourde glouteron (Xanthium strumarium)	A surveiller
Datura officinal (Datura stramonium)	A surveiller
Millet capillaire (Panicum capillare)	A surveiller

Parmi les espèces exotiques envahissantes observées au sein du site d'étude, l'Ambroisie à feuilles d'armoise (Ambrosia artemisiifolia), le Buddléia de David (Buddleja davidii), l'Elodée du Canada (Elodea canadensis) et l'Onagre bisannuelle (Oenathera biennis) sont vraisemblablement les plus problématiques. En effet, si plusieurs plantes envahissantes atteignent des proportions telles qu'une gestion visant à limiter leur propagation n'est plus envisageable à l'échelle locale, ces espèces-là ont soit une répartition ponctuelle (facilitant leur éradication), soit une écologie permettant la mise en place d'un plan d'action visant à limiter leur développement et expansion. Une attention particulière devra donc leur être portée, afin de limiter le risque de les propager davantage.



Ambroise à feuilles d'Armoise (Ambrosia artemisitolia) Photo: Fanny Schott (Artifex)



Arbre à papillons (Buddleja davidii) Photo : Fanny Schott (Artifex)



Elodée du Canada (Elodea canadensis) Photo : David Mercier (Tela Botanica)



Onagre bisannuelle (Oenothera biennis) Photo : Fanny Schott (Artifex)

A RETENIR

Deux espèces, parmi les 272 recensées au sein du site d'étude, présentent un enjeu de conservation notable : la Nigelle de France (Nigella hispanica var. parviflora) et la Dauphinelle de Bresse (Delphinium verdunense), toutes deux d'enjeu local « fort ».

Par ailleurs, 13 espèces exotiques envahissantes, « avérées » et « à surveiller », ont été recensées. 4 d'entre elles nécessiteront une attention particulière afin de limiter leur propagation.



4. La faune

La liste complète des espèces relevées est présentée en Annexe « Liste complète des espèces de faune relevées sur le site d'étude » (cf. Annexe).

4.1. Avifaune

86 espèces d'aiseaux ont été observées sur le site d'étude ou dans un rayon de 1 km. Ces espèces sont réparties en plusieurs groupes : hivernantes, migratrices ou nicheuses, selon la période à laquelle elles ont été observées sur le site d'étude et leur comportement.

4.1.1. Oiseaux hivernants

Les oiseaux observés en hiver (février) appartenaient le plus souvent à des espèces sédentaires (mésanges, Geai des chênes, Goéland leucophée, Grand Corbeau, pics, etc.). Cependant, parmi les hivernants plus ou moins stricts, ressortent 6 espèces : Bruant des roseaux, Gros-bec casse-noyaux, Milan royal, Pinson du Nord, Sarcelle d'hiver, Tarin des aulnes et Vanneau huppé.

Quatre espèces contactées présentent un enjeu de conservation notable en période hivernale. Il s'agit du Faucon pèlerin, de la Grande Aigrette, du Milan Royal et du Pic noir. A noter que le Milan royal est également concerné par le Plan National d'Action dont la limite est située à environ 500 m du site d'étude.

La liste complète des espèces observées est présentée en annexe, tandis que la carte des enjeux est présentée à la fin du chapitre.

Faucon pèlerin (Falco peregrinus)

Enjeu régional (hivernant) Faible

Protection France: PN3

Statut Europe : DO1

Liste rouge française des oiseaux hivernants (2016) : NA



Photo: Georges Lignier- (Creative Commons Wikipedia)

Le Faucon pèlerin est présent sur tous les continents, en populations parfois isolées, avec toutefois une répartition plus continue dans les régions tempérées. Les oiseaux des régions les plus froides sont migrateurs. En Europe de l'Ouest et notamment en France, après avoir frôlé l'extinction, l'espèce a connu une remontée spectaculaire de ses effectifs. Les sites de reproduction sont typiquement des falaises, même si les sites artificiels sont de plus en plus souvent utilisés, notamment en plaine (cathédrales, cheminées d'usines, etc.). La quasi-totalité des habitats disponibles est utilisée pour la chasse (ses proies sont essentiellement des oiseaux).

Les populations de Faucon pèlerin restent relativement fragiles; du fait des changements dans les pratiques agricoles et de problèmes plus ponctuels, comme le désairage des œufs et des poussins pour la fauconnerie.

Présence sur le site d'étude :

Enjeu local

Un individu a été observé au mois de février en vol au-dessus du plan d'eau situé au Nord du site d'étude. Cet individu était simplement de passage sur le site.

Très faible

Grande Aigrette (Ardea alba)

Enjeu régional (hivernant) Faible

Protection France: PN3

Statut Europe : DO1

Liste rouge française des oiseaux hivernants (2016) : Préoccupation mineure



La Grande Aigrette a une répartition presque cosmopolite : on la trouve dans l'ensemble des régions tropicales, où elle est sédentaire, ainsi que dans une partie des régions tempérées, où elle est migratrice. En Europe de l'Ouest, c'est essentiellement un oiseau hivernant, avec des effectifs en augmentation et des nouveaux cas de nidification de plus en plus fréquents (environ 200 couples en France à l'heure actuelle). Elle fréquente tous les genres de zones humides ou marécageuses et niche aussi bien dans les roseaux que sur des arbustes ou dans des arbres. En hiver, on peut l'observer pêcher le long des rivières et au bord des plans d'eau, mais également attraper des campagnols dans les champs et les prairies.

Autrefois quasi-exterminée en Europe en raison du commerce des plumes, l'espèce reconquiert aujourd'hui peu à peu le terrain perdu.

Photo: Peter Rohrbeck (Creative Commons Wikipedia)

Présence dans le site d'étude :

Deux individus ont été observés au mois de février : le premier sur les berges du plan d'eau situé au Nord du site d'étude, le second au bord d'un plan d'eau situé à l'extérieur, au Nord-Ouest. Ces oiseaux utilisent le site d'étude comme zone de chasse uniquement.

Enjeu local

Très faible

Milan royal (Milvus milvus)

Enjeu régional (hivernant) Moyen

Protection France: PN3

Statut Europe : DO1

Liste rouge française des aiseaux hivernants (2016) : Vulnérable



Photo : Noel Reynolds (Creative Commons Wikipedia)

Le Milan royal est un rapace réparti de façon lacunaire entre les lles Canaries et l'extrême Ouest de la Russie, en passant par le Maroc, les lles Britanniques et le Sud de l'Italie. Son principal bastion est l'Espagne. En France, où il n'est plus connu que de la moitié Sud-Est, c'est en Auvergne qu'il possède ses plus importantes populations (de l'ordre de 1000 couples nicheurs). Pour nicher, il apprécie particulièrement les régions vallonées où alternent les espaces ouverts (prairies et cultures) et les boisements de dimensions modestes.

L'espèce est globalement en régression, probablement en raison de l'intensification des pratiques agricoles, et plus particulièrement de l'usage de poisons destinés à détruire les rongeurs.

Présence sur le site d'étude :

Enjeu local

Un seul individu a été observé en vol au-dessus du site d'étude. L'espèce utilise potentiellement le site comme zone de chasse lors de la période hivernale. Aucun dortoir n'a été observé à l'intérieur ou à proximité du site d'étude.

Très faible

Pic noir (Dryocopus martius)

Enjeu régional (hivernant) Faible

Protection France: PN3

Statut Europe : DO1

Liste rouge française des oiseaux hivernants (2016) : NA



Photo: Alastair Rae (Creative Commons Wikipedia)

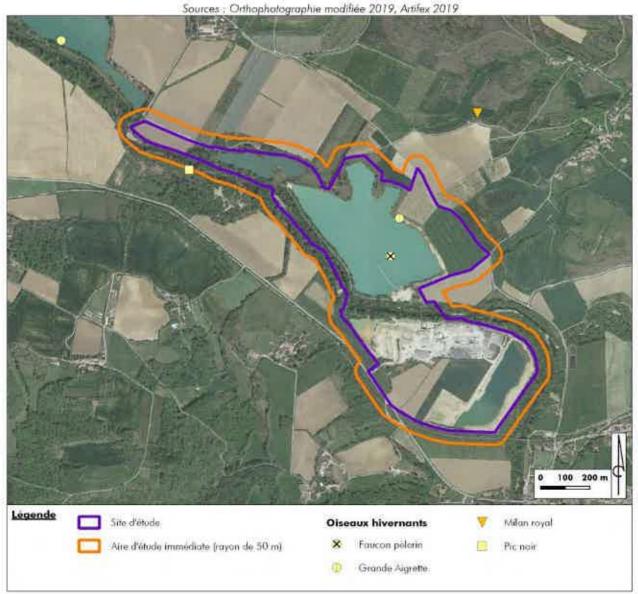
Le Pic noir est réparti dans le Nord et le centre de la région paléarctique, de l'Espagne au Kamtchatka. En France, on le trouve dans presque toutes les régions. En Occitanie, il est présent de manière dispersée dans la plupart des secteurs boisés. Il fréquente les grandes superficies boisées avec la présence d'arbres âgés. Il joue un rôle écologique majeur dans les écosystèmes en raison de son habitude de creuser des loges dans les troncs d'arbres, offrant ainsi des gîtes à de nombreux animaux, en particulier parmi les oiseaux et les chiroptères. Plutôt en expansion depuis quelques décennies, il ne semble pas menacé à l'heure actuelle.

Présence sur le site d'étude :

Un individu a été observé dans les boisements bordant l'Hers, au Nord-Ouest du site d'étude. L'espèce se cantonne, par son caractère exclusivement forestier, aux boisements du site d'étude.

Enjeu local

Illustration 18 : Localisation des observations des oiseaux hivernants sur le site d'étude



4.1.2. Oiseaux nicheurs

Au total, 70 espèces nichent au sein du site d'étude ou suffisamment près pour venir s'y alimenter plus ou moins régulièrement. Cina cortèges principaux ont été observés, en cohérence avec les habitats naturels du secteur :

- a le cortège des <u>zones bocagères</u>: Coucou gris, Fauvette à tête noire, Fauvette grisette, Geai des chênes, Grimpereau des jardins, Pigeon ramier, Tourterelle des bois, Loriot d'Europe, Pic épeiche, Pinson des arbres, etc.;
- le cortège des milieux <u>aquatiques</u> ou <u>semi-aquatiques</u>: Aigrette garzette, Bergeronnette des ruisseaux, Canard colvert, Cincle plongeur, Foulque macroule, Oie férale, Héron cendré, Grande Aigrette, Grèbe huppé, Martin-pêcheur d'Europe, Petit Gravelot, etc.;
- le cortège <u>anthropophile</u> lié aux paysages agricoles variés, au bâti et aux jardins : Bergeronnette grise, Bruant zizi, Bruant proyer, Chardonneret élégant, Cisticole des joncs, Corneille noire, Etourneau sansonnet, Hirondelle de fenêtre, Moineau domestique, Tourterelle turque, etc.;
- o le cortège rupestre : Hirondelle de rivage, Guépier d'Europe ;
- et le cortège des rapaces à grand domaine vital : Aigle botté, Busard Saint-Martin, Buse variable,
 Epervier d'Europe, Faucon hobereau, Faucon pèlerin, Milan noir, etc.

Ces cortèges restent relativement classiques et caractéristiques de la vallée de l'Hers où les principaux habitats sont des espaces agricoles et des zones bocagères, le tout parsemé de plans d'eau.

La diversité des rapaces observés en période de nidification est assez importante, avec 9 espèces au total. Notons que la plupart niche dans les forêts à proximité et fréquente le site d'étude uniquement pour y chasser. Il n'est cependant pas exclu que certains rapaces (Faucon hobereau) nichent dans les boisements en bordure de l'Hers, au sein même du site d'étude.

La liste complète des espèces observées est présentée en annexe. Seules les 19 espèces à enjeu régional notable sont traitées ci-après. Le détail des enjeux est le suivant :

- Enjeu régional fort : Busard Saint-Martin ;
- Enjeu régional moyen: Aigle botté, Aigrette garzette, Hirondelle de rivage, Hirondelle rustique et Petit Gravelot;
- Enjeu régional faible: Cincle plongeur, Cisticole des joncs, Faucon hobereau, Foulque macroule, Goéland leucophée, Grèbe huppé, Guêpier d'Europe, Héron cendré, Héron garde-bœuf, Hirondelle de fenêtre, Linotte mélodieuse, Martin-pêcheur d'Europe et Milan noir.

Busard Saint-Martin (Circus cyaneus)

Enjeu régional

Protection France: PN3

Statut Europe : DO1

Liste rouge France (2016): Préoccupation mineure Liste rouge Midi-Pyrénées (2015): En danger



Photo : Matteo Sorrentino (Creative Commons Wikipedia)

Le Busard Saint-Martin est un rapace répandu dans une grande partie de l'Eurasie tempérée. Les populations vivant sous les climats les plus froids sont migratrices et se déplacent vers le Sud et l'Ouest en hiver, jusqu'aux latitudes subtropicales. En France, il niche dans tous les départements sauf dans l'Est, les Alpes et le Sud-Est. On peut en revanche le rencontrer dans ces régions en hiver. Ses habitats de prédilection sont généralement ouverts : steppes, zones agricoles céréalières, landes, coupes forestières.

Les menaces qui pèsent sur l'espèce sont la destruction de ses habitats naturels et l'intensification des pratiques agricoles (beaucoup de nichées installées dans les champs de céréales sont détruites pendant les moissons, plus précoces aujourd'hui).

Présence sur le site d'étude :

Enjeu local

L'espèce a été contactée une fois au mois de juin. L'individu mâle survolait l'aire d'étude, en longeant le cours d'eau de l'Hers. L'aire d'étude ne présente ni habitat favorable à la nidification, ni habitat favorable à la chasse. Ainsi, cet individu ne faisait que traverser le site.



Protection France: PN3 Statut Europe: DO1 Liste rouge France (2016): Quasi-menacée Liste rouge Midi-Pyrénées (2015): Vulnérable L'Aigle botté est un aigle de petite taille, environ celle d'une buse variable. Il est plutôt forestier pour la reproduction (aussi bien les forêts de feuillus que les pinèdes). Cependant, il aime fréquenter les milieux ouverts pour chasser. Il est assez éclectique pour son régime alimentaire. Il se nourrit de petits animaux appartenant aux trois classes de vertébrés terrestres (reptiles, oiseaux et mammifères) jusqu'à la taille d'un lapin. Présence sur le site d'étude: Un individu a été observé en vol, longeant l'Hers, au Sud du site d'étude. Cette espèce niche

4	Aigrette garzette (Egrett	a garzetta)	Enjeu régione Moyen
Protection France ; PN3	Statut Europe : DO1	Liste rouge France (2016) : Préoccupation Liste rouge Midi-Pyrénées (2015) : Quas	
	moyenne, elle fréquente présentent une zone d'ex lagune, estuaires, rizières cette espèce est soumise habitats.	ne espèce de la famille des ardéidés. Éch une large gamme d'habitats du moment q au libre (plans d'eau artificiels ou naturel: s, marais etc.). Bien que ses populations se à des problèmes de destruction et de dég	jue ces dernie s, zone côtièr imblent stable
	Photo: Sylvain Haye (Creative	SSOUTHWITE TAMPESCAL	
ésence sur le site d'étude	16 No. 10	s de lévrier, de juin et d'août, posés sur	Enjeu local



Hirondelle de rivage (Riparia riparia)

Enjeu régional Moyen

Protection France: PN3

Statut Europe : -

Liste rouge France (2016) : Préoccupation mineure Liste rouge Midi-Pyrénées (2015) : En danger



L'Hirondelle de rivage est une espèce liée à la présence d'étendues d'eau. Elle fréquente les rivières, fleuves et falaises côtières mais également des milieux humides artificiels tels que des sablières. La présence de falaises sableuses abruptes ou de talus est indispensable à sa reproduction. L'espèce niche en colonies pouvant atteindre plusieurs centaines d'individus. Pour ce faire, elle creuse un trou circulaire et horizontal dont la profondeur peut atteindre 1 m.

Photo: Durzan Cirano (Creative Commons Wikipedia)

Présence sur le site d'étude :

Une colonie composée d'une vingtaine d'individus a été observée au niveau de la zone en cours d'extraction située au Sud-Est du site d'étude. Cette colonie a élu domicile sur la microfalaise Ouest, où elle niche (nombreuses cavités creusées dans le talus sablonneux). Ces oiseaux volent danc largement autour du site d'étude, à la recherche de nourriture pour les poussins.

Enjeu local

Moyen

Hirondelle rustique (Hirundo rustica)

Enjeu régional Moyen

Protection France: PN3

Statut Europe : -

Liste rouge France (2016) : Quasi menacée Liste rouge Midi-Pyrénées (2015) : En danger



L'Hirondelle rustique est une espèce migratrice très liée aux activités humaines puisqu'elle niche exclusivement dans le bâti rural (granges, ateliers, garages, du moment qu'ils offrent une ouverture vers l'extérieur). L'agriculture intensive, couplée à la modernisation des bâtiments et au recul de l'élevage extensif, conduit à une baisse significative des effectifs et à des disparitions locales.

Photo: I. Malene (Creative Commons Wikipedia)

Présence sur le site d'étude :

8 individus ont été contactés sur le site d'étude en avril et en aout. L'espèce chasse au-dessus des plans d'eau Nord et Sud du site d'étude et sur les espaces agricoles alentours. Aucun lieu de nidification n'a été identifié sur le site d'étude. Enjeu local

Petit Gravelot (Charadrius dubius)

Enjeu régional Moven

Protection France: PN3

Statut Europe : -

Liste rouge France (2016): Préoccupation mineure Liste rouge Midi-Pyrénées (2015): Vulnérable



Le Petit Gravelot fréquente les berges sablonneuses ou caillouteuses de cours d'eau, d'étangs et de lacs mais également des fonds vaseux, des sablières et des sablières. Il s'agit d'une espèce migratrice, présente dans nos régions de marsavril à aout-septembre.

Le nid est une simple cavité à même le sol, généralement entourée de galets, d'éclats de coquillage ou de brins d'herbe.

Photo: C. Mroczko (The Internet Bird Collection)

Présence sur le site d'étude :

Un couple a été observé sur le site d'étude en avril et en juin. Localisés au niveau de l'entrée du site, près du bâtiment de l'accueil, les 2 individus chassaient. Le couple niche probablement sur les zones ouvertes sablonneuses du site d'étude. Enjeu local

Moyen

Cincle plongeur (Cinclus cinclus)

Enjev régional Faible

Protection France: PN3

Statut Europe : -

Liste rouge France (2016) : Préoccupation mineure Liste rouge Midi-Pyrénées (2015) : Préoccupation mineure



Photo : Thomas Kraft (Wikipedia Creative Commons)

Le Cincle plongeur présente une population assez morcelée, plus ou moins calquée sur les massifs montagneux d'Europe, d'Afrique du Nord et de l'Asie tempérée. Il est strictement lié aux cours d'eau limpides, peu profonds et offrant un fond caillouteux. C'est donc surtout le long des torrents qu'on le rencontre, même s'il arrive parfois à se maintenir également en plaine. Il est plutôt sédentaire, même si des mouvements sont parfois observés en hiver.

Les exigences particulières du Cincle en font un oiseau peu commun. Cependant, en dehors de quelques régressions, notamment dans les régions de plaine, l'espèce ne semble pas réellement menacée à l'heure actuelle.

Présence sur le site d'étude :

Un seul individu de Cincle plongeur a été observé sur les bords de l'Hers, bien au Sud du site d'étude. Le site d'étude n'offre pas d'habitats favorables à la reproduction de l'espèce. Toutefois,

l'espèce est amenée à traverser le site d'étude via l'Hers.

Enjeu local

Cisticole des joncs (Cisticola juncidis)

Enjeu régional Faible

Protection France: PN3

Statut Europe : -

Liste rouge France (2016) : Vulnérable Liste rouge Midi-Pyrénées (2015) : Vulnérable



La Cisticole des joncs est un passereau à la répartition essentiellement tropicale (Afrique, Asie et Australie) mais qui atteint l'Europe de l'Ouest à la faveur des climats à hiver doux, méditerranéens et océaniques. Les hivers trop rudes entraînent régulièrement une régression des populations les plus exposées, notamment dans le Nord et l'Est de la France. Elle niche dans les herbes hautes, au milieu des prairies, des friches, voire des cultures.

L'intensification des pratiques agricoles constitue une menace à long terme pour cette espèce insectivare nichant le plus souvent dans les espaces agricoles.

Photo: Anton Croos (Wikipedia Creative Commons)

Présence sur le site d'étude :

Deux couples ont été contactés au Nord du site d'étude au mois de juin. Il semble que ces individus nichent dans les prairies ouvertes et les friches en lisière des terres agricoles et en bordure du plan d'eau au Nord.

Enjeu local

Faible

Faucon hobereau (Falco subbuteo)

Enjeu régional Faible

Protection France: PN3

Statut Europe : -

Liste rouge France (2016) : Préoccupation mineure Liste rouge Midi-Pyrénées (2015) : Quasi-menacée



Le Faucon hobereau est un rapace migrateur, présent dans nos régions d'avril à septembre. Il est spécialisé dans la capture en vol des petits passereaux, y compris des plus agiles d'entre eux, comme les martinets et les hirondelles, ainsi que des libellules et autres insectes volants de grande taille. Il chasse au-dessus de tous les types d'habitats, y compris des petites villes et des villages. Son nid est généralement installé dans un ancien nid de corneille, dans un bois, une plantation de peupliers ou même dans un grand chêne au milieu d'une haie champêtre. La diminution du nombre de proies disponibles entraîne localement une raréfaction de ce faucon.

Photo: Lilly M (Wikipedia Creative Commons).

Présence sur le site d'étude :

3 individus de Faucon hobereau ont été observés sur le site d'étude au mois d'avril, avec un comportement de territorialité et de parades amoureuses. Au mois de juin, un individu a été une nouvelle fois observé à proximité du lieu de parade. L'espèce niche possiblement dans les boisements bordant l'Hers. Cependant, la position exacte du nid n'a pas pu être déterminée. Enjeu local

Faible

Foulque macroule (Fulica atra)

Enjeu régional Faible

Protection France : -

Statut Europe : -

Liste rouge France (2016): Préoccupation mineure Liste rouge Midi-Pyrénées (2015): Vulnérable



La Foulque macroule fréquente les cours d'eau lents, les lacs, les étangs, les retenues d'eau artificielles, les sablières et autres milieux aquatiques similaires. Elle plonge régulièrement jusqu'à 2 m de profondeur pour s'alimenter. Bien qu'omnivore, elle est essentiellement végétarienne.

Le nid, fait d'un amas de matières végétales, est placé à la surface de l'eau sur la végétation émergée.

Photo: Luc Viatour (Creative Commons Wikipedia)

Présence sur le site d'étude :

Enjeu local

Au total, 7 individus ont été observés simultanément sur la sablière en exploitation, au Sud du site d'étude, au mais d'août. L'espèce ne semble toutefois pas se reproduire sur le site d'étude : elle l'utilise comme zone d'alimentation et de repos.

Faible

Goéland leucophée (Larus michahellis)

Enjeu régional Faible

Protection France: PN3

Statut Europe : -

Liste rouge France (2016) : Préoccupation mineure Liste rouge Midi-Pyrénées (2015) : Préoccupation mineure



Le Goéland leucophée est retrouvé sur l'ensemble des îles et côtes du bassin méditerranéen. Les plus importantes colonies occidentales sont situées en milieu insulaire. En France, l'espèce est présente dans tous les départements littoraux de la Méditerranée avec une prédominance des Bouches-du-Rhône, de l'Aude et du Var. L'espèce niche en colonies pouvant atteindre des milliers d'individus sur les falaises côtières, les îles rocheuses, lagunaires, d'étangs, de salins et de marais

. Mais son opportunisme lui permet de s'installer sur des sites artificiels extrêmement variés (bâti, ponts, infrastructures hydrauliques, retenues d'eau, sablières, etc.).

Photo: Cédric Mroczko (The Internet Bird Collection)

Présence sur le site d'étude :

Enjeu local

Un individu a été contacté lors des prospections de terrain, volant au-dessus du plan d'eau au Nord du site d'étude. L'espèce n'est pas nicheuse dans le secteur mais exploite le site d'étude pour l'alimentation et le repos.

Grèbe huppé (Podiceps cristatus)

Enjeu régional Faible

Protection France: PN3

Statut Europe : -

Liste rouge France (2016): Préoccupation mineure Liste rouge Midi-Pyrénées (2015): Quasi menacée



Le Grèbe huppé fréquente les cours d'eau lents, les lacs, les étangs, les retenues d'eau artificielles, les sablières et autres milieux aquatiques similaires. Plongeur, il se nourrit principalement de petits poissons, mais aussi d'insectes, de crustacés et de mollusques. Le nid flottant est amarré à la végétation palustre, non loin de la berge, et est constitué principalement d'algues. Il peut aussi reposer sur un fond vaseux.

Photo: JJ Harrison (Creative Commons Wikipedia)

Présence sur le site d'étude :

Cette espèce a été contactée à chaque passage de terrain avec la présence simultanée de 2 individus. Elle fréquente la sablière en exploitation pour l'alimentation uniquement (au Sud).

Enjeu local

Faible

Guépier d'Europe (Merops apiaster)

Enjeu régional Faible

Protection France : PN3

Statut Europe : -

Liste rouge France (2016) : Préoccupation mineure Liste rouge Midi-Pyrénées (2015) : Préoccupation mineure



Le Guêpier d'Europe est une espèce grégaire en toute saison. Thermophile, il niche dans une large diversité d'habitats semi-ouverts, souvent mais pas nécessairement à proximité de points d'eau. Ses nids sont creusés dans des escarpements sédimentaires. Son régime alimentaire se constitue essentiellement d'hyménoptères, notamment d'apidés.

Le Guêpier d'Europe est un visiteur d'été dont les quartiers d'hivers sont situés en Afrique tropicale, au Sud de l'équateur.

Photo: Pierre Dalous (Creative Commons Wikipedia)

Présence sur le site d'étude :

Une colonie composée d'une quinzaine d'individus a été observé au niveau du front sableux sur la zone en cours d'exploitation située au Sud-Est du site d'étude. Cette colonie a élu domicile sur la microfalaise Ouest (nombreuses cavités creusées sur le talus sablonneux). Ces oiseaux volent largement autour du site d'étude à la recherche de nourriture pour les poussins.

Enjeu local

Faible

Enjeu régional Héron cendré (Ardea cinerea) Faible Liste rouge France (2016): Préoccupation mineure Protection France: PN3

Statut Europe : -Liste rouge Midi-Pyrénées (2015) : Préoccupation mineure

Le Héron cendré est un grand échassier présent dans une grande partie de l'Eurasie et de l'Afrique, y compris sous les climats tropicaux. Il se nourrit non seulement le long des lacs et des rivières mais également dans les champs et les prairies. Ses proies sont variées : poissons, micro-mammifères, grenouilles et insectes font partie de son menu. Il n'est pas particulièrement menacé mais ses colonies sont peu nombreuses et dispersées.

Photo: Cédric Mroczko (The Internet Bird Collection)

Présence sur le site d'étude :

Au total, 4 individus ont été observés simultanément sur le site d'étude, en train de chasser sur les berges des plans d'eau et au bord de l'Hers. Le Héron cendré utilise le site d'étude comme zone de chasse et de repos mais ne s'y reproduit pas. Le site d'étude ne représente qu'une faible partie de son domaine vital.

Enjeu local

Très faible

Héi	ron garde-bœufs (B	ubulcus ibis)	Enjeu régional Faible
Protection France : PN3	Statut Europe : -	Liste rouge France (2016) : Préoccupa Liste rouge Midi-Pyrénées (2015) : Préocc	



Le Héron garde-bœufs, contrairement aux autres hérons, n'est pas forcément lié aux milieux humides. Bien que ce type d'habitats joue un rôle important dans son mode de vie, il peut également être observés dans les milieux agricoles, et notamment dans les pâtures aux côtés du bétail.

Le nid est généralement installé dans un buisson au bord de l'eau.

Photo: Pierre Dalous (Creative Commons Wikipedia)

Enjeu local Présence sur le site d'étude :

Un individu a été observé sur les berges de la sablière en exploitation en août. L'espèce utilise le site d'étude pour le repos et l'alimentation de manière ponctuelle mais n'y est pas nicheuse.

Hirondelle de fenêtre (Delichon urbicum)

Enjeu régional Faible

Protection France: PN3

Statut Europe : -

Liste rouge France (2016): Préoccupation mineure Liste rouge Midi-Pyrénées (2015): Quasi menacée



L'Hirondelle de fenêtre est une espèce rupicole qui s'est largement adaptée au bâti, nichant le plus souvent sous les avancées de toits et dans les encadrements de fenêtres des villes et des villages. Ses populations sont cependant en forte baisse, probablement en raison de la combinaison de facteurs multiples, comme la pollution des villes ou l'intensification des pratiques agricoles (baisse du nombre de proies).

Photo: Estormiz (Crative Commons Wikipedia)

Présence sur le site d'étude :

Un groupe d'Hirondelles de fenêtre (10 individus simultanément) a été observé en vol au-dessus de la sablière en exploitation aux mois de juin et d'août. L'espèce utilise le site d'étude comme zone de chasse mais n'y est pas nicheuse. En effet, le site d'étude n'offre pas d'habitats favorables à la nidification de l'Hirondelle de fenêtre. Il est donc très probable que l'espèce niche suffisamment près du site d'étude pour venir s'y alimenter régulièrement.

Enjeu local

Très faible

Linotte mélodieuse (Carduelis cannabina)

Enjeu régional Faible

Protection France: PN3

Statut Europe : -

Liste rouge France (2016) : Vulnérable Liste rouge Midi-Pyrénées (2015) : Vulnérable



La Linotte mélodieuse est un passereau sédentaire dans nos régions, habitant les campagnes bocagères, les landes (de plaine comme de haute altitude) et les grandes clairières forestières. En raison de son régime granivore, elle apprécie particulièrement les friches et les prairies naturelles, milieux qui ont tendance à reculer face à l'intensification des pratiques agricoles.

Photo: Pierre Dalous (Creative Commons Wikipedia)

Présence sur le site d'étude :

Enjeu local

Un individu a été observé au Nord du site d'étude au mois de juin. L'espèce n'est pas nicheuse sur le site d'étude mais l'utilise ponctuellement pour l'alimentation.

Martin-pécheur d'Europe (Alcedo atthis)

Enjeu régional Faible

Protection France: PN3

Statut Europe : DO1

Liste rouge France (2016) : Vulnérable Liste rouge Midi-Pyrénées (2015) : Préoccupation mineure



Le Martin-pêcheur d'Europe a une répartition beaucoup plus vaste que ne le suggère son nom commun, puisqu'il se reproduit également en Afrique du Nord et en Asie, y compris tropicale. Son régime piscivore dicte ses préférences en termes d'habitat : on le trouve le long des fleuves, des rivières et des plans d'eau poissonneux. Bien qu'encore assez commun, il régresse face à la pollution des eaux et à l'artificialisation des berges, qui le privent à la fois de proies et de sites de nidification (berges abruptes dans lesquelles il creuse des terriers).

Photo: Cédric Mroczka (The Internet Bird Collection)

Présence sur le site d'étude :

Deux individus ont été observés en bordure de l'Hers. L'espèce utilise l'Hers comme zone de chasse et de nidification Enjeu local

Très faible

	Milan noir (Milvus mig	grans)	Enjeu régional <mark>Faible</mark>
Protection France : PN3	Statut Europe : DO1	Liste rouge France (2016) : Vulne Liste rouge Midi-Pyrénées (2015) : V	



Photo: Cédric Mroczko

Le Milan noir est un rapace opportuniste, volontiers charognard et souvent assez anthropophile. Il fréquente une grande variété de paysages agricoles, y compris périurbains, avec une préférence assez marquée pour les cours d'eau. Il installe souvent son nid dans une ripisylve, parfois aussi dans des boisements de pente et même dans des pylônes électriques. Il n'est présent en France que pendant les saisons chaudes.

Présence sur le site d'étude :

Un individu a été observé en vol au-dessus du site d'étude en avril et en juin. L'espèce n'est pas nicheuse sur le site d'étude mais l'utilise comme zone de chasse. Enjeu local

Illustration 19 : Localisation des observations d'oiseaux nicheurs à enjeu régional sur le site d'étude Sources : Orthophotographie modifiée 2019, Artifex 2019

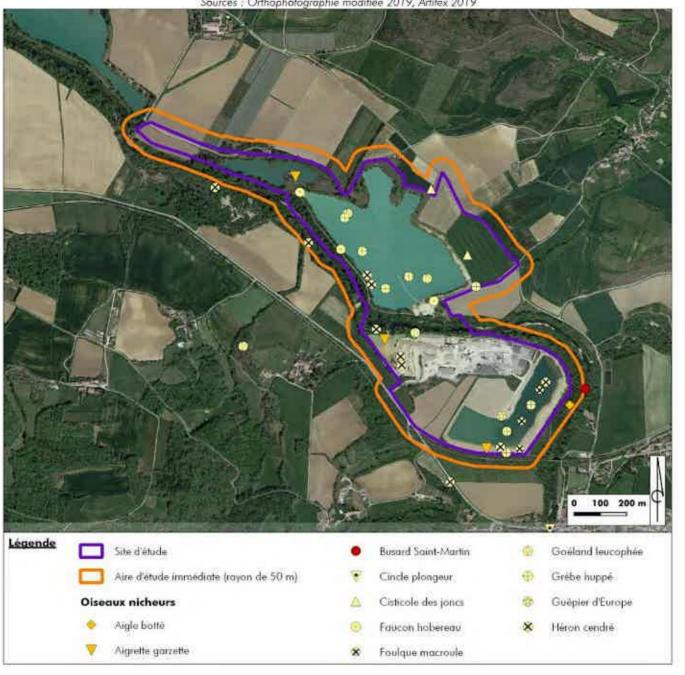


Illustration 20 : Localisation des observations d'oiseaux nicheurs à enjeu sur le site d'étude – suite Sources : Orthophotographie modifiée 2019, Artifex 2019 Légende Site d'étude Hirondelle de fenêtre Martin-pêcheur d'Europe Aire d'étude immédiate (rayon de 50 m) Hirondelle de rivage Milan noir Petit Gravelot Hirondelle rustique Oiseaux nicheurs Héron garde-boeufs Linotte mélodieuse

4.2. Chiroptères

4.2.1. Les potentialités de gîte

Des gîtes potentiels ont pu être mis en évidence lors des prospections de terrain. Le site d'étude comporte notamment des arbres possédant des fissures, des écorces soulevées et des cavités patentiellement favorables à l'accueil des chiroptères. Ces gîtes potentiels sont majoritairement présents dans les boisements rivulaires mais ont également été inventoriés dans les bosquets bordant les sablières.





Exemples d'arbres gîtes potentiels présents sur le site d'étude Photas : Artilex, 2019

4.2.1. Les espèces contactées

Un inventaire passif des chiroptères a été réalisé, grâce à la pose de deux enregistreurs à ultrasons (SM4) en août 2018. Ces derniers ont été posés pendant une nuit entière sur les deux terrains agricoles susceptibles d'être exploités. Cet inventaire a permis la détection de 9 espèces. Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'analyse acoustique pour chaque point d'enregistrement.

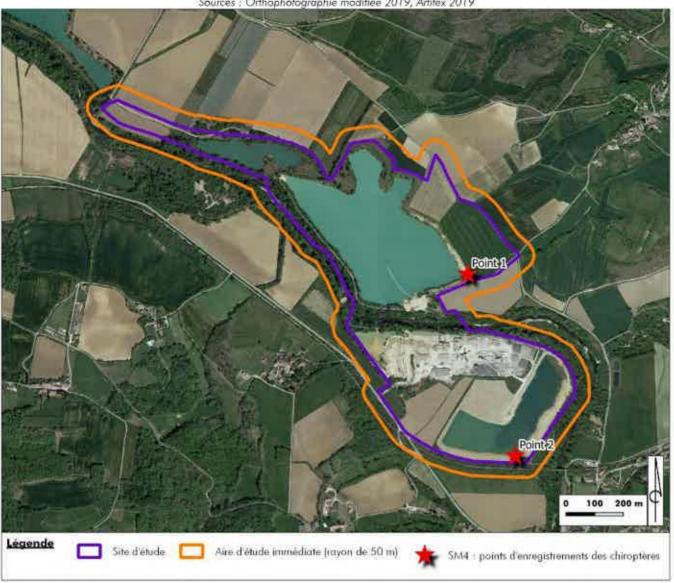
Espèce	Point n°T - Nord	Point n°2 - Sud
Grand Rhinolophe Rhinolophus ferrumeguinum	Présence	Non détecté
Minioptère de Schreibers Miniopterus schreibersii	Présence	Présence
Noctule de Leisler Nyctalus leisleri	Non détecté	Présence
Pipistrelle commune Pipistrellus pipistrellus	Présence	Présence
Pipistrelle de Kuhl Pipistrellus kuhlii	Présence	Présence
Pipistrelle pygmée Pipistrellus pygmaeus	Présence	Présence
Murin de Daubenton Myotis daubentonii	Présence	Présence
Murin à oreilles échancrées Myatis emarginatus	Présence	Non détecté
Grand Murin Myotis myotis	Non détecté	Présence

Plusieurs contacts acoustiques appartenant aux genres ou groupes d'espèces Noctule/Sérotine, Murin indéterminé, Pipistrelle de Kuhl/Nathusius n'ont pas pu être identifiés jusqu'à l'espèce (qualité des signaux, recouvrement entre les espèces, etc.).

En ce qui concerne l'activité des chiroptères sur le site d'étude, la partie Nord semble plus utilisée avec 130 contacts/heure maximum, ce qui correspond à une activité assez forte. Dans la partie Sud, l'activité maximale est de 22 contacts/heure ce qui correspond à une activité moyenne. Les deux secteurs étudiés sont principalement utilisés pour la chasse et le transit. De plus, la présence d'eau favorise celle des chiroptères, qui viennent s'abreuver au cours de la nuit.



Illustration 21 : Localisation des points d'enregistrement des chiroptères (SM4) sur le site d'étude Sources : Orthophotographie modifiée 2019, Artifex 2019



4.2.2. Les enjeux de conservation

La liste complète des espèces observées est présentée en Annexe. Sur les 9 espèces contactées, 6 espèces présentent un enjeu de conservation notable à l'échelle régionale et sont traitées ci-après. Le détail des enjeux est le suivant :

- Enjeu régional fort : Minioptère de Schreibers ;
- Enjeu régional moyen : Grand Rhinolophe, Murin à oreilles échancrées, Grand Murin ;
- Enjeu régional faible : Pipistrelle pygmée, Noctule de Leisler.

Minioptère de Schreibers (Miniopterus schreibersi)

Enjeu régional



Protection France: PN2

Statut Europe : DH2/DH4 Liste rouge France (2017) : Vulnérable

Enjeux de conservation Plan régional d'actions (2012) : Fort



Photo: Younn Blanchon (Artifex)

Le Minioptère de Schreibers est une espèce troglophile qui gîte en milieu souterrain en hiver comme en été. Il chasse et transite à proximité des lisières ou dans les couloirs forestiers, mais apprécie également les mosaïques d'habitats. Il se nourrit principalement de Lépidoptères et peut couvrir d'importantes distances entre son gîte et son terrain de chasse, grâce à son vol rapide.

Largement réparti dans les pays du bassin méditerranéen, il est présent dans une large moitié Sud de la France. En Midi-Pyrénées il est contacté toute l'année dans tous les départements. La région abrite une population importante de Minioptères (notamment en hiver) et a une forte responsabilité dans la conservation de l'espèce, dont les effectifs tendent à diminuer.

Très sensible au dérangement et à la modification de son gîte, le Minioptère de Schreibers est menacé par la fréquentation des grottes.

Contact de l'espèce sur le site d'étude :

Le Minioptère de Schreibers a été contacté plusieurs fois sur le site d'étude, en chasse et en transit. Il chasse en lisière des boisements du site d'étude et vient également boire sur les plans d'eau. Une colonie estivale est connue à environ 5 km au Sud du site d'étude, d'où l'attractivité de ce dernier pour la chasse. En revanche, aucun gîte favorable à l'espèce n'a été répertorié dans le site d'étude.

Enjeu local

Moyen



Grand Rhinolophe (Rhinolophus ferrumequinum)

Enjeu régional

Moyen

Protection France | PN2

Statut Europe : DH2/DH4 Liste rouge France (2017): Préoccupation mineure Enjeux de conservation Plan régional d'actions (2012): Fort



Photo: Younn Blanchon (Artifex)

Le Grand Rhinolophe fréquente principalement des milieux bocagers et des milieux très structurés présentant une alternance de haies, de pâturages et de lisières forestières. Il est troglophile en hiver et anthropophile en été. Ses gîtes peuvent être des cavités karstiques comme des ouvrages artificiels (tunnels, anciennes concessions minières, ponts, etc.). Certains combles non dérangés dans les maisons de bourg peuvent également lui convenir.

L'espèce est présente dans toute la France et la région Midi-Pyrénées présente actuellement les plus hauts effectifs.

Le dérangement en hiver et la perte de gîtes constituent des menaces pour l'espèce.

Contact de l'espèce sur le site d'étude :

Un contact de Grand Rhinolophe a été obtenu, ce qui indique que l'espèce utilise ponctuellement le site d'étude comme terrain de chasse ou zone de transit. En effet, le site d'étude présente des milieux favorables pour cette espèce comme des boisements, des lisières ou encore des clairières. En revanche, le site ne présente aucun gîte potentiel pour la reproduction du Grand Rhinolophe. Il est important de noter que les signaux émis par l'espèce sont faibles, ce qui la rend peu détectable.

Enjeu local

Faible

Murin à oreilles échancrées (Myotis emarginatus)

Enjeu régional

Moyen

Protection France: PN2

Statut Europe : DH2/DH4 Liste rouge France (2017) : Préoccupation mineure Enjeux de conservation Plan régional d'actions (2012) : Modéré



Photo: Karol Tabarelli (Creative Commons Wikipedia)

Le Murin à oreilles échancrées est une espèce forestière qui nécessite une grande diversité de structures et d'habitats. Il est plutôt inféodé aux forêts feuillues diversifiées et fortement stratifiées, aux lisières forestières et aux pré-vergers. Toutefois, il fréquente également les jardins, les prairies et les zones bocagères. En été, il gîte dans le bâti (fermes, combles...). En hiver, il est cavernicole.

L'espèce est connue dans toute la région Midi-Pyrénées, en hiver comme en été. Cependant, il existe une forte hétérogénéité dans sa répartition et les données hivernales sont plutôt rares.

La fragmentation du milieu, la dégradation des éléments paysagers structurants et la fermeture des gîtes de reproduction et d'hibernation sont les principales menaces qui pèsent sur cette espèce. L'emploi de traitements antiparasitaires sur le bétail peut également lui nuire.

Contact de l'espèce sur le site d'étude :

Un seul contact a été identifié sur la zone d'étude, ce qui laisse penser que l'espèce utilise ponctuellement le site comme zone de chasse ou de transit.

Enjeu local

Le secteur d'étude présente des milieux favorables pour cette espèce ubiquiste comme des boisements ou des milieux ouverts.

Faible

Il est important de noter que les signaux émis par l'espèce sont faibles, ce qui la rend peu détectable.

Protection France : PN2 Statut Europe : Liste rouge France (2017) : Préoccupation mineure Enjeux de conservation Plan régional d'actions (2012) : Fort



Photo: J. Werther (Creative Commons Wikipedia)

Le Grand Murin a pour caractéristique de chasser au sol. Il s'agit d'une espèce forestière, dont la présence indique la qualité et le bon fonctionnement du sol forestier à l'échelle du massif. Il chasse dans les futaies mâtures, au sous-bois peu développé et offrant un sol nu. Toutefois, il est également envisageable de le trouver en chasse au-dessus des praîries fauchées ou pâturées, ou bien encore au-dessus des champs moissonnés. Le Grand Murin utilise la forêt pour la chasse mais ce n'est pas une espèce arboricole : il gîte généralement dans le bâti. Les colonies s'installent souvent dans de vastes combles. En hiver, il est cavernicole.

En Midi-Pyrénées, l'espèce semble relativement bien représentée, même si peu de gîtes sont connus à ce jour. Il est de plus difficile de la différencier du Petit Murin.

La rénovation des bâtiments, la fragmentation de son habitat, l'utilisation de pesticides et la frêquentation des grottes constituent les principales menaces pour l'espèce.

Contact de l'espèce sur le site d'étude :

Un seul contact a été identifié sur la zone d'étude, ce qui laisse penser que l'espèce utilise ponctuellement le site comme zone de chasse ou de transit.

Enjeu local

Le secteur d'étude présente des milieux favorables pour cette espèce comme des boisements ou des clairières. En revanche, le site d'étude ne présente aucun gîte potentiel pour la reproduction du Grand Murin.

Faible

Il est important de noter que les signaux émis par l'espèce sont faibles, ce qui la rend peu détectable.

Pipistrelle pygmee (Pipistrellus pygmaeus)

Enjeu régional Faible

Protection France: PN2

Statut Europe : DH4

Liste rouge France (2017) : Préoccupation mineure Enjeux de conservation Plan régional d'actions (2012) : -



Photo: Evgeniy Yakhontov (Creative Commons Wikipedia)

La Pipistrelle pygmée privilégie les milieux forestiers et les zones boisées situés à proximité des cours d'eau, des lacs ou des étangs pour la chasse. Ses gîtes sont arbaricales ou anthropiques (ponts, toitures, nichoirs, etc.). La différenciation de la Pipistrelle pygmée de sa proche cousine la Pipistrelle commune n'est pas suffisamment ancienne pour que sa répartition soit clairement connue. Il semble cependant qu'elle présente une distribution géographique morcelée et des effectifs variables selon les régions : rare dans le Nord, elle est plus commune dans le Sud de la France. Elle est peu commune en Midi-Pyrénées.

L'espèce est menacée par la dégradation de ses habitats et notamment par la perte de ripisylves.

Contact de l'espèce sur le site d'étude :

La Pipistrelle pygmée, a été très fortement contactée sur le site d'étude dans chacun des enregistrements. Elle semble donc chasser activement au sein de cette zone, notamment audessus des plans d'eau. De plus, l'espèce utilise des gîtes arboricoles pour se reproduire et hiverner. Au vu des très nombreux contacts enregistrés, il est probable que l'espèce utilise un des gîtes potentiels identifiés sur le site d'étude. Enjeu local

Faible

Noctule de Leisler (Nyctalus leisleri)

Enjeu régional Faible

Protection France : PN2

Statut Europe : DH4

Liste rouge France (2017) : Quasi-menacé Enjeux de conservation Plan régional d'actions (2012) : -



Photo: Manuel Werner (Creative Commons Wikipedia)

La Noctule de Leisler est une espèce forestière connue pour hiberner dans les cavités arboricoles et parfois dans les bâtiments. Elle chasse préférentiellement en plein ciel mais peut aussi capturer des proies au sol, sur la végétation ou au-dessus des rivières. Elle est encore peu connue : bien qu'aucun gîte de mise bas ne soit connu dans la région, nous savons qu'elle se reproduit en Aveyron (capture d'une femelle allaitante).

L'espèce est présente dans toute la France mais de manière plus ou moins localisée. En Midi-Pyrénées, elle est connue dans tous les départements et semble plus fréquente que la Noctule commune.

C'est une espèce migratrice, qui peut effectuer de longs déplacements (plusieurs centaines de kilomètres) entre son gîte d'été et son gîte d'hiver. Elle est très fidèle à ses gîtes.

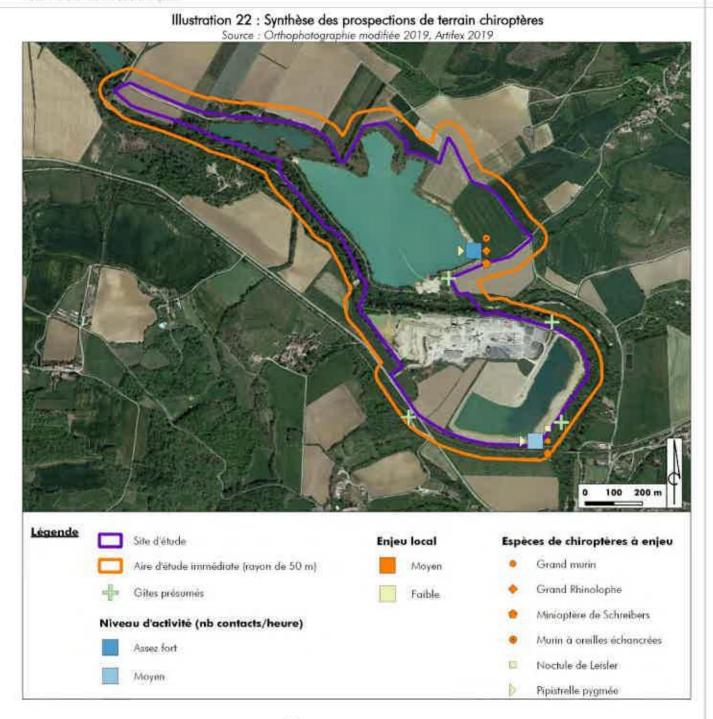
Principalement forestière, elle est menacée par la surexploitation forestière.

Contact de l'espèce sur le site d'étude :

Un seul contact de Noctule de Leisler a été identifié sur le site d'étude. L'espèce étant aérienne, elle chasse et se déplace souvent haut dans le ciel, ce qui rend sa détection difficile. Néanmoins, le site semble plutôt utilisé comme zone de transit et non comme terrain de chasse. De plus, elle ne semble pas se reproduire sur le site d'étude.

Enjeu local

Faible



4.3. Autres mammifères

4.3.1. Mammifères terrestres

Six espèces de mammifères ont été identifiées sur le site d'étude, soit par observation directe, soit par identification d'indices (crottes, empreintes, terriers, etc.) :

- le Chevreuil (Capreolus capreolus),
- le Sanglier (Sus scrofa),
- le Lapin de garenne (Oryctolagus cuniculus),
- le Renard roux (Vulpes vulpes),
- le Ragondin (Myocastor coypus);
- et le Blaireau (Meles meles).





Terrier de Blaireau (Meles meles) et milieu favorable aux mammifères sur le site d'étude Photos : Flavie Lescure et Fanny Schott (Artifex) –26/04/2018

Les espèces de mammifères terrestres détectées sur le site d'étude sont communes en Ariège et caractéristiques des milieux agricoles et bocagers. Ces espèces utilisent le site d'étude comme zone d'alimentation et de reproduction (présence de terriers de Blaireau et de jeunes Ragondins).

A noter qu'une attention particulière a été portée sur la présence potentielle de la Loutre d'Europe sur l'Hers, mais aucun indice de présence n'a été détecté.

Aucune des espèces contactées ne présente d'enjeu de conservation notable, ni même de statut de protection.

4.4. Reptiles

Quatre espèces de reptiles ont été observées sur le site d'étude :

- le Lézard des murailles (Podorcis muralis),
- le Lézard vert occidental (Lacerta bilineata),
- la Couleuvre verte et jaune (Hierophis viridiflavus),
- et la Tortue de Floride (Trachemys scripta).







Lézard des murailles (Podarcis muralis), Tortue de Floride (Trachemys scripta) et milieu favorable aux reptiles sur le site d'étude Photos : Flavie Lescur e et Fanny Schott (Artifex) – 26/04/2018

Ces espèces sont communes et largement répandues dans toutes la France au sein des zones agricoles et bocagères. Bien que protégées en France, elles ne constituent pas un enjeu de conservation notable.

De plus, la Tortue de Floride, observée dans le plan d'eau du Nord, est considérée comme une espèce invasive.

4.5. Amphibiens

Six espèces d'amphibiens ont été observées sur le site d'étude :

- l'Alyte accoucheur (Alytes obstetricans),
- le Crapaud épineux (Bufo spinosus),
- la Grenouille rieuse (Pelophylax ridibundus),
- la Grenouille rousse (Rana temporaria),
- le Pélodyte ponctué (Pelodytes punctatus),
- et la Rainette méridionale (Hyla meridionalis).







Grenouille rieuse (Pelophylax ridibundus) et milieux favorables aux amphibiens sur le site d'étude Photos : Flavie Lescure et Fanny Schott (Artifex) –26/04/2018

Les amphibiens sont principalement localisés dans la sablière en exploitation au Sud du site d'étude. Cependant, quelques individus ont été observés et entendus dans les autres plans d'eau présents sur le site d'étude.

Les espèces les plus répandues sont la Grenouille rieuse et la Rainette méridionale, avec une centaine d'individus comptabilisés. La Grenouille rousse, le Pélodyte ponctué et le Crapaud épineux apparaissent en quantité moindre, avec une dizaine d'individus. Et, pour finir, seulement 3 individus d'Alyte accoucheur ont été entendus sur la sablière en exploitation au Sud.

La liste complète des espèces observées est présentée en Annexe. Quatre des espèces observées, bien que protégées, sant communes et non menacées : elles ne constituent pas un enjeu de conservation notable. Seules deux espèces à enjeu régional notable sont traitées ci-après. Le détail des enjeux est le suivant :

- Enjeu régional mayen : Alyte accoucheur ;
- Enjeu régional faible : Pélodyte ponctué.

Enjeu régional Alyte accoucheur (Alytes obstetricans) Moyen Liste rouge France (2015): Préoccupation mineure Protection France: PN2 Statut Europe : DH4 Liste rouge de Midi-Pyrénées (2014) : En danger L'Alyte accoucheur est un crapaud de petite taille qui a la particularité de transporter ses œufs enroulés autour de ses pattes. Il passe ses journées, enfoui dans les sols meubles, y compris les tas de sable. Il ne fréquente les points d'eau (souvent des mares de petite taille) que pour s'accoupler et pour libérer ses têtards au moment de l'éclosion. Sa répartition est limitée à une partie de l'Europe de l'Ouest, France et Péninsule ibérique pour l'essentiel. Photo: Christian Fischer (Creative Commons Wikipedia) Présence sur le site d'étude : L'espèce a été entendue à 3 reprises lors de la prospection nocturne en avril. La zone de Enjeu local présence de l'Alyte accoucheur se limite à l'extrémité Sud-Est du site d'étude, dans de petits tas de sable ou amas de pierres situés au niveau des berges des plans d'eau de la sablière en cours

de remise en état. Cette dernière sert très certainement de site de développement pour les



Moyen

têtards.

Pélodyte ponctué (Pelodytes punctatus)

Enjeu régional Faible

Protection France: PN3

Statut Europe : -

Liste rouge France (2016) : Préoccupation mineure Liste rouge Midi-Pyrénées (2015) : Préoccupation mineure



Photo : Teuteul (Creative Commons Wikipedia)

Le Pélodyte ponctué occupe préférentiellement les paysages dénudés ou faiblement boisés. Il affectionne les milieux secs sablonneux ou légèrement humides, les plateaux calcaires, les plaines marneuses ou sablonneuses. Il est souvent présent en association avec le Crapaud calamite, qui fréquente des habitats similaires. La reproduction, qui a lieu en fin d'hiver-début de printemps ou en automne, a lieu dans des mares, des flaques boueuses ou des prairies inondées.

En Midi-Pyrénées, le Pélodyte ponctué est largement distribué à des altitudes inférieures à 500 m. Il est majoritairement présent dans la plaine centrale et les zones de coteaux et est assez courant en plaine toulousaine.

Présence sur le site d'étude :

Une dizaine d'individus a été contactée (observation directe et auditive) en avril, sur la sablière en exploitation au Sud et sur les plans d'eau au Nord du site d'étude. L'espèce est reproductrice dans les pièces d'eau temporaires (flaques, fossés) du site d'étude. Enjeu local

Faible

Illustration 23 : Localisation des amphibiens à enjeu sur le site d'étude

Sources : Orthophotographie modifiee 2019, Artifex 2019

| Description | Pale |

4.1. Invertébrés

De nombreuses espèces d'invertébrés ont été observées sur le site d'étude :

- 31 espèces d'orthoptères ;
- 38 espèces de rhopalocères ;
- 9 espèces d'odonates ;
- 1 espèce de coléoptère.







Groupe d'Azurés communs (Polyommatus icarus), Azuré porte-queue (Lampides boeticus) et Gomphe à forceps (Onychogomphus forcipatus) observés sur le site d'étude Photos : Flavie Lescure (Artifex) – 27/08/2018

Les orthoptères, tout comme les rhopalocères, ont majoritairement été observés dans les friches et les prairies du site d'étude. Les odonates sont, quant à eux, localisés à proximité de l'eau (sur les berges).

Les espèces observées sont communes et non menacées ; elles ne constituent pas un enjeu de conservation notable.

A RETENIR

Parmi toutes les espèces observées sur le site d'étude, plusieurs présentent des enjeux de conservation notables : 19 espèces d'oiseaux nicheurs, 4 espèces d'oiseaux hivernants, 2 espèces d'amphibiens et 6 espèces de chiroptères.

5. Description et évaluation des fonctionnalités écologiques

L'extrait du SRCE relatif au secteur d'étude est donné en page 20.

5.1. Fonction corridor

Le site d'étude est divisé en deux parties par un corridor écologique identifié par le SRCE de Midi-Pyrénées : le cours d'eau de l'Hers et ses ripisylves. Cet élément de la trame bleue s'inscrit dans la fonctionnalité écologique de par sa structure arborée qui joue un rôle écologique et structurel local pour certaines espèces, notamment les chiroptères, ainsi qu'un rôle de micro-habitats pour d'autres espèces (avifaune par exemple). De plus, le cours d'eau en luimême représente un corridor écologique majeur pour la piscifaune et la faune semi-aquatique (Desman des Pyrénées ou Loutre d'Europe).

Outre cet élément, les structures éco-paysagères marquantes (haies, alignements d'arbres, boisements relictuels, etc.) en mosaïque avec les parcelles agricoles permettent de constituer un ensemble bocager propice aux déplacements des espèces mobiles. En effet, certaines espèces de chiroptères contactées sur le site d'étude, comme le Minioptère de Schreibers, le Grand Rhinolophe ou le Murin à oreilles échancrées, utilisent particulièrement les éléments paysagers structurels comme les ripisylves et le bocage pour se déplacer entre leur gîte et leur terrain de chasse. L'ensemble formé par la ripisylve, les boisements et le bocage constitue une mosaïque d'habitats particulièrement favorable à ces espèces et offre une ressource alimentaire variée. De plus, la présence d'un cours d'eau est très propice à certaines espèces comme le Murin de Daubenton (contacté sur le site), qui est inféodé aux milieux aquatiques.

L'activité d'extraction de la sablière ne semble pas altérer la fonctionnalité écologique des corridors identifiés au sein du site d'étude.

5.2. Fonction réservoir

L'aire d'étude immédiate s'intègre dans un « cœur » de biodiversité de la trame bleue identifié par le SCoT, ainsi que dans un réservoir de biodiversité de plaine de la trame verte, identifié par le SRCE. Ces éléments scindent le site d'étude en deux par le centre.

Ces deux éléments correspondent au périmètre du site Natura 2000 « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste » ainsi qu'au tracé du lit mineur de l'Hers.

Hormis ces entités, la nature agricole ou remaniée des terrains qui constituent le site d'étude limite la fonctionnalité écologique de ce dernier en termes de réservoir de biodiversité.

A RETENIR

Les fonctions de corridors écologiques et de réservoir de biodiversité de l'aire d'étude immédiate sont bien représentées en son centre, de par la présence de l'Hers, un des principaux affluents de la Garonne.

Le site d'étude stricto-sensu, bien qu'ayant une fonctionnalité écologique relativement moindre, présente un intérêt original puisque ces milieux remaniés sont favorables à plusieurs espèces (faune et flore) qui viennent s'y implanter.



III. SYNTHESE DES ENJEUX DU MILIEU NATUREL

Un élément de l'environnement présente un **enjeu** lorsque, compte tenu de son état actuel ou prévisible, une portion de son espace ou de sa fonction présente une valeur.

Un enjeu est donc défini par sa valeur intrinsèque. Il est totalement indépendant du projet.

La hiérarchisation des enjeux est donnée par l'échelle de curseurs suivante :

Très Faible	Faible	Моуел	Fort	Très Fort
-------------	--------	-------	------	-----------

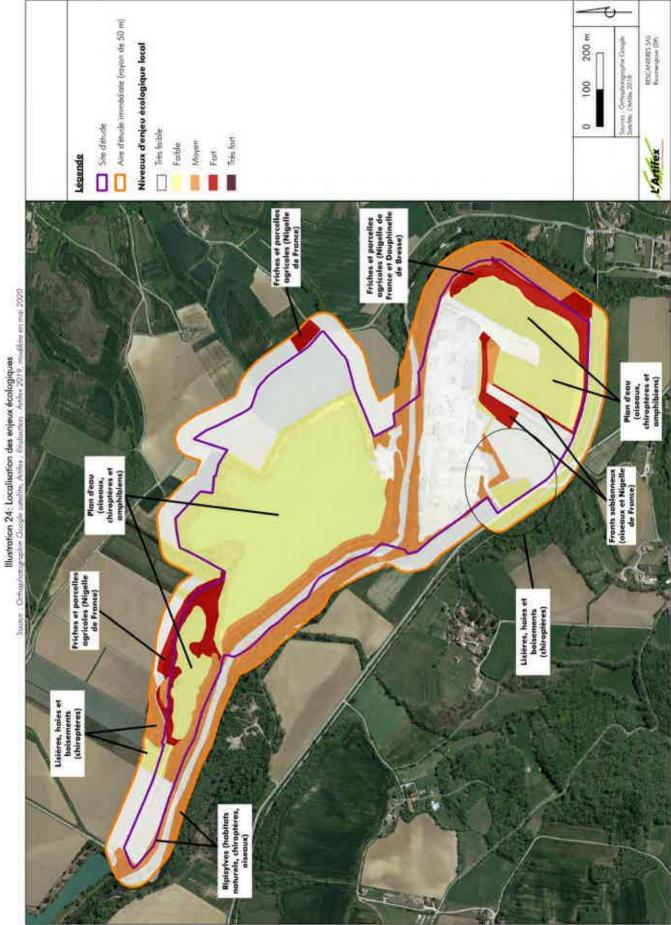
Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des habitats et des espèces patrimoniaux observés sur le site d'étude et ses abords. Par habitat patrimonial, nous entendons un habitat dont l'enjeu local est notable (c'est-à-dire de niveau « faible » ou supérieur). Par espèce patrimoniale, nous entendons une espèce dont l'enjeu régional (notion non pertinente pour les habitats) est notable, c'est-à-dire de niveau au moins « faible ». L'enjeu local est une notion permettant de hiérarchiser de façon pertinente les enjeux de conservation pour le site d'étude. Ou, dit autrement, de comprendre l'importance du site pour l'habitat ou l'espèce en question. Une espèce dite patrimoniale (donc au niveau régional) peut parfaitement avoir un enjeu local non significatif sur le site d'étude, par exemple parce qu'elle ne le fréquente que de façon occasionnelle.

Groupe	Intitulé / Espèce	Statut	Enjeu régional	Enjev loca
Habitats	Ripisylves	583	*:	Faible
Floor	Nigelle de France (Nigella hisponica var. parviflora)	PN1	Fort	Fort
Flore	Dauphinelle de Bresse (Delphinium verdunense)	PN1	Fort	Fort
Invertébrés	Aucune espèce à enjeu de cons	servation notable	b	10
Reptiles			a .	
Auratotasaa	Alyte accoucheur (Alytes obstetricans)	PN2, DH4	Moyen	Moyen
Amphibiens	Pélodyte ponctué (Pelodytes punctatus)	PN3	Faible	Faible
	Aigle botté (Hieraaetus pennatus)	PN3 ; DO1	Moyen	Très faible
	Aigrette garzette (Egretta garzetta)	PN3 ; DO1	Moyen	Très faible
	Busard Saint-Martin (Circus cyaneus)	PN3 ; DO1	Fort	Très faible
	Cincle plongeur (Cinclus cinclus)	PN3	Faible	Très faibl
	Cisticole des joncs (Cisticola juncidis)	PN3	Foible	Faible
	Faucon hobereau (Falco subbuteo)	PN3	Faible	Faible
	Faucon pèlerin (Falco peregrinus)	PN3 ; DO1	Faible	Très faibl
	Foulque macroule (Fulica atra)	· · ·	Faible	Faible
Oiseaux	Goéland leucaphée (Larus michahellis)	PN3	Faible	Très faibl
	Grande Aigrette (Ardea alba)	PN3; DO1	Faible	Très faibl
	Grèbe huppé (Podiceps cristatus)	PN3	Faible	Faible
	Guêpier d'Europe (Merops apiaster)	PN3	Faible	Faible
	Héron cendré (Ardea cinerea)	PN3	Faible	Très faibl
	Héron garde-bœufs (Bubulcus ibis)	PN3	Faible	Très faible
	Hirondelle de fenêtre (Delichon urbicum)	PN3	Faible	Très faible
	Hirondelle de rivage (Riparia riparia)	PN3	Moyen	Moyen
	Hirondelle rustique (Hirundo rustica)	PN3	Moyen	Très faible



Groupe	Intitulé / Espèce	Statut	Enjeu régional	Enjeu local
	Linotte mélodieuse (Carduelis cannabina)	PN3	Faible	Très faible
	Martin-pêcheur d'Europe (Alcedo atthis)	PN3 ; DO1	Faible	Très faible
	Milan noir (Milvus migrans)	PN3 ; DO1	Faible	Très faible
	Milan royal (Milvus milvus)	PN3 ; DO1	Moyen	Très faible
	Petit Gravelot (Charadrius dubius)	PN3	Moyen	Moyen
	Pic noir (Dryocopus martius)	PN3 ; DO1	Faible	Très faible
	Grand Rhinolophe (Rhinolophus ferrumequinum)	PN2; DH2/DH4	Moyen	Faible
	Minioptère de Schreibers (Miniopterus schreibersi)	PN2; DH2/DH4	Fort	Mayen
China	Noctule de Leisler (Nyctalus leisleri)	PN2; DH4	Faible	Faible
Chiroptères	Pipistrelle pygmée (Pipistrellus pygmaeus)	PN2; DH4	Faible	Faible
	Murin à oreilles échancrées (Myatis emarginatus)	PN2 ; DH2/DH4	Moyen	Moyen
	Grand Murin (Myofis myotis)	PN2; DH2/DH4	Moyen	Faible

Légende : PR : protection régionale (et article de l'arrêté) ; PN : protection nationale (et article de l'arrêté) ; DO1 : inscrit à l'annexe I de la directive Olseaux ; DH1 : inscrit à l'annexe I de la directive Habitats (habitats d'intérêt communautaire) ; DH1* : habitats d'intérêt communautaire prioritaire ; DH2 : inscrit à l'annexe II de la directive Habitats ; DH4 : inscrit à l'annexe IV de la directive Habitats.



ANALYSE DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES ERC

PARTIE 1 : ANALYSE DES IMPACTS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

Il est important de rappeler que la présente étude d'impact écologique concerne le projet général d'extension de la sablière RESCANIERES, en rive droite et en rive gauche de l'Hers.

La demande actuellement portée par RESCANIERES SAS concerne uniquement les terrains de la rive droite. Ainsi, l'analyse des impacts et mesures ci-après présente certains éléments ne s'appliquant pas au projet d'extension en rive droite.

A noter également que les enjeux des terrains d'extension de la rive droite de l'Hers sont globalement très faibles.

L'objectif de cette partie est de déterminer et qualifier les impacts du projet sur l'environnement, sur la base des enjeux du territoire fourni par l'analyse de l'état initial. Les seuls impacts jugés négatifs notables feront l'objet de mesures appropriées dans la partie suivante. Les impacts sont distingués selon qu'ils ont lieu au cours de la phase de chantier, travaux nécessaires à la mise en place de l'exploitation (décapage...), ou au cours de l'exploitation du site.

Le déroulement de l'extension de la sablière est présenté dans le porter à connaissance.

Domaine d'exploitation du gisement	Effets envisageables
Travaux préparatoires	Aucun effet significatif sur les milieux naturels.
Travaux de défrichements	Une très faible surface sera concernée par un défrichement. - altération des habitats naturels et des habitats d'espèces par dégradation de la végétation (débroussaillage et/ou écrasement, creusement de tranchées); - risque de destruction directe d'individus pour les espèces surtout dans leurs stades peu mobiles (œufs, larves, juvéniles). Le dérangement n'est pas ici considéré comme un impact notable puisque les espèces présentes s'accommodent déjà de la proximité de la sablière en activité.
Travaux de découverte	 destruction des habitats naturels et des habitats d'espèces par excavation du sol et de la végétation; destruction directe d'individus pour les espèces floristiques ou faunistiques dans leurs stades peu mobiles (œufs, larves, juvéniles).
Extraction des matériaux	Le dérangement n'est pas ici considéré comme un impact notable (c'est-à-dire significatif sur la faune de manière sensible) puisque les espèces présentes s'accommodent déjà de la proximité de la sablière en activité.

1. ANALYSE DES IMPACTS DU PROJET SUR LES ENJEUX DE CONSERVATION

Unablyse des impacts engendrés par l'activité d'exploitation de la sabitère sur le site d'étude est présentée sous forme de tableau. Cette analyse est faite pour l'ensemble des éléments patrimoniaux (habitais avec un enjeu local de niveau au moirs » faible », identifiés dans le cadre de l'état initial du milieu naturel.

Tableau d'analyse des impacts du projets sur les enjeux de conservation

Destruction of Nord (nive doole) in lest pas concernée par le project d'exploitation. Destruction d'habitat d'expôce et d'individus. I activité d'exploitation de la sobilière et son extension ne sont pas de matrime les habitats et les individus. I activité de Direchinalle de Braches, abant hors du primain exploitable. Aucun enjeu identifié Aucun enjeu identifié se la la sobilitée pontre entralitéer une distriction pontruelle individus identifiés au le site activitée que les individus identifiés au le site activitée que les individus identifiés au le site activitée d'exploitation est activitéen production de la projet d'exploitation est activitéen des réaménagées.								
controlled extraction de la sobilière et son extresion no sont pas e Diruphinalle de Brissa, struit hors du prinnière explorable, universu de zone non complétement réaminagées. dentité dentité nojet d'exploration permette de créer de nouveaux milieux sigèce (zone en eau, éboulle, tos de sobie, emos de piennes), et la sobilière pointe entrollèrer une destruction ponctuelle a sur le sire sont principalement dans les sones réaménagées, ploistrion est achevée.	cher de la sobieire at son extension no sont pas e de Bressa, studi hors du parimière auploinble, oce non complètement feathéagées. Intron permette du colar de nouveoux mileux en eou, éboule, tos de soble, emas de pierres. Il, le pourtre antrolher une destruction ponctuelle d'individur, authevide. entrolher une destruction ponctuelle d'individur, fonombles à la présence et à la reproduction de nuil. A sobliguer que les adoitats identifiés sur le res de réstruction de particulate d'individur, ta de réstruction de la service de la réproduction de	la sobilière et son extension no sont pas ses, shois hors du périmètre exploitable complétement réaméhagées. Se amtroller une destruction pontuelle palement dans les zones réaménagées, et amtroller une destruction pontuelle d'individus, se use destruction pontuelle d'individus, es à la présence et à la réproduction de soligiter que les rédictus identifiés sur le minéragement, où l'extretté d'explaisation chasse ou de passoge. Les alentours du expécte (proiries bocogéres, forèle, etc.)	litte et son extension no sont par de hors du parimitin exploitable Mement réaménagées. An de crèer de nouveaux mileux Nos de soble, emas de pierres), altrer une destruction ponctuelle ent dans les zones réaménagées, festruction ponctuelle d'individur, présence et à la reproduction de raine les undestitus identifiés sur le perment, où l'extretié d'explaisant du cu de passage. Les dienfours du (proities bocagéres, forèle, etc.), a de neuritissage ou de passage pièce (proiries, plans d'éau, etc.).	du párimátin exploitable récinéragées. Farinéragées. Farinéragée	maken waterinaha magabas. nagabas. nagabas. narak de plemas), mak de plemas), challe d'individur, for reproduction de dus identifies sur le mit d'exploatrion de plemas du de pussage, plens, forèb, etc), gur ou de passage. so ou de passage. so ou de passage. so ou de passage. so ou de passage.	me sent pas motorinales sour milena explorates), ponctuelle explorates are to coduction de millies suit to coduction de sources do forête, etc.]. de passage de passage	ox milenox ox milenox ox milenox oberres. J. poneticelle etnogées. individur individur miours do reb, etc.] possege. possege. c. etc.] to possege. c. etc.] to possege. c. etc.] to possege. c. etc.] to michiene de ox Nord, or miteine es prunies es prunies es prunies es prunies es prunies	wholnable wholnable be sent pot pleares). pearlies). pearlies). pearlies). pearlies). pearlies). pearlies, individus deduction de duction de aplication de aplication de projet
Aucas emiso Aucas	Aucus enjeu identifié Destruction possible d'individus : bus que la projet d'explo (avorables à la présence et à la reproduction de l'espèce tanne l'immoch est juge segnificant. En effet, l'estivate de la rabilité d'individue. A sontigner que les individus identifies sur le sire si ou en cours de réaméragement, où l'activité d'explaightion est cou en cours de réaméragement, où l'activité d'explaightion est Destruction possible d'individus : l'octivité de la subtière pourre Cepandont, le projet permettra de créer de nouveour milleux l'espèce (lossès, finques, amos de pierres), l'impair est jugé site sont principalement dans les zones réaméragées, ou en con est ochardes.	Aucan enjeu identifié Groodbes à la présence et à la reproduction de l'espèce (strandiche et l'immach et l'impach et authliere d'individue. A soutigner que les individues identifies sur le site sont ou en crours de réaménagement, où l'activité d'explaitation est au Destruction possible d'individus r'individus d'enfell d'explaitation est au Destruction possible d'individus r'individus de nouvré de la consolution de crèen de nouveaux milleux fou l'espèce (fassie, finques, amas de pierres), l'impact est jugé nu site uant principalement dans les sones réquirénagées, ou en cours ses actuales. Absence d'émpact ! l'Algè bané utilise le site d'étade comme zor site présentent de nombreux habites funcibles à la chasse pour Le projet d'explaitation du site n'avea donc avoun impact aur l'en	Aucan enjeu identifie Timpoct eti juge sepalitoriti En effet, l'octivite de la subblere en Timpoct eti juge sepalitoriti En effet, l'octivite de la subblere son Obstruction possible d'individus i l'octivite de la subblere pourra er Cependoni, le projet permettra de cries de norrecor milieux fru I sepace (d'enjeut et en como de pierres). L'impolt est juge nu site sont principalisment dans les sones réquirinagleus, ou en cours est activitée. Absence d'impoct : l'Algie bonte utilise le site d'étale comme zor site présentent de nombreux habites fuvioubles à la chasse pour Le projet d'emplot : l'Agrette gotzette utilise les trerains du proèseix Absence d'impoct : l'Agrette gotzette utilise les trerains du proèseix Les résistantes utu site gressertem de combreux hobituits frorcobless Les résistantes ut les présentem de combreux hobituits frorcobless Le projet d'emplotation du site n'aura donc oucun impact sur l'en	Aucan enjeu identifie Goverbles o la présence et a la repoduction del Tepère i Conse en l'impact en il luge significant. En effet, l'activité de la rabilitere d'individuar. A soutigner que les individus identifies sur le site sont ou en cours de fréménagement, où l'estivité d'auplatition est ac Cepandont, le projet permettre de coler de nouveaux millieux fou l'espèce (losses, flaques, amos de pierres), l'impact est jugé nu site sont principalement dans les sones reaminagres, ou en cours est achaine d'enplot est jugé nu site présentent de nombreux habites le sine d'étude comme zor uite présentent de nombreux habites le sones reaminagres, ou en cours les projet d'empact : l'Algès boné utilise les rends de chasses point. Le projet d'empact : l'Algès boné utilise les rends de la projet les sitemairs du projet les relations du site présentent de combreux habites fravorables. Le projet d'empact : le Bucard Saint-Morrin utilise les terrains du projet les projet d'empact : le Bucard Saint-Morrin utilise les terrains du projet les projet d'empact : le Bucard Saint-Morrin utilise les terrains du projet les projet d'empact : le Bucard Saint-Morrin utilise les terrains du projet les projet d'empact : le Bucard Saint-Morrin utilise les terrains du projet d'empact : le Bucard Saint-Morrin utilise les terrains du projet les projet d'empact sur l'espec	Aucan enjes identifie Govordeles o la présence et a la repoduction de l'espèce (sone en l'impact en il luge significant). En effet, l'ectivité de la sublière pour a cu en trours de réaménagement, où l'activité d'exploitation est ou Destruction possible d'individus : l'octivité de la sublière pour au Cepandont, le projet permettre de crèer de nouveaux milleux fror l'espèce (assès, finques, amais de préries —), l'impact est jugé nu site sont principalement dans les sones réaménagées, ou en cours est ocharier. Absence d'impact : l'Algès boné sublise la site d'étude comme zor site présentent de nombreux habites la vorables à la chasse pour Le projet d'exploitation du site n'avar donc avour impact sur l'est disenteurs du site présentent de nombreux adintes les terrains du projet l'exploitation du site n'avar donc avour impact sur l'espet projet d'exploitation du site if avar donc avour impact sur l'espet projet d'exploitation du site if avar donc avour impact sur l'espet projet d'exploitation du site if avar d'ont avour impact sur l'espet d'exploitation du site if avar d'ont caucun impact sur l'espet.	Aucan enjet identifie Gwordeles o lo présence et o la reproduction de l'espèce l'annier d'individure. A sontigner que les individus identifies sur le site sont ou en cours de l'émetraphement, où l'estivité de la subbliere pourra et Cependoni, le projet permettre de crèar de nouveoux milleux fror Cependoni, le projet permettre de crèar de nouveoux milleux fror L'espèce (dessès, finques, amus de pierries), l'impolt et jugé nui site sont principalisment dans les sones réquirinagles, ou en cours ast achainte. Absence d'impoct: l'Algie boné utilise le site d'étude comme sor site présent d'exploitation du site n'acun donc aucun impact sur l'est Absence d'impoct: l'Agrette gazzette vittés les terrains du projet Les cientaire d'exploitation du site n'acun donc aucun impact sur l'est Absence d'impoct: le Burard Saint-Mortin utilise les terrains du projet Les projet d'exploitation du site n'acun donc aucun impact sur l'espece Absence d'impoct: le Cincle skongettr utilise uniquement le cours d'exploitation d'abbitots fuvorables à l'espèce : la Cinticale des jons d'arquitation d'abbitots fuvorables à l'espèce : la Cinticale des jons fourra déraine des lebitots fuvorables présents à projet i	Destruction possible d'indérêdes : haur que le projet d'exploration divoraties à la présence et à la reproduction de l'espèce Earie en l'immach est la projet d'explorate que le projet d'explorate de la divoratie de la redalité en l'advirdure, à configure que les individus dentities sur le site sont ou en cours de réaméragement, où catavité d'exploitation est ac Déstruction possible d'individus : l'octavité des plaibities sur le site sont ou en cours de réaméragement, où catavité d'exploitation est ac Déstruction possible d'individus : l'octavité de la sublière pourra et Cependent. Le projet permettra de créer de nouveaux milieux four l'expére (l'espèce (l'essès, finquet, amos de pierres). l'import est inge une cours site présentent de nombreux habitats fuvorables des chances d'import : l'Absence d'import : l'Algè boné utilise les terrains du présentent de nombreux habitats fuvorables de chance d'import : le Buscad Saint-Mortin utilise les terrains du projet l'es désitation du site n'oura donc aucun impact sur l'espe Les projet d'exploitation du site n'oura donc aucun impact sur l'espe d'exploitation du site n'oura donc aucun impact sur l'espe l'espetation du site n'oura donc aucun impact sur l'espe d'exploitation du site n'oura donc aucun impact sur l'espe d'exploitation du site n'oura donc aucun impact sur l'espe d'exploitation du site n'oura donc aucun impact sur l'espe de apparation du site n'oura donc aucun impact sur l'espe de apparation du site n'oura donc aucun impact sur l'espe de apparation du site n'oura donc aucun impact sur l'espe parruction des locitats favorables à l'espèce : la Cistache des jours niche au ouverse, des tructes at no intérêre des colores le prenance des locitats sur aucun impact est colore des locitats at an intére au ouverse, des tructes at notation le se le principe de l'espèce : la Cistache des jours niche au ouverse, des tructes at notations et le projet d'espece des colores l'en entre des lectrices les colores l'en le principe de le principe de la litté de la colore des l'	Aucan enjeu identifie Gwoodbes û bi prisence at û la repoduction de l'applice (zone an l'impact en il luge sepullanti En effet). Pottivité de la subplicit con en cours de résondre que les individus identifies sur le site sont ou en cours de résondre possible d'individus. Pottivité de la subplicit en est cours cu en cours de report permettant de la chapter pourra et Cependont, le projet permettant de crèer de nouveaux milleur frou l'Hapice (fossie, finques, amos de pierres), l'impalt est jugic nui site présentent de nombreux habites bones requirinagles, ou en cours ast ocharde. Absence d'impact : l'Algie bone utilise le site d'étude comme son interprise d'impact : l'Algie bone utilise les sites d'étude comme son le projet d'exploitation du site n'our donc aucum impact aux l'algies. Le projet d'exploitation du site n'ours donc aucum impact sur l'algie les alentants du site présentent de combreux habites les terrains du projet les projet d'exploitation du site n'ours donc aucum impact sur l'espect se alentants du site présentent de nombreux nouven impact sur l'espect les projet d'exploitation du site n'ours donc aucum impact sur l'espect les projets d'exploitation de la faute donc aucum impact sur l'espect les projets d'exploitation d'exploitation d'exploitation d'exploitation de la présentent de nombreux n'ours du site de pour appear aux miseries présentes on Nord du site de pour roppear aux miseries proceables (espece : la Citache des colores). Ce par roppear aux miseries tronombres, présente d'esponde d'esploitation des lochitus (novacibles présente à mostraire des pours niche au ouvertes, des inches des lochitus (novacibles présente à mostraire des pour les projet d'esploitation et les frances pour l'arbier des pour les projet d'esploitation et les frances pour l'arbier de la projet d'esploitation et les frances pour les projet d'esploitation et les frances pour les projet d'esploitation et l
PN2 . Moreon (Invocables of DH4 d'Individue, et eu cours	Meyern	Meyern Faible Très faible	Mayers Faible Très faible Très faible	Faible Très faible Très faible	Faible Très faible Très faible Très faible	Foible Très faible Très faible Très faible	Faible Très faible Très faible Très faible Très faible	Faible Très faible Très faible Très faible Faible
	PN3 Faible		PN3	PN3 .				
	Faible	PN3 Faible PN3, Tes faible	PN3 Faible PN3 Tes faible OO1 Tes faible	PN3 Faible PN3; Très faible DO1 PN3; Très faible DO3; Très faible	Faible Très faible Très faible Très faible	Faible Très faible Très faible Très faible	Feible Très faible Très faible Très faible	Forble Très forble Très forble Très forble Forble

\$ 3 mg/m	¥1	ã	\$1	64	IMN5 IMN6	¥1i	18	\$	MNS MN6	ä	8	8	Ŧ	16	1 0	æ
Opalification de l'Impact	Acceptable	Acceptable	Acceptible	Acceptable	Motoble	Acceptable	Acoptable	Acceptable	Metable	Acceptable	Acceptonia	Acceptonin	Acceptable	Acceptable	Acceptoble	- Acquisible
Internation de l'empare	Ž	Nel	7	ž	Faible/Moyen	Ž	Neil	Nei	Moyen	Nel	N.	Ž	No	Net	Ž	Ned
Description et pontée de l'effé	Absence d'Impoct : la Foulque macroule utilise le site du projet comme zone de nountsage et de repor. Les olentours du site présentent de nombreux hobitats fevorables pour cette espèce (soblière en fin d'exploitation notamment). Le projet n'aura alors aucan impoct régatif sur l'espèce et permettra, au contraire, de créer de nouveaux hobitats pour la Foulque macroule.	Absence d'impact : le Godland leucophée utilise le site du projet comme zone de noumissage ou de passage. Les alemtours du site présentent de nombreus habitats favorables pour cette espèce (cultures, plans d'aou, etc.). Le projet n'autre donc aucun impact sur l'espèce.	Absence d'impact : la Grande Algrette utilise le site de projet contres zone de nountsage ou de passage. Les alemboux du title présentent de nambreux habitats toyamblés pour cette espèce (primites, plans d'eau, etc.). Le projet n'oura donc aucun impact aux l'espèce.	Absence d'impact : le Grébo huggé utilise le site comme zone de nourrisage et de rapor. Les alentious présentent de nombreux hobites favorables, pour catte appèce (aubilière en fin d'exploitation naturanter). L'activité projetée n'aura dans avecun impact négatif sur l'espace et permettra au contraire, de crèse de nouveaux hobites pour le Grèbe hoppé.	Destruction d'individus et d'hobitet foverable à l'espèce : une colonie de Guépier d'Europe niche juri les talus. Ouest de la soblière en esploitation, en rive gauche de l'Hers. La continuité de l'exploitation en rive gauche, telle que projetés, entrainer une destruction de cet habitet de reproduction ainst qu'une présumés déstruction d'individus (principalement les poussins et les œufs). L'impaid est donc jugé matable.	Absence d'Impact : le Méron candré utilles le site du projet comme rous de nourinagge ou de passage. Les alembaus às site présentaires de site présentaires de sur action projet d'exploritation n'aura donc aucun impact sur l'expèce.	Absence d'impact : le Heron garde-boards utilise le site du projet comme gain de pountsaige ou de possage. Les alembors du site préventant de nontrataux teablats faccautiles pour cette expéci (prairies, fazèles, etc.). Le projet d'expéciation n'aura donc aucon impact sor l'espèce.	Absence d'impac : l'Hrandelle de lenêtre utilise le site du projet comme zone de chasse. Les alentours du site presentant de nontanue habitats favorables pour cette espece (cultures, sones urbanisées, plans d'eux, etc.). Le projet de sobiétre n'ouve oucun impact régaill sur l'espèce et permettre, ou contraine, de crèer de nouveaux hobitos pour l'Hrandelle de l'enêtre.	Destruction d'individus et d'habitat favorable à l'espèce : une colonie d'Hinondelle de rivage niche sur les tolus Ouest de la sabilière en exploitation, en rive gauche de l'Hers. La continuité de l'exploitation en rive gauche entraînero une dostruction de cet habitat favorable à la reproduction de l'expèce anni qu'une présumée destruction d'individus (principalement les poussins et les œués). L'impact est donc jugé notable.	Absence d'impaz: l'Hirondelle risilique utilise le secteur comme zose de chasse, Les alemours su situ d'étide présentent de rigoritheux habitent favorables pour cette aspèce (outhres, zones urbanisées, plans d'enu, etc.). Le projet n'ainte asson impact négatif sur l'expèce et permettra, qui contraire, de crière de nouveux habitets pour l'Hirondelle natique.	Absence d'impoct : la Linoite métalieure viillins le sille du projet comme zone de nountsage ou de passage. Les alentours du site présentent de nombreux habitals favorables pour cette espèce (prairies, forêts, etc.). Le projet d'exploitation n'ouro donc aucun impact sur l'éspèce.	Absence d'impact : la Martin-pôcheur d'Europe utilise uniquement le cours d'oau Hess, traversant le site. Le projet d'exploitation n'oura donc aucon impact sur l'espèce.	Absence d'Impact : le Milan not utilise le site comme zone de chasie ou de passage. Le projet d'exploitation n'aura donc aucun impact sur l'exploitation.	Absence d'impac : le Milan rayal utilise le site conene zone de ahassa ou de passage. Le projet d'exploitotion n'ouro donc aucus impact sur l'espèce.	Absence d'impact : le l'estri Groveler utilise los zones puventes sablonneuses du sito comme zone de reproduction. De plus, il fréquente les berges coillouteuses des sublières pour siy nourne. D'un port, le projet d'exploitation ne concarne pas les habitats tovorables a la reproduction du l'estit Genvelot et, d'autre port, il crèera des habitats fovorables à la ferit part, il crèera des habitats fovorables à la formessance de l'espècie. A noter que la présence du l'esti Gravelat dans le secteur est due à l'existence de la soblete. L'impact est alors jugé non notable.	
Enjeu local	Foible	Très faible	Triès furible	Faible	Faible	Très faible	Très faible	Très faible	Moyen	Très faible	Très faible	Très faible	Très faible	Très faible	Meyen	Três faible
Studiot	20	PN3	PN3	750	P.3	274	£	PA3	PN3	PEG	E)	P. 200	28	PN3, DO1	PNS	PN3.
Element presentant un enseu de conservation notable	Foulque macroule (Fulka atta)	Goéland leucaphée (Lanus michainellis)	Grands Ngrette (Ardea alba)	Grabe hugge (Podiceps enstmus)	Guëpier d'Europe (Merops opeater)	Héron candrá (Ardna cinavao)	Héron garde-boeufs (Subulctut ibis)	Hinordelle de fenêtre (Dellchon unbicum)	Hirondelle de rivage (Ripana ripano)	Filtrandelle nustique (Hirrando rustica)	Unotte mélodieuse (Carduelli comodino)	Martin-pacheur d'Europe (Alcedo orthis)	Milan noir (Milmt marant)	Milan rayal (Milkus)	Perif Gravelot (Charadius dubius)	Re note (Depocopus marities)
Groupe																



8 - P P P P P P P P P P	ě.	ÿ1	¥	Ŋ.	i i	714
Qualification de l'Impost	Acominin	Acceptable	Asceptuble	Acceptuble	Acceptable	Acceptable
Internets de l'empare	N	Ž	Net	n N	NA	₹
Beschpilon et pontée de l'effer	Absence d'impact : le Grand Rhinolophe utilisa les zones en eau et les zones cavertes du vite comme zone de chasse et de transit. D'une part, l'activité n'activa pos d'éties sur des glèss potentiels du Grand Rhinolophe, qui utilise des cernagles untiliciels de des traisses rochestes et, d'active port, le projet d'exploitations scients des babitats favorables à la chasse pour l'appace. L'impact est dans pagé nui Absence d'impact : le Miniophère de Schreibers unique les sones en aux et les zones ouvertes qui site comme zone de chosse et de Maniophère de Schreibers unique les sones en aux et les zones ouvertes qui site comme zone de chosse et de Maniophères de Schreibers et de Miniophères de Schreibers de chosse pour l'espèce. L'impact et diois jugle nuit, le projet il égabalistique crèer des habitaits Absence d'impact et de chosse pour l'espèce. L'impact et diois jugle nuit.		Absonce d'impad : la Noctule de Leisler utilise les sonte en eau et les sontes auvettes du site comme sonte de chasse at le transit. D'one part, l'activité n'aura pas d'effet sur des gless potentiests de la Noctule de Leisler qui utilise des arbes et, d'autre part, le projet d'explaitation créem des habitats lavorrables à la chasse pour l'espèce. L'impact est olats lugé nui.	Absence d'impact : la Pipatrelle pygnite unlise les zones en eux et les zones ouvertes du sire comme zone de chasso. D'une part, l'activité n'avas pas d'affet sur des gass potentiels de la Pipatrelle pygnité qui utilise des orbus et du bût et, d'autre part, le projet d'exploration créera des habitats tavorrables à la chasse pour l'éspèce. L'impact est alors jugé nui.	Absence d'impaid : la Munn à aveilles écháriches utilise poactuillement les zones en eau et lis zones auvientes su sub sub-comme anne de chassa et de transit. D'ann pari, l'activité n'aura pas d'effet sur des gites potentiels du Munn à oreilles échaniches qui utilise le bât et des courtes et , d'autre part, le projet d'exploitation créera des habitats favorables à la chasse pour l'espèce. L'impaid est alors jugé nul.	Absence d'impoct : le Grand Morin villare ponctorellement les sons en eau et les zones ouvertes du site comme sons de chasse et de transit. D'une part, l'activité n'avec pas d'effet sur des gites potentiels du Grand Munn qui utilise des naviés et, d'autre part, le projet d'exploitation crèera des habitats favorables à la chasse paur l'espèce. L'impact est alors jugé nui.
Enjou local	Faible	Moyen	Forble	Faible	Moyen	Faible
Stelly	PNZ., DH2/DH4	PN2; DH2/DH4	PNZ.	PN2 , DH4	PN2 , DH2/DH4	PN2; DH2/DH4
Element présentant un en eu de conservation notable	Grand Rhinolophs (Rhinolophus heuremequinum)	Minioptère de Schreibers (Miniopterus artheibera)	Noctule de Leisler (Mycholus lateler)	Pipistrelle pygmäe (Pipistrellus pygmaeus)	Murin à oreilles échanciées (Myotis érisorginatus)	Grand Murin (Myseli: myonis)
Groupe			ď.	2000		

II. ATTEINTE A LA REGLEMENTATION RELATIVE AUX ESPECES PROTEGEES

Pour des raisons règlementaires, l'ensemble des expèces bénéficiant d'un statut de protection fait l'objet d'une analyse dédiée dans le tableau suivant. Dans la mesure at une antiquement d'individus, un code est attribué dans le tableau ci-dessous. Il est rappelé que le présent projet ne concerné par de profongement d'activité mas uniquement une extension d'un sue existent, et actualisment autorité par l'Aritis Philatoral.

Tableau d'analyse des atteintes à la réglementation sur les espèces protégées - espèces non traitées dans le chapitre précèdent

	Destruction of Individual	Destruction d'Hobitat	Efficiency / Districtions of	Code de l'import
re espèce prolégée que la Nig	Pos d'autre espèce protégée que la Négelle de France et la Dauphinelle de Bresse, déjà traitées dans le chapitre prácédent.	es dans le chapitre précédent.		
	Amphibiens			
Po Expecss tion tractes donn is chapting precident (effert sur liss entern notables). Rainetts méridionale in (Hyb) mendiannial. Croppoud épineux (fluin spinostus), Grenouille rousse (Rana temperand), Grenouille più muse (Pemphytox mitianydus)	Possible durant toute la durée de l'autorisation d'exploiter la sabilitée en rassan des déplacements des negans, de l'installation des clotures et du piétinsment! Celte destruction présonnée ai ponduelle d'individue n'est pars de nature à remettre en cause le maintier de ces expéces sur les site.	Non: espèces vivant exsentiallement dans des habitats perturbés et/ou artificialisés	Non : espèces noctumes et/ou peu senables au dérangament	ZNWI
	Reptiles			
Podingues not traities dans le chapite précédent (effets sur les enjeux notables) : Coulouvre verte et joune en (frienciphie vindiffavus) , Lézard des muttalles (Podence manths), Lézard vert (Lacenta billineata) pa podent	Possible durant toute la durde de l'autoritation d'apploiter in soblaire sen acton des déplincements des engairs, de l'installation des clâures et du nitérirement! Or, cette distruction présume et ponches le s'andividus n'est pas de noture à remettre en cause la maintéen de ce espèces sur le site.	Non espéces vivant essentiellement dans des hobitots perfurbés ét/ou netilicalisés	Non trasplaces non sensibles au démogenent	WN7
	Olivenus			
Expectas non trothes dans to chopitre precedent (affets aur les enjeux notables). Accenteur mouches plantaires dans to chopitre precedent (affets aur les enjeux notables). Accenteur mouches procedent, Broant proye (Emberto calandra). Broant sai (Emberto calandra). Broant des roseaux (Emberto calandra). Broant sai (Emberto calandra). Broant des roseaux (Emberto calandra). Character (Emberto calandra). Broant sai (Emberto calandra). Broant des roseaux (Emberto calandra). Character (Emberto Calandra). Concentra caronauxi. Province romonauxi. Broante (Emberto electrone (Accidenta mital). Fauvant calandra, fauvanta de tide notice (Spivir antice). Character anticentral propertor and calandra anticentral. Fauvanta de tide notice (Spivir antice). Granta caronauxi. Broante caronauxi. Granta Commannia; Gobernouche noti (Testatia hypolescus); Grand Corbeau (Corrus caroni). Grand Corporate (Corrus caroni). Grand Corporate (Corrus caroni). Grandra (Corporate Corporate). Mésonge bleue (Corrus caronica). Mésonge chero (Emperco). Secondra caronical. Procedent mantice). Bit des arbitrs (Finton de Nord (Emperco). Mésonge bleue (Corrus caronica). Mésonge caronical de mésonge de la mésona de mé	Possible pour les expéces nichant au sol, durant les travaux de décopage de la sabilière. Acuelte lalu (Lulluta articarea). Tarier pâtre Disascola terraculule. Cette destruction présumée et ponctuelle d'individur n'est pas de nature à remettre en cause le maintien de ces sapàros sur le site.	Permanente pour les espaces utilieant les pouries et les coltures comme zones de chana, de nouvrissage, de reproduciblen ou de repor, durant l'extension des sobileres : Acounte luir (Juliul ontheme), Bruan proyer grise (Monacillo able), Bruan proyer (Embertes coloundo), Brase variable (Butto buteo), Chardonneret élégant (Cardoels centrales), Épervier d'Europe (Accipiter maus), Faucan crécentile (Falco (Innumentales), Héron condé (Associamente), Moineau aoudice (Petronia petronia), Moineau aoudice (Petronia petronia), Pinton des arbres (Avibus mointile), Rougequeue noir (Phosmicum outleures), Tarles pâtre (Sanicoles torquains). Capendant, celle destruction d'hobitain n'est personner à result de cus arbres aurile sité compté francée destruction d'hobitain n'est personner à resultant à sur le sité, compté francées rounteres recentre le maintiern des ces applicas sur le sité, compté francées rounte des supoles sur le sité, compté francées	Non I sepeces pau sanablas au dénargement	2,5464.7
	Chirophhes			
Espécia, non tratténs dans le chapitre précédent (effets sur les enjeux notables). Pipáteille commune. Na l'Apatrelles, physicalismos population population de Kuhl (Pipintrollus Eshivi), Murin de Doubenton (Myoris daubentoni).	Non: expects essentiallement présente sur le site d'étude pour le chasse at le transit.	Non especes visure essentiallement dans des habitats non concernés par le projet	Non; espèces pos sensibles ou dénongement	
	Autres moonmiléres			
	1、1の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の			

La destruction d'individus d'espèces protégées non patrimoniales, fous groupes confondus, est regroupée sous Hrode MMVA.



III. ESPECES ENVAHISSANTES

L'activité d'une sablière et le remaniement du sol qu'elle implique favorisent le développement d'espèce opportunistes, souvent allochtones. Leur fort pouvoir de dissémination et leur capacité de développement rapide impactent directement le milieu et les espèces autochtones présentes sur le site.

Globalement, les plantes exotiques retrouvées sur le site sont : Budleja davidii, Sporobolus indicus, Veronica persica, Xanthium strumarium, Senecio inaequiden.

IV. SYNTHESE DES IMPACTS SUR LE MILIEU NATUREL

Le tableau suivant permet de synthétiser les impacts du projet sur le milieu naturel et de les caractériser. Dans le cas où le projet n'a pas d'impact sur un enjeu de conservation identifié dans la partie Etat initial de cette étude, cet enjeu n'apparait pas dans le tableau suivant.

Impact potential				Direct /			
Code	Description	Temporalité	Durée	Indirect / Induit	Qualité	Intensité	Natable / Acceptable
IMNI	Destruction de l'habitat d'espèces et des individus de Nigelle de France	Permanent	Phase exploitation	Direct	Něgatif	Fort	Notable
IMN2	Destruction de l'habitat d'espèces et des individus de Dauphinelle de Bresse	Permanent	Phase exploitation	Direct	Négatif	Faible/Moyen	Notable
EMMI	Destruction potentielle d'individus d'Alyte accoucheur	Temporaire	Phase exploitation	Direct	Négatif	Faible/Moyen	Notable
IMN4	Destruction potentielle d'individus de Cisticole des joncs	Temporaire	Phase exploitation	Direct	Negatif	Faible/Moyen	Notable
IMN5	Destruction d'habitats fovorables à la reproduction du Guêpier d'Europe et de l'Hirondelle de rivage	Permanent	Phase exploitation	Direct	Něgalií	Hoyan	Notable
IMN6	Destruction d'individus de Guêpier d'Europe et d'Hirondelle de rivage	Temporaire	Phase exploitation	Direct	Négatif	Maun	Notable
IMN7	Destruction potentielle d'individus d'espèces protégées non patrimoniales	Temporaire	Phase exploitation	Direct	Négatif	Faible/Moyen	Notable
8MMI	Développement d'espèces envahissantes	Permanent	Phase chantier + Phase exploitation	Direct	Négatif	Faible/Moyen	Notable

V. BILAN DES EFFETS POSITIFS DU PROJET

Les plans d'eau formés par l'activité d'extraction de la sablière sont des zones refuges privilégiées pour certaines espèces affiliées au milieu aquatique, notamment les amphibiens qui se reproduisent sur le site. Le projet d'extension de la sablière permettra la création de nouvelles zones en eau, favorables à la reproduction et à l'alimentation pour plusieurs groupes, notamment les amphibiens, les chiroptères, les odonates et les oiseaux. De plus, ce projet d'extension créera des milieux favorables aux reptiles (éboulements, amas de pierres, etc.).



PARTIE 2: MESURES PREVUES PAR LE PETITIONNAIRE POUR EVITER, REDUIRE OU COMPENSER LES IMPACTS NEGATIFS NOTABLES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

A noter que le dossier ayant abouti à l'Arrêté Préfectoral du 11 octobre 1999 ne préconisait pas de mesures d'évitement ou de compensation relatives aux terrains visés par l'activité.

I. MESURE D'EVITEMENT

ME 1: Mise en défens des stations de Dauphinelle de Bresse

Description et mise en œuvre

La Dauphinelle de Bresse a été identifiée au sein du site d'étude. Cette fleur protégée est présente uniquement sur des terrains non prévus à l'exploitation. En effet, les stations prennent place sur des zones ayant été exploitées puis remblayées.

La finalisation de la remise en état, en rive gauche de l'Hers (Est du plan d'eau), ainsi que la mise en place des mesures de compensation présentées dans la suite du dossier, nécessiteront l'intervention d'engins dans le secteur où s'implante la Dauphinelle de Bresse (risque d'impact IMN2).

Afin d'assurer la préservation de cette espèce, une mise en défens des stations sera réalisée avant tout intervention dans ce secteur. Ainsi, les secteurs concernés seront repérés sur le terrain à l'aide d'un botaniste (et des relevés effectués les années précédentes) pour être ensuite délimités et protégés par un grillage de chantier orange, maintenu par des piquets (fiches de chantier fabriquées à partir de fers à béton ou piquets en bois). Une signalisation explicite devra également être apposée (tous les 30 mètres environ) sur les côtés de cet exclos, sous la forme de panonceaux (papier imprimé et plastifié) portant la mention « Protection de la flore – Passage interdit », maintenus au grillage par des colliers de serrage en plastique. Le dispositif sera maintenu (et si besoin réparé) pendant toute la durée d'intervention potentielle dans ce secteur.



Source: anjou-connectique.com

Il est à noter que l'ensemble des mesures de compensation qui seront mises en place pour la Nigelle de France (présentées dans le présent dossier) sont également favorable au développement de la Dauphinelle de Bresse. Ainsi, cette espèce aura tendance à se développer sur la sablière RESCANIÈRES une fois les mesures mises en place.



Localisation



Modalités de suivi de la mesure et de ses effets

Le suivi écologique est présenté par la suite (MA1).

A noter que dans le cadre du suivi, le positionnement du grillage de protection sera susceptible d'évoluer pour intégrer les stations supplémentaires pouvant être identifiées.

Indicateurs d'efficacité de la mesure

Maintien dans un bon état de conservation les stations de Dauphinelle de Bresse.

Coût de la mesure, de sa gestion et de son suivi

Matériel	Grillage orange (environ 200 m, compte tenu du positionnement et de l'emprise des stations)	Piquets (une trentaine)		
	300 € HT	300 € HT		
Balisage et installation	l personne sur une journée, soit 500	D € HT		
Cout total de la mesure*	1100 € HT			

^{*} hors accompagnement par un écologue, qui fait l'objet d'une fiche mesure dédiée

II. MESURES DE REDUCTION

Il est important de souligner que la recherche de l'évitement des impacts sur les espèces protégées a été une priorité dans le cadre de l'élaboration du projet. La recherche de mesures de réduction puis de compensation n'est intervenu que pour les impacts n'ayant pu être évités pour des raisons techniques et économiques du fait de la localisation de l'espèce ou de son habitat.

Les fiches suivantes décrivent les mesures de réduction des effets significatifs notables :

- MR 1 : Respect du calendrier écologique
- MR 2 : Maintien de falaises sablonneuses favorables au Guêpier d'Europe et à l'Hirondelle de rivage durant l'exploitation
- MR 3 : Plantation d'une haie champêtre et renforcement de la haie existante, secteur Rive droite
- MR 4: Respect des propositions de la CA 09 sur la reconstitution des sols
- MR 5 : Contrôle des espèces envahissantes exotiques

MR 1 : Respect du calendrier écologique

Objectif à atteindre

Réduire les impacts :

- IMN 3 Destruction d'individus d'Alyte accoucheur
- IMN 4 Destruction d'individus de Cisticole des joncs
- IMN 6 Destruction d'individus de Guêpier d'Europe et d'Hirondelle de rivage
- IMN 7 Destruction d'individus d'espèces protégées non patrimoniales (notamment oiseaux, amphibiens, reptiles)

Description et mise en œuvre

La période la plus risquée pour les espèces est la **période de reproduction**. En effet, les jeunes stades (œufs, poussins, larves) sont peu ou pas mobiles : ils sont sensibles à la destruction de leur habitat, qui entraîne le plus souvent la destruction des individus eux-mêmes.

Les espèces ciblées ici sont l'Alyte accoucheur qui se reproduit dans la sablière en eau, le Guêpier d'Europe et l'Hirondelle de rivage qui nichent dans les falaises sablonneuses de la sablière ainsi que les espèces nichant dans la végétation sur les zones d'extension comme la Cisticole des joncs. Les autres espèces protégées, notamment les amphibiens et les reptilés, sont également concernées par cette mesure.

Ainsi, afin de limiter les risques de mortalité d'individus, la destruction des falaises sablonneuses (plus précisément les colonies d'oiseaux) et le début de l'exploitation des prairies devront avoir lieu en dehors de la période de reproduction des espèces ciblées ci-dessus, qui s'étend globalement de début mars à fin août.

Une fois ces travaux préalables effectués, le chantier (exploitation de la sablière, etc.) pourra se poursuivre indépendamment de toute considération calendaire, puisqu'aucun risque d'effet négatif par dérangement n'a été identifié. L'activité permanente à l'intérieur de la sablière suffira à dissuader l'installation des espèces animales et empêchera tout risque de destruction.

Përiode la plus favorable
Période favorable
Période à éviter

Localisation

Cette mesure s'applique sur l'ensemble de la zone visé par le projet d'exploitation (autorisée ou en extension).

Indicateurs d'efficacité de la mesure

Un suivi écologique permettra d'évaluer la présence d'espèces nicheuses sur le site.

Activité d'extraction en d'eau

Modalités de suivi de la mesure et de ses effets

Le suivi écologique et l'accompagnement en phase exploitation font l'objet d'une fiche-mesure spécifique (MA1 : Accompagnement et suivi écologique du site en phase exploitation).

Coût de la mesure, de sa gestion et de son suivi

Aucun coût supplémentaire.



MR 2 : Maintien de falaises sablonneuses favorables au Guêpier d'Europe et à l'Hirondelle de rivage durant l'exploitation

Objectif à atteindre

Réduire les impacts :

IMN 5 – Destruction d'habitats favorables à la reproduction du Guêpier d'Europe et de l'Hirondelle de rivage

Description et mise en œuvre

Des colonies de Guêpiers d'Europe et d'Hirondelles de rivage nichent sur les falaises sablonneuses de la sablière en exploitation, située au Sud du site d'étude. Le prolongement de l'activité sur la sablière (avec extension foncière) entrainera la destruction de ces colonies et de leur habitat de reproduction. Il est donc crucial de maintenir des habitats favorables à leur nidification durant l'exploitation des sablières.

Lars des travaux d'extension de la sablière, de nouveaux secteurs seront aménagés en privilégiant quelques aspects pour contribuer à l'équilibre entre la reproduction des espèces et les impératifs d'exploitation :

- Création d'une paroi verticale de 2 à 4 mètres de haut, d'au moins 5 mètres de profondeur et de 15 mètres minimums de long dans un espace ouvert;
- La paroi devra être réalisée avant l'arrivée des Hirondelles et des Guêpiers (début mars pour les premières);
- La paroi ne devra pas être exposée côté Nord;
- La paroi devra être entretenue afin qu'elle conserve son attractivité (coupe de la végétation qui obstrue le front et rafraîchissement du front sableux). Ces actions seront réalisées ponctuellement après le passage d'un écologue, d'octobre à début mars, c'est-à-dire en dehors de la période de reproduction;
- Le secteur sera sécurisé et balisé, notamment avec la pose de panneaux signalant la présence des colonies pour assurer leur quiétude.

Localisation

Cette mesure s'applique sur les sites d'extension des sablières.

Un suivi écologique permettra d'évaluer la nidification des espèces sur le site.

Modalités de suivi de la mesure et de ses effets

Le suivi écologique et l'accompagnement en phase exploitation font l'objet d'une fiche-mesure spécifique (MA1 : Accompagnement et suivi écologique du site en phase exploitation).

Coût de la mesure, de sa gestion et de son suivi

Aucun coût supplémentaire.



MR 3 : Plantation d'une haie champêtre et renforcement de la haie existante, secteur Rive droite

Objectif à atteindre

Cette mesure est favorable à l'écologie locale en fournissant des habitats attractifs notamment pour l'avifaune et les chiroptères.

Description et mise en œuvre

Le site de projet d'exploitation, en rive droite, est actuellement utilisé comme terrain agricole. Il se positionne en bordure de la route départementale D 116 empruntant la vallée de l'Hers. Il s'agit d'une portion de fond de vallée ponctuellement dégagée, où la zone rive droite du projet est visible depuis plusieurs secteurs :

- petit tronçon de la D 116,
- routes secondaires en surplomb dans le secteur du cimetière de Cazals-des-Baylès,
- quelques lisières, rarement dégagées, des maisons isolées situées à l'Ouest de ce même village,
- lisières en friches du bourg de Roumengoux (situé au Sud-Est du site).

Si la lisière Nord de ce secteur ne présente aucun écran végétal visuel, sa lisière Est est, quant à elle, bordée d'une haie champêtre relativement fine. Cette dernière sera conservée, voire épaissie sur des secteurs repérés comme insuffisamment occultants.

Lors des travaux d'exploitation de l'extension rive droite de la sablière, la lisière sera préservée sur une large bande de 10 mètres. Le décapage des terres végétales de cette zone permettra de venir taluter cette lisière. Elle sera ensuite plantée d'une haie champêtre épaisse.

La haie Nord sera constituée d'une triple plantation organisée de façon organique selon une implantation en quinconce. Les arbres de taille les plus hauts seront plantés au cœur de la haie, tandis que de part et d'autre (côté route D116 et côté sablière), seront plantés des arbustes. Un effet de double lisière sera ainsi créé, apportant une épaisseur intéressante à cette haie champêtre, qui contribuera à jouer un rôle efficace d'écran visuel.

Les tableaux ci-dessous présentent des exemples d'essences pouvant être utilisées. Cette liste pourra évoluer notamment en prenant en compte la marque « Végétal local ». Cette marque est l'assurance que ces végétaux ont conservé un maximum de leur diversité génétique, garantie d'une bonne adaptation à court et long terme.

	HAIE NORD (en blev ciel, près des berges		
	ARBRES	-	
Nom commun	Nom latin	Essence à feuillage persistant	Essence à feuillage caduc
Alnus glutinosa	Aulne glutineux	X	
Erable champêtre	Acer compestre		X
Merisier	Prunus avium	X	
Peuplier blanc	Populus alba	X	
Saule blanc	Salix alba	X	
Orme champêtre	Ulmus mino	X	
W	ARBUSTES et GRIMPA	ANTES	
Fusain d'Europe	Euonymus europaeus	X	
Aubépine monogyne	Crataegus monogyna		Х
Troène commun	Ligustrum vulgare	X	
Chèvrefeuille des bois	Lonicera periclymenum		X
Prunellier	Prunus avium	X	
Prunier sauvage	Prunus domestica		Х
Eglantier	Rosa canina		X
Nerprun purgatif	Rhamnus cathartica		X
Sureau noir	Sambucus nigra	X	



HAIE EST existante à renforcer						
Nom commun	Nom latin	Essence à feuillage persistant	Essence à feuillage caduc			
Cotoneaster sauvage (arbuste)	Cotoneaster integerrimus	X				
Cornoviller sanguin (arbuste)	Cornus sanguinea		Х			
Fusain d'Europe (arbuste)	Euonymus europaeus	X				
Troène commun (arbuste)	Ligustrum vulgare	X				
Chèvrefeuille des bois (grimpante)	Lonicera periclymenum		Х			
Pommier sauvage (arbuste)	Malus sylvestris		X			
Chêne pubescent (arbre)	Quercus pubescens		X			

Haie Nord (triple épaisseur) ;

Epaisseur d'un pied à un autre : 5 m, sur une largeur totale de 10

mètres

Longueur : 382 m

Superficie: environ 1 910 m2

Densité mayenne de 1,5 arbre et 4 arbustes pour 25 m³ ; 113 arbres et arbustes + végétation spontanée à laisser s'installer

arbres et 310 arbustes

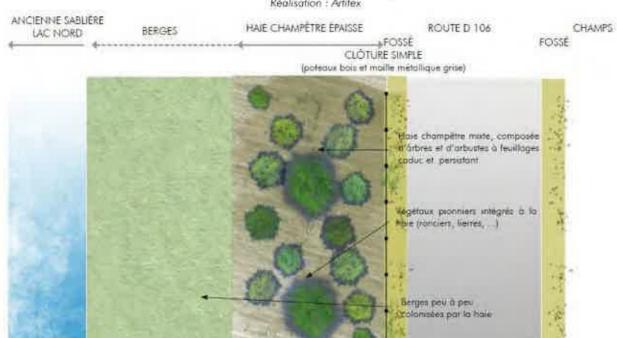
Haie Est (simple à double épaisseur) :

Epaisseur : environ 3 m Longueur : environ 178 m

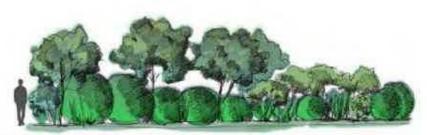
Plantations possibles, en complément de l'existante : de 1 arbuste et/ou 1 arbre tous les 8 à 12 mêtres de façon irrégulière : 17

Illustration 26 : Plan de principe des plantations

Réalisation : Artifex



Plon de principe



Vire de principe

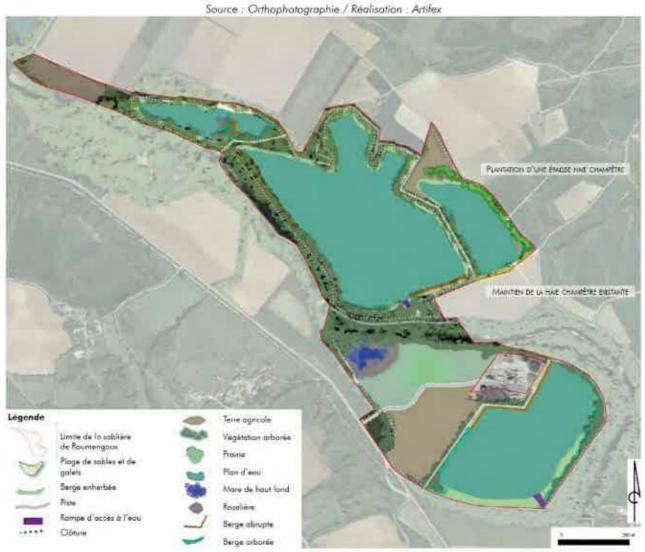


Photomontage du projet après remise en état Réalisation : Artifex

Localisation

Cette mesure s'applique sur les lisières Nord et Est de la zone d'extension en rive droite.

Illustration 27 : Localisation de la mesure de réduction 3



Modalités de suivi de la mesure et de ses effets

La gestion des plantations décrite ci-avant permettra de vérifier la bonne pousse des végétaux (ID1), et d'éventuellement de les remplacer. L'équipe technique spécialisée en génie végétal pourra, en lien avec l'exploitant, assurer la bonne croissance des végétaux, et adapter la gestion si besoin.

Les végétaux devraient donner une belle lisière champêtre environ 5 ans après plantations, et ainsi assurer une certaine intégration de cette zone en s'intégrant pleinement dans le projet de remise en état.

Coût de la mesure, de sa gestion et de son suivi

Opération	Coût unitaire	Unité	Quantité (plants)	Court total
Plantation de la haie Nord				
Fourniture et mise en place des végétaux (dont apport de fumier, filets anti-rongeurs, tuteurs), taille et âge moyens	20 € HT*	Píěce	423	8 460 € HT
Plantation de la haie Est				
ldem	20 € HT*	Pièce	17	340 € HT
,			Coût de l'opération	8 800 € HT

^{*}Ce coût ne prend pas en compte le paillage qui sera réalisé lors du broyage des branches et des feuilles, des végétaux coupés.

Operation	Coût unitaire	Unite	Glognfite	Courtetal
Suivi des plantations				
Entretien 1 ^{ère} année : Arrosage, veille des tuteurs et filets anti-UV	500 € HT	Par passage	T	500 € HT
Entretien les 3 années suivantes — Suivi soutenu : Fauche pluriannuelle des graminées, arrosage, veille des tuteurs et filets anti-UV, taille si nécessaire	400 € HT	Par passage	2 par an (x 3 ans)	2400 € HT
			Coût de l'apération	2 900 € HT



MR 4: Respect des propositions de la CA 09 sur la reconstitution des sols

Objectif à atteindre

Favorable au développement des espèces messicoles.

Description et mise en œuvre

Dans le cadre de son étude agricole, la Chambre d'Agriculture de l'Ariège (CA09) a proposé 3 mesures permettant la reconstitution des sols après exploitation de la sablière. L'analyse complète de la CA09 est donnée en annexe 4.

Séparation de l'horizon organo-minéral

Les observations et analyses de sol mettent en évidence une diminution graduelle de la matière organique avec la profondeur. De plus, des teneurs assez faibles dans l'horizon de surface sont aujourd'hui un des points critiques de ces sols. La matière organique est un élément fondamental du sol qui permet d'assurer sa fertilité. Une attention toute particulière doit donc être portée au moment de l'extraction du sol pour bien distinguer et stocker séparément l'horizon organo-minéral du reste du sol.

Sur la parcelle localisée au Sud de la sablière, cet horizon a une profondeur de 22 cm et sur la parcelle localisée au Nord, 25 cm de profondeur.

Stockage et couverture de l'horizon organo-minéral

Il est également nécessaire de conserver au maximum les propriétés de cet horizon le plus fertile. D'un point de vue chimique, le risque est un lessivage des éléments. Les tas et merlons seront couverts avec par exemple une couverture végétale, ou dans tous les cas un matériau qui permet les échanges avec l'air.

Pour la partie Sud, les terres végétales seront stockées sous forme d'un merlon (andain) d'environ 1,5 m de haut, en limite Sud de la zone exploitée et sur un linéaire d'environ 130 m. Ce stockage est conforme aux mesures de compensation (présentées plus loin) et sera positionné en dehors des zones inondables.

Pour la partie Nord, une partie des terres végétales sera employée pour taluter la bande le long de la RD 106 afin d'y mettre en place une haie champêtre conformément à la mesure de réduction MR3. Le reste des terres, sera stocké en andain en périphérie de la zone.

Amendements organiques et couverts végétaux pour réparer la compaction

La reconstitution du sal sera effectuée en remettant les harizons en place dans leur ordre initial. D'un point de vue physique, les propriétés du sal serant dégradées par le déplacement du sal. Afin de rétablir la bonne structure il est conseillé de réaliser un amendement organique en quantités importantes, de l'ordre de 20 à 30t/ha de fumier composté puis d'implanter un couvert végétal multi-espèces. La chambre d'agriculture précanise l'implantation d'au moins une légumineuse.

Sur la partie Sud, l'objectif final est de créer un habitat favorable au développement de la Nigelle de France et de la Dauphinelle de Bresse. Pour cela les pratiques culturales seront adaptées (cf. Mesures de compensation).

Localisation



Reconstitution des sols Reconstitution des sols

Modalités de suivi de la mesure et de ses effets

Sur la zone Sud (extension rive gauche), une gestion particulière sera mise en place, favorable au développement de la Nigelle de France. Cette gestion est présentée dans les mesures de compensation.

Coût de la mesure, de sa gestion et de son suivi

Cette mesure engendre des contraintes techniques pour l'exploitant réduisant la rentabilité de la sablière (gestion des terres par couches, remblaiement suivant une procédure précise...).

Coût estimatif de l'achat et mise en œuvre de fumure : 25 €/tonne, transporté et épandu, soit environ 2 500 €.

MR 5 : Contrôle des espèces envahissantes exotiques

Objectif à atteindre

Répondre à la réduction de l'impact : Développement d'espèces envahissantes

Description

L'activité d'une sablière et le remaniement du sol qu'elle implique favorisent le développement d'espèce opportunistes, souvent allochtones.

Formation / sensibilisation

Le responsable d'exploitation sera sensibilisé à la surveillance et l'identification des espèces exotiques envahissante pouvant se développer sur le site de Roumengoux.

Surveillance

Le responsable d'exploitation assurera une surveillance de son site vis-à-vis de la prolifération d'espèce envahissante.

Gestion

En cas de constatation de début d'envahissement, des opérations de limitation (voire d'éradication) seront menées. Elles seront régulées au moyen d'un gyrobroyage ou d'un arrachage manuel (suivant l'étendue). La présente mesure prévoit la valorisation de ces déchets verts par compostage (espèces non-ligneuses et ligneuses). Les modalités suivantes seront mises en œuvre : :

- la coupe ou l'arrachage de ces espèces, ligneuses et non-ligneuses, devra être effectuée en accord avec la mesure « Période des travaux », à savoir entre septembre et février;
- le matériel ayant servi à ces chantiers de gestion devra être nettoyé à l'aide d'un nettoyeur haute pression type « karcher », pour éliminer les fragments qui le souillent (broyeur, roues et chenilles des véhicules présents sur le site),
- les bennes de transport devront être bâchées lors de l'acheminement auprès des centres de traitement,
- si un stockage intermédiaire est nécessaire avant le traitement, une bâche sera appliquée sur les tas de déchets. Aucun cours d'eau ne devra se trouver à proximité des déchets stockés.

Surveillance écologique

La mesure d'accompagnement (MA) présentée plus loin dans le dossier vise à accompagner et vérifier la bonne mise en œuvre des mesures d'évitement, de réduction et de contrôler le maintien des populations locales des espèces floristiques et animales ciblées par ces mesures. Durant les 8 passages écologiques de terrain, prévus dans cette mesure, un tour complet de site sera effectué. Si des espèces exotiques envahissantes sont observées, l'exploitant en sera informé et des mesures de gestion seront prises.

Localisation, modalités de suivi de la mesure et de ses effets, indicateurs d'efficacité de la mesure

Cette mesure s'applique sur l'ensemble du site d'étude. Les préconisations fournies seront applicables pour chaque phase du plan d'exploitation de la carrière.

Coût de la mesure

Prise en compte dans la MA



III. BILAN DES MESURES DE REDUCTION

A partir des impacts lugés natables à l'issue de l'application des mesures d'évitement, le tableau suivant présente les impacts réduits à partir des mesures décrites pràccidemment

Notable /	Acceptable	- Materials		Acciginalitie	Acceptable	Noniemodia	Azzephalije	Acceptable	Appropries	Acres 114
Internante de Pirmosot	rehardowl	For		Negligeable	Neglignoble	Negligeoble	Negigeable	Negligeable	Negligeable	Fusble
Contribution of	en.	2.500 €	1.100.€	2 500 €	8	1	×	*	55	Мезын d'accompognement
	Personne (1939), tea	Esploitant	Exploitant / Ecologue	Exploitent	Ecologue	Ecologue	Ecologue	Ecplogue	Ecologue	Esplosant / Exologue
annum of a	Frigglasses				97.	42	ă.	īq	42	
Indication deficace de to meum	Description				Passance d'espèces nicheuses sur le site	Presence d'espêces nicheuses sur le site	Notification de colonies de Guêpier d'Europo et d'Hirondalle de rivage sur le sits	Présence d'expèces nicheuses sur le site	Présence d'espèces nicheuses sur le site	
Mosume of Evitement (ME) Mesumes de Refundom (MR)	Description	Respect des propositions de la CA 09 sur la reconstitution des sols	Mise en délens des stations de Dauphinelle	Respect des propositions de la CA OP sur la reconstitution des units sols	Respect du calendiner écologique	Respect du calendrier écologique	Mainten de lafaires sobhemess forcadales à la marcharlos du Geapier 1 d'Europa et de l'Atrondelle de rivoge, durant l'exploiption de soblière	Respect dy coleration: Acologique	Respect du calendrier écologique	Contrôle des expèces envahissantes exetiques
1000	Sport	MR4	MET	MR4	WB01	MRD1	WR02	AARG1	WR01	WRDS
Just the start	mesure 6	1		Follsk/Moyen	Polible/Mayer	Faibbs/Moyen	Одамен	Mores	Foilsle/Moymo	Fullifa/Moyers
Coult-towns International	STATE OF THE PARTY	Pargett.		Name of the last	Megali	Megali	100	Nagali	Disputi	Negarit
hyport powerful matchin	Description	Destruction de l'habitat d'expisces et des individus de Nigelle de France	Destruction de l'habitat d'espaces et	des individus de Dauphinelle de Bretse	Destruction protentielle d'individus d'Alyte accoucheur	Destruction potentielle d'individus de Cititode des jones	Destruction d'habitots favorables à la reproduction du Guèpier d'Europe et de l'Hisonsdelle de rinoge	Destruction d'individus de Guépier d'Europe et d'Hirandelle de rivage	Distruction potentielle d'individus d'aspèces profégées non potentioniales	Développement d'espèces envahiesantes
	Ç	trost		1MM2	DMM3	9/0/44	55 N. CE	910/0	71,010	814/18

A noter âgalement que la mesure MR3 permettra la diversification des habitats présents sur le site, par la création d'une haie paysagère, favorable à l'écologie locale.

L'estimation des coûts des mesures est réalisée sur la base des données biblingraphiques et du retour d'expérience. Il na présage en rien la coût réal qui sera à la chorge de l'exploitant.

Les seuls impacts notables qui subsisteront après application des mesures d'atténuation écologique sont ceux liés à la Nigelle de France, espèce patrimoniale protégée en France. Cette espèce n'est pas présente sur les terrains de l'extension en rive droite de l'Hers, mais uniquement sur les terrains de la rive gauche.

Ainsi, les mesures compensatoires définies en 2019, dans le cadre de l'Etude d'Impact générale du projet d'extension, ne sont pas présentées.

A noter que l'exploitant continuera à réaliser des suivis pour :

Les émissions acoustiques

Ces mesures sont réalisées conformément à la réglementation en vigueur, au niveau des Zones à Emergence Réglementée et en limite de site.

Les seuils à respecter sont définis dans l'Arrêté du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées soit :

Niveau de bruit ambiant existant dans les zones à émergence réglementée incluant le bruit de l'établissement	Emergence admissible pour la période allant de 7 heures à 22 heures saul dimanches et jours léviés	Emergence admissible pour la période allant de 22 heures à 7 heures ainsi que les aimanches et jours lésiés
Sup à 35 dB(A) et inf ou égal à 45 dB(A)	6 dB(A)	4 dB(A)
Supérieur à 45 dB(A)	5 dB(A)	3 dB(A)

Ainsi qu'un seuil de 70 dB(A) en limite de site pour la période diurne.

Ce suivi sera réalisé à la demande de l'administration.

Les variations de la nappe

Les variations de la nappe sont sulvies via des piézomètres ainsi que les niveaux d'eau dans les anciens lacs d'extraction. L'évolution de la piézométrie peut ainsi être observée. Ce suivi continuera à être réalisé hebdomadairement.

Les consommations et prélèvement en eau

Un suivi du prélèvement en eau dans l'Hers, en appoint des eaux recyclées sur site pour le lavage des matériaux est effectué hebdomadairement. Ce suivi sera continué. Cela permettra, à partir des consommations en eau, de calculer les taux de recyclage en eau et, au besoin, de mettre en place des mesures complémentaire pour l'optimiser.

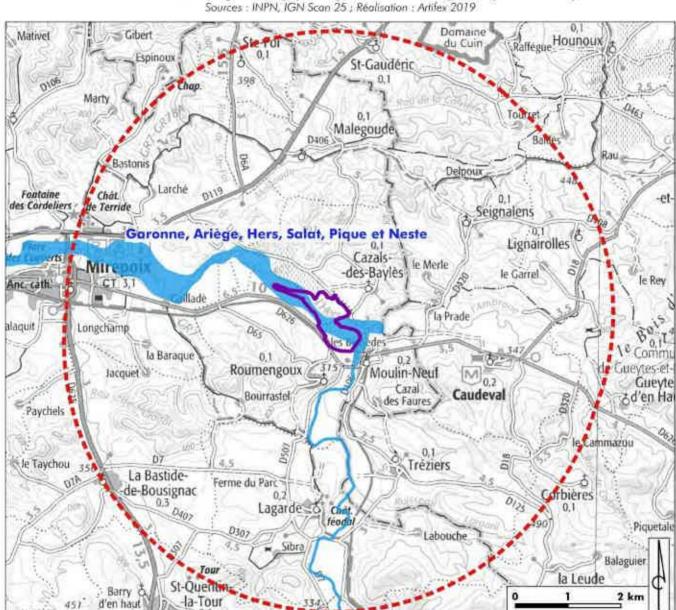


INCIDENCES NATURA 2000

I. Position spatiale du projet au sein du reseau Natura 2000

La carte du réseau Natura 2000 présent dans un rayon de 5 km autour du site d'étude est présentée ci-dessous.

Illustration 29: Zonages écologiques réglementaires et de gestion (Natura 2000)



Un site Natura 2000 est répertorié dans un rayon de 5 km autour du projet. Ce zonage est désigné au titre de la directive « Habitats-Faune-Flore ». Il est présenté dans le tableau ci-après.

Site Natura 2000 Directive

"Habitat-Faune-Flore" (ZSC)

Site d'étude

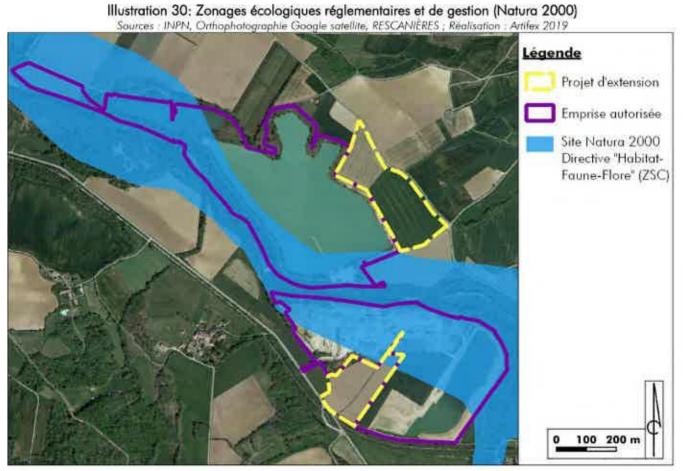
Aire d'étude éloignée (rayon de 5 km)

Légende

	Туре	Numéro	Intitolé	Distance au projet
ZSC (Zo	ne Spéciale de Conservation)	FR7301822	Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste	Compris dans le site d'étude

Analyse des interactions possibles du projet avec le reseau Natura 2000

Site Natura 2000	Connexion	Autres facteurs	Interaction possible
ZSC FR7301822 Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste	Forte: le projet est compris dans le périmètre de la ZSC. Il existe par conséquent une connexion directe entre le site et ce zonage, notamment en raison du fait qu'il s'agisse d'un milieu aquatique libre (l'Hers)	Les habitats naturels ayant justifié la désignation de ces zonages ne se retrouve pas sur les terrains de l'extension de la sablière, les terrains en cours d'exploitation et le site de traitement et de stockage. De plus, ces derniers ne sont pas attrayants pour les espèces animales mobiles ayant justifié la désignation de ces périmètres.	Oui, surtout pour les espèces animales terrestres.



II. ANALYSE DES INCIDENCES POTENTIELLES DU PROJET SUR LES SITES NATURA 2000

Quatre types d'incidences peuvent être occasionnées par le projet :

- Incidence(s) sur les habitats d'intérêt communautaire ;
- Incidence(s) sur les espèces d'intérêt communautaire ;
- Incidence(s) sur les habitats d'espèces d'intérêt communautaire ;
- Incidence(s) sur la réalisation du cycle biologique des espèces d'intérêt communautaire.

1. Incidences sur les habitats d'intérêt communautaire

L'Hers comporte des zones de ripisylves et autres zones humides liées au cours d'eau et abritant plusieurs espèces d'intérêt communautaire et justifiant sa désignation en ZSC.

Ces habitats patrimoniaux étant absents au sein de l'emprise du projet, aucune incidence directe (destruction totale ou partielle) ou indirecte (pollutions des eaux, poussières, etc.) du projet n'est attendue sur les habitats d'intérêt communautaire.

2. Incidences sur les espèces et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire

Les tableaux qui suivent, présentent, pour chacune des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 retenu dans cette analyse, les effets attendus et l'incidence du projet.

Tableau d'analyse des incidences du projet sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire de la ZSC « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste »

Incidence du Espèce d'intérêt communautaire Description des effets du projet Odonates Espèce absente du site d'étude. Le projet n'entraîne pas de rejet Cordulie à corps fin polluant dans le milieu naturel ni de modification du régime Nulle Oxygastra curtisii d'écoulement des eaux souterraines ou de surface. Espèce absente du site d'étude. Le projet n'entraîne pas de rejet Agrion de Mercure polluant dans le milieu naturel ni de modification du régime Nulle Coenagrion mercuriale d'écoulement des eaux souterraines ou de surface. Espèce absente du site d'étude. Le projet n'entraîne pas de rejet Gomphe de Graslin polluant dans le milieu naturel ni de modification du régime Nulle Gomphus graslinii d'écoulement des eaux souterraines ou de surface. Rhopalocères Laineuse du prunellier Nolle Espèce absente du site d'étude. Eriogaster catax Écaille chinée Nolle Espèce absente du site d'étude. Euplagia quadripunctaria Coléoptères Rosalie des Alpes Nulle Espèce absente du site d'étude. Rosalia alpina Grand Capricorne Espèce absente du site d'étude. Nulle Cerambyx cerdo Lucane Espèce absente du site d'étude. Nulle Lucanus cervus Invertébrés Espèce absente du site d'étude. Le projet n'entraîne pas de rejet Écrevisse à pieds blancs polluant dans le milieu naturel ni de modification du régime Nulle Austropotamobius pallipes d'écoulement des eaux souterraines ou de surface. Poissons Lamproie de Planer



Lampetra planeri

spèce d'intérêt communautaire	Description des effets du projet	Incidence d projet		
Lamproie marine Petromyzon marinus Bouvière Rhodeus amarus Toxostome				
Parachondrostoma toxostoma Saumon atlantique Salmo salar	Groupe faunistique non traité. Le projet n'entraîne pas de rejet polluant dans le milieu naturel ni de modification notable du régime d'écoulement des eaux souterraines ou de surface.			
Grande alose Alosa alosa	d econement des edux sociendires ou de suridee.			
Barbeau méridional Barbus meridionalis Chabot d'Auvergne	iridional dionalis			
Cottus duranii				
5 N	Mammifères			
Petit Rhinolophe Rhinolophus hipposideros	Espèce absente du site d'étude.	Nulle		
Desman des Pyrénées Galemys pyrenaicus	Espèce absente du site d'étude.	Nulle		
Grand rhinolophe Rhinolophus ferrumequinum	Espèce utilisant les plans d'eau, les boisements et les clairières du site d'étude pour la chasse et le transit. Aucun gîte favorable à l'espèce n'a été répertorié au sein des terrains où est projetée l'activité.	Nulle		
Rhinolophe euryale Rhinolophus euryale	Espèce absente du site d'étude.	Nulle		
Petit Murin Myotis blythii	Espèce absente du site d'étude.	Nulle		
Barbastelle d'Europe Barbastella barbastellus	Espèce absente du site d'étude.	Nulle		
Minioptère de Schreibers Miniopterus schreibersii	Espèce utilisant les plans d'eau et les lisières forestières du site d'étude pour la chasse et le transit. Aucun gîte favorable à l'espèce n'a été répertorié au sein des terrains où est projetée l'activité.	Nulle		
Murin à oreilles échancrées Myatis emarginatus	Espèce utilisant les boisements et les milieux ouverts du site d'étude pour la chasse et le transit. Aucun gîte favorable à l'espèce n'a été répertorié au sein des terrains où est projetée l'activité	Nulle		
Murin de Bechstein Myotis bechsteinii	Espèce absente du site d'étude.	Nulle		
Grand Murin Myotis myotis	Espèce utilisant les boisements et les clairières du site d'étude pour la chasse et le transit. Aucun gîte favorable à l'espèce n'a été répertorié au sein des terrains où est projetée l'activité	Nulle		
Loutre d'Europe Lutra lutra	Espèce absente du site d'étude.	Nulle		

III. CONCLUSION

Le projet ne présente pas de risques d'incidences notables, dommageables sur les habitats et les espèces terrestres ayant justifié la désignation de la ZSC « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste », d'autant plus que la sablière est déjà en activité. Il n'y a donc pas lieu d'approfondir l'évaluation des incidences Natura 2000.



METHODOLOGIE DIFFICULTES EVENTUELLES AUTEURS

PARTIE 1: RELEVES DE TERRAIN

Chargé de mission		Dates	Météo	Thématique
	Cédric Mroczko	21 février 2018	Nuageux ; 5 – 8 °C	Avifaune hivernante
	Lisa Thiriet	29 mars 2017	Soleil ; 4 – 20 °C	Avifaune Inventaire nocturne des amphibiens
	Flavie Lescure	26 avril 2018	Nuages avec quelques éclaircles ; 10 – 19 °C	Avifaune, invertébrés, reptiles. Inventaire nacturne des amphibiens
	Fanny Schott	26 avril 2018	Nuages avec quelques éclaircies ; 10 – 19 °C	Habitats naturels - Flore
	Flavie Lescure	06 juin 2018	Pluie ; 15 – 23 °C	Avifaune, invertébrés, mammifères, reptiles
	Fanny Schott	06 juin 2018	Pluie ; 15 – 23 °C	Habitats naturels - Flore
ortifex	Julien Mieusset	24 – 25 juillet 2018	Soleil ; 18 – 32 °C	Habitats naturels – Flore (notamment Nigelle de France et Dauphinelle de Bresse)
	Julien Mieusset	01 août 2018	Soleil ; 20 − 35 °C	Habitats naturels – Flore (notamment Nigelle de France et Dauphinelle de Bresse)
	Fanny Schott	21 août 2018	Soleil ; 18 – 34 ℃	Habitats naturels – Flore (notamment Nigelle de France et Dauphinelle de Bresse)
	Flavie Lescure	27 - 28 goût 2018	Soleil ; 15 – 33 °C	Avifaune, invertébrés, reptiles, mammifères. Inventaire nocturne des chiroptères



PARTIE 2: METHODOLOGIE

I. RECHERCHES BIBLIOGRAPHIQUES ET CONSULTATIONS DE BASES DE DONNEES

Le premier travail, une fois les aires d'études définies, a été de rechercher quels habitats et quelles espèces étaient susceptibles de se retrouver sur le site ou à ses abords. Pour ce faire, nous avons étudié les zonages réglementaires et d'inventaires des environs. Nous avons également consulté les bases de données disponibles en ligne.

Le premier travail, une fois les aires d'études définies, a été de constituer un recueil bibliographique afin de chercher, repérer, rassembler et analyser les informations disponibles sur le patrimoine naturel (habitats et espèces) susceptible de se retrouver sur le site ou à ses abords. Pour ce faire, nous avons étudié les zonages réglementaires, de gestion et d'inventaires du territoire en question. Nous avons également consulté les bases de données disponibles en ligne.

1. Étude des zonages écologiques du secteur

La désignation des zones Natura 2000 et des ZNIEFFs est justifiée par la présence d'habitats ou d'espèces remarquables. L'analyse des fiches descriptives de ces zonages (disponibles sur le site internet de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel) combinée à une analyse de l'orthophotographie du site d'étude permet d'identifier les habitats et espèces remarquables susceptibles d'être présents sur le site d'étude.

A titre d'exemple, un site d'étude essentiellement composé de forêt est susceptible de comporter un habitat d'intérêt communautaire boisé, mais pas une prairie d'intérêt communautaire. De même, seules les espèces forestières citées dans les fiches descriptives seront susceptibles de fréquenter le site, contrairement aux espèces de milieux auverts.

Concernant les zones humides (ZH) et les espaces naturels sensibles (ENS), il s'agit de s'assurer qu'aucun de ces zonages n'interfère avec le site d'étude. Par ailleurs, la documentation disponible peut apporter des éléments intéressants (cortège spécifique, typologie des habitats, ...) si le site d'étude présente des habitats naturels similaires.

La présence d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) se justifie par la volonté de préserver et valoriser des espaces (paysages, milieux naturels, qualité de sites...) considérés comme fragiles et sensibles dans une politique d'aménagement du territoire. Il s'agit donc de s'assurer qu'aucun de ces zonages n'interfère avec le site d'étude. Par ailleurs, la documentation disponible peut apporter des éléments intéressants (cortège spécifique, typologie des habitats, ...) si le site d'étude présente des habitats naturels similaires.

Les zones humides, selon le Code de l'Environnement, sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hydrophiles pendant au moins une partie de l'année ». (Art.L.211-1). Règlementairement, les articles L.214-7-1 et R.211-108 du Code de l'Environnement définissent des critères de définition et de délimitation d'une zone humide afin de faciliter une appréciation partagée de ce qu'est une zone humide en vue de leur préservation par la réglementation dans tout projet d'aménagement. Il existe plusieurs types de zonages associés aux zones humides :

- Les Zones Humides définies dans les documents de gestion tels que les SDAGE, SAGE, contrats de rivières, etc.: ces zones humides peuvent faire l'objet de mesures et prescriptions; elles doivent être prises en compte dans tout projet.
- les Zones Humides d'Importance Majeure (ZHIM): ces sites, suivis par l'Observatoire National des Zones Humides et définis en 1991 à l'occasion d'une évaluation nationale, ont été choisis pour leur caractère représentatif des différents types d'écosystèmes présents sur le territoire métropolitain. Ces sites n'ont cependant aucune valeur règlementaire.
- les Zones Humides d'Importance Internationale instituées par la Convention de Ramsar du 2 février 1971 (dite convention Ramsar): cette convention est un traité intergouvernemental qui fixe la liste des Zones Humides d'Importance Internationale. Leurs choix doivent être fondés sur leur importance internationale au point de vue écologique, botanique, zoologique ou hydrologique. Les critères d'intérêt culturel des zones



humides participent également au classement des sites. Les zones concernées par ces sites Ramsar ne sont juridiquement protégées que si elles sont par ailleurs soumises à un régime particulier de protection de droit national. Il s'agit généralement de réserves naturelles. En France, la désignation de sites Ramsar se fait aussi en lien avec l'outil Natura 2000.

- Les Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier (ZHIEP): ce sont des zones dont le maintien ou la restauration présente un intérêt pour la gestion intégrée du bassin versant ou une valeur touristique, écologique, paysagère et cynégétique particulière. Le préfet peut délimiter les ZHIEP pour lesquelles des programmes d'actions seront définis (Art. L. 211-1 à L. 211-3 du Code de l'Environnement) sur la base des propositions concertées dans le cadre des SAGE, mais aussi en dehors des territoires.
- Les Zones Humides Stratégiques pour la Gestion de l'Eau (ZHSGE): ce sont celles qui contribuent de manière significative à la protection de la ressource en eau potable ou à la réalisation d'objectifs du SAGE pour le bon état des eaux. Des servitudes d'utilité publique peuvent être instituées à la demande de l'État, des collectivités territoriales ou de leur groupement. Un arrêté préfectoral peut interdire tout acte susceptible de nuire à la zone humide (dont drainage, remblaiement ou retournement de prairie).

Dans le cadre de cette étude, les données utilisées sont issues de la DREAL Occitanie, l'INPN, du Conseil Départemental des Espaces Naturels d'Ariège et le SRCE Occitanie.

2. Consultation des bases de données

La consultation des bases de données locales a pour but de prendre connaissances des habitats et espèces à enjeux présents dans le secteur. De même que pour l'étude des zonages écologiques, l'analyse des données disponibles combinée à une préanalyse du site d'étude permet de déterminer parmi les habitats et espèces à enjeux du secteur lesquels sont susceptibles d'être présents sur le site d'étude.

Dans le cadre de cette étude, les bases de données consultées sont les suivantes : SILENE Flore (Système d'Information et de Localisation des Espèces Natives et Envahissantes), BAZNAT (Base de données naturalistes partagée en Midi Pyrénées), Faune France et l'INPN.

3. Prises de contacts avec les organismes locaux

Selon la sensibilité écologique du secteur et les données d'espèces à enjeu à proximité du site, des organismes peuvent être contactés. Cette prise de contact a pour but d'obtenir des données supplémentaires ou des informations complémentaires sur la distribution d'une espèce en particulier. Les organismes contactés sont généralement les conservatoires d'espaces naturels (CEN), les conservatoires botaniques nationaux (CBN) et les associations locales.



II. PROSPECTIONS DE TERRAIN

1. Calendrier des prospections

Les prospections de terrain doivent permettre l'inventaire le plus exhaustif possible des espèces de flore et de faune du site d'étude. Pour ce faire, il est nécessaire de tenir compte de la phénologie des espèces (flore et faune), ainsi que de leur écologie et de leur comportement (faune).

Les principaux critères à prendre en compte sont présentés dans le tableau suivant :

Groupe/Taxon	Critères biologiques notables	Contraintes techniques	Périodes d'inventaire favorables
Flore	Période de floraison très variable selon les espèces et selon les régions géographiques ; étalée du printemps précoce (février-mars) à la fin de l'été (septembre) selon les régions géographiques	Plusieurs passages sont nécessaires pour s'adapter à la phénologie du plus grand nombre d'espèces	Printemps précoce (février- avril) ; Printemps tardif (mai-juin) ; Eté précoce (juillet) ; Eté tardif (fin aout- septembre)
Insectes	Cycle biologique variable selon les espèces ; différences morphologiques importantes selon les stades ; période d'activité des adultes parfois courtes	Plusieurs passages sont nécessaires pour détecter le plus grand nombre d'espèces possible ; Cibler le stade larvaire pour certaines espèces (papillons) et le stade adulte pour d'autres (papillons, odonates, orthoptères)	Printemps précoce (mars- avril) ; Printemps tardif (mai-juin) ; Eté précoce (juillet) ; Eté tardif (fin aout- septembre)
Amphibiens	Espèces inactives en hiver ; reproduction, ponte et développement des immatures en milieu aquatique (à minima stade de développement larvaire) ; activité diurne, crépusculaires et noctume ; adultes terrestres en dehors de la période de reproduction	Détectabilité augmentée au crépuscule (chants) et au printemps (présence de ponte, têtards ou larves)	Printemps précoce (mars- avril)
Reptiles	Espèces majoritairement inactives en hiver ; activité modulée par la thermorégulation ;	Détectabilité souvent faible (absence de critères auditifs) nécessitant une recherche ciblée (habitats favorable, conditions favorables)	Printemps (dès mars) et été (jusqu'à octobre)
Oiseaux	Période de nidification variable selon les espèces ; Etalement spatial important d'une espèce durant son cycle biologique (migration)	Détectabilité augmentée en période de reproduction (chants) ; plusieurs passages nécessaires pour détecter le plus grand nombre d'espèces possible (nicheurs, précoce, nicheurs tardifs, migrateurs, hivernants)	Printemps précoce (mars- avril) ; Printemps tardif (mai-juin) ; Eté précoce (juillet) ; Facultatif : Eté tardif (fin aout-septembre), Hivers (janvier)
Chiroptères	Espèces nocturnes ; émissions d'ultrasons ; gîtes variés ; cycle biologique saisonnier ;	Inventaire nécessitant des études acoustiques nocturnes et une recherche de gite (dont les bâtiment)	Printemps-été (avril à juillet) pour la mise bas et l'élevage des jeunes ; fin d'été et automne (aout, septembre, octobre) pour le swarming
Mammifères terrestres	Espèces souvent discrètes ; certaines espèces sont peu actives voir inactives en hiver	Détectabilité augmentée au crépuscule et au printemps-été	Printemps-été (toute l'année pour certaines espèces)



2. Méthode d'inventaire

Les prospections de terrain ont été réalisées selon une méthodologie standardisée. Le site d'étude et ses abords ont été parcourus afin d'étudier les composantes éco-paysagères présentes et d'appréhender les entités naturelles et semi-naturelles associées. Le site d'étude a fait l'objet d'une évaluation écologique prenant en compte la physionomie des habitats, la flore et la faune, ainsi que les caractéristiques physiques du site (type de sol, exposition, hydrographie, etc.). Les inventaires ont été menés de la manière la plus exhaustive possible concernant la flore et les différents taxons de la faune, à savoir les oiseaux, les mammifères, les reptiles, les amphibiens, les chauves-souris, les lépidoptères, les odonates et les orthoptères.

Dans le cadre de cette étude, certaines méthodes et certains outils ont été utilisés de manière systématique, quel que sait le taxon étudié ou la date du relevé réalisé. Ces méthodes et ce matériel sont listés ci-dessous :

- Méthodes: Enregistrement systématique de la trace GPS du parcours sur site, photographies des éléments remarquables présents sur le site d'étude (faune, flore, mais aussi pollutions, dépôts illégaux de déchets, ...)
- Outils: Smartphone de terrain muni des applications Oruxmap et Obsmap; appareil photo

Á. Étude des habitats de végétation

a. Objectifs:

- Recenser, localiser et décrire les habitats présents sur le site d'étude selon les nomenclatures CORINE Biotope et EUNIS;
- Identifier les éventuels habitats à enjeu de conservation notable et notamment ceux d'intérêt communautaire;

b. Méthode :

- Parcourir le site d'étude afin d'en prendre pleinement connaissance;
- Délimiter cartographiquement les différents habitats;
- Effectuer un relever de végétation en présence d'entités structurales complexes, nécessitant une attention particulière pour sa caractérisation (relevés phytosociologiques);

c. Matériel :

- Carte papier et cartographie embarquée (smartphone);
- Loupe de botaniste ;
- Flores de terrain et pochettes ou bocaux de prélèvement ;







Botaniste effectuant des relevés de terrain (gauche), loupe de botaniste (centre), botaniste identifiant une espèce (à droite).

Photos:: Artifex — 2018

d. Relevés phytosociologiques

Objectifs:

 Décrire, hiérarchiser et typifier des communautés végétales dont la composition s'exprime selon une combinaison unique et précise de plusieurs facteurs écologiques (climat, topographie, nature physicochimique du sol, facteurs historiques...).

Méthode :

- Repérer et délimiter une station d'inventaire écologiquement et floristiquement homogène;
- Identifier les espèces végétales en établissant leur abandance dominance sur une échelle de 1 à 5 (1 pour les espèces peu abandantes, 5 pour les espèces les plus abandantes);
- Identifier pour chaque espèce le stade de développement (phénologie);
- Relever les paramètres stationnels (altitude, topographie, caractères du substrat...);
- Traiter et analyser les données afin de déterminer les associations végétales, ou syntaxons.

Matériel:

- Carte papier et cartographie embarquée (smartphone);
- Loupe de botaniste;
- Flores et pochettes ou bocaux de prélèvements.

B. Inventaire de la flore

a. Objectifs:

- Établir la liste des espèces végétales présentes sur le site d'étude ;
- Identifier et localiser les espèces végétales patrimoniales.

b. Méthode :

- Recherche à vue et identification des espèces végétales ;
- Établissement de la liste d'espèce (listing numérique);
- Localisation (pointage GPS) des espèces à enjeux de conservation notable ou des plantes hôtes d'insectes à enjeux de conservation notable;
- Incrémentation de la liste à chaque passage de terrain.

c. Matériel :

- Cartographie embarquée (smartphone);
- Loupe de botaniste;
- Flores et pochettes ou bocaux de prélèvement.





Botaniste pointant une espèce patrimoniale sur le terrain (gauche) et botaniste établissant la liste d'espèces végétales sur le terrain (droite)

Photos: Artifex - 2019

C. Inventaire de la faune : insectes

Objectifs:

- Établir la liste des espèces de Lépidoptères, Odonates, Orthoptéroïdes présents sur le site d'étude;
- Identifier et localiser les espèces d'insectes (tous ordres confondus) à enjeu de conservation notable et localiser leurs habitats;

b. Méthode :

Lépidoptères

- Recherche des chenilles sur la végétation (attention particulière accordée aux plantes hôtes);
- Recherche et identification à vue des adultes, notamment dans les milieux favorables;

Odonates

 Recherche et identification des adultes seuls ou en tandem (bords des milieux aquatiques mais également lisière, chemin • et milieux auverts);

Orthoptéroïdes

- Identification auditive des espèces « chanteuses » (jour et nuit);
- Recherche à vue et identification des individus (adultes);
- Fauchage au filet dans la végétation et identification;
- Enregistrement de stridulation si nécessaire

Tous ordres confondus :

- Capture au filet identification en main ou photographie si nécessaire;
- Établissement de la liste d'espèce (listing numérique);
- Localisation (pointage GPS) des espèces à enjeux de conservation notable;

Matériel:

- Filet à insectes (également utilisé comme fauchoir);
- Jumelles :
- Cartographie embarquée (smartphone);
- Détecteur d'ultrasons (facultatif);
- Enregistreur (Rolland).





Entomologiste effectuant un relevé de terrain, et enregistreur (Rolland) Photos : Artifex — 2017

D. Inventaire de la faune : amphibiens

a. Objectifs:

- Établir la liste des espèces d'amphibiens présents sur le site d'étude ;
- Identifier et localiser les espèces d'amphibiens patrimoniaux et localiser leurs habitats.

b. Méthode :

- Recherche à vue et identification des pontes, larves et têtards dans les milieux aquatiques du site d'étude (printemps);
- Identification auditive des adultes (chants) au crépuscule en période de reproduction (printemps);
- Recherche et identification à vue des adultes dans les milieux favorables : milieux aquatiques, zones sableuses, sous les pierres, sous les souches, etc.;



- Établissement de la liste d'espèces (listing numérique) et incrémentation à chaque passage sur le terrain;
- Localisation (pointage GPS) de l'ensemble des espèces contactées (espèces protégées pour la quasi-totalité).

c. Matériel :

- Cartographie embarquée (smartphone);
- Filet à amphibiens (facultatif);
- Jumelles ;
- Lampe torche.





Crapaud épineux observé de nuit (gauche) et écologue à la recherche de pontes d'amphibiens (droite)

Photos: Artifex - 2019

E. Inventaire de la faune : reptiles

Objectifs:

- Établir la liste des espèces de reptiles présents sur le site d'étude ;
- Identifier et localiser ces espèces (toutes protégées) et cartographier leurs habitats.

b. Méthode :

- Recherche à vue et identification des adultes en scrutant les habitats favorables (lisières, bords de haies, bord de cours d'eau ou de plans d'eau, solariums, etc.);
- Établissement de la liste d'espèces (listing numérique) et incrémentation à chaque passage sur le terrain;
- Localisation (pointage GPS) de l'ensemble des espèces contactées (espèces protégées).

c. Matériel :

- Cartographie embarquée (smartphone);
- Jumelles.





Plaque à reptiles sur le terrain (gauche) et pointage des reptiles sur OruxMaps (droite)

Photos: Artifex - 2019



F. Inventaire de la faune : oiseaux

Objectifs:

- Établir la liste des espèces d'oiseaux présents sur le site d'étude ;
- Interpréter leur utilisation du site d'étude (halte migratoire, alimentation, reproduction, hivernage)
- Identifier et localiser les espèces à enjeu et cartographier leurs habitats;

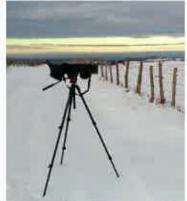
b. Méthode :

- Recherche et identification à vue (jumelle, longue vue) et à l'ouïe des individus lors du parcours site d'étude;
- Inspection approfondie des milieux favorables aux oiseaux et des zones soupçonnées d'héberger des espèces à enjeu (observation à la longue vue ou aux jumelles des dites zones, point d'écoute);
- Réalisation de points d'écoute de 10 minutes minimum (identification des cris et des champs) en conditions favorables (notamment le matin); enregistrement sonore si nécessaire;
- Localisation (pointage GPS) des espèces à enjeu contactées et délimitation cartographique de leurs habitats;
- Établissement de la liste d'espèce (listing numérique) et incrémentation à chaque passage de terrain ;

c. Matériel :

- Cartographie embarquée (smartphone);
- Longue vue terrestre ;
- Jumelles;
- Enregistreur (Rolland)









Longue vue (gauche), jumelles de terrain (centre) et ornithologue en observation sur le terrain (droite)

Photos : Artifex – 2019

G. Inventaire de la faune : chiroptères

Objectifs:

- Établir la liste des espèces chiroptères fréquentant le site d'étude;
- Identifier et localiser les gîtes potentiels et avérés ;
- Comprendre l'utilisation faite du site d'étude pour chaque espèce (transit, chasse, gîte, swarming)

b. Méthode :

- Recherche des indices de présence (guano, traces d'urine) de chiroptères dans les gîtes potentiels (vieux bâti, tunnel, pont, vieux murs, ...) et localisation des gîtes arboricoles potentiels;
- Pose d'enregistreurs d'ultrasons pour analyse postérieure (les détails des enregistrements est présenté dans la partie Etat initial);
- Réalisation d'inventaire actifs nocturnes sous forme de points d'écoute de 10 minutes et de transects (lisières, structures éco paysagères);
- Localisation (pointage GPS) de enregistreurs) et cartographie des zones fréquentées;
- Établissement de la liste d'espèce (listing numérique) et incrémentation à chaque passage de terrain;

c. Matériel :

- Cartographie embarquée (smartphone);
- Lampe de poche ;
- Jumelles;
- Détecteur d'ultrason Pettersson D240X;
- Enregistreur SM4+GPS;







Enregistreur ANABAT (gauche), enregistreur SM4 (centre) et détecteur d'ultrason Petterson D240X (droite)

Photos: Artifex – 2018

H. Inventaire de la faune : mammifères (hors chiroptères)

a. Objectifs:

- Établir la liste des espèces de mammifères fréquentant le site d'étude ;
- Identifier et localiser les espèces patrimoniales et localiser leurs habitats.

b. Méthode :

- Recherche des indices de présence (fèces, empreintes, cadavres, frottis, gratis, terriers, etc.);
- Recherche à vue et à l'ouïe (cris, fuite) des individus sur et aux abords du site d'étude ;
- Établissement de la liste d'espèces (listing numérique) et incrémentation à chaque passage sur le terrain.

c. Matériel :

- Cartographie embarquée (smartphone);
- Lampe de poche ;
- Jumelles.





Identification d'une empreinte de grands herbivores (gauche) et identification d'une crotte (droite)

Photos: Artifex - 2019

III. ÉVALUATION DES ENJEUX DE CONSERVATION

1. L'enjeu local des habitats

La grille d'analyse ci-dessous permet de hiérarchiser l'enjeu local des habitats naturels ou artificiels à partir de 4 critères cumulatifs (addition de 4 notes, correspondant respectivement à leur statut, à leur état de conservation, à leur rareté et à leur vulnérabilité).

Dans le cas d'un « habitat artificiel », l'enjeu local de conservation est évalué à « Très faible ».

Statut	Habitat artificiel	Habitat naturel non listé à l'Annexe 1 et non déterminant de l'inventaire de ZNIEFF	Habitat déterminant de l'inventaire de ZNIEFF	Habitat d'intérêt communautaire	Habitat d'intérêt communautaire prioritaire
Etat de conservation	Très dégradé	Dégradé	Satisfaisant	Bon	Remarquable
Rareté	Habitat très répandu	Habitat commun	Habitat peu répandu	Habitat rare	Habitat très rare
Vulnérabilité	Très résilient	Assez résilient	Fragile	Trës fragile	Extrêmement fragile
Note	0	1/	2	3	4

Note obtenue	0-4	5-8	9-11	12-14	15-16
Enjeu correspondant	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Très fort
			Habitats po	trimoniaux	

2. L'enjeu régional d'une espèce

Afin de déterminer la patrimonialité d'une espèce, nous lui attribuons un enjeu de conservation évalué à l'échelle régionale. Dans le cas présent, il s'agit de la région Midi-Pyrénées (ou plutôt ex-région, puisque la nouvelle région « Occitanie » regroupe deux entités assez éloignées d'un point de vue biogéographique : le domaine némoral et le domaine méditerranéen). Cet enjeu de conservation régional est déterminé en croisant la rareté de l'espèce et sa vulnérabilité. Les sources employées sont les divers atlas disponibles (édités sur papier ou disponibles en ligne), diverses publications et les connaissances et l'expérience accumulées par nos naturalistes de terrain. Lorsqu'elles existent, ce sont les listes rouges françaises ou régionales produites selon les recommandations de l'UICN qui sont employées pour évaluer la vulnérabilité de l'espèce. Lorsque cela s'avère perfinent, l'enjeu de conservation d'une espèce peut être surcoté afin de tenir compte de la responsabilité de la région dans la conservation d'une espèce à l'échelle nationale.



Rareté		Vulnérabilité			
Dire d'expert	Note	Liste rouge*	Dire d'expert	Note	
Très rore	4	CF	Au bord de l'extinction	4	
Rare	3	EN	Très vulnérable	3	
Peu commun	2	VU	Vulnérable	2	
Commun	j	NT	Peu vulnérable	ĩ	
Très commun	0	1C	Non vulněrable	0	
The state of the s	Charles and the same of	'une espèce po esponsabilité po	ALCOHOLD WARRANTS		
La région abrite er	ntre 25 et 5	0% de la popu	lation française	+ 1	
La région abrite plus de 50% de la population française				+ 2	

^{*} Liste rouge France ou régionale, le plus fort l'emporte

Note obtenue	0-1	2-3	4-5	6-7	8-9-10
Enjeu correspondant	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Très fort
		Espèces po	atrimoniales.		

3. L'enjeu local d'une espèce

Afin d'évaluer l'enjeu local d'une espèce (à l'échelle de l'aire d'étude), nous croisons des critères quantitatifs et qualitatifs : si elle n'est qu'accidentelle, n'utilise l'aire d'étude qu'occasionnellement, n'est présente que de manière marginale (effectifs insignifiants pour l'espèce, habitat tout à fait inhabituel ne permettant pas à l'espèce d'accomplir son cycle biologique, etc.), son enjeu local est dégradé par rapport à son enjeu régional. Si ses effectifs sont classiques et son habitat est fonctionnel et répond à ses exigences écologiques, son enjeu local est égal à son enjeu régional. Bien entendu, toutes les situations intermédiaires sont possibles.



Critère d'effectifs	Effet sur l'enjeu local	Critère de fonctionnalité	Effet sur l'enjeu local	
Effectifs habituels pour l'espèce (extrêmement variable selon l'espèce, peut aller de 1 seul individu pour un rapace à plusieurs dizaines d'individus ou de pieds s'il s'agit d'une plante)	Niveau maintenu =	L'aire d'étude permet la réalisation du cycle biologique complet de l'espèce ou de sa composante la plus essentielle, la reproduction : nid, site de ponte, etc.	Niveau maintenu =	
Effectifs réduits pour l'espèce, présence occasionnelle	Baisse d'un niveau ↓	Espèce observée dans un habitat n'ayant qu'une utilité réduite pour l'espèce (portion infime du territoire de chasse d'un grand rapace, zone de transit non essentielle, etc.)	Boisse d'un niveau ↓	
Effectifs tout à fait insignifiants pour l'espèce	L'enjeu local passe à « Non significatif »	Observation dans un habitat tout à fait inhabituel pour l'espèce, sans aucune utilité fonctionnelle, présence accidentelle de l'espèce	L'enjeu local passe à « Non significatif »	

L'application du critère d'effectifs et du critère de fonctionnalité conduit à attribuer à chaque espèce patrimoniale (c'est-à-dire présentant un enjeu de conservation régional au moins faible) un enjeu local reflétant parfaitement l'importance de l'aire d'étude pour cette espèce.



* : Espèce invasive

4. Prise en compte du statut de protection

Le statut de protection (inscription dans une liste nationale ou régionale de <u>protection stricte</u>, ce qui exclue les simples interdictions de cueillette, par exemple) n'intervient pas dans l'évaluation de l'enjeu de conservation d'une espèce : nous le signalons bien entendu puisqu'il s'agit d'une <u>contrainte réglementaire</u>, d'autant plus forte que l'espèce en question présente un enjeu de conservation notable.

Nous signalons également le <u>statut juridique européen</u> des espèces et des habitats, notamment leur inscription dans les diverses annexes des directives européennes Oiseaux et Habitats/faune/flore. Mais là encore, cette inscription n'est au mieux qu'un indice de la possible « patrimonialité » d'une espèce ou d'un habitat, non sa preuve absolue. Et il ne s'agit pas d'une contrainte réglementaire à proprement parler.



PARTIE 3 : BIBLIOGRAPHIE

ACEMAV coll., DUGUET R. & MELKI F., 2003, les Amphibiens de France, Belgique et Luxembourg, Coll. Parthénope, Ed. Biotope, 480 p.

AFES. Référentiel pédologique 2008. Versailles : Quae, 2009, 405p (Collection Savoir-faire). (ISBN : 978-2-7592-0185-3).

ANDRE P., DELISLE C. E. & REVERET J.-P., 2003, L'évaluation des impacts sur l'environnement, processus, acteurs et pratique pour un développement durable, deuxième édition, Presses internationales Polytechnique, 519 p.

Anonyme, 2006, Convention Relative à la Conservation de la vie sauvage et du Milieu Naturel de l'Europe ; Groupe d'experts sur la conservation des amphibiens et des reptiles. Direction de la Culture et du Patrimoine culturel et naturel, 35 p.

ARNOLD E-N. et OVENDEN D., 2010, Le guide herpéto, troisième édition, Coll. Les guides du naturaliste, Ed. Delachaux et Niestlé, 290 p.

ARTHUR L., LEMAIRE M., 2009, Les Chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse, Publications scientifiques du Museum, Ed. Biotope, 544 p.

ASSOCIATION FRANCAISE DES INGENIEURS ECOLOGUES, 1996 – Les méthodes d'évaluation des impacts sur les milieux, 117 p.

BAREILLE C., Plan régional d'action pour les chiroptères, 2009, Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées, 2008-2012, DIREN/DREAL, 140 p.

BARATAUD M., 1996, Ballades dans l'inaudible, identification acoustique des chauves-souris, CD et livret d'accompagnement, Ed. Jama Sittelle, 51 p.

BARATAUD M., TUPINIER Y., 2012, Écologie acoustique des chiraptères d'Europe, traisième édition, Ed. Biotope, 344 p.

BARBAT et al., 2004, Prodrome Végétations de France

BARPI. Liste des accidents répertoriés sur les carrières : état des données au 07/07/2005.

BARTHE L., 2014, Liste rouge des amphibiens et des reptiles de Midi-Pyrénées, Ed. Nature Midi-Pyrénées, 12 p.

Bat Tree Habitat Key, 2018, Bats roosts in trees, Pelagic Publishing, 264 p.

BCEOM, 2004; L'étude d'impact sur l'environnement : Objectifs – Cadre réglementaire – Conduite de l'évaluation. Ed. du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, 153 p.

BELLMANN H, LUQUET G., 2009, Guide des sauterelles, grillons et criquets d'Europe occidentale, Les guides du naturaliste, Ed. Delachaux et Niestlé, 284 p.

BIRDLIFE INTERNATIONAL, 2004, Birds in the European Union: a status assessment. Wageningen, The Netherlands: BirdLife International, 59 p.

BISSARDON M., GUIBAL L. & RAMEAU J.-C., 1997. Corine biotopes. Version originale. Types d'habitats français. ENGREF, Nancy, 217 p.

BOUDOT J.P, GRAND D., WILDERMUTH H. & MONNERAT C., 2017, Les libellules de France, Belgique, Luxembourg et Suisse, deuxième édition, Ed. Biotope, 455 p.

CHAZEL L., DA ROS M., 2002, L'encyclopédie des traces d'animaux d'Europe, Ed. Delachaux et Niestlé, 384 p.

CLUZEAU S., MAMAROT J., 2002, Mauvaises herbes des cultures, Ed. Acta, 540 p.

COLLECTIF, 2002. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. T1 - Habitats forestiers, vol.1&2. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. La Documentation Française : 761 p.

COLLECTIF, 2002. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. T2 - Habitats côtiers. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. La Documentation Française : 399 p.



COLLECTIF, 2002. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. T3 - Habitats humides. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. La Documentation Française : 457 p.

COLLECTIF, 2002. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. T4 - Habitats agropastoraux, vol. 1. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. La Documentation Française : 524 p.

COLLECTIF, 2002. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. T4 «Habitats agropastoraux, vol.2. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. La Documentation Française : 470 p.

COLLECTIF, 2002. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. T5 - Habitats rocheux. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. La Documentation Française : 379 p.

COLLECTIF, 2002. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. T6 – Espèces végétales. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. La Documentation Française : 270 p.

COLLECTIF, 2002. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. T7 – Espèces animales. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. La Documentation Française : 352 p.

COMMISSION EUROPEENNE, Direction générale de l'environnement, 1999. Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne – Version EUR 15/2, 132 p.

CONSEIL EN ARCHITECTURE, URBANISME ET ENVIRONNEMENT l'Ariège. Les sous-entités paysagères

Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, 2010, Guide des plantes protégées de Midi-Pyrénées, Coll. Parthénope, Ed. Biotope, 400 p.

CORRIOL G, 2013, Liste rouge de la flore vasculaire de Midi-Pyrénées, Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, 16 p.

COSTES A., ROBIN J., 2016, Carnet d'identification des Orthoptères de Midi-Pyrénées, OPIE Midi-Pyrénées, 86 p.

CREN Midi-Pyrénées, 2011, Les Chauves-souris de Midi-Pyrénées, répartition, écologie, conservation, Ed. CREN, 256 p.

EISEN W., HANDEL A., ZIMMER U-E., 2003, Guide de la faune et de la flore, Ed. Flammarion, 542 p.

DEFAUT B., 2001, La détermination des orthoptères de France, deuxième édition, Ed. Bernard DEFAUT, 85 p.

DELARZE R., GONSETH Y., 2008, Guide des milieux naturels de Suisse, Ed. Rossolis, 424 p.

DELFORGE P., 2007, Guide des orchidées de France, de Suisse et du Benelux, Coll. Les guides du naturaliste, Ed. Delachaux et Niestlé, 288 p.

DIJKSTRA K.-D.B., 2015, Guide des libellules de France et d'Europe, Coll. Les guides du naturaliste, Ed. Delachaux et Niestlé, 320 p.

DIREN MIDI-PYRENNES & BIOTOPE, 2002, Guide de la prise en compte des milieux naturels dans les études d'impact, 76 p.

DUBOIS Ph.J., LE MARECHAL P., OLIOSO G. & YESOU P., 2008, Nouvel inventaire des oiseaux de France. Ed. Delachaux et Niestlé, 560 p.

DUBOIS P. J. & al., 2001, Inventaire des oiseaux de France. Avifaune de la France métropolitaine, Nathan, 400 p.

Du CHATENET Gaëtan, 2000, Coléoptères phytophages d'Europe, Tome 1, Ed. NAP, 359 p.

Du CHATENET Gaëtan, 2000, Coléoptères phytophages d'Europe, Tome 2, Ed. NAP, 258 p.

Du CHATENET Gaëtan, 2000, Coléoptères d'Europe, Volume 1 Adephaga, Ed. NAP, 625 p.

DUHAMEL G., 2004, Flore et cartographie des Carex de France, Troisième édition, Société nouvelle des éditions Boubée, 300 p.

FITTER R., FITTER A., BLAMEY M., 2009, Guide des fleurs sauvages, septième édition, Coll. Les guides du naturaliste, Ed. Delachaux et Niestlé, 352 p.

FITTER R., FITTER A., FARRER A., 1991, Guide des graminées, carex, joncs et fougères, Coll. Les guides du naturaliste, Ed. Delachaux et Niestlé, 255 p.

FREMEAUX S., 2015, Liste rouge des oiseaux nicheurs de Midi-Pyrénées, Ed. Nature Midi-Pyrénées, 10 p.



FREMAUX S., RAMIERE J. et collaborateurs, 2012, Atlas des oiseaux nicheurs de Midi-Pyrénées, Ed. Delachaux et Niestlé, 255 p.

GASC J-P. et al., 2004, Atlas of Amphibians and Reptiles in Europe, Publications scientifiques du Museum, Coll. Patrimoines naturels, 516 p.

GAYET G., BAPTIST F., BARAILLE L., CAESSTEKER P., CLEMENT J.-C., GAILLARD J., GAUCHERAND S., ISSELIN-NONDEDEU F., POINSOT C., QUETIER F., TOUROULT J., BARNAUD G., 2016, Guide de la méthode nationale d'évaluation des fonctions des zones humides, Office Nationale de l'eau et des milieux aquatiques – Version 1.0, Mai 2016.

GODINEAU F., PAIN D., 2007, Plan de restauration des chiroptères en France métropolitaine, 2008 – 2012, Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères, Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables, 79 p.

INFANTE SANCHEZ M., 2015, Liste rouge des bryophytes de Midi-Pyrénées, Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, 16 p.

INRS. Guide d'évaluation des risques. 1 em édition. Décembre 1999.

INRS. La sécurité dans les carrières. Août 1997.

INRS. Les maladies professionnelles, régime général. TJ 19, juillet 1999.

INRS, Principales vérifications périodiques. 1 ière édition. 1999.

INVS. Guide pour l'analyse du volet sanitaire des études d'Impact, Février 2000.

ISATIS 31, 2017, Clés de détermination de la flore de Haute-Garonne – Document de travail, 365 p.

ISSA N. et MULLER Y., 2015, Atlas des oiseaux de France métropolitaine. Nidification et présence hivernale (coffret 2 volumes), Ed. Delachaux et Niestlé, 1408 p.

JACQUOT E. (coord.), 2014. Atlas des Mammifères sauvages de Midi-Pyrénées – Livret 1 – Mammifères en Midi-Pyrénées, Coll. Atlas naturalistes de Midi-Pyrénées, Ed. Nature Midi-Pyrénées, 60 p.

JACQUOT E. (coord.), 2014. Atlas des Mammifères sauvages de Midi-Pyrénées – Livret 2 – Lagomorphes et Artiodactyles, Coll. Atlas naturalistes de Midi-Pyrénées, Ed. Nature Midi-Pyrénées, 80 p.

JACQUOT E. (coord.), 2014. Atlas des Mammifères sauvages de Midi-Pyrénées – Livret 3 – Carnivores, Coll. Atlas naturalistes de Midi-Pyrénées, Ed. Nature Midi-Pyrénées, 96 p.

JACQUOT E. (coord.), 2014. Atlas des Mammifères sauvages de Midi-Pyrénées – Livret 4 – Erinacéomorphes, Soricomorphes et Rongeurs, Coll. Atlas naturalistes de Midi-Pyrénées, Ed. Nature Midi-Pyrénées, 148 p.

JACQUOT E. (coord.), 2014. Atlas des Mammifères sauvages de Midi-Pyrénées – Livret 5 – Chiroptères, Coll. Atlas naturalistes de Midi-Pyrénées, Ed. Nature Midi-Pyrénées, 88 p.

JACQUOT E. (coord.), 2014. Atlas des Mammifères sauvages de Midi-Pyrénées — Livret 6 — Gestion conservatoire, Coll. Atlas naturalistes de Midi-Pyrénées, Ed. Nature Midi-Pyrénées, 80 p.

JOHNSON O., MORE D., 2014, Guide Delachaux des arbres d'Europe, Ed. Delachaux et Niestlé, 464 p.

KREINER G., 2007, The Snakes of Europe, Edition Chimaira (Germany), 317 p.

LAFRANCHIS T., 2000, Les Papillons De Jour De France, Belgique et Luxembourg et Leurs Chenilles, Coll. Parthénope, Ed. Biotope, 448 p.

LERAUT P., 2003, Le guide entomologique, Les guides du naturaliste, Ed. Delachaux et Niestlé, 527 p.

LESCURE J., MASSARY J-C., SIBLET J-P. et Collectif, 2013, Atlas des amphibiens et reptiles de France, Coll. Inventaires & biodiversité, Ed. Biotope et MNHN, 272 p.

LOUVEL J., GAUDILLAT V. & PONCET L., 2013. EUNIS. Correspondences entre les classifications EUNIS et CORINE Biotopes. Habitats terrestres et d'eau douce. Version 1. MNHN-DIREVSPN, MEDDE, 43 p.

LOUVEL J., GAUDILLAT V. & PONCET L., 2013. EUNIS, European Nature Information, System – Système d'information européen sur la nature. Classification des habitats. Traduction française. Habitats terrestres et d'eau douce. MNHN-DIREV-SPN, MEDDE, 289 p.



MAHE P., DE FAVERI N., 2000, A la découverte des milieux naturels de Midi-Pyrénées, Les escapades naturalistes de Nature Midi-Pyrénées, Ed. Nature Midi-Pyrénées, 56 p.

MEDD, 2004, Guide méthodologique pour l'évaluation des incidences des projets et programmes d'infrastructures et d'aménagement sur les sites Natura 2000, 96 p.

MIAUD C., MURATET J., 2007, Identifier les œufs et les larves des amphibiens de France, Ed. INRA, 200 p.

MINES ET CARRIERES. Empoussiérage, quide de l'exploitant. Volume 2, industrie minérale. Septembre 1997

MULLER S. (COORD.), 2004, plantes invasives en France, Coll. Patrimoines naturels, 62, Muséum National d'Histoire Naturelle, 168 p.

MURATET Audrey, MURATET Myr, PELLATON Marie, 2017, Flore des friches urbaines, Ed. Xavier Barral, 464 p.

NASHVERT PRODUCTION, 2002, Amphibiens chanteurs de France, de Suisse, de Belgique et du Luxembourg, guide sonore en CD.

POTTIER G. et collaborateurs, 2003, Guide des reptiles & amphibiens de Midi-Pyrénées, Ed. BEL OMBRA, 138 p.

POTTIER G. et collaborateurs, 2008 – Atlas de répartition des reptiles et amphibiens de Midi-Pyrénées. Coll. Atlas naturalistes de Midi-Pyrénées. Ed. Nature Midi-Pyrénées. 126 p.

REGNERY B., 2017, La Compensation écologique : Concepts et limites pour conserver la biodiversité. Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, 288 p. (Hors collection ; 40).

SARDET E., ROESTI C., BRAUD Y., 2015. Cahier d'identification des orthoptères de France, Belgique, Luxembourg et Suisse, Ed. Biotope, Coll. Cahier d'identification, 304 p.

SETRA, 2005, Guide technique, Aménagements et mesures pour la petite faune, MEDD, 264 p.

STREETER D., HART-DAVIS C., HARDCASTLE A., COLE F. & HARPER L., Guide Delachaux des fleurs de France et d'Europe, Ed. Delachaux et Niestlé, 704 p.

SVENSSON L., GRANT P. J., LESAFFRE G, Le Guide ornitho, Coll. Les guides du naturaliste, Ed. Delachaux et Niestlé, 527 p.

THIOLLAY J.M. & BRETAGNOLLE V., 2004, Rapaces nicheurs de France, distribution, effectifs et conservation. Delachaux et Niestlé, 175 p.

TISON J.-M, DE FOUCAULT B. (COORDS), 2014, Flora Gallica, Flore de France, Ed. Biotope, 1196 p.

TISON J. JAUZEIN P., MICHAUD H., Flore de la France méditerranéenne continentale, 2014, Naturalia Publications, 2080 p.

TOLMAN T., LEWINGTON R., 1997, Guide des papillons d'Europe occidentale et d'Afrique du Nord, Les guides du naturaliste, Ed. Delachaux et Niestlé, 320 p.

UICN France, MNHN, OPIE & SFO, 2016, La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Libellules de France métropolitaine, 12 p.

UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS, 2017, La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Mammifères de France métropolitaine, 16 p.

UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS, 2016, La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine, 32 p.

UICN France, MNHN, Opie & SEF, 2012, La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Papillons de jour de France métropolitaine, 18 p.

UICN France, MNHN & SHF, 2015, La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine, 12 p.



Législation :

Annexe 1 de la convention Znieff : Méthodologie de l'inventaire. Modernisation des Znieff en Midi-Pyrénées. DIRENmp / CBP-CBNmp / CREN MP – Août 2004, 155p.

Annexe 1 ter de la convention Znieff : Liste préliminaires de flore vasculaire, d'habitats et de fonges déterminants. Modernisation des Znieff en Midi-Pyrénées. DIRENmp / CBP-CBNmp / CREN MP — Août 2004, 61p.

Arrêté du 22 février 2017 du Conseil d'Etat redéfinissant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement

Arrêté du 23 mai 2013 (JORF n°0130 du 7 juin 2013 page 9491), portant modification de l'arrêté du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national.

Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement.

Arrêté ministériel du 30 décembre 2004 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Midi-Pyrénées

CBN des Pyrénées et Midi-Pyrénées, 2018, Liste des plantes exotiques envahissantes de Midi-Pyrénées, de liste de référence 2013 - Version de mise à jour février 2018.

CE, 2009, Directive 2009/147/CE, du Parlement Européen et du Conseil du 30 novembre 2009, concernant la conservation des oiseaux sauvages.

CEE, 1992, Directive 92/43/CEE, du Conseil du 21 mai 1992, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage.

Conseil de l'Europe, 1979, STE 104, Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe.

Liste des espèces d'oiseaux protégées en France en application de l'article L. 411-1 du Code de l'Environnement et de la Directive 79/409 du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages.

Liste des espèces végétales protégées en France en application de l'article L.411-1 du code de l'Environnement et de la Directive 92/43 du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

MEEDDAT, Arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

MEEDDM, Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

MEDD, Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

MEDD, Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

MTES, Note technique du 26 juin 2017 relative à la caractérisation des zones humides.

Sites internet:

ADES Eau France [en ligne]. Disponible sur :http://www.ades.eaufrance.fr/

Atlas des mammifères de Midi-Pyrénées : http://90plan.ovh.net/~naturemp/ATLAS MAM/index.html

Atlas des oiseaux nicheurs de France métropolitaine [En ligne] : www.atlas-omitho.fr

Atlas des oiseaux nicheurs de Midi-Pyrénées [En ligne] :

http://www.premiumwanadoo.com/naturemp/ATLAS_ORNITHO/avanc2009.php?Page=nb NPr2009

Banque de données botaniques et écologiques [En ligne] : http://sophy.u-3mrs.fr/sophy.htm

Base de données naturalistes faune [En ligne] : www.faune-france.org

Base de données collaborative de collecte et de partage d'observations d'orchidées de France métropolitaine [En ligne] : https://www.orchisauvage.fr/



Base de données naturalistes partagée en Midi-Pyrénées (BazNat) [En ligne] : http://www.baznat.net/

DREAL Occitanie: http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/

eFlore31, la flore en ligne de la Haute Garonne [En ligne] : http://isatis31.botagora.fr/fr/accueil.aspx

Géaportail [En ligne] : http://www.geoportail.fr/

Index synonymique de la flore de France [En ligne] : http://www.dijon.inra.fr/malherbo/fdf/

INFOTERRE [en ligne]. Disponible sur : < http://infoterre.brgm.fr/viewer/MainTileForward.do>

Insectes: http://aramel.free.fr/

Inventaire National Patrimoine Naturel [En ligne] : http://inpn.mnhn.fr/isb/index.jsp

I.U.C.N., 2003 - IUCN Red List of Threatened Species [En ligne]: http://www.redlist.org/search/search-expert.php

Législation [En ligne] : http://droitnature.free.fr

Lépi'Net – Les carnets du Lépidoptériste français [En ligne] : http://www.lepinet.fr

Listes rouges de l'UICN [En ligne] : http://www.uicn.fr/Liste-rouge-especes-menacees.html

METEO FRANCE. Climat Lot. Disponible sur :< http://climat.meteofrance.com/ >

MINISTERE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS ET DE LA REFORME DE L'ETAT. Service de consultation du plan cadastral. Disponible sur :http://www.cadastre.gouv.fr/scpc/accueil.do

MINISTERE DE L'ECOLOGIE, DE L'ENERGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER. Prévention des risques majeurs. Disponible sur :< http://www.prim.net/>

MINISTERE CULTURE. Base mérimée. Disponible sur :< http://www.culture.gouvfr/documentation/memoire/ LISTES/bases/france-dpt.htm>

Mission Migration [En ligne] : http://www.migraction.net/

Natura 2000 [En ligne] : http://www.natura2000.fr/

Office pour les insectes et leur environnement (OPIE) [En ligne] : http://www.insectes.org/opie/monde-des-insectes.html

Oiseaux [En ligne] : http://www.oiseaux.net/

Plan séisme. Programme national de prévention du risque sismique. Disponible sur :< http://www.planseisme.fr/spip.php?page=accueil>

Portail interministériel cartographique Picto-Occitanie [En ligne] : https://www.picto-occitanie.fr/accueil

Préfecture de l'Ariège : < http://www.ariege.gouv.fr/ >

Réseau partenarial des données sur les zones humides [En ligne] : http://sig.reseau-zones-humides.org/

SRCE Midi-Pyrénées [En ligne] : http://carto.mipygeo.fr/1/c_srce_consult.map

Système d'Information et de Localisation des Espèces Natives et Envahissantes (SILENE) [En ligne] : www.silene.eu/

Téla Botanica - Réseau des botanistes francophones [En ligne] : www.tela-botanica.org/

Vigie Nature [En ligne] : http://vigienature.mnhn.fr/



PARTIE 4 : AUTEURS DE L'ETUDE D'IMPACT ET DES ETUDES QUI ONT CONTRIBUE A SA REALISATION

Dans le cadre de son projet, la Société des Etablissements RESCANIÈRES s'est rapprochée du Bureau d'Etude ARTIFEX pour de se faire accompagner dans le montage du projet et la rédaction du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale.

Younn MORIN

Ingénieur Géologie et Environnement

Yoann MORIN a suivi une formation à l'Institut Polytechnique LaSalle Beauvais. Ingénieur en géologie et environnement, il s'est spécialisé dans le domaine des carrières. Au cours de sa formation, il s'est forgé une solide expérience du monde des carrières grâce à de nombreux stages au sein de différentes entreprises (groupe Holcim, Eurovia...). Formé sur de nombreuses thématiques : « Interprétation géologique et structurale », « Techniques et stratégie d'exploration (par prospection géophysiques, géochimique et mécanique) », « Techniques d'exploitation et de valorisation des ressources minérales », « Géologie et risques liés aux sols et sous-sol » ... Il est également formé aux outils informatiques de type SIG et modélisation des données du sous-sol. Il rejoint l'équipe de l'Artifex, au sein du pôle Industrie/Carrière en février 2014.

Cédric MROCZKO

Ecologue - Responsable Pôle Biodiversité

Cédric MROCZKO a suivi un cursus universitaire de géographie axé vers les questions d'aménagement du territoire. Il s'est toutefois orienté vers sa passion première, l'écologie. 2 années d'expérience, en tant que chargé d'études ornithologiques au sein de la LPO à Poitiers, lui ont permis de débuter sa spécialisation dans le domaine des études écologiques (inventaires faunistiques, évaluation de projets éoliens, rédaction de documents didactiques, etc.). Il a ensuite intégré l'équipe d'ECO-MED à Marseille en tant qu'expert en entomologie et ornithologie, responsable du pôle Entomologie et chef de projets (études réglementaires essentiellement) pendant 4 ans, puis l'équipe d'ECOSPHERE à Aubagne, en tant que chef de projets et spécialiste de la faune pendant 5 ans. Il a ainsi acquis une solide expérience dans le domaine méditerranéen, Corse comprise. Il est en charge depuis 2016 du pôle Biodiversité au sein d'ARTIFEX.

Julien MIEUSSET

Ecologue Botaniste - Chargé d'étude

Julien MIEUSSET est un botaniste titulaire d'une licence en géographie et d'un Master 2 Biologie Intégrée. Après une première expérience chez Nicolas Borel qui lui a permis d'approfondir ses connaissances sur les aspects Habitats Humides du site Natura 2000 « Marais d'Arles et de la Vallée de Baux », et un emploi de chargé d'étude Botaniste dans le bureau d'études ECOTONE en 2015, où il est spécifiquement intervenu sur les inventaires de Zones Humides à l'échelle de départements, il s'engage dans une mission scientifique de plus de 1 an à la Réserve Naturelle Nationale des Terres Australes en tant que Responsable du volet Flore-Habitat des lles de Saint-Paul et Amsterdam. Il intègre le pôle Biodiversité d'ARTIFEX en 2017 pour conforter le volet Flore et Habitats. Julien est aussi spécifiquement en charge de la détermination des zones humides, sous l'angle botanique bien entendu, mais aussi pédologique.



Fanny SCHOTT

Ecologue Botaniste - Chargée d'études

Fanny SCHOTT est une botaniste diplômée du Master 2 Ecologie et Gestion de la Biodiversité de l'Université de Montpellier. Plusieurs expériences dans des structures publiques et privées (ETEN Environnement, SICOVAL, IDE Environnement, DREAL Occitanie...) lui ont permis de développer des compétences sur les habitats naturels (dont zones humides) et la flore ainsi que de couvrir une grande partie du territoire français et de nombreux types d'études environnementales. C'est en 2018 qu'elle complète l'équipe d'Artifex au sein du pôle Biodiversité pour le volet Flore et Habitats.

Flavie LESCURE

Écologue Faunisticienne - Chargée d'études

Flavie LESCURE est diplômée d'un Master 2 Expertise Faune Flore, au Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris. Après une expérience au bureau d'études KARUM (Savoie), elle a intégré le pôle Biodiversité d'Artifex en tant que chargée d'études. Elle se spécialise sur les relevés faunistiques, et plus particulièrement les volets omithologiques, herpétologiques et entomologiques. Elle a une expérience associative de 3 ans, au sein de la LPO Grands-Causses où elle a réalisé le suivi des populations de Vautours et participé à la réintroduction du Gypaète barbu.



Valorhiz

PSIII, Parc Scientifique Agropolis 1900, Boulevard de la Lironde 34980 MONTFERRIER SUR LEZ

05 67 27 76 78

Note relative à l'ingénierie écologique appliquée à la restauration des populations de Nigelle de France et de Dauphinelle de Bresse Mathieu CHALAS et Robin PRUNIER



Chambre d'agriculture de l'Ariège

32 Avenue du Général de Gaulle 09000 Foix

05 61 02 14 00

Etude de l'état agronomique des sols et méthodologie pour le recomposer

Benoit RIOLS

ENTOMA

ENTOMA

14 Les Durands

81 240 ALBINE

05 67 27 76 78

Réalisation de passage écologique en 2016

Nicolas KOMEZA

A noter également l'intervention des organismes suivants :

- UMS Patrimoine Naturel;
- Muséum ;
- Conservatoire Botanique National





Annexes

Annexe 1 : Liste complète des espèces végétales relevées sur le site d'étude

Annexe 2 : Liste complète de la faune relevée sur le site d'étude (inventaires réalisés entre février 2017 et août 2018) Annexe 3 : L'ingénierie écologique appliquée à la restauration des populations locales de Nigelle de France après

exploitation de la carrière alluvionnaire - VALORHIZ - octobre 2018

Annexe 1 : Liste complète des espèces végétales relevées sur le site <u>d'étude</u>

Nom scientifique	Directive Habitats	Directive Hobitats Prioritaire	Protection Nationale	Liste rouge France	Protection régionale	Liste rouge régionale	ZNIEFF Midi-Pyrénées
Achillea millefolium L	194	91	ş;	30	30	LC	9
Agrostis capillaris L.	12	393	*8	260	340	LC	22
Agrostis stolonifera L.	15	190	- 11	4	4.	LC	4
Ajuga chamaepitys (L.) Schreb.	i i i	23.5	ŧà	25	25	<u>:</u>	Ħ
Alliaria petiolata (M.Bieb.) Cavara & Grande	174	(4)	¥(34	S	LC	5章
Allium vineale L		347	- 27	98	348	LC	
Alnus glutinosa (L.) Gaertn.	12	- 127	27	926	52%	LC	Ti.
Amaranthus retroflexus L		360		135	360	NA	9
Ambrosia artemisīifolia L.	1 02	333	20	20	(30)	3	i i
Anacamptis pyramidalis (L.) Rich.		(0)(*0	(0)	(4)	LC	14
Andryala integrifalia L	-	- Q-		· (4)		LC	
Anthoxanthum odoratum L	14	190	÷	:48		LC	
Anthriscus sylvestris (L.) Hoffm.	15	(30	70	63.0	(30	LC) -
Arctium lappa L	19	(4.0	+0	(48)	(4)	I.C	ä
Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl	1.7	250	71	380	270	LC	
Artemisia vulgaris L.	- 13	G-5	+5	30	(4).	LC	
Arum Italicum Mill.	2=	::::	±:	535	535	LC	=
Astragalus glycyphyllos L	14	(4)	¥	30	30	LC	a
Avena barbata Link subsp. barbata	2.5	383	#1	5.95	Sec.	LC	12
Avena fatua L.	35	200	- 23	-	540	22	54
Ballota nigra L	52	283	- 51	383	583	LC	2.5
Bellis perennis L.	52	(\$)	#	20	(2)	LC:	1
Beta vulgaris L		(4)	- 27	38	397	NA	
Bidens tripartita L.	112	627	27	929	525	LC	12
Bituminaria bituminosa (L.) C.H.Stirt.		390	- 80	· (#6)	1860	LC	Pyrénées
Blackstonia perfoliata (L.) Huds.	32	'S'	133	320	120	NE	1 1
Brachypodium sylvaticum (Huds.) P.Beauv.	1.0	393	+1		(4)	NE	:4
Bramus hardeaceus L	134	- 6	ş	280	- G	LC	4
Bryonia cretica L	19		+0	(*)	(*)	LC	10
Buddleja davidii Franch.	15	(30	70	630	(30	NA) -
Buglossaides arvensis (L.) I.M.Johnst.	1.4	(F)	#	·	· (4)	LC	i j
Campanula trachelium L),t	.80	- 33	(3)	(3)	-2.	15
Capsella bursa-pastoris (L.) Medik.		340	+5	545	740	LC	i a
Carex flacca Schreb.	1 :=	*	ž:	321	32	LC	=
Carex pendula Huds:	14	347	÷	30	30	rc	9
Carpinus betulus L.	1.0		75	5.00	3.00	ιc	25
Catapadium rigidum (L.) C.E.Hubb.	15	2.0	23	-	-	LC	5
Centaurea jacea L.	12	252	- 52	0.00	(8)	LC	12

Nont sci∉ntifique	Directive Habitats	Directive Habitats Prioritaire	Protection Nationals	Liste rouge France	Protection régionale	Liste rouge régionale	ZNIEFF Midt-Pyren das
Centaurea nigra L.	12	340	*?	238	330	18	10
Centaurium pulchellum (Sw.) Druce	- 12	- 525	20	929	120	LC	Ta .
Cerastium fontanum Baumg.	9	393	++	350	35	LC	e e
Cerastium glomeratum Thuill.	- 92	S)	20	20	20	rc	12
Ceratochloa cathartica (Vahl) Herter)3	(*)		(4)	(4)	-	19
Chara vulgaris L.	- 3	-	- 5			- 2	9
Chelidonium majus L.	39	3.00	#	1941	120	LC	34
Cichorium intybus L.	15	.34	78	850	330	LC	J:
Cirsium arvense (L.) Scop.	1.0	(4)	+5	343	190	LC	Ta .
Cirsium vulgare (Savi) Ten.		250	- 5	(20)	(3)	LC	
Clematis vitalba L.	1	145	+5	(40	(40)	LC	54
Calutea arbarescens L	1:	858	±3	583	883	- 3	
Canvalvulus arvensis L	14	647	#4	100	100	LC	14
Convolvulus sepium L.	1-	39.0	- 20	0.00	395	-	
Cornus mas L.	- 12	242	- 27	20	- 20	LC	Pyrénées et Plaine
Cornus sanguinea L		35.5	+1	200	93	LC	
Corylus avellana L.	122	a 7	- 27	4	4	LC	1
Crataegus monogyna Jacq.	:+	367	+)	5900	540	LC	:-
Cruciata laevipes Opiz	1 1 1	122	- 2	727	12	LC	Ta .
Cydonia oblonga Mill.	-	(4)	4.0		(*)	NA	E .
Cynosurus cristatus L.	192	S)	20	20	20	LC	12
Cyperus eragrostis Lam.	19	347	+:	(0)	300	NA	
Cytisus scoparius (L.) Link	- 1		- 27	-81	-	NE	- 4
Dactylis glomerata L			+:			LC	- 4
Datura stramonium L		320	70	830	520	NA	17
Daucus carola L.	=	· ·	-	200		LC	-
Delphinium ajacis L.		7*7.	-,	100		-	Plaine et Massif central
Delphinium verdunense Balb.		560	PNI	LC	100	EN	Région
Dioscorea communis (L.) Caddick & Wilkin	1 2 2	985	- 11		Sept.	LC	32
Dipsacus fullonum L	14	447		100		LC	14
Draba verna L.			- 20		345		
Echinochloa crus-galli (L.) P.Beauv.	34	847	- 27	20	31	LC	84
Echium vulgare L	7.8	58.5	*:	28.5	Sec.	LC	12
Elodea canadensis Michx.	14	30	\$ \$	3	3	NA	14
Elytrigia spec.	19	38	+0	2905	393		
Epilobium hirsutum L.		527	21	520	720	LC	7.
Epilobium tetragonum L.		340	+2	197	540	LC	5.4
Equiselum arvense L	(2	1527	20	320	20	IC	72
Equisetum palustre L.	136	5.4.7	+:		:=:	LC	a .
Erigeron canadensis L	1 5	-	- \$	51			3
Eryngium compestre L.		(+)				LC	- 4
Eschscholzia californica Cham.			72	350		NA	17

Nom sci≑ntifique	Directive Habitats	Directive Habitats Proortaire	Protection Nationale	Liste rouge France	Protection régionale	Lists rouge régionale	ZNIEFF Midi-Pyrénées
Euonymus europaeus L	1.0	997	*?	220	33%	LC	i e
Eupatorium cannabinum L.	T.	-25	20	020	020	LC	Ti.
Euphorbia amygdaloides L.	a	:002	1 2	:::::::::::::::::::::::::::::::::::::::	æ5	3	Et .
Eupharbia exigua L.	92	30	20	20	230	- 2	12
Euphorbia falcata L.)))	(e)((4)	:03		14
Euphorbia helioscopia L.	- 3	12	- 5		0	LC	9
Euphorbia lathyris L.	3.9	390	#	1941	347	LC	84
Euphorbia peplus L.	15	.500	70	350	330	LC) ?
Festuca longifolia Thuill.	14	347	¥5	(4)	198	LC	14
Foeniculum vulgare Mill.		250	- 51	(2)	(3)	NA	
Fraxinus excelsior L.	-	345	*0	(40)	(40)	LC	54
Fumaria officinalis L	12	130	- 33	883	883	LC	
Galeopsis angustifolia Ehrh. ex Hoffm.	14	640	**	140	100		ł.
Galium album f. dunense (Carb.) B.Bock comb. nov. prop.	12	394	22	- 365			1.7
Galium aparine L	55	240	- 27	30	- 30	LC	14
Galium verum L	2.0	38.5	+4	20	200	LC	£*
Geranium dissectum L.	12	147	¥3	4	-	LC	5.
Geranium molle L.		Ge01	*)	5900	1200	LC	:-
Geranium robertianum L.	12	-225	27	525	520	LC	Ti.
Geum urbanum L		540	-			LC	E .
Glechoma hederacea L.	92	S'	20	20	280	LC	12
Hedera helix L		363	*5	300	300	LC	
Helianthus annuus L	-	-	27	្នា		NA	3
Helleborus foetidus L.	1.4	300	+5			LC	19
Helminthotheca echioides (L.) Holub	27	.550	70	330	530	LC) .
Hippocrepis comosa L.		Sec	+			LC	-
Halcus lanatus L.	.,	27.5	71	100	100	LC	
Hypericum perforatum L	-(4	560	45	560	540	LC	14
Impatiens glandulifera Royle		983	#1	Sec	Sept.	NA	3=
Jacobaea vulgaris Gaertn.	4	640	44	140	140	LC	i i
Juglans regia L	7.0	3.00	20	- 365		NA	17
Juncus acutiflorus Ehrh. ex Hoffm.	55	240	- 27	-	31	LC	14
Juncus bulanius L.	18	383	*:	28.5	26.5	LC	12
Juncus conglomeratus L.	14	(a)	¥:	31	3	LC	94
Juncus effusus L	19	30	*2	38.5	3,83	LC	12
Juncus inflexus L.	11	727	27	520	520	LC	74
Kickxia spuria (L.) Dumort.	::	30.	+2	147	197	LC	
Lactuca perennis L	(2	12V	20	20	20	LC	72
Lactuca saligna L	19	(4.)	÷	:0:		LC	a-
Lactuca serriola L	4	-	- \$		-	LC	
Lactuca virosa L	:	(0.0	+:			LC	19
Lagurus ovatus L.	1.5	520	7.0	350		NA	17

Nom sci⊭ntifique	Directive Habitats	Directive Habitats Prioritaire	Protection Nationals	Liste rouge France	Protection régionale	Liste rouge réglonale	ZNIEFF Midi-Pyrën des
Lamium maculatum (L.) L.	12	340	#2	138	380	LC	(e
Lamium purpureum L	1.1	- 62%	20	920	020	LC	Ta .
Laserpitium latifolium L	a	393	1 0	(35)	353	LC	a
Lathraea clandestina L.	- 12	<u>a</u>	20	20	20	TC.	2
Lathyrus aphaca L	19	(*)	*(LC	Pyrénées
Lathyrus hirsutus L.	- 3		- 5		0	lC	- 9
Lathyrus latifolius L	39	₩ (#	360	360	LC	ŧ =
Lathyrus pratensis L.	- 5	320	70	850	350	LC	22
Legausia speculum-veneris (L.) Chaix	14	(4)	¥5	343	[4].	LC	Pyrénées et Plaine
Lepidium draba L		250	- 5	(20)	(3)	LC	
Leucanthemum vulgare Lam.	- 1	145	*0	(40	(40)	LC	54
Ligustrum vulgare L	12	828	±3	883	883	LC	35
Linaria repens (L.) Mill.	14	647	45			LC	14
Linaria supina (L.) Chaz.	:+		- 20	0.00		LC	19
Linaria vulgaris Mill.	15	200	- 27	20	80	LC	34
Linum grandiflorum Desf.		38.5	÷	200	200	-	88
Lolium multiflorum Lam.	1	147		4	4	LC	7- 7-
Lolium perenne L	:+	(40)	+0	5900	5400	LC	:•
Lotus angustissimus L.	- 1	27.	- 27	120	100	LC	Ta
Lotus comiculatus L.	-	(91)	-			LC	-
Lotus maritimus L	12	- Si	20	20	280	**	Région
Lychnis flos-cuculi L.	19	262	+:	7007	300	-	4
Lycopus europaeus L	- 4		- 3	21	- 61	LC	19
Lysimachia arvensis (L.) U.Manns & Anderb.	19		- 1			LC	19
Lysimachia foemina (Mill.) U.Manns & Anderb.	15	3.20	70	330	520	-	1 -
Lythrum salicaria L.	1 1 2	367	20	200	200	LC.	
Malus spec.		J=).	-,			-	
Malva sylvestris L	- 14	320	45	- 20	200	LC	34
Matricaria chamomilla L. nom. ambig.	::	98	#:	921	99		34
Medicago mínima (L.) L	1.4	347	#1	-	36	LC	14
Medicago sativa L			20			DD	17
Melilotus albus Medik.	12	20	- 53	33	81	LC	37 2 <u>4</u>
Mentha arvensis L.	/#	38.5	**	100	040	LC	14
Mentha pulegium L.	34	(20)	# # T	3	(a)	LC	9 4
Mentho suaveolens Ehrh.	-	30	**	2003		I.C	18
Mercurialis annua L	12	20	27	520	1000 1000	LC	12
Myosofis arvensis Hill		360	+2	190	100	LC	
Myriophyllum spicatum L	(2	- 24 - 25	20	20	20	DD	72
Najas marina L			*:			LC	
Nigella hispanica var. parviflora Coss.	1 3	3.0	PNT	VU	्	EN	- Région
Oenothera biennis L.			TOTAL:	*		CIA	realion
Onanis natrix L.	1.7	.00.0	70	350	58.5	ıc	17

Nom scientifique	Directive Habilats	Directive Habitats Prioritaire	Protection Nationals	Liste rouge France	Protection régionale	Liste rouge régionale	ZNIEFF Midi-Pyrėn ćes
Ononis repens subsp. procurrens (Wallr.) Brig.	19	3400	#2	290	380	LC	9
Onopordum acanthium L	T.	- 626	20	020	020	LC	Ti.
Ophrys aranifera Huds.	a	393	++	360	363	3.	a
Origanum vulgare L	- 92	36°	20	20	20	LC	12
Ornithogalum umbellatum L.	13	(* ()	¥((*)	(4)	LC	9
Panicum capillare L.		- 4	- 5			NA	9
Panicym miliaceum L.	9.4	397	#	363	363	NA	<u></u> ;4
Papaver rhoeas L	:5	.30	70	80	30	LC	12
Persicaria lapathifolia (L.) Delarbre	1.5	(4)	* 5	543	(4).	LC	14
Persicaria maculosa Gray	1.5	270	7).	350	(3)	LC	
Petrorhagia prolifera (L.) P.W.Ball & Heywood		145	=5	(40)	(40)	LC	54
Phleum protense L.	12	1881	33	88	883	LC	35
Phragmites australis (Cav.) Steud.	14	-847	*	100	100	-	14
Plantago lanceolata L.	19	C#-C	20	0.00	- 30	LC	.,
Plantago major L	32	247	- 27	20	- 20	LC	34
Plantago media L	34	385	+4	90	90	LC	a
Poa annua L.	1 1	a 7.		4	4	LC	74
Polygonum aviculare L.		3407	+0	5900	5400	LC	
Polypogon manspellensis (L) Dest.	- 4	- 25.	27	727	100	LC	74
Populus alba L.	=	.000	-	(4)	(4)	NA	8
Populus nigra L.	12	31	20	20	20	DD	12
Portulaca oleracea L.		243	+:	7007	300	LC	-
Potamogeton berchtoldii Fieber		- 2	- 27	ः	-	LC	Massif central
Potamogeton crispus L.	1.4		4.5			LC	14
Potamogetan pusillus L.	25	320	7.5	330		LC	Plaine
Potentilla reptans L.	1 2	247	20	200	200	LC	(31,1391139)
Potentilla verna L		,*).	-			-	
Poterium sanguisorba L.	- 14	320	45	- 20	20		
Prunus cerasus L	==	585	±1	Sec	State	NA	2.5
Prunus spinosa L.	14	- 32	#5	-		LC	14
Pulicaria dysenterica (L.) Bernh.			*1			LC	.,
Pulmonaria officinalis L	32	247	\$7	20	20	्र	15
Quercus pubescens Willd.	7.0	38.5			040	LC	12
Ranunculus acris L.	132	(20)	 ≨:	- CA	- C	LC	34
Ranunculus bulbosus L.	-	30	**			LC	
Ranunculus repens L.	1 1 2	200	27	520	1.00 (I	LC	17
Reseda lutea L.	-	360	+2	140	190	LC	
Reseda hiyteuma L.	102	- 32 t	20	20	20	LC	12
Rhamnus cathartica L	_	:47				LC	Plaine
Robinia pseudoacacia L	# = = = = = = = = = = = = = = = = = = =		¥4 \$1	31	्	NA	
Rosa arvensis Huds.						LC	
Rostraria cristata (L.) Tzvelev		393	70	320	58.5	LC	17

Nom sci⊭ntifique	Directive Habitats	Directive Habitats Prioritaire	Protection Nationals	Liste rouge France	Protection régionale	Liste rouge régionale	ZNIEFF Midt-Pyrènées
Rubus fruticosus L	9.0	350	#2	2300	388	36	9
Rumex acetosa L.	T.	- 670	27	929	1020	LC	72
Rumex acetosella L	a	:00	1 9	·:es:	æ:	LC	a
Salix alba L	1/2	- Sa'	20	20	20	TC.	12
Salix purpurea L.	19	(*)	*(300	:07	LC	
Salvia verbenaca L.	- 3				0	LC	Plaine
Sambucus ebulus L.	37	397	£	363	1963	LC	1,4
Sambucus nigra L	:5	.37	- 20	850	330	LC	12
Saponaria officinalis L.		(4)	+ 5	190	198	LC	14
Scandix pecten-veneris L	1.5	250	7).	020	(3)	LC	Pyrénées et Plaine
Schedonorus pratensis (Huds.) P.Beauv.		145	+5	(40)	(40)	- 4	=
Scirpoides haloschoenus (L.) Soják	12	858	\$3	883	587	LC	8
Scrophularia canina L	14	640	45	- 6		LC	14
Sedum acre L	2+	0.00	- 20		0.60	LC	
Senecio inaequidens DC.	- 12	341	- 25	30	81	2	14
Senecio inaequidens DC	-	38.5	÷	19.1	1915	NA	
Senecio vulgaris L.	1 1 2	ią/.	- 17	4	- G	LC	1 1
Serapias vomeracea (Burm.f.) Briq.		340	+)	5900	5400	LC	Massif central
Setaria italica (L.) P.Beauv.	- 1	225	- 21	727	72	NA	(chaper) secure
Setaria italica subsp. viridis (L.) Thell.		(4)			(44)	3	
Sherardia arvensis L	192	25	20	20	20	LC	12
Silene baccifera (L.) Roth	54	267	+"	7.00	3.00		
Silene italica (L.) Pers.	- 4	-	- 2	ं		LC	Plaine et Massif central
Silene Iatifolia Poir.	1 1					LC	- a
Silene vulgaris (Maench) Garcke				350		LC	
Silybum marianum (L.) Gaertn.	15	- 25 - 26	50	250	30	LC	E :2
Sinapis arvensis L						LC	Plaine
Solanum nigrum L.		560	7/ 45	30	30	LC	Tione
Sonchus asper (L.) Hill						LC	
Sorbus aucuparia L.	19	38	#3 #3	30	30	LC	74 14
Sorghum bicolor (L.) Moench						NA	
Spergula rubra (L.) D.Dietr.	2.5	25	- 23	30	350	1965	j?
Sporobolus indicus (L.) R.Br.	1 1 1	S#1	- 57		30	NA	34
	/ 1	255	*:	25 A	(#) (#)	NA	\$!
Stachys annua (L.) L.	12	(4)	¥7				34
Stachys recta L.	1 19	30	*2	28.6	28	I.C	1 1
Stellaria holostea L		127		200	1.21	LC	
Stellaria media (L.) VIII.	1.0	350		200	20	LC	
Succisa pratensis Moench	(2	200	20	20	_320	rc	12
Taraxacum officinale F.H.Wigg	138	3.00	+1	32.		LC	<u> </u>
Thymus × citriodarus (Pers.) Schreb.			*			LC.	
Torilis arvensis (Huds.) Link	1.0	(0)	+1	(0)		LC	19
Tragapagan pratensis L	- 55	20	- 50	850	350	LC	17

Nom sci e ntilique	Directive Habitats	Directive Habitats Prioritaire	Protection Nationals	Liste rouge France	Protection régionale	Liste rouge régionale	ZNIEFF Midi-Pyrènées
Trifolium campestre Schreb.	1.2	90	*2	130	387	LC	1.0
Trifolium pratense L.	14	- 62%	20	020	020	LC	10
Trifolium repens L.		(8)	++	(8)	· (85)	LC	e e
Triticum spec.	122	26°	20	320	20	×	12
Tussilago farfara L.	13	(0)	*((4)	(4)	LC	19
Typha angustifolia L	- 3	- 2			(6)	LC	Massif central
Ulex europaeus L	3.9	₩ (#	363	360	LC	:#
Ulmus minor Mill.	.5	.34	70	50	550	LC	25
Urtica dioica L	1+	(4)	¥5	365	198	LC	14
Valerianella locusto (L.) Laterr.	1.5	250	- 5).	050	(3)	LC	Pyrénées
Verbascum thapsus L.		345	+0	(40	(40	LC	54
Verbena officinalis L.	1 14	(2)	\$3	82	82	LC	8
Veronica anagallis-aquatica L	84	680	#2	(m)	(m)	LC	:4
Veronica arvensis L	9#	383	23	383	383	LC	57
Veranica chamaedrys L	134	30	- 23	ಾ	- 20	LC	54
Veronica persica Poir.		35	ŧ	30	30	NA	÷
Veronica serpyllifolia L.	12	i ā 7	- 27	4	-	LC	74
Vicia cracca L.	1.0	99	#2	230	387	LC	10
Vicio hirsuto (L.) Gray	T.	-272	20	525	727	LC	Pyrénées
Vicia sativa L	==	(9)	+	3.63	393	LC	=
Viala arvensis Murray	12	S'	20	20	20	LC	Pyrénées
Vitis spec.	£ 9	363	#:	(0)	300		.=
Xanthium strumarium L.	- 5					NA	
Zea mays L	1.0	(+)	+:	(+)		-	19

Légende : PN1 : Protection nationale, article 1 ; LC : Préoccupation mineure ; VU : vulnérable ; EN : en danger ; DD : données insuffisantes ; NA : Non applicable

Annexe 2 : Liste complète de la faune relevée sur le site d'étude (inventaires réalisés entre février 2017 et août 2018)

Espèce	Protection France	Statut Europe	Liste rouge riationale	Liste rouge nationale : oiseaux hivemants	Liste rooge nationale : oiseaux migrafeurs	Liste rouge régionale Midi- Purénées
	Amphibie	ens				
Alyte accoucheur (Alytes obstetricans)	PN2	DH4	LC	8	88	EN
Crapaud épineux (Bulo spinosus)	PN3	(8)	LC	8	850	LC
Grenouille rieuse (Pelophylax ridibundus)	PN3	DH5	LC	25	- Sec.	0
Grenouille rousse (Rana temporaria)	PN5	DH5	LC	8:	100	LC
Pélodyte ponctué (Pelodytes punctatus)	PN3	688	LC	2	200	LC
Rainette méridionale (Hyla meridionalis)	PN2	DH4	LC	8	88	LC
7-407/38-108-201-30-30-30-30-30-30-30-30-30-30-30-30-30-	Reptilet					
Couleuvre verte et jaune (Hierophis viridiflavus)	PN2	DH4	LC	- 1	380	LC
Lézard des murailles (Podarcis muralis)	PN2	DH4	LC	51	State	LC
Lézard vert occidental (Lacerta bilineata)	PN2	DH4	LC	- 8	220	NT
Tortue de Floride (Trachemys scripta)	:=	980	NA	E:	30	0
	Mammifè	res				
Blaireau (Meles meles)		0.50	LC	-	3(4)	0
Chevreuil (Capreolus capreolus)			LC	E:	a i	0
Lapin de garenne (Oryctolagus cuniculus)	9	1965	NT	E.	547	0
Ragondin (Myocastor coypus)	-	3:63	NA	=	88	0
Renard roux (Vulpes vulpes)	-	100	LC	-2		0
Sanglier (Sus scrofa)	8	147	LC	2	1921	0
Grand Rhinolophe (Rhinolophus ferrumequinum)	PN2	DH2/DH4	LC		300	
Minioptère de Schreibers (Miniopterus schreibersi)	PN2	DH2/DH4	VU	100	5+3	- 12
Noctule de Leisler (Nyctalus leisleri)	PN2	DH4	NT		- 12	
Pipistrelle commune (Pipistrellus pipistrellus)	PN2	DH4	NT	E:		14
Pipistrelle de Kuhl (Pipistrellus kuhlii)	PN2	DH4	LC	P.	.93	79
Pipistrelle pygmée (Pipistrellus pygmaeus)	PN2	DH4	LC	8	131	8.5
Murin de Daubenton (Myotis daubentonii)	PN2	DH4	LC	- 3	320	72
Murin à oreilles échancrées (Myotis emarginatus)	PN2	DH2/DH4	LC	£:	3 9	÷.
Grand Murin (Myotis myotis)	PN2	DH2/DH4	LC		54%	Çe.
- 11 15 -	Coléoptè					1.
Lucane cerf-valant (Lucanus cervus)	San Charles Control	DH2	72		020	74
	Rhopaloce					
Ecaille chinée (Callimorpha quadripunctaria)	-	DH2	Ét.		35	85
Zygène de la lavande (Zygaena lavandulae)		083	55	8	230	0
Amaryllis (Pyrania tithonus)	8	145	LC	8	(a)	0
Argus bleu (Polyommatus icarus)	a	(*)	LC	F.	(#1	0
Aurore (Anthocharis cardamines)	1.	(+)	LC		5+3	0

Espèce	Protection France	Statut Europe	Liste rouge nationale	Listo rouge nationale : olseaux hivernants	Liste rouge nationale : ciseaux migrateurs	Liste rouge regionale Midi- Pyrenees
Azuré de l'esparcette (Polyommatus thersites)	3	100	ľC	5	Sec	0
Azuré des nerpruns (Celastrina argiolus)	9	96	LC	- 8	19	0
Azuré du trèfle (Everes argiades)	9	12	LC	9	(S)	0
Azuré porte-queue (Lampides boeticus)		188	LC	Ē.	395	0
Bel-Argus (Lysandra bellargus)	1 1	*	LC.	- 15	*	0
Belle-Dame (Vanessa cardui)	12	723	LC	2:	925	0
Céphale (Соепопутрћа arcania)		18	LC	F.:	30	0
Collier-de-corail (Aricia agestis)	-	1060	LC	165	340	0
Cuivré commun (Lycaena phloeas)	1.5	1.50	LC		250	0
Cuivré fuligineux (Lycaena tityrus)	14	4	LC	14	(a)	0
Fadet commun (Coenonympha pamphilus)	- 1	1958	LC	¥:	393	0
Flambé (Iphiclides podalirius)	1 3	88	LC	- 6	88	0
Grand Nacré (Argynnis aglaja)		0.53	LC		250	0
Hespérie de la houque (Thymelicus sylvestris)	8	7.5	LC	8		0
Machaon (Papilio machaon)			LC	181		0
Mégère (Lasiommata megera)		(*)	LC	- 2		0
Mélitée des centaurées (Melitaea phoebe)	-		LC	8	-	0
Mélitée des scabieuses (Melitaea parthenoides)		18	LC.	9	93	0
Myrtil (Maniola jurtina)	-	1881	LC	5	385	0
Paon-du-jour (Aglais io)			LC		25:	0
Petit Mars changeant (Apotura ilia)	1 3	925	LC	=	- 33	0
Petit Nacré (Issoria lathonia)		- 1	LC		- 30	0
Petite Tortue (Aglais urticae)	-	760	LC	-		0
Petite Violette (Boloria dia)	1.	10.70	LC			0
Piéride de la moutarde (Leptidea sinapis)		1/25	LC	2-	19/1	0
Piéride du chou (Pieris brassicae)	9	395	LC.		260	0
Piéride du navet (Pieris napi)	8	78	LC	5	80	0
Procris (Coenonympha pamphilus)		0.53	LC		.50	0
Silène (Brintesia circe)	3	143	LC	2	241	0
Souci (Colias crocea)	- 2		LC	- 8	292	0
Sylvain azuré (Limenitis reducta)		(#2	LC	15	380	0
Sylvaine (Ochlodes sylvanus)		\$\$	LC		72	0
Thècle des nerpruns (Satyrium spini)	-	588	LC		240	0
Vulcain (Vanessa atalanta)		(39)	LC	TE:	350	0
	Odonates		1		-1.	
Agrion à larges pattes (Platycnemis pennipes)	-	525	LC		- 22	0
Agrion de Vander Linden (Erythromma lindenii)		2865	LC	-	340	0
Agrion porte-coupe (Enallagma cyathigerum)	-	(6)	LC		(4)	0
Caloptéryx éclatant (Calopteryx splendens)		(*)	LC		17/	0

Espēce	Protection France	Statut Europe	Liste rouge nationale	Liste rouge nationale : olseaux hivernants	Liste rouge nationale : oiseaux migrateurs	Liste rouge régionale Midi- Pyrénées
Caloptéryx méridianal (Calopteryx virgo meridionalis)	3	1952	ľC	TE .	520	0
Caloptéryx occitan (Calapteryx xanthostoma)	3	(4)	LC		*	0
Gomphe à forceps (Onychogomphus forcipatus)	9	18	LC	8	931	0
Gomphe vulgaire (Gomphus vulgatissimus)	G-	:393	LC	51	351	0
Sympétrum de Fonscolombe (Sympetrum fonscolombii)	=	323	rc	==	325	0
	Orthoptèn	08	hi:	20	3 at	
Caloptène ochracé (Calliptamus barbarus barbarus)	-	NE.	LC		30	0
Conocéphale gracieux (Ruspolia nitidula)	-	1000	LC		540	0
Courtilière (Gryllotalpa gryllotalpa)	1.5	0.24	LC	- 51	250	0
Criquet des bromes (Euchorthippus declivus)	14	4	LC	E:	(2)	0
Criquet des clairières (Chrysochraon dispar)	9	1988	LC	¥:	320	0
Criquet des pâtures (Chorthippus parallelus parallelus)	3	68	LC	- 6	(3)	0
Criquet duettiste (Charthippus brunneus brunneus)		05%	LC		250	0
Criquet mélodieux (Chorthippus biguttulus)	3	185	LC	8		0
Criquet noir-ébène (Omocestus rulipes)		(+)	LC	- 8		0
Criquet opportuniste (Eucharthippus declivus)	~	(*)	LC	- 5	585	0
Criquet pansu (Pezotettix giornae)	3		LC	- 6		0
Decticelle des friches (Pholidoptera femorata)	=	18	LC	2	540	0
Decticelle frêle (Yersinella raymondii)	-	:::::::::::::::::::::::::::::::::::::::	LC	-	385	0
Dectique à front blanc (Decticus albifrons)	9	1:22	LC	- 2	200	0
Grande Sauterelle verte (Tettigonia viridissima)	3	93	LC	8	- 22	0
Grillon bordelais (Eumodicogryllus bordigalensis)	-	- 32	LC			0
Grillon champêtre (Gryllus campestris)		(e)	LC		540	0
Grillon d'Italie (Oecanthus pellucens)		11.00	LC			0
Grillon des bois (Nemobius sylvestris)		745	LC		197	0
Aiolope automnale (Aiolopus strepens strepens)	1.4	196	LC		242	0
Ephippigère carénée (Uromenus rugosicollis)	8	35	LC	-	88	0
Ephippigère des vignes (Ephippiger ephippiger)		054	LC		.550	0
Œdipode à ailes bleues (Oedipoda caerulescens caerulescens)	28	1991	LC		35)	0
Leptophye ponctuée (Leptophyes punctatissima)	14	P	LC	F.	= 1:	0
Criquet mélodieux (Chorthippus biguttulus)		(%) .	LC	F.	.983	0
Œdipode automnale (Alolopus strepens)	3	683	LC.	18	20	0
Œdipode rouge (Oedipoda germanica)	2	12	LC	- 8	35	0
Œdipode soufrée (Oedaleus decorus)	3	197	LC	£	940	0
Phanéroptère liliacé (Tylopsis lilifalia)	9	(*)	LC	F:		0
Phanéroptère méridional (Phaneroptera nana)	s	180	LC	T.S.	340	0
Phasme étrusque (Bacillus rossius)	3	@	LC	- 8	8	0
Tétrix commun (Tetrix undulata)	3	723	ıc	8	541.	0
Tétrix des plages (Paratettix meridionalis)	:-		LC	-		0

Espèce	Protection France	Statut Europe	Liste rouge nationale	Listo rouge nationale : olseaux hivernants	Liste rouge nationale : ciseaux migrateurs	Liste rouge regionale Midi- Pyrenees
	Oiseaux		-			
Accenteur mouchet (Prunella modularis)	PN3	\$	LC	NA	~ ·	LC.
Aigle botté (Hieraaetus penntaus)	PN3	DO1	NT	NA	93	NT
Aigrette garzette (Egretta garzetta)	- 1	1891	NT	rc.	NA	LC.
Alouette des champs (Alauda arvensis)			NT	LC	NA	LC
Alouette Iulu (Lullula arborea)	PN3	DO1	LC	NA	525	LC
Bergeronnette des ruisseaux (Motacilla cinerea)	PN3	15	LC	NA.	50	LC
Bergeronnette grise (Motacilla alba)	PN3	((e)	LC	NA.	- 20	LC
Bouscarle de Cetti (Cettia cetti)	PN3	0.50	LC	NA	3.50	LC
Bruant des roseaux (Emberiza schoeniclus)	PN3	48	EN	# FE	NA	12
Bruant proyer (Emberiza calandra)	PN3	1458	LC	E:	3	NT
Bruant zizi (Emberiza cirlus)	PN3	828	LC	-	NA	LC
Busard Saint-Martin (Circus cyaneus)	PN3	DO1	LC	NA	NA	EN
Buse variable (Buteo buteo)	PN3	(AS)	LC	NA	NA	LC
Canard colvert (Anas platyrhynchos)		(*)	LC	LC	NA	LC
Chardonneret élégant (Carduelis carduelis)	PN3	(*)	VU	NA.	NA	LC
Chevalier guignette (Actitis hypoleucos)	PN3		NT	NA	DD	EN
Chouette hulatte (Strix aluca)	PN3	18	ıc	NA	S2()	ιc
Cisticole des joncs (Cisticola juncidis)	PN3	1891	VU		361	VU
Corneille noire (Corvus corone)	-	(2)	LC	NA	201	LC
Coucou gris (Cuculus canorus)	PN3	85	LC	2	DD	LC
Épervier d'Europe (Accipiter nisus)	PN3	SES	LC	NA	NA	LC
Étourneau sansonnet (Sturnus vulgaris)	-	1000	LC	LC	NA	LC
Faisan de Colchide (Phasianus colchicus)		10.00	LC			LC
Faucon crécerelle (Falco tinnunculus)	PN3	725	NT	NA.	NA	LC
Faucon hobereau (Falco subbuteo)	PN3	196	LC	- 3330	NA	NT
Faucan pèlerin (Falco peregrinus)	PN3	DO1	LC	NA	NA.	VU
Fauvette à tête noire (Sylvia atricapilla)	PN3	0.5%	LC	NA	NA	LC
Fauvette grisette (Sylvia communis)	PN3	145	LC	20000	DD	NT
Foulque macroule (Fulica atra)	3		LC	NA	NA	VU
Geai des chênes (Garrulus glandarius)		*	LC	NA		LC
Gobernouche noir (Ficedula hypoleuca)	PN3	147	VU	I E	DD	CR
Goéland leucophée (Larus michahellis)	3 3	500	LC	NA	-	LC
Grand Corbeau (Corvus corax)	PN3	(%)	LC	- 1870		LC
Grand Cormoran (Phalacrocorax carbo)	PN3	100	LC	ıc	NA	NA
Grande algrette (Ardea alba)	PN3	DO1	NT	LC LC	227	92
Grèbe huppé (Padiceps cristatus)	PN3	-	LC	VICE .	340	LC
Grimpereau des jardins (Certhia brachydactyla)	PN3	166	LC		140	LC
Grive draine (Turdus viscivorus)	5.1950	1(5)	LC	NA	NA	LC

Espèce	Protection France	Statut Europe	Liste rouge nationale	Liste rouge nationale : olseaux hivernants	Liste rouge nationale : oissaux migrateurs	Liste rouge régionale Midi- Pyrénées
Grive musicienne (Turdus philomelos)	3	190	LC	NA	NA	LC
Gros-bec casse-noyaux (Coccothraustes coccothraustes)	PN3	(86)	LC	NA	40	LC
Guêpier d'Europe (Merops apiaster)	PN3	15.	LC	NA	NA	LC
Héron cendré (Ardea cinerea)	PN3	188	LC	NA	NA.	LC
Hêron garde-bœuts (Bubulcus ibis)	PN3)(0)	LC	NA	3.00	LC
Hirondelle de fenêtre (Delichon urbicum)	PN3	*	NT	150	DD	VU
Hirondelle de rivage (Riparia riparia)	PN3	925	LC	- 8	DD	EN
Hirondelle rustique (Hirundo rustica)	PN3	(146)	NT	Ħ	DD	EN
Linotte mélodieuse (Carduelis cannabina)	PN3	:30	VU	NA	NA	VU
Lariot d'Europe (Orialus arialus)	PN4	7.50	LC	=	NA	LC
Martinet noir (Apus apus)	PN3	75	NT		DD	LC
Martin-pêcheur d'Europe (Alcedo atthis)	PN3	DO1	VU	NA.	568	LC
Merle noir (Turdus merula)	1.4	3963	LC	NA	NA	LC
Mésange à longue queue (Aegithalos caudatus)	PN3	(5)	LC	-	NA	LC
Mésange bleue (Cyanistes caeruleus)	PN3	- 6	LC	29	NA	I.C
Mésarige charbonnière (Parus major)	PN3	1961	LC	NA.	NA	LC
Milan noir (Milvus migrans)	PN3	DO1	LC	- 6	NA	LC
Milan royal (Milvus milvus)	PN3	DO1	VU	VU	NA.	EN
Moineau domestique (Passer domesticus)	PN3	188	LC	23	NA	LC
Moineau soulcie (Petronia petronia)	PN3		LC	- 8	:00	NT
Oie férale (Anser anser)	l s	185	VU	LC	NA	35
Pelit gravelot (Charadrius dubius)	PN3	•	LC.	- 8	NA	VU
Pic épeiche (Dendrocopos major)	PN3	18	LC	NA	(4)	LC
Pic noir (Dryocopus martius)	PN3	DO1	LC	F-1	350	LC
Pic vert (Picus viridis)	PN3	*	LC	NA	NA	LC
Pie bavarde (Pica pica)	12	628	LC	- 31	320	LC
Pigeon biset (Columba livia)		360	DD		1900	LC
Pigeon ramier (Columba palumbus)		1992	LC	LC	NA	LC
Pinson des arbres (Fringilla coelebs)	PN3	0.50	LC	NA	NA	LC
Pinson du Nord (Fringilla montifringilla)	PN3	-	12	DD	NA	
Pipit des arbres (Anthus trivialis)	PN3	1943.	LC		DD	LC
Pipit farlouse (Anthus pratensis)	PN3	883	VU	DD	NA	VU
Pauillat véloce (Phylloscopus callybita)	PN3	<u></u>	LC	NA	NA	LC
Roitelet à triple bandeau (Regulus ignicapilla)	PN3	187	LÇ	NA.	NA	LC
Rossignol philomèle (Luscinia megarhynchos)	PN3		LC	E:	NA	LC
Rougegorge familier (Erithacus rubecula)	PN3		LC	NA	NA	LC
Rougequeue noir (Phoenicurus ochruros)	PN3	100	LC	NA	NA	LC
Sarcelle d'hiver (Anas crecca)	PN3	1783	LC	E	54%	LC
Serin cini (Serinus serinus)	PN3		VU	- 10	NA	tC

Espèce	Protection France	Starut Europe	Liste rouge netionale	Liste rouge nationale : olseaux hivernants	Liste rouge nationale : aiseaux migrateurs	Liste rouge régionale Midi- Pyrènées
Sittelle torchepot (Sitta europaea)	PN3	(#2)	LC	5	320	LC
Tarier pâtre (Saxicola torquatus)	PN3	*	NT	NA	NA	t,C
Tarin des aulnes (Spinus spinus)	PN3	18	LC	DD	NA	NT
Torcol fourmilier (Jynx torquilla)	PN3	(8)	LC	NA	NA	VU
Tourterelle des bois (Streptopelia turtur)		(2)	VU	NA	321	LC
Tourterelle turque (Streptopelia decaocto)	1 12	(12)	LC.	2:	NA	LC
Traglodyte mignon (Traglodytes traglodytes)	PN3	16	LC	NA	340	LC
Vanneau huppė (Vanellus vanellus)	2	(6)	NT	LC	NA	CR
Verdier d'Europe (Chloris chloris)	PN3	0.55	VU	NA	NA	LC

Annexe 3 : L'ingénierie écologique appliquée à la restauration des populations locales de Nigelle de France après exploitation de la carrière alluvionnaire – VALORHIZ – octobre 2018

L'ingénierie écologique appliquée à la restauration des populations locales de Nigelle de France après exploitation de la carrière alluvionnaire

Octobre 2018

Carrière de Roumengoux, dans le département de l'Ariège

Note de cadrage technique

(Version définitive)





Pour le compte de la société RESCANIERES Référence de la proposition technique : PSE20180320



L'ingénierie écologique appliquée à la restauration des populations locales de Nigelle de France après exploitation de la carrière alluvionnaire

Rapport remis le : 22 juillet 2019

Commanditaire : RESCANIERES _ EUROVIA Sud

Coordination : Mathieu Chalas

Chargés d'études : Robin Prunier, Mathieu Chalas

Réalisé par la société VALORHIZ 1900, Boulevard de la Lironde PSIII, Parc Scientifique Agropolis F34980 Montferrier sur Lez

Tél.: +33 4 99 63 87 58

Mail: contact@valorhiz.com



Suivi des modifications :

Juin 2018	Rédaction	RP et MC
20/06/2018	Présentation des solutions envisagées à Castanet-Tolosan. Décision d'attendre le Suivi d'été pour	MC et RP
17/10/2018	Réception des résultats de l'inventaire botanique 2018 pour mise à jour de la note	JM/ MC et RP

Sommaire

Rapp	pel introductif	3
1,	Contexte du projet d'extension de carrière	3
2,	Biologie et écologie de ces deux messicoles	3
Local	lisation des stations recensées (inventaire 2018)	4
1,	Localisation des stations de Nigelle	4
2,	Localisation des stations de Dauphinelle	5
Mesi	ures de gestion des populations autochtones pendant l'exploitation	6
1.	Confortement des stations marginales	6
	(M1) : Entretien des stations précaires à la périphérie du plan d'eau	6
	(M2) : Décapage sélectif, mise en andain et entretien de la terre de décapage	8
2.	Amplification des populations in situ	10
	(M3) Création d'une parcelle « d'amplification » pérenne	10
	(M4) Adaptation des pratiques culturales	10
3.	Récolte et utilisation des graines	12
	(MS) Récolte pour dispersion immédiate au sein de la parcelle d'amplification	12
	(M6) Récolte et stockage temporaire de graines	13
	(M7) : Surveillance de l'expression des deux espèces tout au long de l'exploitation	14
Réall	ocation après réhabilitation agricole du site	15

Rappel introductif

1. Contexte du projet d'extension de carrière

Dans le cadre du projet d'extension de la carrière de Roumengoux géré par la société RESCANIERES, des enjeux réglementaires liés à la biodiversité ont été mis en évidence grâce au travail de diagnostic écologique mené par le bureau d'étude L'Artifex qui a débuté dès 2016.

En particulier, nous sommes en présence de deux espèces végétales protégées au niveau national, retrouvées ici sous de nombreuses stations et représentant un important enjeu de conservation. Il s'agit tout d'abord d'une population de Nigelle de France identifiée dès les premiers inventaires, puis de la Dauphinelle de Bresse, recensée pendant l'été 2018. Son écologie très proche de la Nigelle nous permet de les associer dans les différentes préconisations ici formulées.

Ainsi cette présente note de cadrage technique s'intègre dans la stratégie ERC (éviter / réduire / compenser), élaborée par le bureau d'étude L'Artifex dans le cadre du dossier de demande d'autorisation environnementale (intégrant une demande de dérogation au CNPN relatif au dérangement d'une espèce protégée).

Afin de rendre compatible le projet d'extension de carrière à ces deux enjeux floristiques majeurs, nous avons mis au point diverses stratégies de maintien des populations de ces deux messicoles durant l'exploitation, en vue :

- √ de leur réintroduction après réhabilitation agricole,
- √ de leur maintien grâce à des pratiques culturales adaptées améliorées.

2. Biologie et écologie de ces deux messicoles

La Nigelle de France (nom valide: Nigella hispanica var. parviflora Coss., synonyme courant: Nigella gallica Jord.) ainsi que la Dauphinelle de Bresse (Delphinium verdunense) sont deux espèces annuelles dont l'habitat correspond aux moissons et bordures de champs en place sur des terrains plutôt basiques. Comme les autres messicoles, ces plantes possèdent un cycle de vie intimement lié aux cultures de céréales d'hiver.

Ces populations sont en déclin à l'échelle nationale, notamment sous l'effet des changements d'occupation des terres arables, des modifications du fonctionnement des exploitations agricoles et de l'intensification des pratiques.

Au niveau de la Nigelle de France, ce taxon a été évalué comme vulnérable en 2012 lors de l'élaboration de la liste rouge nationale. Dans le plan national d'action en faveur des messicoles, cette espèce sont considérées « en situation précaire », soit le niveau hiérarchique le plus préoccupant compte tenu de sa rareté et de sa régression durant les dernières décennies (Cambacédes et al., 2012).

De même, la Dauphinelle est listée protection nationale (article 1) et « en danger » (EN) sur la Liste rouge Midi-Py (+ déterminante ZNIEFF).

Localisation des stations recensées (inventaire 2018)

1. Localisation des stations de Nigelle

L'inventaire botanique a été mis à jour par le bureau d'étude l'Artifex en 2018, entre le 24 juillet (premiers individus en fleur) et le 21 août (individus tardifs encore en fleur).

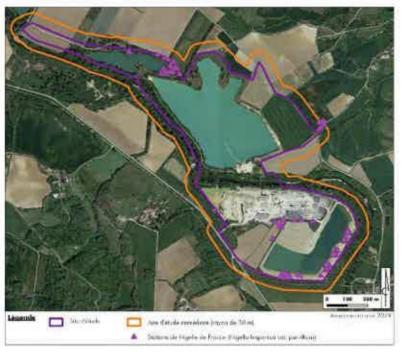


Figure 1: Localisation des stations de Nigelle.



Figure 2: Zoom sur les stations de Nigelle autour du bassin (emprise autorisée, en pointillés jaunes la zone d'extension)

2. Localisation des stations de Dauphinelle



Figure 3: Localisation des stations de Dauphinelle (emprise autorisée)

Mesures de gestion des populations autochtones pendant l'exploitation

Nous décrivons ci-après deux axes stratégiques principaux de maintien des populations autochtones de messicoles pendant les phases d'exploitation :

- ✓ Entretien et amplification du pool de graines existant;
- √ Récolte de graines pour semis et conservation (dérogation).

Ces deux stratégies sont déclinées en plusieurs mesures (M) complémentaires. Suivant les résultats la première année (expression des messicoles, quantité des graines récoltées, difficultés éprouvées), tout ou partie de ces mesures pourront être appliquées afin de satisfaire aux ambitions de maintien des populations autochtones de Nigella hispanica et de Delphinium verdunense.

1. Confortement des stations marginales

(M1): Entretien des stations précaires à la périphérie du plan d'eau

L'objectif est ici d'améliorer les conditions du milieu afin de favoriser l'expression des deux messicoles sur les stations observées sur les bordures Sud et Est du plan d'eau définitif de la zone d'extraction actuelle.

Pour cela il convient avant tout de lutter contre l'enfrichement.

(M1.1) Remobilisation du sol superficiel des talus		
Année de réalisation	An 1	
Période d'intervention	Octobre	
Modalité	Au sein des stations identifiées de messicoles : a) Récupérer une couche superficielle de 10 cm du sol présent sur les 2/3 haut du talus b) Ramener ce sol vers le replat et le régaler sur une bande large d'au moins 5 m c) Matérialiser la limite extérieure (côté forêt) de cette bande par des piquets en bois et rubalise	
Matériel employé	Pelle mécanique avec longueur flèche adaptée, piquets bois	
Opérateur	Exploitant carrier	

(M1.2) Entretien de la bande des 5m sur berge		
Années de réalisation	Années suivantes	
Période d'intervention	Toute l'année	
Modalité	Sur la bande précédemment matérialisée par les piquets (M1), 2 possibilités de gestion: 1. <u>Céréale d'hiver</u> selon préconisations des pratiques culturales. Voir mesure (M4)* 2. <u>Type jachère</u> : gyrobroyage si nécessaire au mois de juin puis un autre après maturation des graines (octobre) avant incorporation superficielle de la végétation restante (type déchaumage).	
Matériel employé	Tracteur équipé des outils les mieux adaptés suivant parc matériel exploitant/sol/enherbement	
Opérateur	Exploitant agricole	

^{*} La possibilité pour l'exploitant agricole de cultiver une céréale d'hiver sur la bande de 5m autour du bassin permettrait à ce dernier de rentabiliser les travaux liés à cette mesure et faciliterait la gestion de l'enherbement qui rappelons-le, doit rester limité pour permettre aux messicoles de s'exprimer.

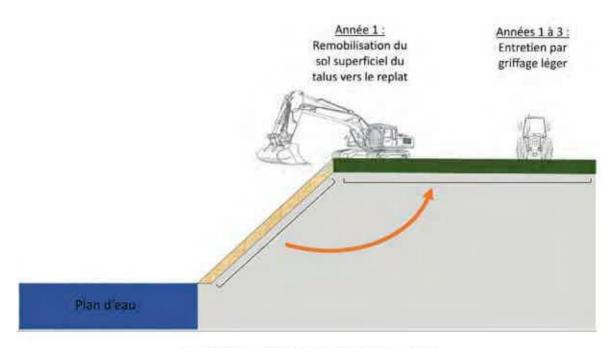


Figure 4 : Schéma d'Intervention pour la mesure [M1]

(M2): Décapage sélectif, mise en andain et entretien de la terre de décapage

Depuis notre expertise de début d'année, le décapage de la parcelle de blé (zone autorisée) a progressé et la terre a été régalée sur les berges du lac. Il s'agit de la parcelle où se sont exprimées très majoritairement les deux espèces de messicoles en 2018, contrairement à la parcelle mitoyenne visée par le projet d'extension (sorgho) où aucune Dauphinelle de Bresse n'a été répertoriée et très peu de stations de Nigelle de France. Observation cohérente au regard de cette culture « d'été ».

Sachant que la mesure (M1) s'intéresse déjà à cette zone de berge, nous proposons ici une seconde mesure complémentaire (M2) visant à conforter notre stratégie de maintien des populations de messicoles pendant exploitation.

Un bout de parcelle agricole d'environ 6000 m² (à définir plus précisément) inclus dans l'aire du projet d'extension ne serait cependant pas exploité par l'entreprise Rescanières et peut donc avantageusement faire l'objet de mesures complémentaires de gestion. Nous l'appelons « parcelle d'amplification ».

Lors des prochaines phases de décapage sélectif (zone d'extraction et/ou zone d'extension suivant avancement), une partie de la terre arable pourra être avantageusement stockée en andain au niveau de cette parcelle afin d'une part de préserver son potentiel agricole, et d'autre part de mettre à profit cette terre riche en messicoles pour approvisionner le stock de graines récoltées d'ici la phase de réaménagement final.



Figure 5: Localisation des mesures de mobilisation du pool de graines messicoles

- ✓ Profondeur de décapage des parcelles exploitées : environ 30 cm (profondeur habituelle de travail du sol sur la parcelle);
- √ Volume estimée de terre stockable en andain d'après dimension de la parcelle : 1 200 m³ environ
- ✓ Optimiser les dimensions du merlon (notamment en fonction de l'équipement de l'agriculteur) afin d'en assurer la stabilité et l'accessibilité. Possible recours à un compacteur à vibration pour stabiliser le replat.

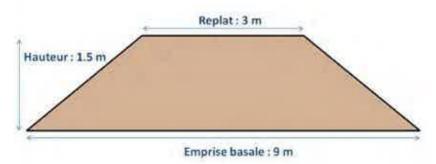


Figure 6: Exemple de dimensionnement de l'andain

- ✓ Aménager une rampe d'accès de part et d'autre avec tournières ;
- √ Végétalisation des pentes via un ensemencement adapté assurant de limiter les risques d'érosion.
- ✓ Entretien annuel réalisé par l'agriculteur :
 - Replat sommitale : reprendre les préconisations de la mesure (M1.2) de type jachère.
 - Pentes: au bout de 1 ou 2 ans, les pentes non travaillées mécaniquement connaîtront probablement un taux d'enfrichement limitant, prévoir une fauche précoce en Juin. Cette fauche devrait favoriser les messicoles (plus tardives) par rapport à leurs concurrentes.

(M2) Décapage sélectif, mise en andain et entretien		
Années de réalisation	Année de décapage	
Période d'intervention	En condition de sol ressuyé, chaque année	
Modalité	Créer un andain en bordure de parcelle d'amplification de terre de décapage sur 1.5m de haut, carrossable en son sommet et entretenu par des pratiques de types jachère déjà décrites en (M1.2).	
Matériel employé	Pelle, chargeuse et bull, compacteur à vibration.	
Opérateur	Exploitant carrier	

2. Amplification des populations in situ

(M3) Création d'une parcelle « d'amplification » pérenne

Il s'agit ici d'établir une culture de céréales d'hiver sur la parcelle aujourd'hui exploitée en sorgho. Pour rappel, cette zone est incluse dans le projet d'extension mais ne sera pas exploitée par le carrier. D'une superficie estimée autour de 4000 m², nous préconisons donc d'y établir en marge de l'andain (M2), une culture de type céréale d'hiver.

Les pratiques de l'agriculteur tendent à respecter le rythme des messicoles (Cf inventaire 2018). En reproduisant l'itinéraire cultural classiquement exécuté tout en améliorant certaines pratiques, il sera possible de mener cette parcelle comme une véritable parcelle d'amplification des populations messicoles.

Adaptée au cycle des deux messicoles, cette culture sur une surface bien identifiée, permettra à la fois à :

- √ l'agriculteur de s'approprier de nouvelles pratiques culturales,
- √ de maintenir et même développer le pool de graines.

(M3) Création d'une parcelle d'amplification pérenne	
Années de réalisation	Chaque année
Périade d'intervention	Dès que possible
Modalité	Mettre en place une culture de céréale d'hiver
Matériel employé	Matériel agricole
Opérateur	Exploitant agricole

(M4) Adaptation des pratiques culturales

Cette mesure tend à accentuer certaines étapes de l'itinéraire dans le sens d'une meilleure expression des messicoles.

En partie inspirées des mesures soumises du PRA (Plan Régional d'Action en faveur des messicoles (Pointereau et al., 2010).), nous préconisons les bonnes pratiques culturales suivantes pour favoriser le développement des messicoles:

- ✓ Cultiver des céréales d'hiver ;
- ✓ Limiter et raisonner le recours aux herbicides ;
- ✓ Adapter la période de déchaumage (après mi-septembre) pour faciliter la maturation des graines avant leur enfouissement via un travail superficiel du sol. Ceci permet l'accomplissement complet du cycle annuel de nos deux espèces cibles, étant des messicoles tardives :

- ✓ Si le labour est considéré inévitable par l'exploitant, le réaliser peu profond (inférieur à 20cm) et peu fréquent;
- ✓ Limiter la densité de semis en réduisant l'actuelle de 10%;
- ✓ Modérer la fertilisation (quantité) et privilégier les engrais de type organique (fumier vieilli ou composté.

Nous avons noté ci-dessus en gras les points les plus susceptibles d'être à la fois faciles et pertinents à intégrer pour l'agriculteur et porteur d'amélioration significative de l'expression de la banque de graines de messicoles. Une étude plus approfondie permettra d'affiner ces aspects.

	(M4) Adaptation des pratiques culturales
Années de réalisation	Chaque année
Période d'intervention	Tout au long de l'année
	Mise en place de pratiques culturales adaptées afin de favoriser le cycle des messicoles. En priorité :
Modalité	 ✓ Adapter la période de déchaumage (après miseptembre)
	✓ Labour peu profond et peu fréquent
	 ✓ Limiter la densité de semis en réduisant l'actuelle de 10%
Matériel employé	Déchaumeur, cover crop, herse
Opërateur	Exploitant agricole

3. Récolte et utilisation des graines

Etant donné le statut des espèces à collecter il est nécessaire d'établir une demande préalable de dérogation pour accéder à la récolte des graines de ces 2 messicoles sous statut de protection.

La récolte des graînes sera réalisée par un botaniste en plusieurs passages de terrain successifs entre le 15 août et le 30 septembre, le calendrier précis est à adapter selon les conditions climatiques de l'année par le personnel récoltant. L'objectif étant d'intervenir au bon moment pour être en mesure de récolter le fruit sec sur pied (capsules) avant que les graînes ne tombent au sol et soient disséminées.

Récolter les graines sur :

- . 10% seulement des individus en présence sur les stations pérennes (mesure de gestion) et
- 100% des effectifs sur les stations prochainement détruites.

Utiliser uniquement des sacs en papier pour limiter l'humidité des parties prélevées.

Les graines ainsi récoltées pourront soit :

- ✓ Etre directement ressemées, dispersées dans un objectif d'amplification (M5);
- ✓ Etre temporairement stockées en vue d'une utilisation prochaine (M6).

(M5) Récolte pour dispersion immédiate au sein de la parcelle d'amplification

Récupérer environ la moitié des graines récoltées parmi les différentes stations du site afin de les introduire aussitôt dans la parcelle d'amplification, avant déchaumage ou avec le semis de la céréale d'hiver. Suivant les résultats du précédent inventaire, privilégier dans la mesure du possible un ensemencement des zones d'absence d'expression de messicoles.

Ce semis s'exécutera très simplement en mélangeant les graines à du sable dans un seau puis en les semant immédiatement après récolte, à la volée juste avant le déchaumage par exemple.

Cette mesure a été choisie pour sa facilitée d'exécution (aucun tri ni besoin de stockage).

(M5) Récolte pour dispersion directe au sein de la parcelle d'amplification		
Années de réalisation	Ans 1 (si récolte suffisante), puis chaque année	
Période d'intervention (dispersion des semences pour amplification)	Entre mi-septembre et fin-octobre : Avant enfouissement de la végétation (déchaumage) ou bien lors des semis de céréales d'hiver.	
Modalité	Semer la moitié des graines récoltées dans la parcelle d'amplification, au niveau des zones d'absence d'expression de messicoles. (Cf précédents inventaires)	
Matériel employé	Seau, sable.	
Opérateur	CBN ou entreprise spécialisée	

(M6) Récolte et stockage temporaire de graines

Les essais de conservation ex situ menée par les CBN sur les espèces du genre Nigella et Delphinium ont révélé une importante longévité des graines mises en banque.

Par exemple pour des conditions de température et d'humidité optimales, Nigella arvensis conserve un taux de germination de 70 % après 15 ans de stockage (Demonty et al., 2014). Par ailleurs, la réunion du 20 juin 2018 en présence du CBN représenté par Madame Cambacédès, nous a conforté dans cette idée.

Ainsi la mise en banque distincte d'une partie des graines de ces deux messicoles doit être considérée comme une option faisable techniquement et pouvant aboutir à de bons résultats.

L'intérêt de cette mesure est de sauvegarder un stock de graines, principalement en vue du futur réaménagement. Cette tâche pourrait avantageusement être déléguée à des spécialistes.

(M6) Récolte et stockage temporaire de graines		
Années de réalisation	Chaque année	
Période d'intervention (récolte)	entre le 15 août et le 30 septembre. Période variable suivant les années	
	Au moment de la récolte, utiliser uniquement des sacs en papiers pour limiter l'humidité des parties prélevées.	
Modalité	En salle, réaliser un tri des graines, éliminer les autres fragments végétatifs. Disposer les graines sur du papier journal sur une table pour assurer leur séchage.	
	Stocker en armoire à l'abri de l'humidité, dans un lieu bien ventilé.	
Matériel employé	Sac en papier, seau, table, journaux	
Opérateur	CBN, ou entreprise spécialisée	



Figure 7: Fructification de Nigella hispanica (capsules)

(M7): Surveillance de l'expression des deux espèces tout au long de l'exploitation

Tout en sensibilisant le personnel de la carrière à l'enjeu écologique de l'application de ces mesures de gestion, la mesure (M7) propose moyennant une courte formation par une société ou un organisme adapté (estimée autour de 1 jour + assistance téléphonique) d'au moins deux permanents volontaires de la carrière, d'assurer une veille conjointe avec :

- √ l'organisme collecteur de graines désigné, afin de pouvoir de façon complémentaire déclencher une campagne de récolte;
- √ l'agriculteur, notamment pour convenir ensemble de la date optimale de déchaumage. Cette interaction provoquée « rappellera » de façon automatique à l'agriculteur les bonnes pratiques à ne pas oublier.

(M7) : Surveillance de l'expression des deux espèces tout au long de l'exploitation		
Années de réalisation	Chaque année	
Période d'intervention	Printemps, Aout à octobre principalement.	
Modalité	Formation préalable du personnel carrier à la reconnaissance, puis veille dans la parcelle d'amplification et des zones du bassin. Assistance au déclenchement des campagnes de récolte. Possibilité d'aide à la récolte, au tri, à déterminer.	
Matériel employé	Appareil photo, plan de la zone, stylo	
Opérateur	Opérateurs formés du personnel permanent carrier	

Réallocation après réhabilitation agricole du site

Tout d'abord, les mesures de gestion des terres de décapage auront maintenues voire amplifiées la banque de graines de messicoles.

Parallèlement, la qualité et la quantité de la récolte de graines de messicoles tout au long de la durée d'exploitation - amplifiée par les diverses mesures de gestion préconisées - doivent donner lieu à un stock de graines qui sera réutilisé à bon escient pour ensemencer les parcelles agricoles reconstruites.

Enfin, le travail d'optimisation des pratiques culturales en lien avec l'agriculteur sur la parcelle d'amplification, permettra de sécuriser le rétablissement puis le maintien des populations dans le futur.



4, rue Jean le Rond d'Alembert Bâtiment 5 - 1" étage 81 000 ALBI

Tel: 05.63.48.10.33

contact@artifex-conseil.fr

Annexe 9 : Calculs des garanties financières

Période	5	76
SURFACE REA	AISE EN ETAT	
Surface autorisée mais non exploitée,	49,14	49,81
surface remise en état ou en eau		
Total S1	49,14	49,81

SURFACE DE L'EMPRISE DES INFRASTUCTURES (en ha)		
Installations et construction (bureaux, hangars,)	0,17	0,10
Aires de stockage des matériaux et de séchage des fines + voie de circulation	5,10	4,00
Total S2	5,27	4,10

SURFACE	EN CHANTIER (en ha)	
Surface décapée, en extraction ou non réaménagée (hors zone en eau)	sc	1,00	1,50

SURFACE DE FRONTS (ml)			
Linéaire de berges non remis en état (ml)	Ļ	1 100,00	600,00

Totaux	S1	5,27	4,10
	\$2	1,00	1,50
	L	1 100,00	600,00

MONTANT DES GARANTIES FINANCIERES		
C=\$1.C1+\$2.C2+L.C3	167 745 €	143 081 €
$CR = \alpha.C$	187 116€	159 603 €

RESCAMERS SAS - Extenden de comene «Roumotigoux (09)

AFSCAMERIS SAS - Extension de comêne : Roumergaex (09)



4, rue Jean le Rond d'Alembert Bâtiment 5 - 1" étage 81 000 ALBI

Tel: 05.63.48.10.33

contact@artifex-conseil.fr